



**Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

Recherche et rédaction de l'historique

Denis Gravel

Collaboration à la rédaction

Hélène Lafortune

Source : Municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



Pages de garde : Le parc de la Frayère, en 2006.

**Archiv-Histo** décline toute responsabilité pour toute mauvaise interprétation, erreur ou omission dans l'élaboration et la présentation de cet ouvrage.

## Société de recherche historique **Archiv-Histo** inc.



535, rue Viger Est  
Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet  
Montréal (Québec) H2B 3C9  
Téléphone : (514) 625-5791  
Courriel : [archiv.histo@gmail.com](mailto:archiv.histo@gmail.com)  
Site Internet : [Archiv-Histo.com](http://Archiv-Histo.com)

© Tous droits réservés

Dépôt légal - 1<sup>e</sup> trimestre 2012  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-923598-16-1

Tous droits réservés pour tous les pays. Il est strictement interdit de reproduire quelque partie que ce soit de cet ouvrage par quelque moyen que ce soit : électronique, mécanique, photocopie, microfilm ou enregistrement sans l'autorisation de l'éditeur.



PRIME MINISTER . PREMIER MINISTRE

## Message du premier ministre du Canada



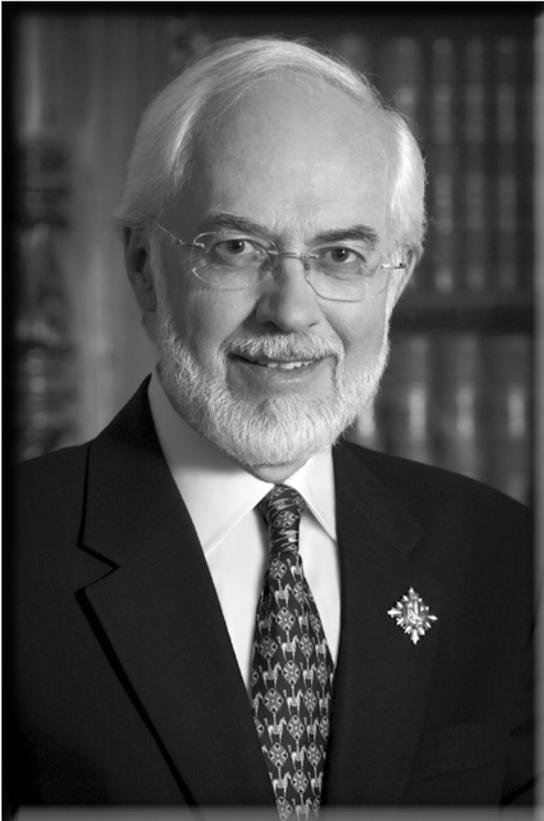
C'est avec plaisir que je salue chaleureusement tous ceux et celles qui célèbrent le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Les festivités qui accompagnent cet événement constituent une excellente occasion de vous rappeler les moments marquants de l'histoire de votre communauté. À leur arrivée, les pionniers de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ont édifié de solides assises pour assurer le bien-être de leurs familles et des générations futures. Encore aujourd'hui, l'engagement assidu des citoyens contribue de façon significative au dynamisme et à la vitalité de la municipalité.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac continuera, à n'en point douter, de grandir et d'inspirer tous ses résidents. Au nom du gouvernement du Canada, je vous souhaite d'heureuses célébrations.

*Stephen Harper*

OTTAWA  
2011



## Message du lieutenant-gouverneur du Québec

Puisque l'agglomération urbaine de Sainte-Marthe-sur-le-Lac franchit, en 2010, le cap de son demi-siècle d'existence, elle offre à ses citoyens l'occasion de célébrer collectivement ce fait, en plus de faire valoir, avec fierté, chaque étape de sa croissance, comme en témoigne la réalisation de ce livre-souvenir. Je suis persuadé qu'en le parcourant, vous découvrirez les faits marquants de cette ville ainsi que l'histoire de ses pionniers, de ses familles, sans oublier celle des bâtisseurs qui ont érigé son passé, façonné le présent et inspiré le futur.

En ayant à cœur de protéger l'environnement et la qualité de vie remarquable de leur ville, les Marthelacquois se sont donné les clés d'un avenir prometteur pour eux comme pour les générations à venir. Dans un même continuum, ils sont tributaires du travail de leurs concitoyens qui, il y a cinquante ans, héritaient du fractionnement de la paroisse de Saint-Eustache et veillaient avec soin, par la suite, au progrès de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui reçut officiellement son statut de ville en 1973.

Je vous souhaite une bonne lecture, ainsi que de très heureuses célébrations soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac!

*Pierre Duchesne*

## Message du premier ministre du Québec



C'est une ville idéale pour les familles et pour tous celles et ceux en quête d'un endroit à la fois paisible et dynamique, en banlieue de la métropole. C'est une ville qui se dévoue pour le bien-être de ses citoyens, une ville où il fait bon vivre, grandir et s'épanouir. Par ses services de qualité, son offre municipale en loisir des plus diversifiées, ses nombreuses activités récréotouristiques, ainsi que son patrimoine architectural et historique incontournable, Sainte-Marthe-sur-le-Lac a de quoi être fière.

L'année 2010, marquait son 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation, occasion tout indiquée pour les Marthelacquoises et Marthelacquois de faire la fête en ville. De célébrer un passé riche et un présent tourné vers des lendemains prometteurs.

Au nom du gouvernement du Québec, je souhaite à tous que les célébrations entourant le demi-siècle d'existence de Sainte-Marthe-sur-le-Lac marquent de belle façon sa jeune histoire et gravent des souvenirs impérissables dans votre mémoire collective.

Félicitations pour ce 50<sup>e</sup> anniversaire !

*Jean Charest*

Québec 



## Message de la députée de Rivière-des-Mille-Îles à la Chambre des Communes

Il me fait plaisir de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Il s'agit d'un moment privilégié pour commémorer le travail de ceux qui ont bâti la ville et qui en ont fait un endroit où il fait bon vivre. Je pense notamment aux élus, aux employés de la municipalité, aux commerçants, aux organismes communautaires, aux bénévoles et à tous ceux et celles qui contribuent à faire de notre milieu de vie un endroit intéressant et dynamique.

D'ailleurs, ayant rencontré à plusieurs reprises des citoyens engagés dans le développement économique et social de la communauté, je suis certaine que Sainte-Marthe-sur-le-Lac est vouée à un brillant avenir.

Je tiens à féliciter les organisateurs des célébrations et j'espère que les Marthelacquoises et Marthelacquois participeront en grand nombre aux festivités.

Cinquante ans, il y a de quoi être fier !

*Laurin Liu*

Députée fédérale de Rivière-des-Mille-Îles et porte-parole adjointe de l'opposition officielle en matière d'environnement



## Message de la députée de Mirabel à l'Assemblée nationale



Je suis très heureuse de m'associer à vous, citoyennes et citoyens de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi qu'à vos autorités municipales, pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en 1960.

Au fil de toutes ces années, les administrations se sont succédé pour la modeler, lui fournir l'espace que l'on constate aujourd'hui, et contribuer à lui dessiner une personnalité propre dans la grande région. La preuve est démontrée par le sentiment d'appartenance de sa population à son endroit.

Un tel anniversaire est marquant : il illustre bien tout le travail de ceux et celles qui ont balisé son parcours et l'implication constante de ses citoyennes et citoyens dans la vie municipale.

Moderne et actuelle, Sainte-Marthe-sur-le-Lac tire aussi sa fierté de son tissu social unique et de son développement économique soutenu.

Je souhaite, à vous, Marthelacquois et Marthelacquoises, aux élu(e)s et aux personnes engagées dans l'ensemble de ses nombreux secteurs d'activité, des festivités à la hauteur de vos projets collectifs.

Je suis convaincue que cette belle ville des Basses-Laurentides saura encore longtemps tirer son épingle du jeu à tous les plans. Je sais que, comme toujours, depuis ses tout premiers moments d'existence, Sainte-Marthe-sur-le-Lac continuera d'exprimer son dynamisme, de constituer un milieu de vie chaleureux et accueillant pour les familles et toutes les personnes qui y habitent ou qui viendront s'y établir.

Joyeux 50<sup>e</sup> et bien d'autres encore à Sainte-Marthe-sur-le-Lac !

La députée de la circonscription de Mirabel

*M<sup>e</sup> Denise Beaudoin*

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de lois professionnelles  
Membre de la Commission de l'aménagement du territoire



## Message de la mairesse de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Madame,  
Monsieur,

En 1981, j'ai quitté mon Montréal natal pour m'établir à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

À l'époque, la ville connaissait une première vague de développement. De nouveaux quartiers commençaient à émerger, la piste cyclable remplaçait l'ancienne voie ferrée et les Promenades Deux-Montagnes venaient d'ouvrir l'année précédente. En outre, ses attraits naturels, comme ses boisés et le lac des Deux-Montagnes, m'avaient convaincue de poursuivre ma vie dans cette jeune municipalité.

Vingt-huit ans plus tard, je suis devenue mairesse, je pratique le droit dans la région. Notre ville a su conserver et mettre en valeur son environnement. De nouveaux secteurs résidentiels et commerciaux se sont formés. Mais une chose n'a pas changé au fil des ans: mon attachement et mon amour pour les gens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La population marthelacquoise est dynamique, solidaire et engagée. C'est elle qui rend notre ville si belle et si attrayante. C'est ce bonheur de vivre à Sainte-Marthe-sur-le-Lac que nous célébrons en 2010, à l'occasion de notre cinquantenaire.

Grâce à des familles marthelacquoises, plusieurs agréables et émouvants souvenirs me sont revenus à la mémoire en parcourant les pages de cet album-souvenir. Je les remercie de leur générosité de cœur et de temps.

En terminant, je remercie les employés municipaux et les citoyens qui ont contribué à la réalisation de ce document qui demeurera une précieuse référence pour qui voudra mieux connaître Sainte-Marthe-sur-le-Lac et ses gens.

Bonne lecture !

La mairesse,  
*M<sup>re</sup> Sonia Paulus*

# Les membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



Sonia Paulus



Yves Legault



François Robillard



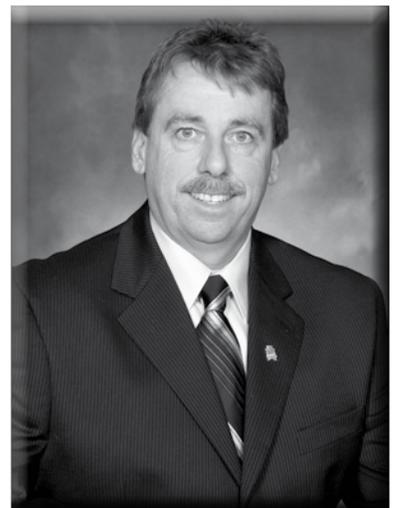
François Racine



André Bessette



Annie-Claude Lacombe



Jean-Guy Lajeunesse

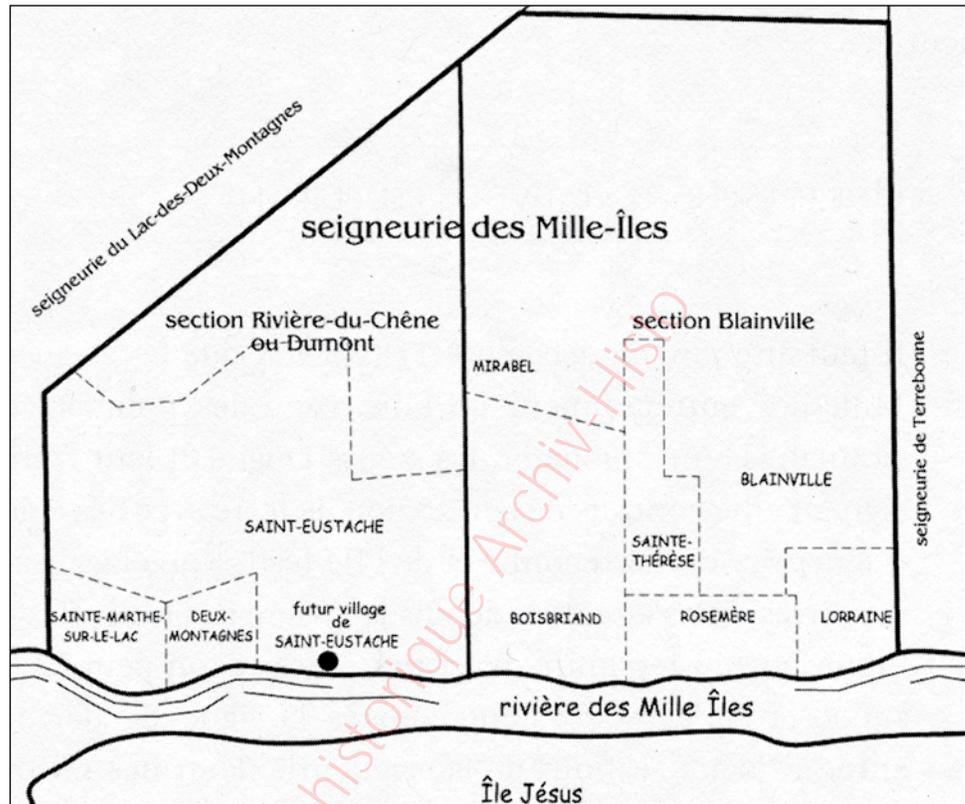


# Les origines

**C**onnu autrefois comme lieu de villégiature, Sainte-Marthe-sur-le-Lac devient progressivement dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle une ville dans le plein sens du terme. Son urbanisation s'accroissant au fil des ans, sa population passe d'environ 1000 habitants en 1960 à plus de 14 000 en 2011. Pas étonnant alors que depuis déjà quelques décennies les projets domiciliaires se soient multipliés pour répondre aux besoins des familles de plus en plus nombreuses à chercher un toit dans cette localité paisible. Pour bien comprendre le développement de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, il importe toutefois de remonter à ses origines seigneuriales et à l'époque où elle est connue sous le nom de Prairie de Spénard. Des faits tombés dans l'oubli sont rappelés ici à la mémoire des Marthelacquois. L'évocation de cette trame historique met en lumière toutes les transformations démographiques, économiques, sociales et culturelles qui ont affecté la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et l'ont façonnée jusqu'à aujourd'hui.

Malgré un parcours parfois semé d'embûches, cette réalité mouvante que constitue depuis ses origines Sainte-Marthe-sur-le-Lac évoluera dans le temps et ne cessera de grandir pour devenir la ville attrayante que nous connaissons aujourd'hui.





Source : Carte (A-H 1714) tirée de André Giroux, *Histoire du territoire de la Ville de Saint-Eustache*, tome 1. L'époque seigneuriale 1683-1864. Les Éditions GID, 2009, p. 23.

La seigneurie des Mille-Îles.

## Un nom empreint de sainteté

Située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Saint-Eustache, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit son nom à sainte Marthe, sœur de Marie-Madeleine et de Lazare de Béthanie. Si l'on se réfère aux écritures bibliques, ces trois enfants, nés de parents nobles et fortunés, auraient été capturés par les Juifs après l'Ascension de Jésus, avant d'être embarqués sur un bateau sans voile ni rames. Cet esquif aurait abordé miraculeusement à Marseille, et engendré un culte à sainte Marthe qui devait perdurer pendant plusieurs siècles<sup>1</sup>.

Au nom d'origine catholique de Sainte-Marthe est accolée une référence géographique, « sur-le-Lac », qui rappelle l'hydrographie naturelle des lieux, sa proximité avec le lac des Deux-Montagnes. Or, cette appellation sert d'abord à désigner la commission scolaire locale, détachée de celle de la paroisse de Saint-Eustache à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1951. Par la suite, elle devait inspirer les fondateurs de la paroisse et de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Jeanne Larocque

Page précédente : la famille Langlois en buggy à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vers 1935.

## Aux origines seigneuriales

Les paysages et les espaces représentent des survivances du passé. Au Québec, plus précisément à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la seigneurie a précédé tout le reste. Elle préside la distribution des terres et marque le sol de son empreinte.

<sup>1</sup> Mgr Paul Labelle, *Album-souvenir publié à l'occasion de la consécration de l'église Sainte-Marthe-sur-le-Lac*, Imprimerie Trans-Litho, 1989, p. 5.

Une vue à vol d'oiseau de la vallée du Saint-Laurent et des cours d'eau environnants permet de constater l'uniformité des alignements et des superficies que l'on retrouve encore aujourd'hui, près de trois siècles plus tard, précieux héritage issu du régime français. La concession de la seigneurie des Mille-Îles au personnage militaire du nom de Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand situe donc le début de la colonisation dans la région.

Le 24 septembre 1683, Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand reçoit du roi de France la seigneurie des Mille-Îles, une étendue de trois lieues (environ 15 kilomètres) de front le long de la rivière des Mille-Îles qui se prolonge vers le nord sur une distance également de trois lieues. Toute cette étendue de terre correspond aujourd'hui aux territoires municipaux de Blainville, Sainte-Thérèse, Lorraine, Rosemère et à une partie de Saint-Eustache. En reconnaissance pour ses valeureux services militaires, Michel-Sidrac Dugué obtient ce vaste bien-fonds qui donnera naissance à toute cette région située au nord de Montréal.

Né vers 1638 à Perseuil dans le diocèse de Nantes en Bretagne, Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand est le fils de Pierre Dugué de La Boulardière et de Perrine de Chambellé. Il arrive en Nouvelle-France en compagnie du régiment de Carignan-Salières à titre de capitaine en 1665. Dugué devient d'abord commandant militaire en l'absence du gouverneur François-Marie Perrault pendant quelques mois, au printemps et en août 1670. En octobre 1672, il obtient la jouissance de la seigneurie de l'île Sainte-Thérèse, située entre Pointe-aux-Trembles et Varennes, près de Repentigny. À titre de capitaine, il participe à des expéditions contre les Iroquois, notamment en 1687 avec Brisay de Denonville<sup>2</sup>. Au cours de cette dernière expédition, il est appelé à commander les milices canadiennes pour mener ses troupes à la victoire contre la nation iroquoise Tsonnontouans<sup>3</sup>. Dugué de Boisbriand ne peut donc remplir son engagement de colonisation comme le requiert le régime seigneurial. Fort intéressé par la traite des fourrures, moteur économique de la Nouvelle-France, il favorise l'utilisation du commerce de l'eau-de-vie avec les Amérindiens pour obtenir les pelleteries de façon à éviter qu'elles ne se retrouvent entre les mains des Anglais. Cette proposition ne plaît guère aux autorités religieuses, notamment à Mgr François de Laval, évêque de Québec, qui appréhende les méfaits de l'eau-de-vie sur la population indigène.

Le 1<sup>er</sup> mars 1714, la seigneurie revient à la Couronne<sup>4</sup>, les clauses de la concession n'ayant pas été exécutées et le domaine pas encore ouvert à la colonisation. Le 5 mars de la même année, les autorités coloniales remettent l'ensemble de ce territoire à Jean Petit et à Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, les gendres de Michel-Sidrac Dugué. La superficie de la seigneurie concédée est agrandie d'une lieue et demie de front jusqu'à la rivière du Chêne et englobe le territoire correspondant aux municipalités actuelles de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Saint-Joseph-du-Lac.

2 W. Stanford Reid, « Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Université Laval, 1966, p. 303-304.

3 Lionel Bertrand et Pauline Ouimet-Charron, *La seigneurie de Blainville après 300 ans*, Collection Thérèse-de-Blainville, tome I, Sainte-Thérèse, Éditions Sainte-Thérèse-de-Blainville, 1983, p. 5.

4 André Giroux, *Histoire du territoire de la Ville de Saint-Eustache*, tome 1, *L'époque seigneuriale 1683-1854*, Québec, Les Éditions GID, 2009, p. 19. L'auteur rappelle les débuts de la colonisation à Saint-Eustache et, par le fait même, ceux de Sainte-Marthe-sur-le-Lac avec l'aide d'archives en provenance de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Montréal (BAnQ-M).

Né en 1663, Jean Petit est le fils de Pierre Petit, ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, et de Catherine Du Bellineau, de Paris, paroisse Saint-Jean-en-Grève. Petit arrive à Québec vers 1701, comme agent du trésorier général de la Marine et en remplacement de son oncle Jacques Petit de Verneuil, mort en 1699. Après un premier mariage avec Suzanne Dupuy en 1701, laquelle décède deux ans plus tard, Petit se remarie en 1706 à Charlotte Dugué, fille de Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand. Le seigneur Petit décède le 24 février 1720.

L'autre seigneur des lieux, Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, est originaire de Maule (Yvelines), où il est baptisé le 27 décembre 1650. Il est le fils de Martin Piot de Langloiserie et d'Anne Petit. C'est à titre de capitaine d'une compagnie des troupes de la Marine qu'il arrive en Nouvelle-France en 1691. Cette année-là, il épouse Marie-Thérèse Dugué de Boisbriand. Onze enfants vont naître de cette union. À titre intérimaire, il obtient le titre de commandant à Montréal, notamment en l'absence du gouverneur Louis-Hector de Callières, puis de François-Pierre Rigaud de Vaudreuil quelques années plus tard. Major à Québec dès 1699, des accusations à son endroit viennent ternir sa réputation auprès du roi Louis XV, et ce, malgré l'intervention de monsieur de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France. Il reçoit en 1705 la croix de Saint-Louis, couronnant sa carrière. Il décède le 20 février 1715 à Québec.



Source: Gisèle Marion

Beauté hivernale à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

## Partage de la seigneurie des Mille-Îles

À la suite du décès de monsieur de Langloiserie, la seigneurie est divisée, le 5 août 1718, en deux parties à peu près égales. Marie-Thérèse Dugué, veuve Piot de Langloiserie, reçoit la partie est de la seigneurie (les territoires connus actuellement de Blainville, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère et Lorraine). Sa sœur, Marie-Charlotte, prend possession de la section ouest (aujourd'hui Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac). Cependant, le morcellement de la seigneurie ne favorisera aucunement les concessions de terres. Aucune des deux seigneures ne tient feu et lieu dans sa seigneurie, ce qui n'aide guère l'aménagement du territoire.

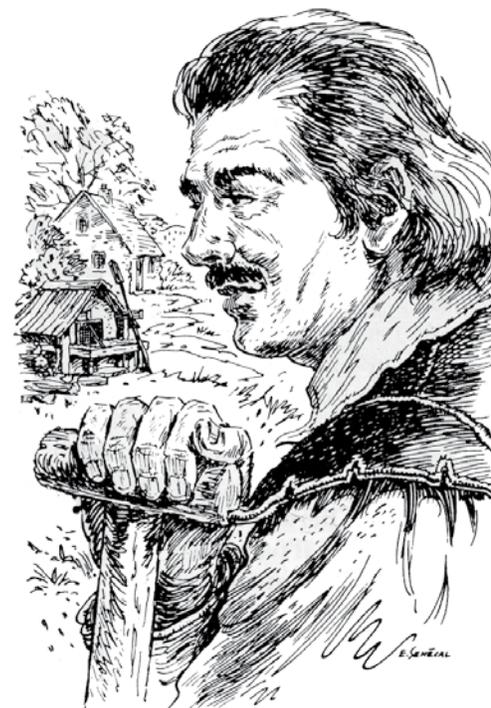
Au cours des mêmes années, plus précisément en 1717, messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris reçoivent du roi de France la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, qui se situe entre les seigneuries des Mille-Îles, à l'est, et d'Argenteuil, à l'ouest. L'objectif de la communauté religieuse est de transférer les Amérindiens de la mission du Sault-au-Récollet, située au nord de Montréal, vers leur nouvelle seigneurie.

L'attribution des premières concessions dans la seigneurie des Mille-Îles ne s'effectue pas avant 1729. Une tentative de peuplement débute donc timidement à cette époque et des lots de terres sont concédés à des colons des seigneuries de Terrebonne et de l'île Jésus. Aucun des seigneurs des lieux n'est encore établi dans son domaine respectif. En 1739, la section Rivière-du-Chêne montre les premiers signes de développement, comme en font foi les concessions accordées par Eustache Lambert-Dumont, notamment à François Masson, à l'est du futur village de Saint-Eustache. Entre 1740 et 1746, le seigneur Dumont ne concède que quatre lots à la Rivière-du-Chêne dont trois sont localisés dans le secteur de la Côte du Lac, aujourd'hui les villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

## La vie des premiers colons

Bien qu'implantés dans le système seigneurial, les colons doivent surmonter un certain nombre de difficultés reliées principalement à l'absence de voies de communication terrestres et d'une infrastructure indispensable au développement de l'agriculture, telle qu'un moulin à farine. L'ouverture de nouveaux territoires dans les seigneuries est le plus souvent qu'autrement attribuable à des initiatives de colons. Les seigneurs officialisaient l'ouverture d'une nouvelle partie de leur fief quand elle était défrichée et habitée. Longtemps encore, la seigneurie des Mille-Îles ne sera pas suffisamment peuplée pour justifier la création de paroisses. Aussi, les colons

5 Selon André Giroux, *op. cit.*, p. 24.



Source : tirée des *Anciennes familles du Québec* compilées par la Brasserie Labatt Limitée. s.d., page 13.

Représentation fictive de l'ancêtre Abel Benoit, patronyme répandu dans la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Archiv-Histo

Maison champêtre de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, située aux 3305 et 3307, chemin d'Oka.

n'ont en fait d'autre alternative que d'assister aux offices religieux en se rendant à l'Île Jésus ou encore d'attendre le passage d'un missionnaire. Par la suite, les colons pourront assister à la messe célébrée dans la maison de Charbonneau à la Grande-Côte.

À compter de 1760, le curé de Sainte-Rose dessert les colons de la Rivière-du-Chêne et de Blainville, et ce, avant que l'abbé François Petit devienne prêtre résident de Saint-Eustache et y ouvre les registres paroissiaux en 1768. L'existence d'une chapelle à proximité de la rivière du Chicot, le long de la Grande-Côte, offre une autre alternative aux fidèles, laquelle soulage le prêtre desservant jusqu'à la construction du presbytère en 1774. Enfin, l'église de Saint-Eustache est prête à recevoir ses paroissiens à compter de 1783.

En l'absence de moulin à farine à proximité, les colons doivent se rendre également à l'île Jésus. Ils font moudre leur grain au moulin du Crochet ou encore à celui de Saint-François. Au fur et à mesure que les habitations s'élèvent le long de la rivière des Mille-Îles et du lac des Deux-Montagnes, une voie de communication se dessine peu à peu. Les habitants ont d'ailleurs l'obligation d'ouvrir sur le front de leur terre le chemin qu'ils emprunteront ensuite. C'est ainsi que le long des cours d'eau se dessine progressivement une voie de communication, laquelle deviendra par la suite la rue Saint-Louis et le chemin de la Côte du Lac, aujourd'hui connu sous le nom de chemin d'Oka.

Selon les règles prescrites par le régime seigneurial, le censitaire qui demande à faire moudre son grain oblige le seigneur à construire à ses frais un moulin. Ce dernier possède en retour le monopole de l'exploitation de la mouture, en vertu du droit de banalité. Le seigneur Eustache Lambert-Dumont passe aux actes et respecte cette obligation vers 1756 en construisant un moulin le long de la rivière du Chêne, face à l'actuel moulin Légaré. Son existence s'avérera cependant éphémère étant donné qu'il s'agit d'une construction en bois reposant essentiellement sur du galet. Pas étonnant alors qu'il soit emporté par les crues printanières vers 1758. À la mort du seigneur Dumont, l'un de ses fils, Eustache-Louis Lambert-Dumont, hérite de la moitié de la seigneurie. Ce dernier fait construire deux moulins, l'un à trois moulanges pour faire farine (moulin Légaré) en 1762, et l'autre à scie en 1763. Les deux installations se font face près de la rivière. L'entrepreneur François Maisonneuve érige une digue qui retient l'eau pour les deux moulins. En 1763, Ignace Gamelin, un marchand de Montréal, loue le moulin à farine pour un terme de trente ans. Les revenus permettent de payer l'entrepreneur François Maisonneuve pour les travaux effectués aux moulins et à la digue. Pour accélérer l'attribution des terres, Eustache-Louis Lambert-Dumont s'emploie à créer un réseau de moulins dans les différents secteurs de sa seigneurie, plus précisément à Côte du Lac et à la Grande-Côte ainsi qu'au nord et au sud de la rivière du Chêne.

Amorcée en 1741, la colonisation de la Côte du Lac s'effectue depuis la rivière du Chêne en direction ouest. Sauf exception, la plupart des terres sur l'actuel territoire de la Ville de Deux-Montagnes sont concédées à des colons avant 1763. Une autre phase de développement s'amorce entre 1776 et 1789 et enfin une dernière, de 1790 à 1802, qui complète la concession des lots de la Côte du Lac jusqu'aux limites ouest de la ville actuelle de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Au cours de la deuxième phase de la colonisation, le seigneur Dumont fait construire le moulin à la décharge du lac des Deux-Montagnes, connu sous le nom de Grand Moulin<sup>6</sup>.

### La prairie de Spénard

En 1802, l'un des premiers habitants à s'établir sur une terre dans le secteur du Grand Moulin se nomme Charles-André Spénard. Cette terre lui est concédée par le seigneur Eustache-Louis Lambert-Dumont. Spénard agit comme meunier de la paroisse de Saint-Eustache; il est d'ailleurs engagé en 1803 au moulin de la rivière du Chêne pour dix ans. L'année suivante, le meunier obtient également la gestion du moulin de la décharge dit le Grand Moulin. Il possède aussi une terre et une île dans le secteur. Son fils, Jean-Baptiste Spénard, vient lui porter main-forte dans la gestion des deux moulins et de la terre.

Spénard possède toute l'étendue de concession correspondant au secteur de la municipalité actuelle de Deux-Montagnes et à la prairie qui s'étend jusqu'au territoire actuel de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>7</sup>, d'où le nom de Prairie de Spénard. Mis à part le moulin et les bâtiments de ferme qui servent au meunier, le secteur s'avère encore fort peu développé au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Somme toute, Charles-André Spénard, son fils Jean-Baptiste, et leurs familles respectives, peuvent être considérés à juste titre comme les premiers habitants du secteur Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

### Morcellement de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne

Le décès d'Eustache-Louis Lambert-Dumont, le 12 avril 1807, aura des répercussions sur l'avenir de la seigneurie. Sont également en cause un testament olographe et un partage fort inégal des lieux. L'aîné, Nicolas-Eustache<sup>8</sup>, obtient les deux tiers de la seigneurie alors que Marie-Louise-Angélique, sa sœur, en reçoit le dernier tiers. Les cohéritiers s'entendent pour confier la gestion de la succession, c'est-à-dire les parts à recevoir, à deux notaires montréalais, Louis Chaboillez et Jean-Guillaume Délisle. Par tirage au sort, Nicolas-Eustache obtient la part principale dans la première et la seconde concession. Dans les faits,



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Maison traditionnelle québécoise, érigée vers 1830, située au 3058, chemin d'Oka.

6 Selon André Giroux, *op. cit.*, p. 41. Le Grand Moulin existe déjà en 1815. Bien que l'on ne puisse situer la date exacte de sa construction, il serait déjà en exploitation en 1788. Selon cet auteur, le moulin aurait été construit au cours des années 1780.

7 Stéphane Plante, *Ville de Deux-Montagnes 1804-1994*, Deux-Montagnes, Ville de Deux-Montagnes, 1993, p. 23. L'auteur a eu recours à plusieurs sources, notamment des actes notariés et des plans anciens que l'on peut retrouver à BANQ-M.

8 Il est connu aussi sous le nom de Eustache-Nicolas Lambert, W. Stanford Reid, *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI, Québec, Université Laval, p. 423-428.

cela revient à hériter du manoir seigneurial situé rue Saint-Louis, des deux moulins de la Rivière-du-Chêne, du moulin de la décharge du lac des Deux-Montagnes et des droits seigneuriaux rattachés à l'espace villageois. Il reçoit également les deux tiers du domaine seigneurial de la concession d'origine et les deux tiers du côté nord-est du domaine de l'augmentation de la seigneurie<sup>9</sup>. Le fils aîné hérite ainsi des plus belles terres tandis que sa sœur et son époux doivent se contenter des restes. Dans les faits, les véritables héritiers s'avèrent les arrière-petits-enfants nés des unions légitimes des petits-enfants. Nicolas-Eustache et Marie-Louise-Angélique n'ont cependant droit qu'à l'usufruit de la seigneurie.

Le but est d'empêcher le dispersement de la seigneurie. Le principal bénéficiaire de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne, Nicolas-Eustache, meurt en 1835 après avoir épousé, l'année précédente, Sophie Ménéclier de Montrochon.

Sur le plan religieux, la desserte de Saint-Eustache accueille en octobre 1821 l'abbé Jacques Paquin. Suite au décret d'érection canonique de la paroisse le 15 novembre 1825, l'abbé Paquin devient le premier curé de cette nouvelle paroisse.



Source : Jeanne Larocque

La maison d'Eugène Larocque, située chemin d'Oka, en face de la 41<sup>e</sup> avenue, vers 1935.

### **La véritable héritière, Virginie Lambert-Dumont**

À la suite du décès de Nicolas-Eustache Lambert-Dumont, Charles-Louis et Louis-Sévère Lambert-Dumont conservent l'usufruit de leur portion de seigneurie. De l'union de Charles-Louis et de Maria-Sophia Roy-Bush est issue une fille prénommée Marguerite-Virginie, née en 1838. Il s'agit en fait de l'arrière-petite-fille d'Eustache-Louis Lambert-Dumont. À sa majorité, elle deviendra l'héritière de la propriété d'une partie de la seigneurie telle que divisée en 1718. Rapidement, une série de décès laisseront la jeune Virginie seule au monde. En effet, en juin 1841, dans la résidence qui lui sert de manoir, madame Lambert-Dumont meurt alors qu'elle est à peine âgée de 26 ans. Puis, en octobre 1841, le coseigneur Charles-Louis décède à son tour. Enfin, en décembre 1841, Louis-Sévère subit le même sort. Ainsi, en l'espace de quelques mois, la famille Lambert-Dumont est décimée, laissant Virginie aux mains d'un tuteur, Gabriel Roy. Dû à son âge avancé pour l'époque (71 ans), ce dernier abandonne sa tutelle en 1844. Le notaire Frédéric-Eugène Globensky prend la relève et ramène Virginie à Saint-Eustache pour l'installer dans sa résidence de la rue Saint-Eustache.

<sup>9</sup> Le seigneur Eustache Lambert-Dumont avait obtenu le 20 janvier 1752 une augmentation à sa seigneurie des Mille-Îles de quatre lieues et demie en front sur trois lieues en profondeur, bornée au sud par les limites de la concession originale de la seigneurie des Mille-Îles, au nord par des terres non encore concédées (future paroisse de Saint-Sauveur), à l'ouest par l'augmentation de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes et à l'est par l'augmentation de la seigneurie de Terrebonne. André Giroux, *op. cit.*, p. 29.

## Une paroisse du nom de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les fidèles qui habitent à l'ouest de Saint-Eustache n'ont guère d'autre opportunité que de se rendre à l'église de cette paroisse-mère, seul lieu de culte à des milles à la ronde jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1908, une petite chapelle est cependant construite sur un terrain appartenant à Isaïe Bélair et accueille les fidèles du secteur correspondant plus tard aux localités limitrophes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ce premier lieu de culte aurait été à l'origine une grange appartenant à un fermier connu sous le nom de Bélair. Le curé Villeneuve de la paroisse de Saint-Eustache s'y rendait tous les dimanches pour y célébrer la messe. Puis, peu à peu, les plages sablonneuses du lac des Deux-Montagnes attireront les vacanciers de Montréal qui, le dimanche, prennent plaisir à se rendre à la chapelle Bélair. En 1929, la communauté de Saint-Eustache-sur-le-Lac adresse une supplique à l'archevêque de Montréal, Georges Gauthier, pour demander la construction d'une nouvelle chapelle. Le site de l'ancien moulin de Joseph Brunet apparaît alors comme l'endroit idéal. Correspondant aujourd'hui à l'emplacement de l'église paroissiale de Saint-Agapit, la chapelle tient lieu de desserte d'été jusqu'en 1946.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Maison quadrangulaire avec toit en pavillon, construite vers 1930, située au 2901, chemin d'Oka.



Source : Archiv-Histo

L'église Saint-Agapit, en 1958.

En médaillon : la bénédiction solennelle de l'église Saint-Agapit de Saint-Eustache-sur-le-Lac, en présence du cardinal Paul-Émile Léger.

L'érection de la paroisse de Saint-Agapit date du décret émis le 20 juin 1946 par l'archevêque de Montréal, Joseph Charbonneau. Elle s'avère nécessaire compte tenu de l'augmentation du nombre de fidèles en provenance de l'ouest de Saint-Eustache, rendant exigü le lieu de culte. Le prêtre Jean-Louis Chartrand deviendra le curé-fondateur de la nouvelle paroisse<sup>10</sup>.

Avant la naissance de la paroisse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1958, les résidents de son territoire dépendent donc de la paroisse de Saint-Agapit. Pendant plusieurs années, deux prêtres relevant de la juridiction du curé de Saint-Agapit viendront célébrer la messe du dimanche dans deux chapelles, l'une consacrée à sainte Marthe et l'autre à sainte Madeleine. Depuis 1956, la région de Deux-Montagnes fait partie du diocèse de Saint-Jérôme dirigé par l'évêque, Mgr Émilien Frenette.

<sup>10</sup> Pour plus d'informations sur les origines de la paroisse de Saint-Agapit, voir Stéphane Plante, *Ville de Deux-Montagnes 1804-1994*, op. cit., p. 62-63.

### L'abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes

À Sainte-Marthe-sur-le-Lac, près des limites de Deux-Montagnes, se dresse un bâtiment imposant où réside la congrégation des sœurs bénédictines. François-Benoit Mathys concédera le terrain qui permettra l'érection du monastère et sa fille, Clotilde, fera ensuite œuvre de pionnière pour la fondation de l'abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes.

Clotilde Mathys naît le 19 avril 1899. Au début des années 1920, elle se rend à l'abbaye des Saints Jean et Scholastique de Maredret, en Belgique. En 1924, elle tente d'y faire son noviciat, mais la maladie la force à une longue convalescence et à venir au Québec à la demande de son père. Mgr Georges Gauthier, administrateur et coadjuteur de l'archevêché de Montréal, lui propose alors de fonder une œuvre moniale au Canada. Mademoiselle Mathys entreprend les démarches pour obtenir la permission du Saint-Père de fonder un monastère bénédictin au Canada français. Elle lui demande également de réduire la dot exigée aux jeunes filles issues souvent de familles nombreuses et qui veulent entrer en religion. Le pape accède aux demandes de Clotilde Mathys et les dots fort modestes recueillies par la congrégation seront compensées par le travail effectué par les religieuses : reliure de livres, confection de vêtements liturgiques et travaux à l'aiguille. En 1933, le Très Révérend Père Abbé de Solesmes, venu expressément de Belgique pour la visite de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, fait plus ample connaissance avec le groupe d'oblates résidant sur l'avenue du Parc. Il constate l'urgence de trouver un lieu plus convenable pour installer les religieuses de cette communauté. Compte tenu des difficultés à trouver un site pour construire le monastère, le père de Clotilde, François-Benoit Mathys, offre un terrain où les religieuses cloîtrées seront assurées de toute la tranquillité dont elles ont besoin. La fondation de la congrégation date donc de 1936, et coïncide avec le début de la construction du monastère. La nouvelle demeure accueille ses premières religieuses le 22 janvier 1937 et sa capacité s'élève à près de 30 personnes. Le 2 février 1937, Mgr Gauthier bénit solennellement le monastère. En 1946, le bâtiment devient une abbaye puis, en 1955, la capacité d'accueil est portée à 72 religieuses. Des campagnes de souscription assurent le financement de la communauté. L'apport de la famille Mathys et de Jean-Baptiste Waddel mérite d'être cité<sup>11</sup>. Clotilde Mathys, devenue sœur Benedicta, poursuit l'œuvre des bénédictines aussi longtemps que sa santé le lui permettra. Elle quittera l'abbaye, mais continuera ses activités religieuses jusqu'en 1987 avant de s'éteindre à Tel-Aviv.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Vue à vol d'oiseau de l'abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes, en 1937.



Source : Archiv-Histo

L'abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes, en 1958.

11 Stéphane Plante, *Ville de Deux-Montagnes 1804-1994*, op. cit., p. 76. Voir aussi Guy-Marie Oury, *La fondation de l'abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes*, Chambray-lès-Tours, Éditions CLD, 1986.

Devant l'accroissement de la population et pour répondre aux besoins des fidèles de plus en plus nombreux, Mgr Frenette décrète, le 13 juin 1958, l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, nom déjà accolé à la commission scolaire locale. L'abbé Gaétan Lajeunesse devient le curé-fondateur. Ancien élève du Séminaire de Sainte-Thérèse, il avait été ordonné prêtre le 6 juin 1936. Il y avait également fait office de professeur avant de devenir vicaire à Saint-Eustache et à Saint-Jérôme.

À son arrivée dans la paroisse, l'abbé Lajeunesse loge dans la maison unifamiliale de Lucien Galarneau, située rue Alice (25<sup>e</sup> Avenue). Au cours de sa première visite paroissiale, l'abbé Lajeunesse recense 215 familles résidentes et une population de villégiateurs d'environ 750 familles. Dès sa première année d'entrée en fonction, il déploie maints efforts pour faire construire l'église paroissiale. Le 29 juin 1958, les paroissiens procèdent à l'élection des marguilliers appelés à seconder la gestion du prêtre desservant : Armand Landry, Eugène Larocque, Maurice Binette, Raymond Beulance, Eugène Binette, Joseph-P. Simard, Lucien Cloutier et Euclide Roger. Les trois premiers sont désignés pour exercer durant la première année à titre de marguilliers du banc alors que les cinq autres feront partie du conseil de fabrique à titre d'anciens marguilliers.

Pour compléter l'infrastructure religieuse, la fabrique achète en 1958 un terrain de Florent Binette en vue de l'aménagement du cimetière paroissial, à proximité de l'église et du presbytère. En 1970, un autre lot acquis de la Commission scolaire permet son agrandissement devenu nécessaire pour enterrer décemment les morts.

Le 17 juillet 1958, les marguilliers procèdent à l'achat de deux autres terrains contigus, celui de Willibald Laurin et l'autre d'Henri Binette. Quelques jours plus tard, la construction de l'église est entreprise pour le plus grand contentement des fidèles. Elle se présente comme un bâtiment de 53 pieds de largeur par 123 pieds de profondeur avec sacristie et sous-sol. La fabrique retient les services de la firme d'architectes Robillard, Jetté et Beaudoin, qui dessine les plans du nouveau temple. Renaud Côté obtient ensuite le contrat de construction, moyennant une somme de 119 744 \$<sup>12</sup>.

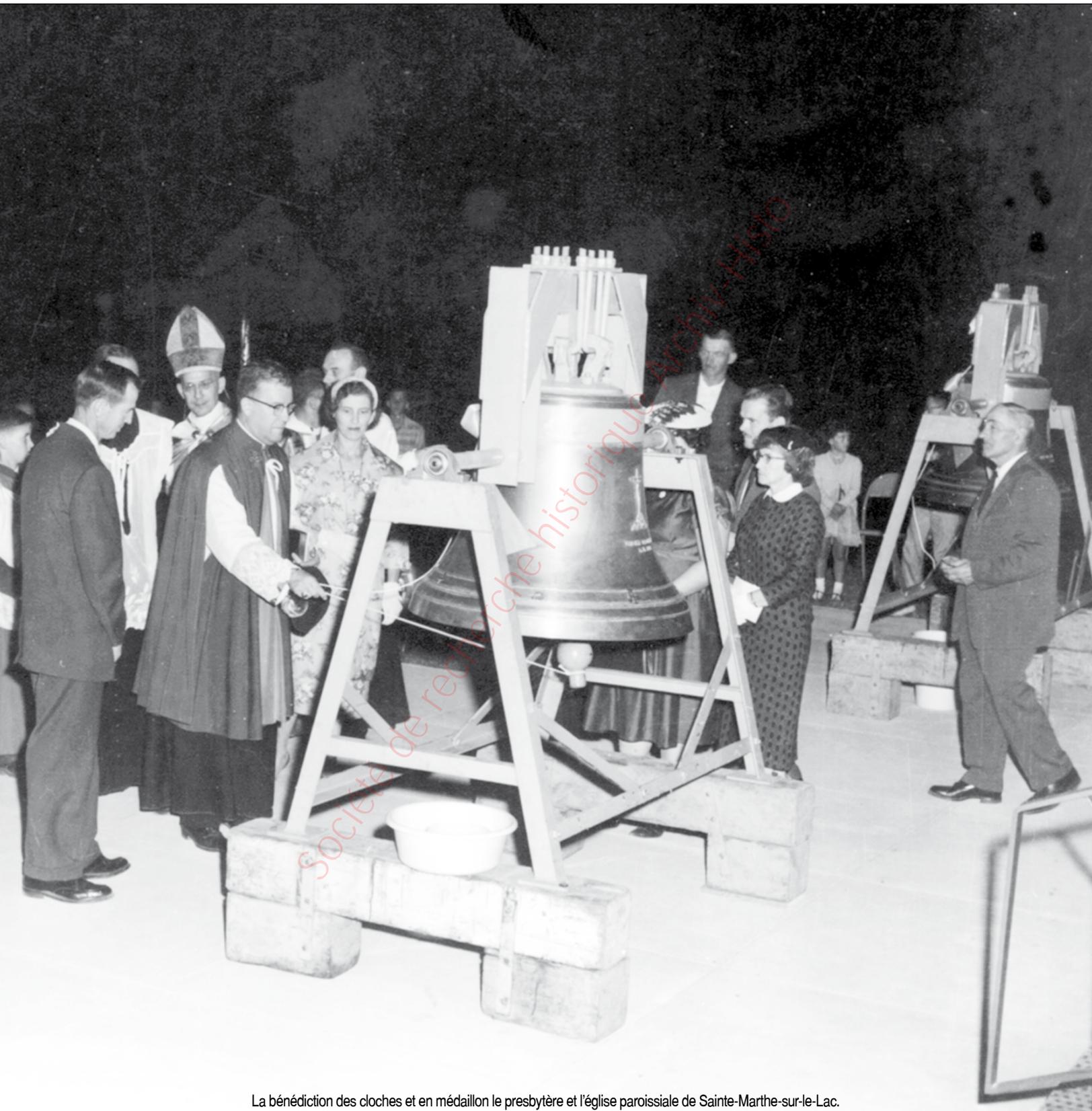
<sup>12</sup> Mgr Paul Labelle, *Album-souvenir publié à l'occasion de la consécration de l'église Sainte-Marthe-sur-le-Lac*, Imprimerie Trans-Litho, 1989, p. 8.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



Source : Germain Beauchamp



La bénédiction des cloches et en médaillon le presbytère et l'église paroissiale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Dans le cadre d'une visite pastorale effectuée le 29 août 1959, Mgr Émilien Frenette donne la confirmation à 23 enfants. Le lendemain, avec l'aide du curé Gaétan Lajeunesse et en présence de Mgr Louis-Joseph Rodrigue, curé de la paroisse de Saint-Eustache, il procède à la bénédiction de la pierre angulaire et de l'église devant une assemblée de nombreux fidèles<sup>13</sup>. Le 6 septembre 1959 provoque de grandes réjouissances à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Mgr Frenette revient dans la paroisse en compagnie cette fois de l'abbé Roland Guindon, chancelier du diocèse, et de Mgr Rodrigue, pour l'imposante cérémonie liturgique de la bénédiction des trois cloches de l'église. La première cloche a la tonalité en la, la deuxième en si et la troisième donne le do dièse. Dorénavant, le carillon formé par ces trois cloches annoncera tantôt l'angélus, parfois le tocsin ou encore le glas. Acquises grâce à la générosité des paroissiens, ces fidèles messagères se mêleront intimement à la vie quotidienne des résidents et des villégiateurs de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Germain Beauchamp

La cérémonie de la bénédiction des cloches de l'église paroissiale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

En 1962, la résidence qui sert de presbytère à la paroisse ne répond plus aux besoins du curé desservant, lequel aspire à un lieu de repos plus décent. Le nouveau presbytère sera l'oeuvre de l'architecte Laurent Calarme, de Saint-Eustache, et des entrepreneurs Paul et Gaétan Binette, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Totalisant des coûts de l'ordre de 41 300 \$, la construction s'échelonna du 15 mai au 15 août 1962. Le bâtiment de trois étages possède treize pièces, notamment deux bureaux publics paroissiaux, une chambre pour le curé et une autre pour le vicaire, deux chambres de visiteurs, une salle à manger, un vivoir, une cuisine, etc. Le presbytère est béni le 7 octobre 1962 par le curé Gaétan Lajeunesse. Ce dernier demeure curé de la paroisse jusqu'au 6 novembre 1967, date à laquelle il part remplir un nouveau mandat à Val-Morin.

<sup>13</sup> *La Victoire*, 3 septembre 1959.

Plus récemment, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les paroisses de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Agapit et Marie-Médiatrice se fusionnaient pour former la paroisse Sainte-Marie-du-Lac<sup>14</sup>. Les trois églises continuent de servir leurs paroissiens pour les sacrements de première communion, confirmation et de mariage, les funérailles et les messes dominicales. Cette réorganisation du diocèse de Saint-Jérôme est l'œuvre de l'évêque Gilles Cazabon, qui ambitionne de diminuer le nombre de paroisses de plus de la moitié. L'érection canonique de Sainte-Marie-du-Lac crée donc une seule équipe pastorale et une administration commune pour tout ce territoire occupé jadis par trois paroisses. Bien que la communauté paroissiale ait subi bien des transformations au cours de ces dernières années, l'église reste bien présente encore dans le paysage de Saint-Marthe-sur-le-Lac en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle demeure toujours un bâtiment fort visible et synonyme de l'appartenance à une communauté.



Source : Régina Jobin

L'intérieur de l'église paroissiale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en 1997.

<sup>14</sup> L'Éveil, 16 février 2002.



# L'évolution de l'institution municipale

L'année 1960 marque le début de l'autonomie de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, laquelle naît d'un détachement de la municipalité de paroisse de Saint-Eustache. Une belle aventure débute, une histoire qui mérite que l'on s'y attarde. En raison de son caractère électif et représentatif, la municipalité constituée, à compter de cette date, le principal organe d'expression et d'autodétermination au service de la communauté locale. La table du conseil va ainsi devenir l'endroit par excellence où le pouvoir de décision sera accessible à tous et où l'intervention d'un citoyen élu pourra infléchir des actions prises pour le bien commun. Dorénavant, les questions locales ne relèveront plus de la municipalité de Saint-Eustache. Au fil du temps, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac saura se distinguer non seulement comme destination estivale, mais par la variété et la qualité des services mis sur pied pour le bénéfice de l'ensemble de sa population.



## De Durham à la création des municipalités

Les premières années de scène municipale dans le comté de Deux-Montagnes remontent cependant au XIX<sup>e</sup> siècle. La mise en place des premiers gouvernements municipaux y sera longue et difficile, et requerra l'adoption de plusieurs lois réparties sur une période de quinze ans allant de 1840 à 1855<sup>1</sup>. Elle précède enfin de plus de cent ans la naissance de la corporation municipale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. C'est toutefois sur ce passé que se construira la communauté distincte et autonome qu'elle constitue aujourd'hui.

Envoyé par l'Angleterre au Canada pour enquêter sur les circonstances entourant les rébellions de 1837, John George Lambton, comte de Durham, va proposer une série de recommandations dont certaines ont trait aux administrations municipales. Durham constate la quasi-absence de gouvernements locaux, qui constitue à ses yeux une des lacunes importantes du Bas-Canada. Les fabriques sont les seules institutions locales dotées de certains pouvoirs, et ne servent strictement qu'à administrer les églises catholiques. Certes, il existe une forme de gouvernement central où la population peut élire des députés, mais à ce niveau, les problèmes avec le gouverneur et l'exécutif paralysent les institutions politiques. Aussi, le rapport Durham encourage fortement l'implantation de gouvernements régionaux pour s'occuper des affaires locales.

Dans un premier temps, en 1840, une ordonnance de Lord Charles Edward Poulett Thomson Sydenham adoptée par le Conseil spécial crée en « corporation » municipale toute paroisse ou canton d'au moins 300 habitants. Réunis en assemblée, les habitants peuvent prendre les décisions qui concernent toute la communauté, mais il n'existe pas encore de conseil élu. Une autre ordonnance en 1841 crée 22 districts municipaux. Le territoire qui va devenir quelques années plus tard Sainte-Marthe-sur-le-Lac fait partie alors de celui du Lac des Deux-Montagnes. Chacun de ces districts est composé d'un ou de deux conseillers par paroisse ou canton, lesquels sont élus pour une période de trois ans. En vertu des clauses de cette ordonnance, les conseils régionaux sont dans l'obligation de tenir quatre séances régulières alors que le conseil local n'est tenu d'en tenir qu'une seule. Le contrôle du gouverneur sur cette instance limite cependant la portée des décisions prises au cours des réunions. Bien d'autres pouvoirs sont entre les mains du gouverneur, entre autres le changement des limites du district, la fixation des chefs-lieux et la nomination des officiers, ce qui n'est pas sans causer problème aux élus locaux. Le district municipal possède également le droit de prélever des taxes pour administrer la police, l'entretien des routes et chemins, les édifices publics, etc. Or, la population réagit en refusant de prendre part aux élections ou de payer les taxes. Ayant fraîchement en mémoire les événements de 1837-1838 et l'imposition de l'union du Haut et du Bas-Canada, elle se méfie de la mise en place d'administrations locales perçues comme de simples machines à taxer.



Source : Pierre Racette

Devant le rouleau à vapeur : M. Langlois et un inconnu; au centre, un inconnu, Ismaël Langlois, Évariste Lamanque, Calixte Lamontagne, quatre inconnus et M. Villeneuve, contremaître; un inconnu est debout sur la machine.

Les deux ordonnances de 1840 et 1841 restent donc inopérantes. Le gouvernement du Canada-Uni revient toutefois à la charge par l'adoption, en 1845, de la

1 Pour l'histoire du comté de Deux-Montagnes et toutes ses subdivisions, notamment celles qui donneront naissance à Saint-Eustache et à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, voir Jean-Paul Ladouceur, *Le comté de Deux-Montagnes*, Texte d'une recherche présentée à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec en vue de l'obtention du prix Rodolphe-Fournier 2009, 27 pages.



Source : Maurice Leblanc

Le travail à la ferme exécuté en famille à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

loi municipale qui révoque les ordonnances précédentes. Les autorités gouvernementales abolissent alors les districts municipaux pour tenter de mettre en place les municipalités de paroisse, de canton, de village ou même de ville. Elles prévoient aussi l'élection d'un conseil municipal avec plus de pouvoirs et une plus grande autonomie pour les municipalités locales. Le gouverneur ne peut intervenir d'aucune façon pour nommer les officiers municipaux ou même dissoudre le conseil municipal. Par la loi de 1845, le gouvernement crée 319 municipalités<sup>2</sup>, notamment celle de Saint-Eustache qui correspond à une partie de la seigneurie des Mille-Îles dite de la Rivière-du-Chêne. Il s'agit d'un territoire s'étendant sur près de sept milles de front sur neuf milles de profondeur, délimité au sud par la rivière des Mille-Îles, à l'ouest et au nord par la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes et à l'est par la seigneurie de Blainville. Le premier maire de cette municipalité nouvellement créée est William Henry Scott.

En 1847, le Parlement, sous Lord James Bruce Elgin, abroge la loi votée deux ans plus tôt. Les municipalités de paroisse et de canton disparaissent pour être

---

<sup>2</sup> Diane Saint-Pierre, *L'évolution municipale du Québec des régions. Un bilan historique*, Sainte-Foy, UMRCQ, 1994, p. 47-48.

regroupées dans les municipalités de comté qui sont au nombre de 46<sup>3</sup>. La municipalité de paroisse de Saint-Eustache disparaît pour être rattachée à la municipalité du comté de Deux-Montagnes. Puis, en 1848, le gouvernement du Canada-Uni crée la municipalité du village de Saint-Eustache.

À l'époque, les Canadiens français ne prisent guère cette tentative de fonder un gouvernement local. Le parti réformiste de Louis-Hippolyte La Fontaine s'oppose à la loi de 1847 qui crée les municipalités de comté et suggère la mise en place d'une double organisation, les municipalités locales et les municipalités de comté. Ce n'est toutefois qu'en 1855 que sera institué *l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada*, mis en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Il abolit la loi de 1847 pour reconstituer les municipalités de paroisse et de canton, sans abroger les villages ni les villes de Montréal, Québec et Saint-Hyacinthe.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ancienne école, construite vers 1910, située au 2804, chemin d'Oka.

La loi de 1855 met en place l'assise du régime municipal actuel en se basant sur le territoire couvert par les paroisses religieuses, les cantons et les comtés électoraux. Cette loi accorde des pouvoirs aux conseils municipaux, qui représentent 393 municipalités<sup>4</sup>. Des conseils municipaux relèvent donc la voirie, l'approvisionnement en eau, la protection des citoyens, etc. Par contre, le conseil de comté se préoccupe des questions plus régionales, comme les prisons, la construction du palais de justice, l'implantation d'un bureau d'enregistrement, l'ouverture de chemins de colonisation, etc. À la suite de l'entrée en vigueur de la loi de 1855, le Bas-Canada compte 411 municipalités<sup>5</sup> et la municipalité de paroisse de Saint-Eustache refait surface, sauf la partie du village de Saint-Eustache. La municipalité de paroisse de Saint-Eustache comprend alors le territoire actuel de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La première session du conseil municipal de la paroisse de Saint-Eustache a lieu le 24 juillet 1856<sup>6</sup> dans la salle du marché du village du même nom. Jean-Baptiste Proulx devient maire, entouré des conseillers Joseph Payment, Joseph Robillard, Octave Limoges, Joseph Doré et François-Xavier Leclair. Cyrille Andegrave dit Champagne est nommé secrétaire-trésorier, fonction qu'il n'occupera que quelques mois, étant rapidement remplacé par Joseph Labelle. Le conseil confirme l'élection de Jean-Baptiste Proulx comme maire. À l'époque, les propriétaires fonciers élisent sept membres au conseil municipal, lesquels choisissent entre eux celui qui présidera aux destinées de la municipalité.

À la session suivante, au mois d'août, le conseil nomme les divers inspecteurs appelés à servir la municipalité. Le système des inspecteurs va fonctionner de façon ininterrompue jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Sans reconstituer toute l'histoire de la municipalité de paroisse de Saint-Eustache, notons qu'en 1920, les avis publics, procès-verbaux et règlements seront tous adoptés en langue fran-

3 Alain Baccigalupo, *Les administrations municipales québécoises des origines à nos jours, anthologie administrative, tome 1 : les municipalités*, Montréal, Agence d'Arc, 1984, p. 66.

4 Diane Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 51.

5 Alain Baccigalupo, *op. cit.*, p. 71.

6 Archives de la Ville de Saint-Eustache, procès-verbaux (p.-v.) de la réunion du conseil municipal de la paroisse de Saint-Eustache, 24 juillet 1856. À la lecture des procès-verbaux du conseil municipal, on peut conclure qu'il s'agit de la première séance du conseil. Ceci dit sous toute réserve, la calligraphie du secrétaire-trésorier n'étant pas toujours très claire.

çaise. À compter de cette date, le français devient la seule langue officielle de communication et celle des décisions importantes.

Dans une réunion du conseil municipal de la paroisse de Saint-Eustache, le maire Nelson Renaud et les conseillers Paul Brunette, Eugène Larocque, Placide Bélisle, Vianney Desormeaux et Édouard Paquette consentent à la séparation d'une partie de son territoire pour la création d'une nouvelle entité municipale. Il est stipulé dans un procès-verbal d'une réunion du conseil de la paroisse de Saint-Eustache, le 4 août 1958, que tout « le territoire borné à l'est par la Ville Saint-Eustache sur le lac; au sud par le lac des Deux-Montagnes, à l'ouest par Saint-Joseph-du-Lac, au nord par le trait carré des terres de Rivière Sud dans la paroisse Saint-Eustache soit détaché de la municipalité de paroisse Saint-Eustache et sera connu sous le nom de Sainte-Marthe-sur-le-Lac »<sup>7</sup>. Selon toute apparence, le détachement d'une partie du territoire de Saint-Eustache ne semble pas troubler outre mesure les membres de son conseil municipal. Placide Bélisle se voit toutefois contraint de démissionner de son poste de conseiller municipal de Saint-Eustache, attendu que son lieu de résidence se trouve à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Jeanne Larocque

7 Archives de la Ville de Saint-Eustache, p.-v. de la réunion du conseil municipal de la paroisse de Saint-Eustache, 4 août 1958.

### De la fondation d'une municipalité

En 1951, Hervé Larocque devient le président fondateur de la Commission scolaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ce regroupement voit à la bonne marche des écoles de rang, entre autres à celle située chemin d'Oka. Près d'une décennie plus tard, la population marthelacquoise appuie la candidature d'Hervé Larocque, déjà investi dans sa communauté, au sein du premier conseil municipal. Solidement implantée dans le secteur de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la famille Larocque habite depuis trois générations une maison reconnaissable par ses briques rouges située sur le chemin d'Oka. Le visiteur qui emprunte cette voie de communication a le loisir d'admirer son architecture qui remonte au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Soulignons ici que c'est dans l'enceinte des murs de cette résidence que se tiendra la première réunion du conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Jeanne Larocque  
Hervé Larocque,  
premier maire de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Une page d'histoire est désormais écrite à l'occasion de laquelle Hervé Larocque devient le maire fondateur de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Il est entouré des conseillers Maurice Binette, Léopold Cardinal, Henri-J. Desroches, Lauréat Larivée, André Saint-Pierre et R.-H. Saulnier, tous élus par acclamation.

Parmi les premiers gestes posés par le conseil fraîchement élu figure l'engagement de Guy Prud'homme au poste de secrétaire-trésorier, fonction longtemps la plus prestigieuse au sein d'une municipalité, sinon la plus exigeante. En 1960, Guy Prud'homme reçoit un salaire annuel de 1200 \$ en plus d'une somme de 50 \$ pour la confection du rôle d'évaluation qui permet de recueillir les taxes foncières.



La maison paternelle des Larocque, d'inspiration néoclassique, érigée vers 1845, située au 3228, chemin d'Oka.

Rapidement, toute une équipe de fonctionnaires va s'affairer au bon fonctionnement de la municipalité. Eugène Dumoulin est engagé à titre d'inspecteur agraire et Eugène Binette à celui d'inspecteur de la voirie. Au printemps, le conseil choisit les évaluateurs Antonio Bernier, Aimé Rousseau et Charles Belzile<sup>8</sup>, lesquels procéderont à la mise à jour de la valeur des biens fonciers sur le territoire de la municipalité. Durant ses premiers mandats, le conseil municipal jouit d'une très grande latitude au niveau de l'embauche du personnel. L'apparition des syndicats des employés viendra plus tard encadrer et limiter ce pouvoir traditionnellement dévolu aux élus.

De sa fondation à aujourd'hui, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac voit ses sources de préoccupations se multiplier. Elles ont trait d'abord aux voies de communication et à l'entretien des chemins et fossés sur son territoire. Puis, pour répondre aux besoins de leurs concitoyens, les administrateurs se devront de mettre en place une infrastructure pour assurer l'approvisionnement en eau potable et divers services essentiels, notamment les services de police et des incendies. Enfin, les officiers municipaux sont tenus, en vertu du mandat qui leur est conféré par la population, de multiplier les interventions sur le terrain pour assurer le bien-être général, le maintien de l'ordre et enfin contrer certaines nuisances, telles que le bruit et la pollution. Au fil des ans, il leur incombera aussi de développer, pour le grand bénéfice de la population résidente, des services récréatifs et culturels tels que l'aménagement d'une bibliothèque et d'un centre communautaire, de parcs, piscines, etc.

Au début des années 1960, Saint-Marthe-sur-le-Lac doit encore pallier à l'absence d'assistance publique qui demeure toujours du ressort des municipalités. Aussi, dans les premières années qui suivront sa fondation, les décisions du conseil municipal prennent souvent un caractère social. Le conseil décide toutefois seul de l'admissibilité des personnes démunies qui pourront recevoir de l'aide. En février 1960, il met sur pied un système d'attribution de cartes qui permet l'identification des personnes considérées démunies sur son territoire. Selon des critères non signalés dans les registres municipaux, le conseil cherche à identifier les indigents et les personnes inaptes au travail qui ne peuvent subvenir à leurs besoins pour toutes sortes de motifs, notamment à cause de leur état de santé. L'aide municipale demeure cependant occasionnelle; il ne saurait être question dans l'esprit des édiles municipaux de soutenir les personnes indigentes à plus ou moins long terme et de pallier au nouvel État québécois qui s'apprête à légiférer sur le plan social et à sortir le Québec de la tradition incarnée jusque-là par les gouvernements Taschereau et Duplessis.

À l'orée de la Révolution tranquille, les instances municipales s'emploient aussi à sauvegarder les bonnes mœurs et à standardiser les comportements de ses citoyens. La réglementation du conseil municipal apparaît souvent tatillonne mais elle traduit bien le climat de religiosité et de censure qui est encore celui du Québec dans les années 1960. Peu à peu, de nouveaux enjeux obligeront cependant la municipalité à se mettre à l'heure de la modernité. Tout en consolidant ses acquis en ce qui a trait aux services d'approvisionnement en eau ou encore de voirie, elle sera appelée à se soucier d'environnement, de développe-

---

8 Nous avons consulté systématiquement tous les procès-verbaux et les règlements de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Nous mentionnerons, le cas échéant, les dates précises des réunions auxquelles nous ferons allusion. Dans le cas de l'engagement d'évaluateurs, voir p.-v. des réunions du conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, 7 avril 1960.

ment domiciliaire, d'éducation, de culture, etc. L'administration municipale à Sainte-Marthe-sur-le-Lac va donc parfaitement se modeler au nouveau projet politique de la société québécoise qui se dessine à cette époque en changeant progressivement son style et son image.

Source : Germain Beauchamp



Le pavillon de la Jeunesse, plus tard le bureau du Club Optimiste fondé en 1971. La bâtisse à vocation communautaire a été acquise par les Loisirs Sainte-Marthe de la fabrique de la paroisse Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 16 novembre 1966.

### Un nouveau cadre réglementaire

Dès sa naissance, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac cherche à mettre en place une structure administrative efficace et des politiques visant le bien-être de ses habitants. Ainsi, dans le dessein de s'assurer des assises solides, elle adopte de nouvelles mesures qui viennent modifier la réglementation antérieure adoptée du temps de l'existence de la municipalité de paroisse de Saint-Eustache. Rapidement, elle use de ses prérogatives pour choisir un entrepreneur qui verra à la salubrité des lieux publics sur son territoire, notamment à la disposition des ordures<sup>9</sup>. Elle prend également les mesures qui s'imposent pour que Shawinigan Water and Power fournisse l'électricité suffisante pour l'éclairage des rues de la municipalité et l'installation de nouvelles lampes<sup>10</sup>. Au printemps 1960, elle prend en considération les plaintes venant de quelques citoyens qui s'estiment dérangés par la présence de chiens errants sur le territoire. Le conseil s'empresse donc d'adopter une réglementation obligeant les propriétaires de chiens à détenir un permis sous peine de se voir imposer une amende de 20 \$. Indépendamment des amendes exigées, il reste que dès cette époque la municipalité cherche à empêcher tout contrevenant de nuire impunément à l'environnement. Durant les années 1970, la réglementation sera encore plus rigide et des mesures seront adoptées pour éviter, par exemple, que les terrains deviennent des dépotoirs à ciel ouvert ou des cimetières d'automobiles. La mu-

<sup>9</sup> Archives de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, règlement n° 1.

<sup>10</sup> Archives de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, règlement n° 2.

nicipalité surveille également les plans d'eau stagnante, les volailles de basse-cour en liberté et les déchets non décomposables à ciel ouvert, autant de situations qui ne sont guère tolérées à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Bien que l'heure de l'aménagement urbain n'ait pas encore sonné, la municipalité cherche dès les premières années suivant sa fondation à régler les commerces opérant dans les limites de son territoire. L'ouverture d'un commerce à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne peut s'effectuer sans l'autorisation du conseil. Dès 1960, ce dernier établit une échelle de taxes inhérentes aux licences que tous les commerçants sont tenus d'obtenir pour exercer leurs activités sur le territoire municipal. Par exemple, les commerçants non résidents de la municipalité paieront beaucoup plus cher leur licence que les commerçants résidents. Une politique est donc mise en place pour encourager les détaillants locaux.

La moralité étant encore au début des années 1960 l'affaire de la municipalité, toute activité de loisirs qui a lieu sur son territoire est surveillée avec vigilance. Voyant arriver la session estivale, le conseil adopte, le 10 juin 1960, une réglementation qui oblige le port du costume de bain à la plage et l'interdit dans les rues ou endroits relevant de sa juridiction. Gardien de la paix, il prohibe également la consommation d'alcool sur la voie publique, dans les parcs et sur les plages. À peine créée, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'emploie à mettre en place des normes de comportement devant assurer quiétude et douceur de vivre à ses citoyens et éviter les débordements humains. Plus tard, dans les années 1970, elle élargira encore la réglementation en interdisant les feux de joie, la distribution libre de bannières, le sport en plein air après 23 h, les bruits inopinés comme les sifflets, les fausses alarmes et autres cloches, jugés inappropriés<sup>11</sup>. Toutes les salles de danse et autres veillées seront tenues également de respecter un horaire et d'interrompre leurs activités entre minuit et sept heures le matin. À Sainte-Marthe-sur-le-Lac, un seul mot d'ordre est maintenu : rien ne doit troubler la paix publique. Seul l'appel des fidèles à la messe par les cloches de l'église est toujours toléré, comme quoi ce bâtiment demeure encore bien présent dans la réalité et le paysage de la municipalité.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



L'hôtel Montlieu, auparavant l'hôtel Girard, situé sur le chemin d'Oka.

Source : Germain Beauchamp



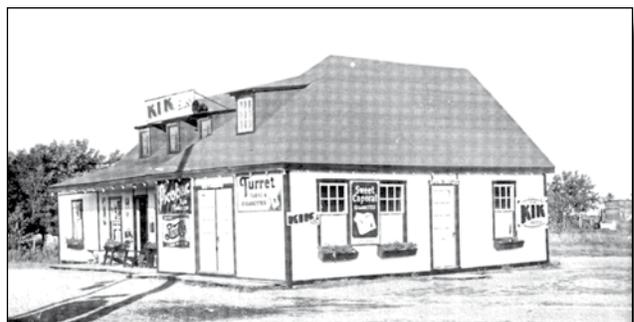
Le garage British American Oil, en 1965.

Source : Germain Beauchamp



Le motel bar-salon Deux-Montagnes, vers 1965.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



Un commerce d'antan, situé au 2948, chemin d'Oka.

11 P.-v., 6 mai 1970.



Source : Germain Beauchamp

La station service Imperial et concessionnaire Volkswagen, à la fin des années 1960.

Assurer l'ordre dans la municipalité et voir à l'application des règlements pré-suppose cependant l'engagement d'un policier. Robert Binette accepte de relever le défi au salaire de 75 \$ par semaine. La tâche qui lui revient est toutefois colossale. Elle consiste d'abord à collecter les frais relatifs aux permis octroyés aux commerces et aux licences accordées aux propriétaires de chiens, pour lesquelles il reçoit une redevance de 25 %. Il lui incombe aussi de faire observer les règlements relatifs au maintien de l'ordre et de la paix. Enfin, il est tenu d'effectuer une patrouille du vendredi au dimanche et en semaine, sur demande du conseil, quand cela s'avère nécessaire. Faciliter

la circulation automobile lors des messes dominicales à l'église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lui revient aussi d'office. Mises à part les nombreuses tâches qui lui sont dévolues, Robert Binette doit fournir son uniforme et son automobile en acquittant les frais de police d'assurance. Quant à la durée de son engagement, elle s'étend à l'ensemble de la saison estivale, soit du 18 juin au 9 septembre 1961. Pour faciliter son service, le conseil consent en juin 1961 à faire l'achat d'un revolver calibre 38 avec gaine, menottes, garcette et autres accessoires nécessaires à l'exercice du travail du policier<sup>12</sup>. Ce premier officier sera remplacé par Napoléon Laroche qui devient chef de police dès le 1<sup>er</sup> mai 1964 pour un terme d'un an<sup>13</sup>. En 1965, Robert Lalonde lui succède. En retour d'un salaire fixé à 6350 \$, le nouveau chef de police doit répondre au comité de « police » et se soumettre aux directives du maire et du conseil municipal. À compter du premier mai 1967, il est attendu que le chef de police pourra bénéficier d'une augmentation annuelle de 500 \$. Advenant la fusion de Sainte-Marthe-sur-le-Lac avec une autre municipalité, Robert Lalonde est assuré de jouir des mêmes conditions salariales.

### L'amélioration des voies de communication

À l'aide de programmes de subvention mis en place par les gouvernements d'Ottawa et de Québec, la municipalité de Saint-Marthe-sur-le-Lac tente de soulager les problèmes liés au chômage qui sévit au cours de l'hiver 1961-1962 en faisant effectuer une série de travaux de voirie à l'intérieur de ses limites territoriales. Ces travaux varient, passant du débroussaillage des rues au nettoyage des fossés, à



Source : Jeanne Larocque

Les plaisirs d'hiver, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vers 1960. Appareil avec hélice, moteur d'avion et skis pour glisser sur la neige, propriété de la famille Larocque.

12 P.-v., 1<sup>er</sup> juin 1961.

13 P.-v., 1<sup>er</sup> mai 1964.

la construction des deux arches aux limites de la municipalité, à la pose d'enseignes de signalisation, au traçage des rues et à l'installation des clôtures à neige. Les coûts qui atteignent rapidement 25 500 \$ sont défrayés par les deux paliers de gouvernement, à raison de 50 % par le fédéral et 40 % par le provincial. La municipalité doit assumer une part infime de 10 %.

Pendant quelques années, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac renouvelle les demandes de subvention qui servent entre autres à la coupe d'arbres, au nettoyage des cours d'eau, à l'assainissement des fossés, à la construction de puisards, etc. Bien que le chômage ne soit pas endémique à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la municipalité sait profiter des subventions gouvernementales pour faire exécuter des travaux d'intérêt commun.



La famille Larocque s'apprêtant à prendre la route.

### **Un programme ambitieux : de nouveaux services municipaux d'égouts et d'approvisionnement en eau**

Tournée désormais vers le progrès, la municipalité de Saint-Marthe-sur-le-Lac entrevoit en mars 1966, au cours du mandat du maire François Lespérance, la réalisation de travaux d'envergure : la construction de deux réseaux, l'un pour les égouts et l'autre pour l'eau potable. Seule l'érection d'une usine d'épuration d'eau sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac verra le jour. Toute cette nouvelle infrastructure représente des coûts de l'ordre de 2,6 millions \$. D'entrée de jeu, la municipalité de Saint-Marthe-sur-le-Lac n'est pas en mesure de financer une telle entreprise sans taxer lourdement ses citoyens. Aussi décide-t-elle d'avoir recours aux différents programmes d'aide gouvernementale pour la réaliser.

Le conseil municipal tente d'abord d'obtenir du gouvernement fédéral une subvention de l'ordre de 84 500 \$ en vertu des dispositions VI B de la Loi nationale sur l'habitation de 1954. Il ambitionne aussi d'obtenir une subvention de 45 000 \$ provenant du gouvernement provincial, et ce, en vertu de la loi qui veut favoriser l'exécution de travaux d'hiver par les municipalités. Enfin, une somme de 55 000 \$ pourrait lui être allouée par le gouvernement d'Ottawa en vertu cette fois de la Loi fédérale qui favorise, à l'instar du gouvernement provincial, l'exécution de travaux d'hiver par les municipalités. Il envisage enfin un emprunt de 338 000 \$ provenant de la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) et remboursable sur 40 ans, tel qu'édictée par la Loi nationale sur l'habitation de 1954. Ne ménageant pas les efforts, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite se prévaloir également de la Loi provinciale qui veut faciliter l'établissement des services municipaux pour obtenir une aide financière de 486 200 \$ étalée sur quatre ans. Dans l'hypothèse qu'elle réussirait à obtenir toute l'aide prévue, la municipalité se trouverait cependant toujours loin du compte, toutes ces subventions totalisant une somme de 1 008 700 \$. De plus, l'étalement du prêt consenti par la SCHL et remboursable sur 40 ans ne serait pas sans engendrer des frais d'intérêt à long terme pour la municipalité.

Aussi choisit-elle de consulter sa population par la voie d'un référendum les 29 et 30 avril 1966. Une majorité d'électeurs approuve le règlement n° 62 qui ambitionne de doter la municipalité de l'infrastructure nécessaire en matière d'égouts et d'approvisionnement en eau. Cependant, le 28 mars 1967, le coût total du projet initial s'élève à près de 3,4 millions \$<sup>14</sup>. À elle seule, l'usine d'épuration représente un investissement de 452 527,50 \$. La municipalité n'a d'autre alternative que de s'engager dans une première phase du projet évaluée à 1,65 million \$. Pour sa réalisation, elle obtient un prêt de la SCHL de 566 000 \$ et un octroi de 141 500 \$ du gouvernement fédéral en vertu de la partie VI B de la Loi nationale sur l'habitation de 1954. Bien des démarches restent à faire pour profiter de la loi provinciale qui veut faciliter l'établissement des services d'égouts et d'approvisionnement en eau dans les différentes municipalités du Québec. Rapidement, le financement des travaux repose principalement sur les propriétaires fonciers, notamment les riverains et ceux qui bénéficieront de ses services. Cette nouvelle phase du projet n'est cependant pas sans causer des remous au sein du conseil municipal. À peine la moitié des membres du conseil s'estime prête à s'engager plus loin. Le maire Lespérance est donc forcé de trancher en faveur du projet.

S'appuyant sur le mode du financement public, le conseil va donc de l'avant pour assurer à la population l'infrastructure municipale projetée moyennant un budget de 1,7 million \$. De nouveau interpellés les 29 et 30 septembre 1967, les deux tiers des électeurs approuvent le règlement n° 74 qui précise les modalités de financement pour la suite des travaux.

Du projet initial d'implanter de nouveaux réseaux, seul celui de l'approvisionnement en eau fait son chemin. À l'automne 1967, la soumission de 1 273 718,75 \$ de Lagacé Construction, un entrepreneur du secteur Chomedey à Laval, permet donc le début des travaux de mise en place d'un réseau de distribution de l'eau à tous les résidents de la municipalité. Cependant, les citoyens ne semblent guère apprécier tous les désagréments qu'entraîne la remise en état des rues sur le chemin d'Oka. Le 22 août 1968, les mises en chantier se poursuivent, notamment celle de la rue Carole dans le cadre des conduites d'approvisionnement en eau<sup>15</sup>.

Le conseil municipal, dirigé cette fois par Hervé Larocque, réclame en 1968-1969 de l'aide gouvernementale dans le cadre des programmes institués pour remédier au chômage. L'obtention d'une subvention de 31 600 \$ s'avère nécessaire pour mener à bien le projet. Or, cette somme ne représente qu'une goutte d'eau sur les frais réellement encourus pour ces projets d'envergure. Devant l'ampleur des coûts, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac envisage la coopération avec une autre municipalité pour assurer l'eau potable à ses concitoyens. La municipalité voisine de Deux-Montagnes deviendra ainsi à court terme le principal fournisseur de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en matière d'eau potable<sup>16</sup>.

14 P.-v., 28 mars 1967.

15 P.-v., 22 août 1968.

16 Voir à ce sujet, chapitre 4.



Source : Jeanne Larocque

Assermentation du maire Hervé Larocque, en novembre 1969.

### **Pouvoir au déblaiement de la neige**

En septembre 1971, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac envisage de procéder elle-même au déblaiement de la neige. Les coûts d'équipement et de machinerie sont évalués à 30 000 \$. Ils correspondent en fait à l'acquisition d'un camion de cinq tonnes avec aile et chasse-neige usagé et de deux camions de trois tonnes chacun comportant aussi un chasse-neige<sup>17</sup>. À l'automne 1971, le conseil municipal, conduit par le maire Hervé Larocque, acquiert finalement deux camions usagés de marque Mercury pour une facture de 13 500 \$<sup>18</sup>. Or, le 7 novembre de la même année, un nouveau conseil municipal est élu à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ce dernier désapprouve les décisions prises par ses prédécesseurs, entre autres l'achat de camions usagés pour déneiger la municipalité. Dirigée par André Monette, la nouvelle équipe de conseillers veut

17 P.-v., 22 septembre 1971.

18 P.-v., 6 octobre 1971.



Source : Germain Beauchamp

Le Restaurant du Lac, situé sur le chemin d'Oka.

confier dorénavant au privé le déblaiement de la neige. Elle estime que le conseil sortant aurait agi trop promptement dans l'achat des camions, et ce, contre la volonté des contribuables. Ne disposant pas de garage pour remiser les véhicules, la municipalité n'a pas non plus au sein de son équipe les employés qualifiés pour les entretenir et les réparer, ni de gestionnaires responsables pour voir à leur entretien. En décembre 1971, un particulier, Yves Raby, rachète les deux camions en question pour la somme de 12 528 \$, avant d'obtenir des instances municipales le contrat de déblaiement de la neige.

Au cours des années 1970, un nouveau style d'intervention municipale se dessine à l'horizon.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'apprête à poser un geste crucial en abandonnant son statut de municipalité de paroisse pour adopter celui de ville. Au fil des ans, sa communauté sait poser les jalons de son avenir avec un développement résidentiel en plein essor auquel s'ajouteront progressivement, grâce aux efforts des différentes équipes municipales en place, les infrastructures nécessaires pour assurer les services qui contribuent à la qualité de vie et au bien-être de tous les citoyens.

### Mort d'un citoyen marthelacquois en devoir à Montréal

Peu après 21 heures le 16 décembre 1971, un vétéran policier en motocyclette, Jean-Guy Sabourin, s'apprête à donner une contravention dans un stationnement lorsque trois cambrioleurs font irruption dans sa direction. Ces derniers venaient de dévaliser le magasin Robert Simpson situé à l'angle des rues Sainte-Catherine et Metcalfe. Sans en connaître les motifs, le plus grand des malfaiteurs tire deux coups de feu, blessant le policier qui succombe par la suite de ses blessures à l'hôpital<sup>19</sup>. Dans l'énervement, les suspects laissent tomber leur butin de 50 000 \$ avant de prendre la fuite<sup>20</sup>.

Le 20 décembre 1971, en l'église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le maire de Montréal, Jean Drapeau, assiste aux funérailles du policier Jean-Guy Sabourin, en présence d'un contingent de nombreux policiers venus rendre hommage à leur confrère. Jean-Guy Sabourin, citoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, laisse dans le deuil son épouse et ses trois enfants, âgés de 10, 11 et 12 ans<sup>21</sup>. En son honneur, le 1<sup>er</sup> mars 1972, la municipalité crée le trophée Jean-Guy Sabourin offert aux Loisirs Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>22</sup>.



Source : Fraternité des policiers et des policières de Montréal

<sup>19</sup> *Ottawa Citizen*, 17 décembre 1971.

<sup>20</sup> [www.fppm.qc.ca/les\\_risques\\_du\\_metier/read.sn?story=43](http://www.fppm.qc.ca/les_risques_du_metier/read.sn?story=43) (recherche du 10 juin 2010).

<sup>21</sup> P.-v., 20 décembre 1971.

<sup>22</sup> P.-v., 1<sup>er</sup> mars 1971.

# *En route vers la modernisation*

**A**u moment de la fondation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le statut de municipalité de paroisse correspondait parfaitement aux besoins de l'époque, somme toute modestes. Les élus municipaux comblent facilement les attentes de services des résidents tout comme des villégiateurs qui viennent passer l'été à leur chalet. Or, de 1411 habitants en 1961, la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac passe à 3169 en 1971. Cette croissance démographique allant en s'accroissant, les élus municipaux pressentent que la demande en services ira, elle aussi, en augmentant. De nombreuses restructurations de l'organigramme des services s'avèrent désormais nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens marthelacquois. Un changement de statut juridique s'impose donc de lui-même à la municipalité qui s'appête à devenir une ville et à connaître un développement sans précédent axé sur la modernité.



## La municipalité de paroisse devenue Ville

Le 7 février 1973, au cours du mandat du maire André Monette, le conseil municipal demande au gouvernement du Québec que Sainte-Marthe-sur-le-Lac soit autorisée à devenir une ville avec tous les pouvoirs d'intervention qui s'y rattachent. Le 15 août de la même année paraît le décret gouvernemental rendant officielle la nouvelle ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>1</sup>. Malgré les difficultés de départ, d'importantes réalisations seront rapidement menées à terme dont plusieurs projets d'envergure, tels que la construction d'un centre communautaire et d'une digue pour éviter les inondations sur le territoire municipal.

### Les vols commerciaux à l'aéroport de Mirabel

Sainte-Marthe-sur-le-Lac vient à peine de se doter de pouvoirs municipaux élargis pour mieux gérer son développement qu'un dossier national vient sur la sellette au début des années 1970 : un aéroport à Sainte-Scholastique (Mirabel). Au départ, l'implantation d'un aéroport international devait favoriser l'économie des villes situées à proximité. Or, en 1982, Ottawa étudie sérieusement l'idée du transfert des vols commerciaux de Dorval à Mirabel. Le ministère fédéral du Transport constate l'état de stagnation qui prévaut à Mirabel. La solution serait-elle de transférer les vols commerciaux de Mirabel à Dorval ? Les municipalités de la couronne nord de Montréal incluant Laval se préoccupent vivement de l'importance de l'implantation des vols commerciaux à l'aéroport de Mirabel. La municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui ne veut pas être en reste des municipalités voisines, s'inquiète de la dégradation de la situation de l'aéroport de Montréal. Ainsi, elle souscrit à une action conjointe et unanime des municipalités de la région aéroportuaire de Mirabel et de Laval pour prier le ministre Jean-Luc Pépin de faire connaître sans retard sa décision quant au transfert des vols commerciaux entre Dorval et Mirabel.

Quatre ans plus tard, la question du rôle de l'aéroport de Montréal refait surface. Les doubles vocations de Dorval (vols canadiens et américains) et de Mirabel (vols internationaux) nuisent à la situation de l'aéroport de Montréal. Le débat politique porte sur la vocation définitive de l'aéroport international de Montréal à Mirabel. L'écart alarmant au niveau du nombre de passagers entre les aéroports de Montréal et de Toronto ajoute à l'inefficacité des deux aéroports montréalais. Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est pour sa part en faveur du transfert de tous les vols commerciaux de Dorval à Mirabel. Il souhaite aussi que les deux paliers de gouvernement s'entendent pour finaliser l'autoroute 13 afin de relier le plus rapidement possible Mirabel et le centre-ville de Montréal.



Source : Germain Beauchamp

L'inauguration de l'hôtel de ville, en 1981. De gauche à droite, Jean-Pierre Genest, Jean Létourneau, Roméo Lefrançois, le maire Yvan Binette, Jacques Paquin, le député du comté à l'Assemblée nationale Pierre DeBellefeuille, Jean Malorni et Téléspore Brulotte.

### Une ville sous surveillance

En 1976, tout laisse présager que la situation financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est en péril. D'abord le secrétaire-trésorier est suspendu indéfiniment, soupçonné d'une fraude de 15 000 \$ et d'avoir falsifié des documents. Le déficit accumulé atteint 319 461 \$. Craignant l'intervention du Législateur québécois, le conseil municipal, dirigé alors par le maire André Monette, propose une consolidation de dettes par le règlement n° 140 mais essuie un refus de la part des contribuables. La situation est à ce point chaotique que la ville voisine de Deux-Montagnes, par la voix du maire Clifford Parr, propose au ministre des Affaires municipales, Victor Goldbloom, de procéder à une étude de faisabilité pour une éventuelle fusion volontaire avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

<sup>1</sup> <http://www.saintemarthesurlac.qc.ca/> (recherche du 10 mai 2011).

Devant le tollé général, le conseil n'a plus le choix. Il est forcé d'accepter que la Commission municipale du Québec mette en tutelle la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à compter du 6 mai 1976. Malgré tout, la vie locale ne s'améliore guère. Le conseiller Léo Larivière refuse d'endosser la gestion défendue par le maire André Monette, et siège dorénavant en tant qu'indépendant. La situation ne cessant de s'envenimer, le maire André Monette et les conseillers Mateo Dilullo, Guy Papineau et Fernand Brière démissionnent tour à tour de leurs fonctions. La Commission municipale n'a d'autre choix que de déclencher des élections.

Le 29 juin 1976, le nouveau maire, Yvan Binette, secondé par les conseillers John Malorni, Jacques Paquin et René Brisebois, tente de redresser la situation. À l'automne 1976, la Ville souhaite obtenir une prolongation du prêt de la Commission municipale du Québec qui avait autorisé un montant de



Source : Germain Beauchamp

Vue aérienne de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et du camping Deux-Montagnes.

300 000 \$ quelques mois plus tôt<sup>2</sup>. La Ville n'étant pas prête à rembourser, elle demande une prolongation de six mois pour faire face à ses obligations.

Le conseil municipal n'est pas au bout de ses peines. Le 13 avril 1977, la Ville veut récupérer la caution du secrétaire-trésorier, Roger Cofsky. Selon une enquête de la Sûreté du Québec, le déficit de caisse s'élève à 7546 \$<sup>3</sup>. Le secrétaire-trésorier, accusé de détournement de fonds, avait déposé une caution de 10 000 \$ en vertu des principes édictés par la législation québécoise. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tente alors de récupérer cette somme auprès du Groupe de compagnies d'assurance Guardian Royal Exchange. Après des négociations serrées, la Ville entérine l'entente proposée par la compagnie d'assurances le 9 novembre 1977, et accepte une indemnisation de 5410 \$<sup>4</sup>.

Le 18 septembre 1979, le conseil demande la levée de la tutelle tout en souhaitant que la Commission municipale du Québec conserve certains dossiers qui engendrent des coûts jugés trop élevés : les travaux d'endiguement, la situation précaire du Camping Deux-Montagnes et les honoraires de la firme Chagnon, Ratelle et associés<sup>5</sup>. En janvier 1986, la tutelle est définitivement levée sur ces trois dossiers et la Ville de Sainte-Marthe retrouve toute l'autonomie dont elle a besoin pour gérer sa destinée.

Le plaisir du pédalo au camping Deux-Montagnes.



Source : Germain Beauchamp

- 2 P.-v., 10 novembre 1976.
- 3 P.-v., 13 avril 1977.
- 4 P.-v., 9 novembre 1977.
- 5 P.-v., 18 septembre 1979.

## La construction de l'hôtel de ville

En dépit des difficultés financières rencontrées, les autorités municipales envisagent de doter la municipalité d'un nouvel hôtel de ville afin d'offrir des services qui correspondent à la taille de sa population. Le 18 janvier 1978, le conseil, sous l'égide du maire Yvan Binette, décrète l'achat du terrain à l'Œuvre du Service familial pour la construction de l'hôtel de ville, d'où un emprunt de 62 000 \$<sup>6</sup>. Dans un premier temps, le conseil songe à embaucher les architectes Jacques Saint-Amant et Jacques Vincent pour en esquisser les plans. Or, au printemps 1979, le conseil change son fusil d'épaule. Il fait intervenir d'autres architectes, Giasson et Farregut, lesquels soumettent un projet évalué à 400 000 \$. Le 18 septembre 1979, la Ville accorde le contrat de construction à Laduco Construction Ltée, dont la soumission s'élève à 356 143 \$<sup>7</sup>.

Le 12 mars 1980, quelques modifications sont apportées au plan initial de construction du futur hôtel de Ville; un montant de 13 520,29 \$ est ajouté à la facture<sup>8</sup>. Au printemps, la population peut assister aux séances du conseil dans le nouvel édifice municipal situé au 3000, chemin d'Oka. Cependant, il reste encore le terrassement et les travaux de pavage à compléter, lesquels sont confiés à Dion Asphalte moyennant un contrat de 53 307,10 \$. Le conseil, disposant d'une marge de manœuvre de 350 000 \$, entreprend également la construction d'un garage municipal<sup>9</sup>. Les services des ingénieurs de la firme Caron, Racine, St-Denis et associés en mécanique et électricité, et ceux de la firme Les Consultants NGC Ltée sont retenus pour sa réalisation. Le 19 août 1981, le conseil confie la construction du garage municipal à Henri Renaud, en vertu d'un contrat évalué à 329 950 \$, et selon les plans des architectes Giasson et Farregut. Un an plus tard, l'aménagement du terrain sera l'œuvre de Pavage Dion, moyennant un montant de l'ordre de 55 600 \$<sup>10</sup>.

L'inauguration officielle a lieu en septembre 1981 en présence de plusieurs dignitaires, du maire Yvan Binette et d'une assistance nombreuse. La mise en place des institutions municipales bat son plein. Et l'établissement d'un centre communautaire et d'une bibliothèque s'apprête à devenir le nouvel enjeu de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Archiv-Histo

L'hôtel de ville, en juin 2011.

---

6 Règlement n° 231, 18 janvier 1978; minutier de Michel Pelletier, acte de vente, 13 décembre 1978.

7 P.-v., 18 septembre 1979.

8 P.-v., 12 mars 1980.

9 P.-v., 1<sup>er</sup> avril 1981.

10 P.-v., 8 septembre 1982.

## Des rues inondées : l'élévation d'une digue

Au fil des ans, les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les villégiateurs subissent les crues printanières du lac des Deux-Montagnes. Pour pallier aux inconvénients que doit supporter sa population, le conseil municipal, sous la direction du maire André Monette, entend utiliser, en 1974, une subvention de 25 000 \$ obtenue du ministère des Ressources naturelles afin de faire exécuter les travaux qui s'avèrent nécessaires pour éviter que l'eau ne se déverse sur les propriétés des particuliers. La situation est assez dramatique, plus d'une vingtaine de rues de la municipalité se trouvant régulièrement inondées et près de 180 habitations en subissant les méfaits, particulièrement celles qui se trouvent situées entre la 7<sup>e</sup> et la 45<sup>e</sup> Avenue.



Source : Gisèle Marion

Scène d'inondation printanière.

Concrètement, la Ville envisage l'élévation d'une partie de terrain de près de 12 600 pieds linéaires, de deux pieds d'épaisseur par vingt-deux pieds de largeur. Or, le coût des travaux estimé à 75 000 \$, dépasse largement la subvention offerte par le ministère des Ressources naturelles. Pour ne pas drainer toutes les finances de la municipalité, le conseil prie donc le ministère d'acquitter tous les frais relatifs à la construction de la digue.

En 1977, le gouvernement du Québec accepte de défrayer 45 % des coûts des travaux pour protéger les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac contre les inondations printanières du lac des Deux-Montagnes<sup>11</sup>. Le gouvernement d'Ottawa acquitte pour sa part 45 % des frais prévus. En additionnant les contributions provenant des deux paliers gouvernementaux, il ne reste plus que 10 % à payer par la municipalité. Il ne s'agit pas ici d'une simple élévation de terrain mais bien d'une véritable digue dont la facture va rapidement atteindre quelques millions de dollars.

Or, un retard dans l'exécution du processus d'endiguement se dessine au cours de l'exercice financier de 1978-1979. Le Conseil du trésor du Québec informe le ministère des Richesses naturelles de compressions importantes dans l'enveloppe budgétaire de 1977-1978. Les travaux sont donc retardés. Malgré tout, le 1<sup>er</sup> février 1978, la firme d'ingénieurs Gendron, Lefebvre et Associés prépare les documents de l'élévation de la digue. La Commission municipale du Québec approuve le 9 août 1978 le projet, selon le plan proposé par la firme d'ingénieurs. Le ministère de l'Environnement se tient au courant de l'évolution du dossier et les négociations se poursuivent avec les citoyens pour acquérir les terrains nécessaires pour la construction de la digue.

Le début d'une longue suite d'étapes s'enclenche en décembre 1978; la firme Giuliani et Corival pose les premiers jalons et sa facture s'élève à 114 881,28 \$<sup>12</sup>. Le processus entamé nécessite cinq phases de travaux qui doivent se poursuivre

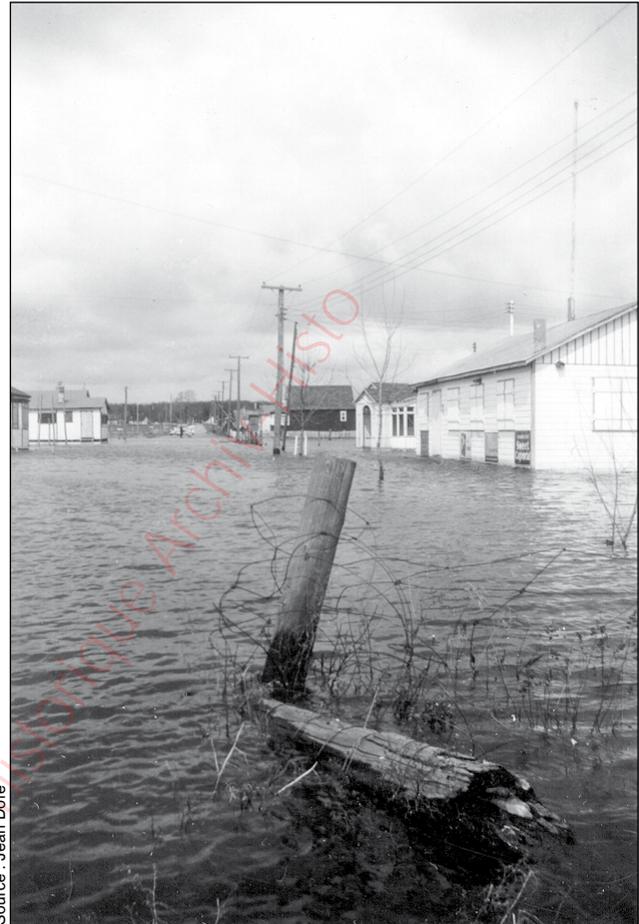
<sup>11</sup> P.-v., 9 février 1977.

<sup>12</sup> Nous avons consulté systématiquement tous les procès-verbaux et les règlements pour rédiger l'ensemble du texte et plus particulièrement tout ce qui se rapporte aux travaux nécessaires à la construction de la digue.

en 1979 et 1980. Plusieurs entrepreneurs participeront à l'élévation de la digue, notamment G. Giuliani au coût de 516 210 \$, J. Dufresne Asphalte à celui de 239 120 \$, GMC Excavation, Brunet & Brunet 523 890 \$, Construction Louisbourg 673 330 \$, Monselet Construction, Équipement ltée 384 170 \$, etc. Dès l'été 1980, le retard dans l'échéancier entraînera la révision des coûts à la hausse, notamment des honoraires supplémentaires à être versés à plusieurs entrepreneurs, dont près de 100 000 \$ aux ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre et associés. D'autres ententes concernant le gazonnement de l'ensemble des terrains surélevés seront ensuite approuvées par la Commission municipale du Québec le 12 novembre 1980. Malgré les coûts supplémentaires et le retard dans l'exécution des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 31 mars 1982, la digue sera finalement érigée pour le plus grand contentement de la population<sup>13</sup>. La digue reste longtemps un dossier chaud qui sera réglé en 1986, à l'instar de certains autres dossiers mis en tutelle par la Commission municipale du Québec. Elle aura occasionné des coûts de l'ordre de 6,4 millions \$.

Le 11 décembre 1985, au cours du mandat du maire Maurice Julien, le conseil demande au comité fédéral-provincial de la cartographie sur les zones inondables de corriger les cartes officielles. Il s'agit d'éliminer la zone considérée inondable à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, attendu que tout le territoire est dorénavant protégé par une digue. La municipalité reste pointilleuse sur cette question, son objectif ultime étant d'attirer de nouveaux résidents. Or les projets domiciliaires ne peuvent guère être attrayants s'il subsiste toujours dans l'esprit de la population un danger d'inondation possible. Le 2 mai 1986, le ministère de l'Environnement du Québec avise les autorités municipales qu'il consent à procéder aux corrections qui s'imposent. Bien que l'on ait fait parvenir une nouvelle carte du secteur Deux-Montagnes sur laquelle est identifiée la zone maintenant protégée des inondations, les membres du conseil se rendent compte que les

13 Le conseil garde à l'esprit un autre dossier chaud, celui de la préparation de plans et de devis relatifs à la construction d'un système d'égouts, pour lequel la Ville avait été condamnée par la Cour d'appel à payer des honoraires à la firme Jacques Gagnon, Clément D. Ratelle et Gilles Bellefeuille. Le conseil ne veut pas se retrouver à nouveau aux prises avec une insuffisance de fonds. Aussi s'applique-t-il à ne pas faire de déficit pour ne pas être mis à nouveau en tutelle.



Scène d'inondation printanière.



Madame Des-Neiges Binette, victime des inondations.



Source : Robert Binette

Maison inondée au printemps 1972.

corrections n'ont pas été apportées et que le secteur situé à l'extrémité est de la Ville apparaît toujours en souffrance. Le conseil municipal demande encore une fois au comité fédéral-provincial de cartographie des zones inondables d'intervenir afin de permettre aux projets domiciliaires de s'épanouir.

Or, en 2010, des travaux d'urgence doivent être entrepris pour colmater la brèche de la digue du parc de la Frayère afin de prévenir toute nouvelle inondation dans le secteur résidentiel; ils sont confiés à la firme David Riddell Excavation Transport. Les coûts s'élèvent à près de 162 000 \$<sup>14</sup>. En sont responsables les crues du printemps 2009 qui ont causé d'importants dommages à la digue au point d'envisager une rupture. Constatant l'urgence de la situation, la Ville demande au gouvernement du Québec de l'exempter de toute la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'écologie telle qu'édictée par la loi sur la qualité de l'environnement.

En réponse à cette demande, le gouvernement du Québec adopte un décret en 2009 pour soustraire la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de l'application stricte de la loi<sup>15</sup>.

### **Une tempête... de sable !**

En juin 1978, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est appelée à réagir suite à plusieurs plaintes adressées au ministère de l'Environnement du Québec à propos de la poussière émanant des sablières qui se trouvent sur son territoire. Plusieurs citoyens se sentent lésés par ces compagnies qui s'adonnent à des travaux en pleine zone résidentielle. Suite à une étude portant sur les carrières Val des Sables et Anguimarc, le conseil municipal s'adresse, le 10 août 1978, au ministère des Richesses naturelles afin de lui faire part des dangers occasionnés par la présence de ces deux exploitations sur son territoire<sup>16</sup> et des inconvénients que cela entraîne pour sa population. Le 10 décembre 1980, la prolongation de la convention pour l'exploitation de la carrière est refusée par la municipalité à la Sablière Anguimarc. Le motif invoqué est à lui seul éloquent : la protection de l'environnement. La Ville intercède à nouveau auprès du ministère de l'Environnement afin qu'il intervienne pour faire cesser l'extraction de sable entre la 30<sup>e</sup> et la 34<sup>e</sup> Avenue. L'inquiétude gagne non seulement les citoyens, mais aussi les élus.

En dépit des interdictions municipales, la sablière continue ses opérations, et ce, malgré les éboulements survenus, sans se préoccuper non plus de l'ordonnance du ministère de l'Environnement. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en arrive finalement à une entente le 5 août 1981 avec la Sablière Anguimarc, qui s'engage à réaménager les abords de la sablière longeant la 34<sup>e</sup> Avenue et à procéder à une plantation d'arbustes pour empêcher la poussière de se répandre en périphérie.

<sup>14</sup> P.-v., 10 février 2010.

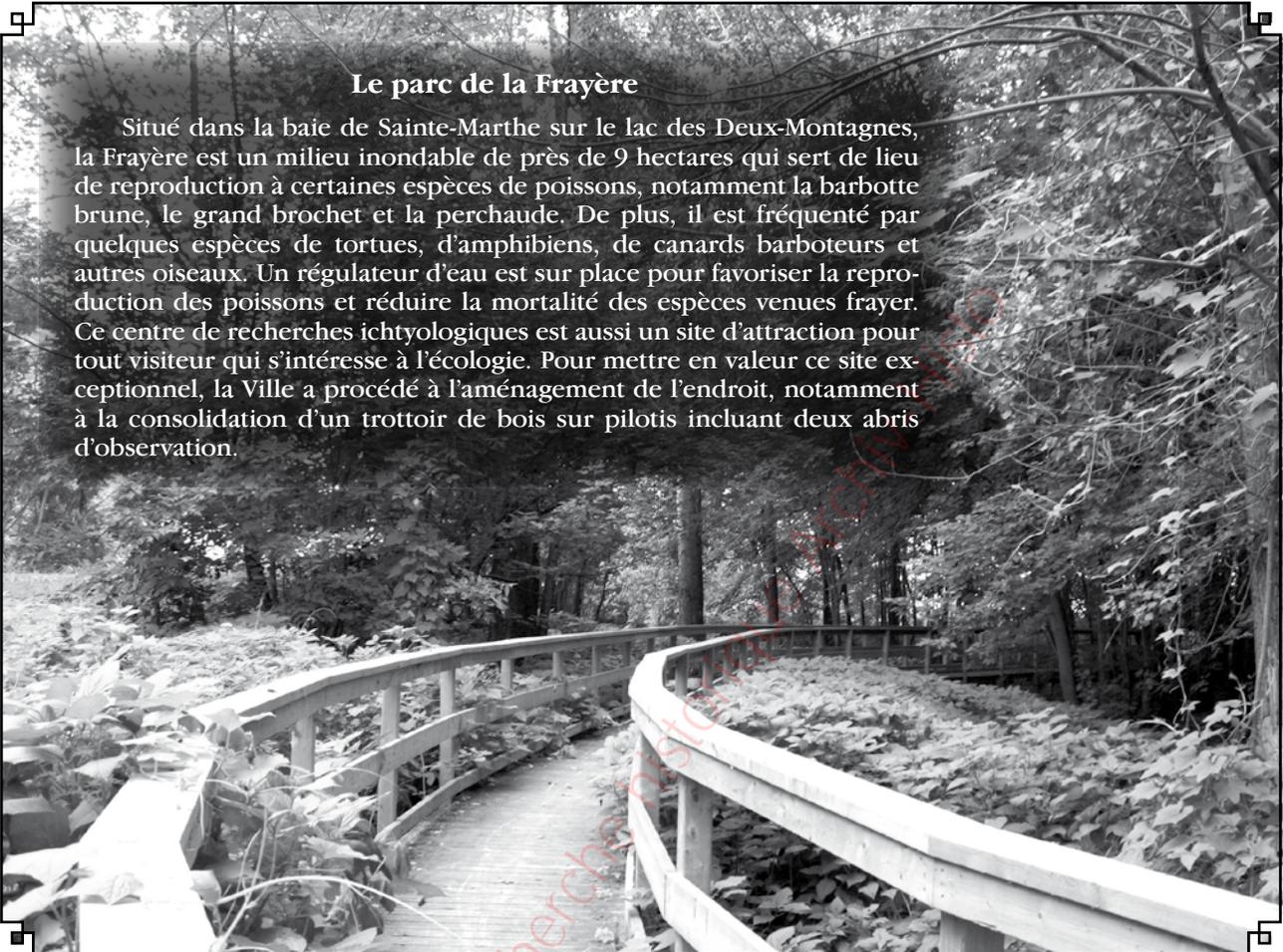
<sup>15</sup> Décret 953-2009. [www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2009/953-2009.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2009/953-2009.htm) (recherche du 5 janvier 2011).

<sup>16</sup> P.-v., 10 août 1978.

### Le parc de la Frayère

Situé dans la baie de Sainte-Marthe sur le lac des Deux-Montagnes, la Frayère est un milieu inondable de près de 9 hectares qui sert de lieu de reproduction à certaines espèces de poissons, notamment la barbotte brune, le grand brochet et la perchaude. De plus, il est fréquenté par quelques espèces de tortues, d'amphibiens, de canards barboteurs et autres oiseaux. Un régulateur d'eau est sur place pour favoriser la reproduction des poissons et réduire la mortalité des espèces venues frayer. Ce centre de recherches ichthyologiques est aussi un site d'attraction pour tout visiteur qui s'intéresse à l'écologie. Pour mettre en valeur ce site exceptionnel, la Ville a procédé à l'aménagement de l'endroit, notamment à la consolidation d'un trottoir de bois sur pilotis incluant deux abris d'observation.

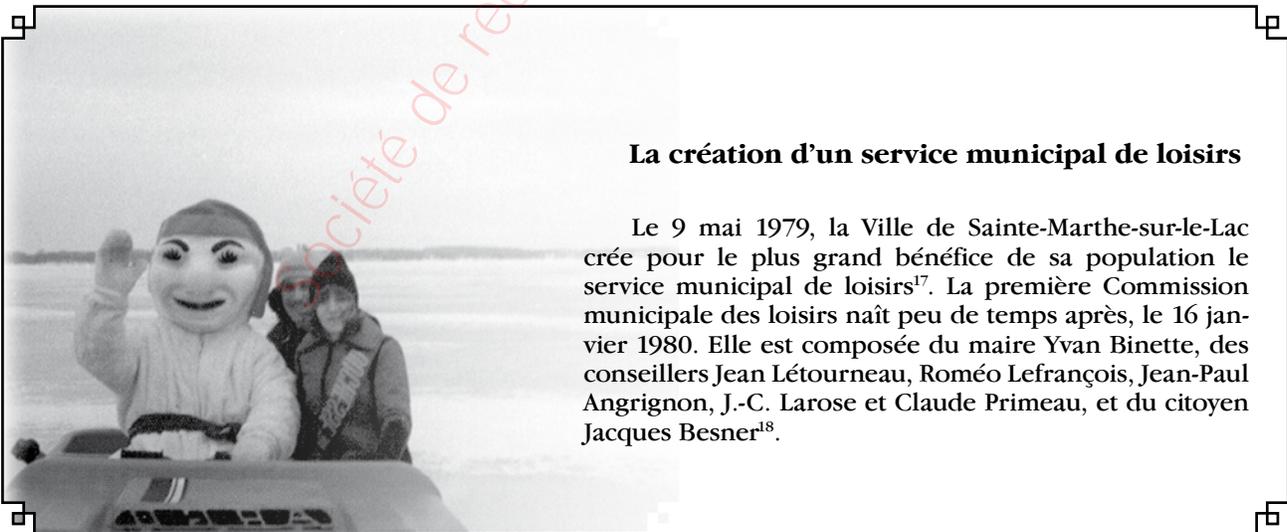
Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



### La création d'un service municipal de loisirs

Le 9 mai 1979, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac crée pour le plus grand bénéfice de sa population le service municipal de loisirs<sup>17</sup>. La première Commission municipale des loisirs naît peu de temps après, le 16 janvier 1980. Elle est composée du maire Yvan Binette, des conseillers Jean Létourneau, Roméo Lefrançois, Jean-Paul Angrignon, J.-C. Larose et Claude Primeau, et du citoyen Jacques Besner<sup>18</sup>.

Source : Giséle Marion



17 P.-v., 9 mai 1979.

18 P.-v., 16 janvier 1980.

## La construction d'un centre communautaire



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

L'idée d'implanter un centre communautaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac émerge vers 1988 et fait rapidement son chemin à la table du conseil. Elle ne se heurte à aucune résistance et les prises de décision s'enclenchent rondement. Le 19 décembre 1988, la firme d'architectes Raby et Guindon est désignée pour préparer les plans de construction du futur centre communautaire. Dès le 28 août suivant, la Ville accepte la soumission la plus attrayante des entrepreneurs JALCO au prix de 995 512 \$<sup>19</sup>. Inauguré en avril 1990, le centre communautaire est axé sur les loisirs et la culture. Il répond aux besoins d'une population dynamique composée principalement de jeunes familles qui requièrent pour leur qualité de vie la mise en place d'une infrastructure dans le domaine récréatif.

Ci-haut : l'inauguration officielle du centre communautaire, en présence du maire Michel Leroux et des membres du conseil municipal, en 1990; ci-contre : l'édifice du Centre communautaire.



Source : Archiv-Histo

## La bibliothèque municipale

Dans une ville en constante évolution, la présence d'une bibliothèque constitue un pôle d'attraction culturel. Pour mieux desservir la population, le conseil municipal, dirigé par Michel Leroux, entreprend en avril 1988 d'implanter une bibliothèque sur son territoire en louant d'abord un local à la Société immobilière Cooke-Bombardier. La direction de la bibliothèque est confiée à Céline Legault pour une période d'essai d'un an à compter de l'automne 1988<sup>20</sup>.

Deux ans plus tard, le succès remporté par la bibliothèque nécessite son agrandissement : 1200 pieds carrés lui sont ajoutés pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus nombreuse. Cette fois, le bail couvre un terme de trois ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1993, et au coût annuel de 39 421,20 \$<sup>21</sup>.

Compte tenu des frais de loyer qui sont au fil des ans de plus en plus élevés, le conseil municipal envisage, à l'automne 1992, la construction d'un bâtiment pour abriter la bibliothèque, selon un projet de base élaboré par l'architecte Denis-G. Tremblay de la firme Coursol, Parent, Tremblay. Le 11 août 1993, le conseil adopte le règlement n° 442 décrétant la construction de la bibliothèque municipale dont la réalisation est cependant conditionnelle à une subvention du ministère de la Culture du gouvernement du Québec. Le coût global du

<sup>19</sup> P.-v., 28 août 1989.

<sup>20</sup> P.-v., 7 novembre 1988.

<sup>21</sup> P.-v., 23 avril 1990.

projet est de l'ordre de 1 236 300 \$. Or, une opposition se dessine à l'horizon; les trois conseillers indépendants Nicole Charbonneau-Bernier, Robert Pépin et Denis Pilon, qui avaient approuvé l'adoption du règlement n° 442, retirent leur appui au projet. Ils invitent même la population à venir s'inscrire au registre le 24 août 1990 à l'hôtel de ville pour obtenir le retrait du règlement à moins que le conseil choisisse d'aller en référendum.

À vrai dire, c'est le choix du site de la future bibliothèque, près des rives du lac des Deux-Montagnes, qui est fortement remis en question<sup>22</sup>. Pour s'y rendre, les personnes âgées et les enfants seraient forcés de marcher plus d'un kilomètre entre l'arrêt d'autobus et la bibliothèque. Les conseillers indépendants suggèrent plutôt d'agrandir les locaux existants loués par la Ville dans le centre commercial. Il s'agit selon eux d'un choix plus judicieux d'autant plus que la Ville pourrait disposer d'une option de rachat du bâtiment sous la forme de condominium commercial au bout de quinze ou vingt ans. L'agrandissement du Centre communautaire est également proposé et permettrait de rassembler, somme toute, des services fort utiles à la population, dont la bibliothèque municipale. La seule option possible serait alors de construire sur deux étages. Cependant, l'équipe municipale en place rappelle que le ministère de la Culture ne subventionne pas les projets de construction de bibliothèque à deux étages.

Le jour de la tenue du registre, 619 citoyens viennent signifier leur refus de voir construire une bibliothèque sur le site retenu par les instances municipales. Le 13 octobre 1993, le conseil abandonne le projet de bibliothèque, et ce, malgré la subvention accordée par le ministère de la Culture qui est de l'ordre de 715 800 \$<sup>23</sup>.

Deux ans plus tard, le conseil revient à nouveau avec le projet de construction de la bibliothèque. Le gouvernement du Québec refusera toutefois de lui allouer une subvention pour sa réalisation. Le conseil a beau réitérer sa demande dans le cadre de l'aide financière aux équipements culturels, le mal est fait, la subvention prévue en 1993 n'est plus disponible. Le 27 novembre 1995, le conseil n'a d'autre choix que de prolonger le bail de la bibliothèque existante.

Malgré tous les revers rencontrés, les services d'une bibliothèque demeurent une priorité dans l'esprit des édiles municipaux. Pour tâcher de répondre convenablement à la population, la Ville de Sainte-Marthe s'engage avec l'école Horizon-du-lac dans un projet pour accueillir les élèves de l'école à la bibliothèque. L'horaire prévu est de trois avant-midi par semaine durant la période comprise entre septembre et décembre 1996. Pour augmenter les heures d'ouverture, la Ville n'hésite pas à payer les frais supplémentaires de 1335 \$ de façon à répondre à la clientèle scolaire et ainsi contribuer à l'éducation des jeunes générations de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. La municipalité s'inscrit également au programme de soutien d'option travail de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Ce programme, auquel aura recours la municipalité, permettra de payer en partie

---

22 L'équipe municipale en place rappelle que le terrain situé sur le bord du lac appartient à la municipalité et qu'aucun coût d'achat ne serait alors requis. Elle précise également que rien n'empêche non plus les instances municipales de négocier une modification de l'itinéraire de l'autobus avec les autorités concernées pour obtenir un arrêt d'autobus à proximité de la bibliothèque.

23 P.-v., 13 octobre 1993.

le salaire d'une personne handicapée à compter du 4 mai 1992 jusqu'à aujourd'hui, tout en assurant de meilleurs services à la bibliothèque.

La bibliothèque municipale de Sainte-Marthe recèle aujourd'hui une vaste collection de documents imprimés et électroniques, livres, journaux et encyclopédies<sup>24</sup>. Fidèle à sa mission éducatrice, elle offre à sa clientèle jeunesse des clubs de lecture et de l'animation. Enfin, elle met à la disposition de tous les abonnés un service de prêt entre bibliothèques de façon à élargir l'accès au livre et à la lecture.

### La plage de la sablière

Vers 1990, des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac mettent sur pied un organisme sans but lucratif pour créer une plage publique sur le site de l'ancienne sablière. Le Comité d'action et de protection de la sablière (CAPS) se donne pour mission d'aménager la sablière située à l'ouest de la 43<sup>e</sup> Avenue en un centre municipal de loisirs, et ce, pour le bénéfice de tous les citoyens. Il s'agit concrètement de restaurer la sablière afin de protéger l'écologie du milieu pour en faire ensuite profiter le plus grand nombre possible d'usagers. En partenariat avec la municipalité, le CAPS entend administrer et gérer toutes les activités commerciales, économiques, éducatives, récréatives et sportives qui se dérouleront sur le site.

Le 26 juin 1993, en présence du président du CAPS et de quelques dignitaires, la plage municipale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est inaugurée pour le plaisir de tous les citoyens, jeunes et moins jeunes<sup>25</sup>.

Au cours du premier mandat de la mairesse Paulus, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac administre majoritairement la gestion de la plage de la sablière. Au sein de ce comité siègent des membres du personnel de l'administration municipale. Le CAPS bénéficie donc de l'aide de la Ville qui lui permet d'exploiter le site de la sablière comme plage municipale. Des cours de la Croix-Rouge canadienne en natation y sont offerts pour les dix niveaux junior. Parallèlement, des cours de sauvetage dits médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national option plage continentale sont également proposés aux intéressés.



Vue de la  
plage, en 2003.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

<sup>24</sup> <http://www.saintemarthesurlac.qc.ca/contenu.aspx?page=154> (recherche du 15 mai 2011).

<sup>25</sup> Journal *Le Concorde*, 30 juin 1993.

## Des années de contestation

Le 4 septembre 1991, coup de théâtre à la tête de la Ville. Durant le mandat du maire Jean-Pierre Menu, le conseil municipal congédie le directeur général, André Labelle, accusé d'avoir mal assuré la gestion des ressources humaines et la subvention prévue pour les travaux à effectuer sur le boulevard des Promenades. Le rôle joué par cet administrateur dans la suspension de la greffière de même que son refus de reconnaître l'autorité des élus dans le cadre de la fusion de services municipaux sont aussi évoqués par les plaignants<sup>26</sup>. La décision prise sans appel devient exécutoire dès le lendemain. Le maire Jean-Pierre Menu et les conseillers Gilles Boisvert, Pascal Saint-Denis et Carmen Landry votent pour le congédiement d'André Labelle tandis que les conseillers Robert Pepin, Denis Pilon et Nicole Carbonneau-Bernier sont plutôt réfractaires au départ de cet officier municipal. Quelques jours plus tard, les artisans de ce congédiement nomment un directeur général par intérim. Cette dernière résolution sera cependant annulée. Le 18 octobre 1991, le maire et son équipe devront revenir à la charge pour nommer un nouveau directeur général par intérim, Richard Blouin<sup>27</sup>, lequel entre en fonction à compter du 5 août 1992. Or, André Labelle, qui s'est prévalu d'un appel devant la Commission municipale du Québec, est autorisé à réintégrer sa fonction le 28 juillet 1992. En 1993, une partie du conseil tente de mettre fin à l'engagement de M. Labelle en lui versant une indemnité de départ de 325 000 \$. La résolution est cependant refusée par la Commission municipale du Québec. Le problème qui perdure finit par exaspérer le ministre des Affaires municipales du Québec, Claude Ryan, qui trouve la mesure beaucoup trop coûteuse pour une ville de 8 000 habitants<sup>28</sup>, laquelle ne peut se payer le luxe de deux directeurs généraux. Le ministre finit par ordonner la tutelle de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. L'imbroglio tient jusqu'au 8 septembre 1993, date qui marque le retour d'André Labelle dans ses fonctions jusqu'en 1994. Il est ensuite remplacé par René Tousignant avant de revenir à la direction générale de 1999 à 2003.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Jean-Pierre Menu, maire.

### Le verglas

Du 6 au 10 janvier 1998, le Québec subit la pire tempête de verglas de son histoire. Près de 50 mm tombent sur l'île de Montréal et au moins 78 mm sur la Montérégie, notamment dans le secteur surnommé le triangle noir entre Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Granby. Ce fléau naturel va détruire une partie importante du réseau de distribution d'électricité, ce qui touche près de 3 millions d'habitants. Plusieurs abonnés attendent des jours, voire des semaines avant de pouvoir compter à nouveau sur cette source d'énergie. En août 1998, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac réclame de l'aide financière au ministère des Affaires municipales pour la remise en état des équipements municipaux qui ont subi de nombreux bris suite au verglas. Il aura été dévastateur, notamment dans le parc de la Frayère qui nécessite des travaux de nettoyage majeurs.

26 P.-v., 4 septembre 1991.

27 P.-v., 18 octobre 1991. Rappel : les procès-verbaux sont consultés systématiquement de même que les règlements de la municipalité. À titre indicatif, nous précisons de temps à autre les dates exactes.

28 Journaux *L'Éveil* et *Le Courrier Deux-Montagnes*, 14 mars 1993.

## Un code d'éthique pour une meilleure gestion de la ville

À peine commencé, le XXI<sup>e</sup> siècle a donné lieu à une foule de scandales qui ont frappé durement la scène politique, tant nationale que municipale. Les allégations de conflits d'intérêts et de malversations dans le cadre de contrats de services ou d'équipement apparaissent trop souvent et ne sont pas sans ternir la démocratie municipale<sup>29</sup>. C'est pour pallier à ces pièges que l'équipe municipale, conduite par la mairesse Paulus, adopte, le 16 janvier 2008, une politique d'éthique selon les principes suivants :

« considérant l'importance de préserver et maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Ville ou des organismes municipaux ou autres auxquels elle est associée; (...) que les affaires municipales doivent être conduites de façon intègre, objective et impartiale; (...) l'importance d'éviter tout favoritisme et toute apparence de favoritisme dans la gestion des fonds publics; (...) dans l'exercice de leurs fonctions, les élus et les employés doivent subordonner leurs intérêts personnels au bien commun des citoyens de la Ville (...) l'importance de fournir aux employés et aux élus des principes pour les guider dans leurs décisions afin de mieux servir la population... »<sup>30</sup>.

De toute évidence, la mairesse Paulus favorise une façon de faire qui rehausse l'éthique non seulement pour les membres du conseil, mais aussi



Source : Archiv-Histo

Un développement domiciliaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en 2011.

<sup>29</sup> Il n'est qu'à référer pour s'en convaincre à la Ville de Montréal qui a fait souvent la manchette au cours de la dernière année à propos de malversations.

<sup>30</sup> P.-v., 16 janvier 2008.

pour tous les employés de la Ville. Il importe que toutes les actions posées par l'équipe municipale en place se fassent dans l'honneur, le dévouement et la probité, et en accord avec l'intérêt de la collectivité qui lui fait confiance, en l'occurrence ici la communauté de Sainte-Mathe-sur-le-Lac.

Pendant son premier mandat, la mairesse Paulus, appuyée par les conseillers, François Robillard et Yves Legault, ne parvient pas à faire adopter plusieurs de ses décisions politiques<sup>31</sup>. Aux élections de novembre 2009, après bien des tensions, la population défait les quatre conseillers opposés à la mairesse : Sylvain Goudreault, Daniel-B. Bisson, Richard Paquette et Olivier Hamel. La mairesse reprend alors la direction du conseil municipal en faisant élire largement ses troupes.

En 2010, un nouveau directeur général prend place à la tête de la Ville, André Charron. L'application d'un code d'éthique ne se révèle, finalement, guère simple et ne peut se faire sans la mise en place d'un régime commun de valeurs et de principes pour l'ensemble des élus. Ce sont d'ailleurs les conclusions auxquelles en est venu le ministre des Affaires municipales du Québec dans son rapport intitulé « Éthique et démocratie municipale »

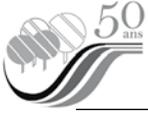


Source : Archiv-Histo

Nouveau développement domiciliaire, rue Jean, en 2011.

---

31 Journal *L'Éveil*, 28 mars 2009. D'autres journaux locaux ont évoqué la tourmente au sein du conseil.



rendu public le 15 juillet 2009<sup>32</sup>. Le défi est de taille puisqu'à ce jour à peine 10 % des municipalités du Québec se sont dotées d'un code d'éthique. Comme quoi les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac possèdent une organisation municipale efficace, capable de répondre à une nouvelle gamme de besoins et de conduire des dossiers complexes tout en respectant des règles de saine gouvernance.

*Société de recherche historique Archiv-Histo*

---

<sup>32</sup> <http://www.radio-Canada.ca/nouvelles/politique/2009/07/14/001> - éthique - municipalité - rapport.shtml (recherche 10 juin 2011).

# *La mise en commun des ressources*

**C**on ce tournant de siècle qui favorise les interrogations sur l'essence même des municipalités, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'emploie toujours à sauvegarder son autonomie, voire à mettre en échec tout projet d'annexion avec les municipalités en périphérie. Elle espère ainsi conserver la marge de manœuvre nécessaire pour assurer le bien-être de la population qu'elle dessert depuis 1960. Dans l'objectif de diminuer ses coûts d'exploitation et d'infrastructure, elle n'hésite cependant pas à s'engager dans le cadre d'ententes intermunicipales. La mise en commun des ressources garantit à la population marthelacquoise une plus grande gamme de services et davantage de protection, notamment en matière d'incendie et en approvisionnement en eau. Pour bien saisir l'évolution historique de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, il importe donc de bien jauger les enjeux intermunicipaux auxquels elle est mêlée, et ce, au même titre que tous les autres acteurs de la région des Basses-Laurentides, en l'occurrence les municipalités avoisinantes. La protection du citoyen demeure cependant la préoccupation majeure se traduisant, outre les services, par la préservation d'un environnement paisible et sans violence.



## La protection contre l'incendie à l'heure des ententes intermunicipales

Au début des années 1960, le problème de l'extinction des incendies préoccupe le conseil municipal et le maire, Hervé Larocque. Ne possédant pas de service des incendies autonome, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac songe à conclure des ententes avec l'une ou l'autre des municipalités voisines. C'est ainsi qu'à partir du 6 juillet 1961, elle peut compter sur le service des incendies de la Ville de Saint-Eustache, lequel exige 50 \$ pour la première heure de service et 25 \$ pour les heures suivantes. Mise à part l'utilisation de l'équipement, qui se résume à un camion International et à un *Booster*, il est convenu qu'il reviendra au chef des pompiers de Saint-Eustache de décider du nombre des effectifs requis en cas d'alerte sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Le premier camion du service des incendies de la municipalité.

Le 7 décembre 1961, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adresse une demande de services à la municipalité de Saint-Eustache-sur-le-Lac (Deux-Montagnes), avant d'envisager, le 21 décembre de la même année, un nouveau partenaire en matière d'incendie, Pointe-Calumet. Un plan d'entraide contre les incendies est aussi élaboré à la même époque par l'ensemble des municipalités des Basses-Laurentides. Le 1<sup>er</sup> février 1962, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac accepte les conditions fixées par la municipalité de Saint-Eustache-sur-le-Lac. Seules certaines personnes sont toutefois autorisées à appeler les pompiers. Il s'agit du maire Hervé Larocque, des six conseillers municipaux, du secrétaire-trésorier et de quelques citoyens bien en vue, tels Arnold Robinson, Placide Auclair, Raymond Francoeur, Hervé Bourgeois, Euclide Roger, Stanislas Lorrain, Fernand Maher, Gaston Desjardins et François Lespérance.

Plus tard, au cours de l'année 1962, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac bénéficie de l'aide du service des incendies de la Cité des Deux-Montagnes (Saint-Eustache-sur-le-Lac). Aucune entente annuelle ne liant les deux municipalités, les coûts sont facturés après chaque intervention jugée nécessaire. En 1963, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac défraye donc le coût pour les quelques incendies qui se sont déclarés sur son territoire en l'espace d'une année, notamment chez Émery Denault (186 \$) et lors d'un autre incident survenu sur la 37<sup>e</sup> Avenue (394 \$).



Source : Robert Miron

Vue aérienne de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Près d'une dizaine d'années plus tard, la Cité de Deux-Montagnes veut mettre son système d'appel à la disposition de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans le cadre des ententes conclues pour la protection en cas d'incendie et pour les interventions policières. Une économie de l'ordre de 8000 \$ serait alors assurée annuellement à la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>1</sup>. En 1975, au moment du renouvellement de son contrat de service d'incendie avec la Cité des Deux-Montagnes, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit absorber une hausse de 20 % des frais de base qui étaient de l'ordre de 12 000 \$,

1 P.-v., 5 avril 1972.

la facture passant à 14 400 \$<sup>2</sup>. Étant donné que les pompiers de la Cité de Deux-Montagnes ne se sont déplacés qu'à huit reprises, ce qui correspond en fait à la moyenne des trois dernières années, le conseil municipal choisit dorénavant de payer pour chaque incendie, et ce, à compter du 30 mars 1975.

Le 6 août 1975, une nouvelle entente intervient entre le village de Pointe-Calumet, la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, la municipalité d'Oka et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac concernant l'aide réciproque en cas d'incendie. Elle stipule que la municipalité secourue devra payer des frais à tous ses partenaires, sans exception. Puis, à la fin de l'année 1976, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>3</sup> signe une nouvelle entente qui fixe le paiement annuel au département d'incendie de la Cité de Deux-Montagnes à 15 000 \$ pour l'année 1977. L'année suivante, les coûts s'élèvent à 16 000 \$ et atteindront dix ans plus tard 40 920 \$, comme quoi ils n'iront jamais en diminuant au fil des ans.

En 1996, les maires des villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pierre-Benoît Forget et Michel Leroux, signent une nouvelle entente intermunicipale de dix ans qui concerne la protection contre les incendies et le service de police. La notion de délégation des compétences est éliminée à cette occasion, laquelle n'est d'ailleurs guère prisée par l'équipe des dirigeants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Les deux villes s'accordent sur la notion de « fourniture de service » devant être assurée par la Cité de Deux-Montagnes. Un comité intermunicipal composé de deux conseillers de chacune des villes est également mis sur pied afin d'en arriver à un consensus sur les orientations des deux services. Il revient enfin à ce comité d'approuver toute dépense de plus de 50 000 \$<sup>4</sup>.

Sur le plan de l'aide mutuelle entre les villes, la situation évoluera sans cesse au cours des années mais la coopération est toujours au goût du jour. En août 1998, un protocole d'entente existe entre les villes de Saint-Eustache, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère, Blainville, Mirabel, Saint-Antoine, Bellefeuille, Sainte-Anne-des-Plaines et Deux-Montagnes qui assure l'entraide municipale contre l'incendie. Le conseil municipal effectue des démarches afin que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac soit dûment intégrée au protocole d'entraide des Basses-Laurentides desservi par le service de prévention des incendies de la Cité de Deux-Montagnes<sup>5</sup>.

En prévision du budget de 1999, la quote-part que doit verser la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au service d'incendie intermunicipal de Deux-Montagnes est fixée à 517 430 \$, une part qui a décuplé depuis une dizaine d'années. Le 14 mai 2003, au cours du mandat de la mairesse Lucie Leblanc, le conseil entérine la décision de la Ville de Deux-Montagnes de se retirer du plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies. L'entente liait les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Oka et Saint-Placide depuis près de cinq ans. Quant aux municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes, elles continuent jusqu'à aujourd'hui à coopérer ensemble et à conclure des ententes<sup>6</sup>. Encore récemment,

---

2 P.-v., 5 février 1975.

3 P.-v., 8 décembre 1976.

4 *L'Éveil*, 2 novembre 1996.

5 P.-v., 12 août 1998.

6 P.-v., 10 décembre 2008.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



Le nouveau camion échelle du service des incendies Deux-Montagnes-Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

l'entente de services qui liait les deux municipalités a été reconduite jusqu'en décembre 2010, moyennant un versement de 481 869 \$ par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au service d'incendie de la Ville de Deux-Montagnes. En 2011, la gouvernance municipale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peut toujours compter sur l'assistance de la municipalité de Deux-Montagnes.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Conférence de presse du 26 juin 2006, en présence de la mairesse de Saint-Marthe, du maire de Deux-Montagnes et du personnel du service des incendies.

## La régionalisation du service de police

Dès les premières années de sa formation, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désigne un chef de police, auquel revient le mandat de diriger une équipe d'agents de la paix ou de constables engagés sur une base saisonnière pour veiller à la sécurité publique. L'augmentation de la population va forcer ensuite le conseil municipal à implanter un véritable service de police. Sous l'appellation de département de police, ce service voit finalement le jour en 1969. Il est composé du chef de police et d'un « nombre suffisant d'officiers »<sup>7</sup>. Le maire conserve cependant une certaine latitude d'intervention; il peut, s'il le juge opportun, nommer, pour une période n'excédant pas sept jours, des constables spéciaux pour maintenir l'ordre dans les limites de la juridiction de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Tout en améliorant le département de police, l'idée d'en partager les frais fait son chemin à la table du conseil. Durant le mandat du maire Hervé Larocque, des pourparlers sont engagés avec la municipalité de paroisse de Saint-Joseph-du-Lac à l'effet que la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac puisse mettre à sa disposition son service de police<sup>8</sup>. Au printemps 1971, un comité intermunicipal créé conjointement par Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Joseph-du-Lac regroupe six membres provenant en nombre égal de chacune des deux municipalités<sup>9</sup>.

D'autres décisions seront prises au gré du temps et viendront modifier les ententes intervenues entre les différentes municipalités de la région des Basses-Laurentides. À compter du 3 mars 1975, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac décide de ne plus renouveler le contrat de service téléphonique (incendies et police) avec la Cité de Deux-Montagnes. Dorénavant, deux téléphonistes recevront les appels d'urgence moyennant un salaire de 110 \$ par semaine<sup>10</sup>. Le conseil décrète la fin de son entente avec la Cité de Deux-Montagnes<sup>11</sup>.

Au Québec, la syndicalisation bat son plein au cours des années 1970. Pas étonnant alors que l'établissement du service de police à Sainte-Marthe, le 1<sup>er</sup> septembre 1977, nécessite l'approbation de la convention collective des policiers par la Fraternité des policiers de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Dorénavant, la prise de décisions des membres du conseil s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail dûment signé avec le syndicat.

Aux fins de bien appliquer la réglementation sur son territoire, la Ville, dirigée par le maire Yvan Binette, établit une Cour municipale à l'automne 1979. La

---

7 Règlement n° 94, 1969. Curieusement, le libellé du règlement ne porte pas la date de son adoption. Il reste un flou quant au moment de l'implantation véritable du service de police, étant donné que le règlement n'a pas été adopté selon les règles de l'art. Sur ce point, nous avons fait d'autres vérifications auprès de l'archiviste de la Ville, sans pour autant retracer la date exacte de l'adoption du règlement.

8 P.-v., 16 décembre 1970.

9 Le règlement n° 104, en date du 5 mai 1971, amende le règlement n° 102 en apportant plus de précisions en ce qui a trait au comité intermunicipal.

10 P.-v., 3 mars 1975.

11 Il n'est pas toujours évident de comprendre les intentions du conseil municipal dans l'implantation du corps de police tout comme les détails de ses relations avec les autres municipalités. L'aide de la Cité de Deux-Montagnes pour les appels d'urgence en est un exemple.

Cour, présidée par un juge, tient ses séances à l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Trois ans plus tard, le village de la Pointe-Calumet, sous le mandat du maire Marcel Ringuette, se soumet à la juridiction de la Cour municipale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>12</sup>.

Bien que depuis près de dix ans, une convention collective influence le type de relations de travail au sein du corps policier, des conflits sont toujours susceptibles de survenir. Malgré toutes les précisions qu'elle peut apporter, la convention collective ne peut dicter le comportement de tous les individus, entre autres celui du directeur de police. À la fin des années 1980, le climat des relations de travail s'envenime entre le directeur de police et les membres de la Fraternité des policiers de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Des incidents survenus au travail amènent des suspensions chez les policiers<sup>13</sup>. Suite à des décisions rendues par le directeur de police, les membres de la Fraternité en viennent à exiger sa démission. Le conseil municipal, mené alors par Michel Leroux, réclame une enquête à la Commission de police du Québec afin d'obtenir ses recommandations. Le 11 janvier 1989, une seule conclusion s'impose : la destitution du directeur de police, Roland Desjean. À la suite de l'étude de la gestion du service de police de la Ville, les rapports établis par la Commission de police du Québec et par la firme Roger Pominville ltée révèlent un ensemble de carences administratives qui seraient attribuables au directeur de police<sup>14</sup>. Le rapport d'évaluation de Pierre Boucher, spécialiste en psychologie industrielle, abonde dans le même sens et souligne même l'incompétence du directeur de police.

En vertu des termes de la convention collective qui lie la Ville et la Fraternité des policiers de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Roland Desjean est donc rétrogradé au rang de policier de première classe. Dès le 17 juillet 1989, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procède à l'engagement du nouveau directeur de la sécurité publique, en la personne de Robert Lauzon. Roland Desjean n'apprécie guère sa destitution, mais accepte finalement une entente à l'amiable avec la Ville, le 13 septembre de la même année<sup>15</sup>.

Le 12 septembre 1990, la régionalisation des services de police devient un sujet d'actualité au Québec. L'idée ne date cependant pas de cette époque puisqu'elle avait déjà été évoquée dans le livre blanc de M<sup>e</sup> Jérôme Choquette paru en 1970. Dans le langage de l'époque remis au goût du jour, l'efficacité, les coûts et le partage sont les points forts du débat. Concrètement, les municipalités de plus de 5000 habitants sont tenues de se doter d'un service de police. Or, en 1990, 34 municipalités de plus de 5000 habitants en sont pourtant dépourvues. Elles sont alors desservies par la Sûreté du Québec et aux frais de tous les contribuables québécois. Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'est pas sans déplorer cette iniquité qui diminue le fardeau fiscal de quelque 34 municipalités au détriment de toutes les autres. En outre, certaines municipalités au Québec sont forcées de suppléer au manque de ressources policières par l'embauche d'agences de sécurité publique. Or, ces agences ne sont pas sous le contrôle de la province. Au cours du mandat du maire Michel Leroux, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande au ministre de la Sécurité pu-

<sup>12</sup> Règlement n° 298, 8 décembre 1982.

<sup>13</sup> Nous ne connaissons pas la nature de ces incidents.

<sup>14</sup> P.-v., 11 janvier 1989.

<sup>15</sup> Les modalités de cette entente ne sont pas précisées.

blique, Sam Elkas, le respect de la loi de police au Québec pour toutes les municipalités de 5000 habitants et plus. Le conseil réclame que « justice et équité soient rendues envers les municipalités du Québec qui ont à assumer le fardeau fiscal de leur service de police en plus de celui de la Sûreté du Québec pour desserte policière de toutes les autres municipalités du Québec et particulièrement celles de plus de 5000 habitants »<sup>16</sup>.

Le 14 juin 1991, les villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes signent une entente pour que soit mis sur pied un service de police intermunicipal. Cette entente suscite cependant de vives réactions au sein du conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dirigé par le maire Jean-Pierre Ménu, et chez une partie de la population locale. La fusion de certains services municipaux, notamment des services de police et d'incendie, entre Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes, devient pourtant réalité en dépit de la division qui règne au sein du conseil. En 1992, le budget mis en commun s'élève pour l'ensemble de ces services à 2 184 300 \$, dont le tiers est défrayé par la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>17</sup>. Dans la foulée des décisions prises, il est convenu d'abolir le poste de directeur de la sécurité publique de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le comité intermunicipal du service de police n'a pas en fait de place pour deux directeurs. Est approuvé à la même occasion par le Comité intermunicipal de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac le budget pour le service des incendies de 1992, qui est de l'ordre de 313 515 \$.

Le 13 mars 1996, l'entente intermunicipale pour le maintien d'un service commun de corps de police est reconduite et englobe également les lieux de détention à l'usage des deux villes. Paraphée par les maires Pierre-Benoît Forget et Michel Leroux, elle s'étale sur dix ans. En 1997, le service de police intermunicipal de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac accepte de fournir aux municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet la protection policière dont elles ont besoin sur leur territoire respectif. Dans le cadre de cette entente de dix ans, la quote-part de chacune des municipalités s'élève à 476 184 \$ pour Saint-Joseph-du-Lac et à 374 097 \$ pour Pointe-Calumet<sup>18</sup>. Il est prévu également que les frais encourus par les quatre municipalités seraient ajustés au fil des ans et fixés « au prorata de la richesse foncière imposable uniformisée de chacune des municipalités »<sup>19</sup>. La construction d'un nouveau poste de police à Deux-Montagnes est aussi sérieusement envisagée sur la 20<sup>e</sup> Avenue, près du garage municipal<sup>20</sup>.

Le 12 décembre 2001, au cours du mandat du maire Michel Leroux, le conseil municipal n'accepte pas d'emblée le budget déposé par la Ville de Deux-Montagnes eu égard au service de police<sup>21</sup>. Bien que l'augmentation des coûts touche l'ensemble des municipalités, il y a mésentente au sujet de la desserte de police. Par ailleurs, la comparaison des coûts des services offerts par la Ville de Saint-Eustache d'une part, et la Ville de Deux-Montagnes d'autre part, n'est pas à l'avantage de cette dernière. Aussi la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac conteste l'augmentation des frais de services exigés par la Ville de Deux-Montagnes qui est de l'ordre de 25 %, tout en souhaitant également plus de transparence.

---

16 P.-v., 12 septembre 1990.

17 *L'Éveil*, 15 mars 1992.

18 *L'Éveil*, 15 novembre 1997. Les renseignements recueillis dans ce journal complètent l'information tirée des procès-verbaux des réunions du conseil municipal.

19 *L'Éveil*, 26 avril 1997.

20 *L'Éveil*, 15 novembre 1997.

21 P.-v., 12 décembre 2001.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mai 2002, la quote-part que doit payer la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour les frais relatifs au service de police s'élève à 478 407,06 \$. La communication entre les deux administrations ne coule pas de source. L'absence du maire de la Ville de Deux-Montagnes lors d'une rencontre organisée le 10 juillet 2002 ne vient en rien régler le différend. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac défraie encore une fois les coûts, sans avoir obtenu au préalable la signature d'une entente en bonne et due forme. La facture atteint 287 044,26 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2002<sup>22</sup>. Il faudra attendre cinq ans avant qu'une nouvelle entente intermunicipale concernant la police régionale puisse voir le jour, plus précisément le 13 avril 2007.

### La Cour municipale de Deux-Montagnes

En 1991, la Ville de Saint-Marthe-sur-le-Lac envisage sérieusement d'abolir sa cour municipale<sup>23</sup>. Elle souhaite être intégrée à la Cour municipale de Deux-Montagnes<sup>24</sup>, au même titre que les municipalités de la paroisse d'Oka, du village et paroisse de Saint-Placide, de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac et du village de Pointe-Calumet. Le chef-lieu de la Cour et du greffe se trouve situé sur le territoire de Deux-Montagnes. D'un commun accord, les municipalités s'entendent donc pour former un comité intermunicipal consultatif de cette cour de justice. Plusieurs tâches incomberont à ce comité dont la responsabilité première sera de voir au bon fonctionnement et à l'administration de la Cour municipale. Il lui revient aussi de faire des recommandations dans le cas de projets d'immobilisation.

En 2009, la Ville de Saint-Eustache adhère à la Cour municipale commune de Deux-Montagnes. À la suite de plusieurs réorganisations municipales, les parties prenantes à la Cour de Deux-Montagnes sont devenues Oka, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Eustache. L'ancienne greffière de la Cour municipale de Saint-Eustache, Francyne Tanguay, se voit confiée la direction de la nouvelle cour commune de Deux-Montagnes. Tous les maires soulignent l'économie d'échelle qui en résulte; ce nouveau partenariat permettra l'optimisation des ressources pour le profit de toutes les municipalités des Basses-Laurentides<sup>25</sup>.

### Non aux compressions municipales !

Dans le cadre de ses efforts pour protéger ses concitoyens, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'hésite pas à faire front commun avec les municipalités environnantes quand il s'agit de protéger les intérêts qui relèvent de sa juridiction. Le partage des responsabilités est très souvent source de discorde entre le gouvernement du Québec et les municipalités, lesquelles dépendent essentiellement des

22 La facture parvient au conseil le 11 septembre 2002, voir procès-verbal.

23 Le conseil municipal adopte le règlement n° 399 abolissant le 12 juin 1991 la Cour municipale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

24 Règlement n° 460, 11 mai 1994.

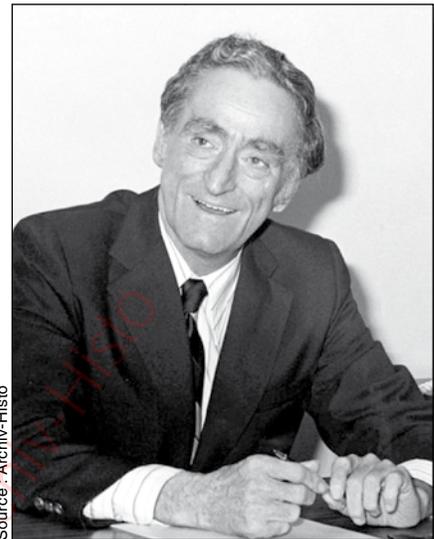
25 *La Concorde*, 29 avril 2009.

directives du ministère des Affaires municipales. Or, le 14 décembre 1990, le nouveau ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, annonce ses propositions et le projet de loi 145 sur le financement des municipalités<sup>26</sup>.

Les dispositions de la loi 145 concernent la protection policière et la tarification des services policiers dispensés par la Sûreté du Québec, la prise en charge par les municipalités de la responsabilité pour la voirie locale et la fin des subventions du gouvernement québécois aux organismes publics de transport en commun. Ses propositions impliquent un transfert net des responsabilités aux municipalités d'une valeur de 477,5 millions de dollars et l'ouverture de nouveaux champs fiscaux de 545,7 millions de dollars.

Le transport en commun demeure cependant l'enjeu le plus épineux, notamment pour les grandes villes, telles que Montréal. En ce qui concerne les petites municipalités, la tarification des services policiers constitue la principale source de mécontentement. Aussi les associations municipales – l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) – dénoncent le projet de loi et poursuivent leur lutte contre le gouvernement et particulièrement contre le ministre Ryan. Le camp des opposants s'avère fort nombreux : les maires de Montréal et de Québec, la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, les syndicats de transport en commun de la région de Montréal, les sociétés de transport en commun, les associations municipales appuyées dans leur opposition par le Conseil du patronat du Québec (CPQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Au début de mars s'ajoute la voix de l'Opposition officielle du Parti québécois.

Au début d'avril, le ministre Ryan annonce certains adoucissements à son projet, notamment avec l'imposition d'une hausse de 30 \$ de l'immatriculation des véhicules qui irait aux sociétés de transport en commun. L'essentiel des propositions initiales du ministre Ryan est accepté le 20 juin 1991 avec l'adoption du projet de loi 145 sur le financement des municipalités<sup>27</sup>. Il marque une nouvelle ère en ce qui a trait au partage des responsabilités entre le palier municipal et le gouvernement du Québec.



Claude Ryan,  
ministre des Affaires municipales  
de 1990 à 1994.

Source : Archiv-Histo

Photos des pages suivantes :

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

(1) L'enseigne de la plage Roger. À une certaine époque, un train venu de Deux-Montagnes transportait les touristes à Pine Beach et à la plage Roger.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

(2) Maurice Richard et ses proches, à l'été 1962.

Source : Gisèle Marion

(3) La rue des chalets, dans les années 1940.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

(4) La plage Pine Beach, en 1958.

Source : Jean-Guy Cloutier

(5) Un chalet typique sur le chemin d'Oka, en 1950.

Source : Germain Beauchamp

(6) La fanfare défilant au camping Deux-Montagnes.

Source : Jeanne Larocque

(7) Un chalet typique, situé sur le 40<sup>e</sup> avenue, au début des années 1940.

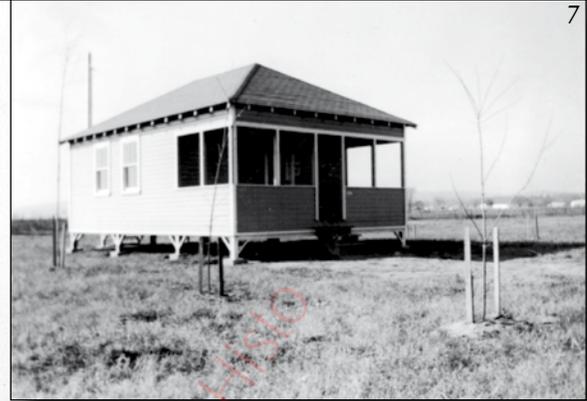
Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

(8) La plage Roger, au tournant de 1960.

26 [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91\\_91/andrew/andrew.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/91_91/andrew/andrew.htm) (recherche du 15 juin 2010).

27 [http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90\\_91/andrew/andrew.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/90_91/andrew/andrew.htm) (recherche du 15 juin 2010).





*Les plaisirs  
de la villégiature*

**M<sup>e</sup> Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>28</sup>**



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

M<sup>e</sup> Sonia Paulus.

Depuis plus de trente ans, madame Sonia Paulus est citoyenne de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle termine son certificat de secondaire V au collège des Eudistes en 1974 avant d'entreprendre des études au cégep Maisonneuve où elle obtient son diplôme en 1976. Elle se dirige d'abord à l'Université de Montréal pour faire un baccalauréat ès arts en 1979 spécialisé en cinéma et complète une scolarité de maîtrise dans le même domaine un an plus tard.

En 1987, elle s'intéresse particulièrement au droit et entreprend un certificat à l'Université de Montréal. Cependant, elle change d'université pour choisir l'UQAM afin d'obtenir un baccalauréat en sciences juridiques en 1989. Diplômée de l'école de Formation professionnelle du Barreau du Québec en 1990, M<sup>e</sup> Sonia Paulus effectue un stage pratique dans une étude de droit avant d'être admise au Barreau du Québec. Depuis 1991, M<sup>e</sup> Sonia Paulus exerce à titre d'avocate spécialisée en droit matrimonial.

Au sein de sa communauté, M<sup>e</sup> Paulus met sur pied au début des années 2000 un comité de citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui suit les faits et gestes du conseil municipal. En 2003, lors du référendum, elle devient responsable du comité contre la fusion entre Deux-Montagnes et Saint-Marthe-sur-le-Lac. À titre de bénévole au sein du Club Optimiste, elle participe aux joutes oratoires, aux concours littéraires et à d'autres activités organisées pour les jeunes de la communauté. En 2004-2005, elle est secrétaire des Rayons de Soleil de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Le 6 novembre 2005, M<sup>e</sup> Sonia Paulus remporte les élections municipales à titre de mairesse de la Ville. Quatre ans plus tard, elle brigue encore une fois la mairie avec succès pour assurer mieux encore le développement de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Un match de baseball, au parc municipal, en 2010.

28 Curriculum vitæ et L'Éveil et La Concorde, 22 mai 2009.

## Un environnement paisible et sans violence

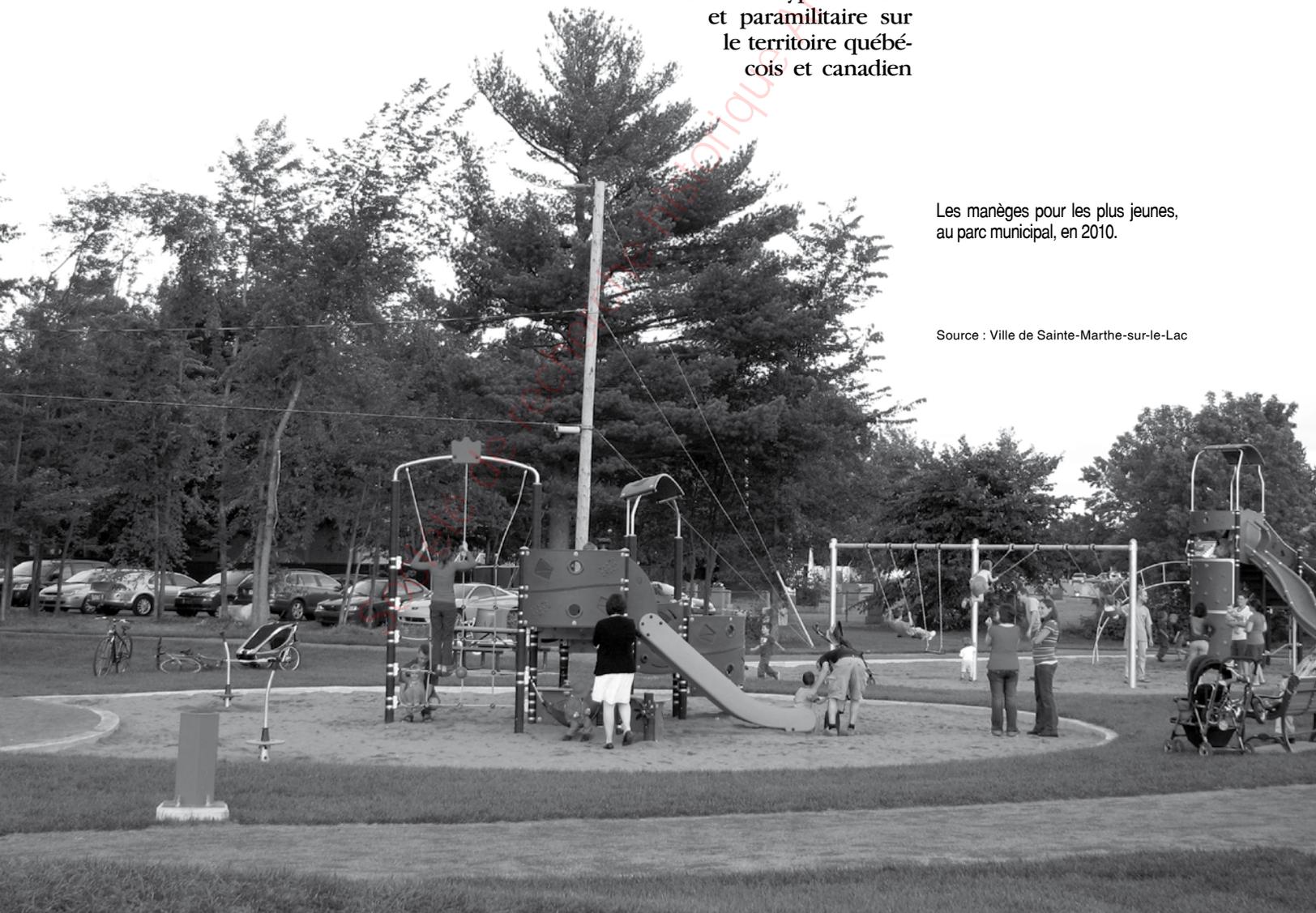
La société québécoise, comme d'ailleurs l'ensemble des sociétés occidentales, est soumise de plus en plus à la violence. Depuis la tragédie survenue à l'École polytechnique de Montréal en 1989 qui a coûté la vie à quatorze femmes, la possession des armes à feu ou encore la violence à la télévision sont devenues des sources de préoccupation qui rallient les Marthelacquois à l'ensemble des Québécois.

Soucieux d'assurer un milieu de vie emprunt de paix et de tranquillité, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, conduit par le maire Michel Leroux, appuyé, au début des années 1990, l'Union des municipalités du Québec qui veut exercer des pressions auprès des gouvernements fédéral et provincial « afin de

resserrer les exigences pour l'obtention d'un permis de port d'armes et d'interdire la vente et détention d'armes de type militaire et paramilitaire sur le territoire québécois et canadien

Les manèges pour les plus jeunes, au parc municipal, en 2010.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



et d'amender la législation en conséquence »<sup>29</sup>. Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est en fait en désaccord avec l'idée que tout citoyen âgé de 16 ans et plus puisse obtenir un certificat d'armes à feu aux seules conditions de ne pas détenir un casier judiciaire et de ne pas avoir fait preuve par le passé de comportement violent<sup>30</sup>. De surcroît, ce certificat, qui ne coûte que 10 \$, donne droit à son propriétaire d'acheter le nombre d'armes qu'il désire. Nul jeune de 16 ans et plus n'est tenu d'obtenir au préalable le consentement de ses parents. Il peut ainsi faire l'acquisition indifféremment d'une arme militaire ou paramilitaire. Or, il ressort dans les faits que 60 % des infractions commises par les armes à feu sont le fait de jeunes âgés d'entre 16 à 24 ans. Il en est de même dans le cas des suicides enregistrés au Canada, le tiers étant le résultat de l'utilisation d'une arme à feu. Somme toute, la vente libre des armes militaires ou encore de chasse représente un réel danger pour la société.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Le parc municipal, en 2010.

Dans le même esprit d'assurer la sécurité à tous ses concitoyens, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adopte le 8 août 2001 une position claire qui va à l'encontre du projet de loi C-7 sur le système de justice pénale pour adolescents adopté par le gouvernement fédéral. Cette loi qui veut mettre en

<sup>29</sup> P.-v., 9 mai 1990.

<sup>30</sup> Le projet de loi C-17 est déposé et adopté par la Chambre des communes le 7 novembre. Il reçoit l'approbation du Sénat et la sanction royale le 5 décembre 1991, avant d'entrer en vigueur entre 1992 et 1994. [www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/pol-leg/hist/con-fra.htm](http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/pol-leg/hist/con-fra.htm) (recherche du 15 juin 2010).

vigueur un système de peines pour adultes applicable aux adolescents dès l'âge de 14 ans suscite la vive opposition de l'ensemble des intervenants sociaux, des juges et des avocats au Québec. Les organismes apolitiques de la Coalition pour la justice des mineurs demandent au gouvernement fédéral de pouvoir continuer à appliquer la Loi sur les jeunes contrevenants actuellement en vigueur. L'Assemblée nationale adopte deux motions le 1<sup>er</sup> décembre 1999 et le 23 mai 2001 qui confirment le choix unanime des députés. Le taux de criminalité chez les jeunes Québécois a d'ailleurs chuté de 23 % au cours des dernières années et la province affiche le plus bas taux de criminalité juvénile au pays après l'Île-du-Prince-Édouard. Le conseil de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande donc au gouvernement fédéral de soustraire le Québec à l'application de la loi C-7. Pour des raisons d'ordre culturel et idéologique, le Québec a développé un modèle de traitement des jeunes contrevenants fort différent de celui du reste du Canada mettant davantage l'accent sur la réhabilitation plutôt que sur la mise sous garde<sup>31</sup>.



La photo de la page suivante : la participation de citoyennes à l'amélioration du milieu de vie par la plantation d'arbres au parc desANGES.

En mai 2000, le conseil municipal est d'avis que « la présentation de scènes violentes à la télévision est l'un des nombreux facteurs liés à la violence dans notre société »<sup>32</sup>. Pour la protection des enfants, les élus municipaux demandent donc au Parlement canadien « l'adoption rapide d'une législation afin de réduire la violence à la télévision particulièrement à l'heure de grande écoute des enfants »<sup>33</sup>. Les interventions du conseil municipal, mené par le maire Michel Leroux, en ce qui concerne le contrôle des armes à feu, la violence à la télévision ou encore la loi des jeunes contrevenants demeurent dans le courant des idées socialement acceptées au Québec. Elles reflètent la vision d'un bon nombre de Québécois qui se distingue du reste du Canada à plusieurs égards, notamment en ce qui a trait à la justice des mineurs<sup>34</sup>.

### Un enjeu de taille : la TPS

Un autre enjeu de taille apparaît au sein de la politique canadienne. Établie à l'origine au taux de 7 % et réduite à 5 % en 2008 par le gouvernement Harper, la taxe sur les produits et les services (TPS) votée par le gouvernement fédéral de Brian Mulroney entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Elle a pour objectif de réduire le déficit budgétaire annuel du gouvernement fédéral. Son adoption vise l'abolition de l'ancienne taxe fédérale de vente sur les biens manufacturés de 13,5 % introduite en 1924. Cette proposition gouvernementale va soulever rapidement la controverse. Les associations de consommateurs, l'opposition officielle, les syndicats et l'ensemble des citoyens dénoncent la nature régressive de la taxe, laquelle s'applique à toutes les personnes indépendamment de leur revenu annuel. Selon un sondage Gallup de 1990, plus du trois quarts des Canadiens s'opposent à l'imposition de la TPS. Malgré le mécontentement populaire, la Cour suprême du Canada déclare en 1992 la constitutionnalité de la taxe en invoquant le pouvoir du Parlement fédéral en matière de taxation prévu au paragraphe 91(3) de la Loi constitutionnelle de 1867<sup>35</sup>. Cette taxe sera finalement imposée par le gouvernement fédéral de Jean Chrétien qui l'avait pourtant critiquée ouvertement durant son mandat dans l'Opposition.

31 Selon M<sup>e</sup> Mario Gervais, avocat au Centre communautaire juridique de Longueuil, le Québec a ses propres pratiques en matière de jeunes contrevenants. Les valeurs de compassion, de réadaptation et de réinsertion des jeunes sont au cœur de la société québécoise.

<http://www.barreau.qc.ca/publications/journal/vol34/no18/mineurs.html> (recherche du 15 mai 2010).

32 P.-v., 10 mai 2000.

33 P.-v., 10 mai 2000.

34 <http://www.barreau.qc.ca/publications/journal/vol34/no18/mineurs.html> (recherche du 12 mai 2010).

35 Réf. : [ncopresse.ca/index.cfm?voir=article&id=52336](http://ncopresse.ca/index.cfm?voir=article&id=52336) (recherche du 15 juin 2010).



Source : François Robillard

# *La création d'un milieu de vie agréable*

**T**out au long de son histoire, le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'est peu à peu transformé. Avec le concours du conseil municipal, un milieu de vie attrayant s'est développé au profit de tous ses résidents et l'instauration graduelle de services a modelé l'apparence de la municipalité pour lui donner le visage qu'on lui connaît aujourd'hui. Au sein du conseil municipal convergent cependant à l'occasion tension et désir de protéger les intérêts locaux quand il s'agit de solutionner des services essentiels, tels l'approvisionnement en eau ou encore l'élimination des déchets.

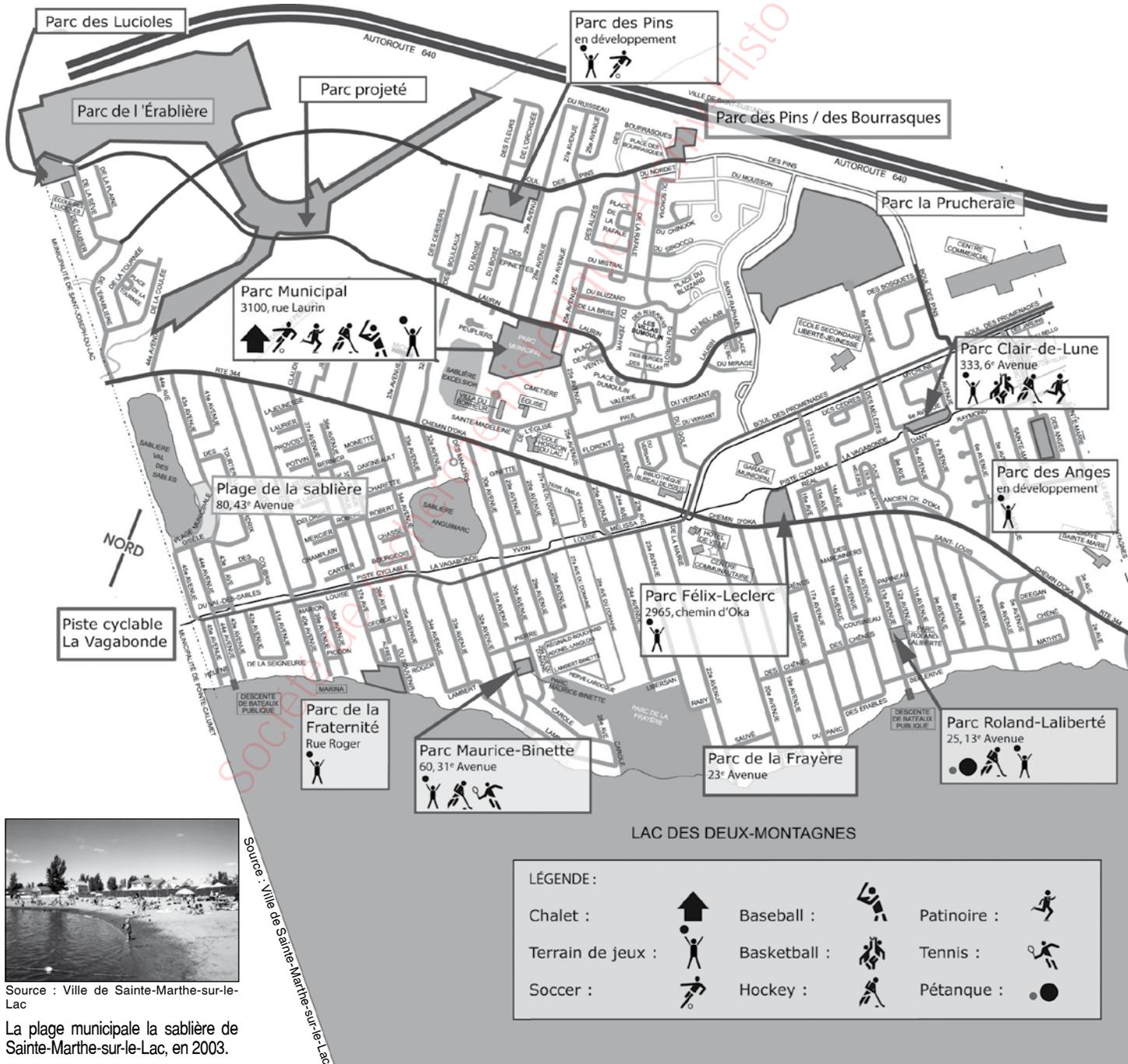
Le boom démographique que connaît la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, plus particulièrement depuis les années 1990, va élargir les préoccupations des dirigeants élus au conseil, qui réfléchiront à un plan d'aménagement global de la municipalité. Le défi consistera désormais à satisfaire tous les besoins de la famille et à mettre en place toutes les infrastructures qui faciliteront l'épanouissement de ses membres dans l'espace social et moderne que s'apprête plus que jamais à devenir, en ce début de troisième millénaire, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



## L'approvisionnement en eau

Depuis mai 1968, l'approvisionnement en eau sur le territoire relevant de la juridiction de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est assuré par le réseau de la Ville de Deux-Montagnes auquel se joindront au fil des ans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac en 1976, la municipalité de la paroisse d'Oka en 1977 et le village de Pointe-Calumet en 1980.

Carte du réseau d'espaces verts de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

La plage municipale la sablière de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en 2003.

Consciente de certaines carences dans son système de distribution d'eau potable, la Ville de Deux-Montagnes envisage en 1980 de mettre aux normes son usine de filtration construite il y a déjà près de vingt ans. Les ingénieurs Pierre Charbonneau, Gilles Bellefeuille et Gilles Chabot sont mandatés pour vérifier la faisabilité du projet. Après études, ils se déclarent favorables au projet d'alimentation en eau potable mis de l'avant par la Ville de Deux-Montagnes au coût de 400 000 \$. En 1983, l'estimation des coûts est portée à 585 000 \$. Désirant prendre des décisions en toute connaissance de cause, les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, du village de Pointe-Calumet et de la paroisse d'Oka forment un comité provisoire d'alimentation en eau potable. Deux alternatives ressortent de leurs discussions : d'une part, appuyer le projet d'agrandissement de l'usine de filtration de Deux-Montagnes et, d'autre part, s'alimenter en eau potable au moyen du puits qui se trouve dans le parc Paul-Sauvé d'Oka.

Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dirigé par le maire Maurice Julien, choisit de poursuivre ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales du Québec dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration. Toutefois, la complexité de l'enjeu que représente l'approvisionnement en eau dans la région des Basses-Laurentides nécessite la création d'une régie où seront conviés tous les partenaires. Les municipalités d'Oka, de Pointe-Calumet, de Saint-Joseph-du-Lac, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, de Deux-Montagnes et de Saint-Eustache y adhèrent toutes sans exception<sup>1</sup>.

À l'automne 1984, le ministère des Affaires municipales appuie la réalisation du projet d'agrandissement de l'usine de filtration. L'eau à tirer du parc Paul-Sauvé se révèle finalement une solution trop onéreuse aux yeux du ministère, se chiffrant à près de 2 562 500 \$. Quant à l'agrandissement de l'usine de filtration, il fait partie d'un projet global évalué à près de 880 000 \$. En dépit de toutes ces considérations, la municipalité de la paroisse d'Oka choisit de s'approvisionner au moyen du puits qui se trouve dans le parc Paul-Sauvé. Elle quitte donc le regroupement des municipalités. Son retrait hausse la part des autres partenaires du projet d'usine de filtration qui ne desservira désormais que les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet.

En mai 1986, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire se joindre aux municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet pour exploiter un nouveau réseau de distribution d'eau potable. Les trois partenaires désirent acquérir ou louer de la Ville de Saint-Eustache un terrain situé dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac devant servir à l'approvisionnement en eau potable. À l'avant-scène, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac cherche à entamer des pourparlers avec la Ville de Saint-Eustache. À la table des négociations se retrouvent donc plusieurs représentants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dont le maire, Maurice Julien, le directeur général, Eugène McClish, et le procureur de la Ville, M<sup>c</sup> Jacques Lamontagne. Le but ultime des instances municipales de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est en fait d'assurer le plus équitablement possible le partage des coûts entre les différents partenaires.

---

<sup>1</sup> P.-v., 13 mai 1981.

### Les pluies acides

En mars 1987, l'environnement devient une préoccupation majeure tant sur la scène nationale que municipale, notamment l'effet des pluies acides sur la végétation qui cause la mort des lacs et la destruction des érablières et des forêts. Or, le territoire du Québec est au cœur des retombées des pluies acides compte tenu de sa position géographique. Dans ce contexte, la visite du président Ronald Reagan à Ottawa, les 5 et 6 avril 1987, paraît le moment idéal et choisi par la population canadienne pour présenter ses récriminations et ses inquiétudes face à la lenteur de l'administration américaine dans ses efforts pour réduire la pollution qui cause les pluies acides. Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande donc au premier ministre canadien Brian Mulroney de prioriser ce dossier lors de sa prochaine rencontre avec son homologue américain. La négociation d'une entente de réduction substantielle des émissions responsables des pluies acides s'avère cruciale pour le Canada et le Québec, en l'occurrence pour toutes les municipalités.

Au printemps 1986, l'approvisionnement d'eau s'avère insuffisant sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et ailleurs dans les municipalités avoisinantes, et ce, malgré le partage et la mise en commun des ressources. En vue de pallier au problème, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac réagit en engageant, le 11 juin de la même année, le Groupe-conseil BSA (Bellefeuille, Samson et Associés) pour procéder à des tests de pompage. Tous les frais sont partagés entre les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet, notamment les honoraires versés au groupe-conseil. Or, le 4 août 1986, la municipalité de Pointe-Calumet se retire du projet pour s'approvisionner à l'usine de filtration de Deux-Montagnes. Les coûts seront donc répartis dorénavant entre Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Joseph-du-Lac.

La firme BSA est chargée de préparer les plans et devis pour les travaux qui permettront de pourvoir à l'alimentation en eau à l'aide d'un système de puits. Les coûts des travaux s'élèvent à plus de 45 000 \$, dont près du tiers servira à dresser les plans et devis<sup>2</sup>. Cependant, le 20 août 1986, la situation se corse. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac reçoit une requête en injonction de la municipalité du village de Pointe-Calumet. M<sup>c</sup> Jacques Lamontagne est alors désigné pour défendre les intérêts de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Une entente hors cour interviendra toutefois à l'automne 1986 et mettra fin au différend entre les deux municipalités.

Le 10 septembre 1986, la saga à propos de l'alimentation en eau potable reste toujours d'actualité<sup>3</sup>. Le directeur général du ministère de l'Environnement, Antonio Flamand, est d'avis que l'idée de s'approvisionner à partir d'un système de puits représente une solution de courte durée. Par ailleurs, l'injonction émise par la Cour supérieure jusqu'au 9 octobre 1986 empêche le raccordement aux installations municipales. La pénurie d'eau appréhendée s'avère finalement non fondée et le puits proposé par les ingénieurs Bellefeuille et Samson n'est toujours pas en fonction. Les rumeurs veulent que ce puits pourrait porter atteinte à la santé des citoyens. Au sein du conseil municipal, la dissension règne entre Jean Létourneau, Jean-Paul Angrignon et Gaétan Lebeau d'une part, et Claude-Guy Surprenant, Pierre Bernier et le maire Maurice Julien d'autre part. Les opposants au projet estiment que le rapport de la firme d'ingénieurs BSA a trop tardé

2 P.-v., 4 août 1986.

3 P.-v., 10 septembre 1986.

à être soumis à l'ensemble des membres du conseil. De surcroît, les règles du processus de soumissions n'auraient pas été suffisamment respectées. Parallèlement, des citoyens prennent l'initiative de déposer des plaintes à la Commission municipale du Québec. Les critiques pleuvent de toutes parts ! On doute de la qualité de l'eau et la pression est toujours jugée insuffisante. En octobre 1986, malgré toutes ces tractations, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne peut faire autrement que de payer à la firme BSA un compte qui s'élève à 45 745,19 \$, correspondant au travail qu'a nécessité le projet d'élaboration de puits<sup>4</sup>.

Le 11 février 1987, c'est le blocage ! Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac oppose son refus au règlement qui décrète l'agrandissement de l'usine de filtration, en n'adoptant pas le budget prévu. Il demande donc au ministère des Affaires municipales de prendre en charge l'administration de la Régie intermunicipale, désapprouvant certains gestes posés par son conseil d'administration. Finalement, le fameux règlement de la Régie intermunicipale, à propos de l'agrandissement de l'usine de filtration, est adopté par le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac le 11 mars 1987. Ce dernier emprunte 1 640 000 \$ pour la réalisation des travaux d'agrandissement dont les plans et devis seront l'œuvre de la firme Gen Bec inc. Quant à la soumission, elle est confiée à la firme Verdi Construction à raison d'une somme de 1 425 900 \$. La propriété de l'usine et du système d'approvisionnement en eau passe de la Ville de Deux-Montagnes à la Régie intermunicipale, qui s'occupera de la dette de transfert aux municipalités partenaires.

Le 13 novembre 2002, le dossier de l'eau potable refait surface. Le conseil municipal désapprouve le règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale de l'eau de Deux-Montagnes pour la construction d'un réservoir d'eau devant servir à alimenter tout le secteur ouest du réseau à partir d'un puits provenant du parc d'Oka.

À la fin des années 2000, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est toujours confrontée à deux scénarios en ce qui a trait à l'approvisionnement en eau potable : la modernisation de l'usine de traitement à Deux-Montagnes ou le creusage de nouveaux puits sur le territoire relevant de sa juridiction. En mars 2009, des firmes professionnelles se penchent sur la question et sont chargées de suggérer l'option qui serait la plus avantageuse pour la municipalité. Dans le cadre du projet de l'usine, la part de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac serait de l'ordre de 4,5 millions de \$ tandis que le creusage de puits sur son territoire occasionnerait des coûts de l'ordre de 2,8 millions de \$<sup>5</sup>. Plus techniquement, la deuxième option nécessiterait le creusage de sept puits de captage pour la distribution de l'eau, la construction d'un bâtiment de service pour abriter les pompes, les branchements électriques, la ventilation, la structure, l'architecture, la voie d'accès, la clôture, la génératrice et le raccordement au réseau de canalisation existant<sup>6</sup>. Tout considéré, l'équipe de la mairesse Sonia Paulus opte pour le projet de puits et rejette celui de l'usine qui utiliserait des produits chimiques et entraînerait des frais d'opération plus importants de même qu'une augmentation substantielle de taxes à très courte échéance.

---

4 P.-v., 8 octobre 1986.

5 [http://www.saintemarthesurlac.qc.ca/documents/eau\\_potable/Presentation-5mars2009.pdf](http://www.saintemarthesurlac.qc.ca/documents/eau_potable/Presentation-5mars2009.pdf) (recherche du 7 janvier 2011).

6 [http://www.saintemarthesurlac.qc.ca/documents/eau\\_potable/EnjeuxEconomiques-3juin2008.pdf](http://www.saintemarthesurlac.qc.ca/documents/eau_potable/EnjeuxEconomiques-3juin2008.pdf) (recherche du 6 janvier 2011).

## **L'élimination des déchets**

Après avoir ajusté sa réglementation au sujet de la disposition des déchets et surtout concernant la vidange des fosses septiques, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit composer avec un type de problème devenu épineux : l'élimination des débris domestiques, qui s'accroît avec l'augmentation de la population. Le 29 décembre 1971, la Ville adopte le règlement n° 107 en vue de permettre l'exploitation d'un terrain d'élimination des déchets et ordures ménagères par la méthode d'incinération.

Pour mieux contrer le problème qui sévit dans toute la région des Basses-Laurentides, une entente intermunicipale est conclue entre les villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Scholastique et Saint-Eustache, la Cité de Deux-Montagnes, le village d'Oka, les municipalités de paroisse de l'Annonciation d'Oka, de Saint-Joseph-du-Lac et le village de Pointe-Calumet. Les parties s'entendent pour former le Comité intermunicipal de Deux-Montagnes qui s'occupera de la construction d'un incinérateur à Saint-Eustache, dont les coûts sont estimés à 362 000 \$.

Dès 1974, il devient urgent d'agrandir l'incinérateur régional de Saint-Eustache. Les coûts de l'agrandissement sont évalués à 730 000 \$. Le ministère de l'Expansion économique et régionale consent à verser une subvention de 328 500 \$ pour la réalisation du projet. Le Comité intermunicipal de Deux-Montagnes obtient aussi un prêt de l'ordre de 401 500 \$ remboursable sur une période de 30 ans à un taux de sept et un quart pour cent. Ce prêt équivaut à la différence entre le coût total de l'incinérateur et le montant de la subvention. L'incinérateur cesse de fonctionner vers 1979.

En ce qui concerne la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'effort financier requis est de 60 185 \$ et le remboursement annuel fixé à 4874 \$. Quant aux autres municipalités, leur part respective atteint 178 390 \$ pour Saint-Eustache, 98 018 \$ pour Deux-Montagnes, 34 072 \$ pour Pointe-Calumet, 19 545 \$ pour Oka et 11 290 \$ pour Saint-Joseph-du-Lac.

Le 9 avril 1980, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande au ministère de l'Environnement et aux municipalités des comtés d'Argenteuil et de Deux-Montagnes de ne pas allouer de permis à des firmes privées pour voir à la gérance des lieux d'élimination. Il est suggéré plutôt que la décision revienne et soit réservée aux membres du comité intermunicipal. Pour les deux comtés, un seul et même lieu d'élimination doit desservir une population estimée à 30 000 habitants, lequel se trouve à environ 20 kilomètres de leur territoire respectif. Il existe cependant d'autres sites d'élimination à proximité, notamment à Lachute, Saint-Eustache et Harrington. Le 8 décembre 1994, la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes propose l'établissement d'un centre de Tri-CFER régional. Selon l'étude réalisée par SNC-Lavalin Environnement inc., un meilleur contrôle des coûts en résulterait. Plusieurs partenaires sont appelés à participer à ce projet, notamment les municipalités des Basses-Laurentides, la Régie intermunicipale et la Commission scolaire du Long-Sault. Cette association est conditionnelle à un engagement écrit de la part du regroupement des municipalités, dont la représentation ne doit pas être inférieure à 100 000 habitants, et à l'obtention de subventions pour l'établissement de services.

Pour mieux servir les différentes municipalités des comtés d'Argenteuil et de Deux-Montagnes, Tri-CFER entreprend à l'hiver 1997-1998 sa première réalisation : la construction d'une nouvelle usine de traitement des matières recyclables à Lachute, laquelle entre en opération en 1998.

En 2003, la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes obtient un décret du gouvernement du Québec pour procéder à l'agrandissement de son site d'élimination à Lachute, et ce, pour une capacité de 12,4 millions de mètres cubes. Ce site devrait être opérationnel pour les 25 prochaines années. Afin de suppléer à la Régie, qui ne désire plus s'acquitter de la gestion de l'enfouissement des déchets, plusieurs municipalités envisagent de faire front commun afin de former une corporation régionale. Le 10 août 2005, le regroupement de 56 municipalités représente plus de 600 000 habitants répartis dans trois régions : Laurentides, Outaouais et Lanaudière.

Le 8 février 2006, la Régie intermunicipale entreprend des négociations avec une compagnie privée, parallèlement à l'entente intervenue avec le regroupement des municipalités. Cette fois, la Régie envisage d'accepter l'offre de Gestion environnementale Nord-Sud, une propriété de l'homme d'affaires Lucien Rémillard<sup>7</sup>, qui pourrait remettre en question l'entente conclue avec le regroupement. Or, le conseil municipal, dirigé par la mairesse Lucie Leblanc, se pose des questions quant aux intentions véritables de la Régie. Il demande à Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, et à Thomas Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de refuser tout projet de transfert ou de vente d'actifs à une entreprise privée et de mettre de l'avant un processus de négociations entre la Régie et le regroupement. En dépit de certaines réserves de la part du conseil municipal, qui appréhende une croissance des coûts à long terme, l'entreprise privée devient le nouveau gestionnaire du site d'enfouissement de Lachute.

En 2009, la situation économique mondiale a des incidences à la baisse sur la vente des matières recyclables. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se voit contrainte de verser une subvention d'urgence de 42 904 \$ à Tricentris (anciennement Tri-CFER) aux prises avec de sérieuses difficultés financières. Elle espère que cette aide temporaire permettra à l'organisme, qui dessert plus d'une soixantaine de municipalités, de sortir de l'impasse et de connaître des jours meilleurs<sup>8</sup>. En 2011, le centre de tri Tricentris se classe parmi les plus importants au Québec en ce qui concerne le volume traité de résidus d'origine municipale<sup>9</sup>. Il dessert actuellement 56 municipalités membres et une vingtaine de municipalités clientes, en plus de contribuer à la protection de l'environnement et à l'évolution régionale des Basses-Laurentides.

### **L'assainissement des eaux usées**

Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes, qui entretiennent une coopération intermunicipale à plusieurs titres, signent en février 1995 un nouveau protocole d'entente pour la réalisation d'un projet d'assainissement des eaux. Ce

---

<sup>7</sup> <http://www.genscanada.com/apropos.php> (recherche du 7 janvier 2010).

<sup>8</sup> <http://www.saintandredargenteuil.ca>.

<sup>9</sup> <http://www.leveil.com/Actualites/2009-04-24/article-1348586/En-direct-de-Sainte-Marthe-sur-le-Lac/1> (recherche du 7 janvier 2011).

protocole vise d'une part à rendre officielle la desserte du centre commercial les Promenades Deux-Montagnes par le réseau de la Ville de Deux-Montagnes et, d'autre part, à favoriser le développement d'un projet domiciliaire, notamment la construction de condominiums sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>10</sup>.

En mars 1996, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, soutient le projet régional d'assainissement des eaux usées des municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet, en accordant une subvention de l'ordre de 24 735 200 \$ sur un investissement prévu de 28 238 000 \$<sup>11</sup>.

Dans son ensemble, le projet régional comprend l'aménagement des étangs aérés, mais aussi la mise en place de conduites pour recueillir les eaux usées. Pour la bonne marche du réseau, les quatre municipalités s'entendent pour créer une régie qui verra à la gestion du projet. Le ministre Rémy Trudel autorise la Régie à prendre en charge les travaux régionaux afin de mieux regrouper

Carte du réseau routier de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en 2008.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

10 *Courrier Deux-Montagnes*, 19 février 1995.  
 11 *Courrier Deux-Montagnes*, 10 mars 1996.

les services. À l'automne 1996, la Régie prend forme<sup>12</sup> et la première pelletée de terre marque le début des travaux d'assainissement des eaux usées, un tournant selon le maire Michel Leroux<sup>13</sup>.

La constitution d'égouts sanitaires dans le cadre du programme régional d'assainissement des eaux usées (PADEM) préoccupe aussi le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. L'adoption du règlement n° 495 vise à doter l'ensemble du territoire municipal d'infrastructures plus modernes et à répartir également l'impôt foncier sans distinction entre terrains bâtis et terrains vacants. L'idée ne fait toutefois pas l'unanimité chez les propriétaires et résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Le 22 novembre 1996, un certain nombre de propriétaires fonciers de la section nord de la municipalité sont en désaccord avec le règlement n° 495. Ils signent donc une pétition pour forcer la Ville de Deux-Montagnes à amorcer la procédure d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Cette annexion comprendrait entre autres le centre-ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le garage municipal et la caserne des pompiers. Somme toute, il s'agirait de 20 % de la superficie totale de la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et près de 10 % de son assiette fiscale.

Or, il est clair aux yeux du conseil municipal que l'aménagement du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en serait sérieusement altéré tout comme son développement futur. Il ne pourrait en fait en résulter qu'une déstabilisation financière majeure pour la ville. Le conseil municipal s'oppose donc à toute amputation de son territoire au profit de la Ville de Deux-Montagnes et le fait savoir au ministère des Affaires municipales du Québec.

Les propriétaires dissidents portent toutefois la question de la répartition de la taxe devant les tribunaux en septembre 1999. Après une longue bataille juridique, la Cour d'appel leur donne raison et demande à la Ville de modifier l'article 3 de son règlement n° 495 en tenant compte cette fois de la réalité des terrains libres de bâtiments. À l'avis du juge André Brossard de la Cour d'appel, les pourcentages d'imposition variable entre les propriétaires de terrains vacants du secteur nord et ceux du secteur sud qui habitent des résidences sont arrêtés de manière arbitraire et sans justifications. La Ville modifie donc sa réglementation et envisage de répartir les coûts des travaux d'égouts sanitaires de façon plus équitable pour l'ensemble de la population marthelacquoise<sup>14</sup>.

Malgré la promesse initiale du maire Michel Leroux de ne pas porter l'affaire en appel, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac fait des démarches auprès de la Cour suprême du Canada. Or, cette dernière rejette la demande de la Ville d'aller en appel<sup>15</sup>. La nouvelle mairesse, Lucie Leblanc, en poste depuis le 3 novembre 2002, n'est pas étonnée outre mesure. Des experts consultés avaient déjà informé les autorités municipales que les chances d'être entendu en Cour suprême étaient pour ainsi dire nulles.

---

12 *L'Éveil*, 26 octobre 1996 ; *Courrier Deux-Montagnes*, 27 octobre 1996.

13 *L'Éveil*, 30 novembre 1996. Ce dossier est devenu pour le maire une priorité.

14 *L'Éveil*, 10 août 2002.

15 *La Presse*, 5 mai 2003.

En 2010, le ministère des Affaires municipales du Québec verse 466 667 \$ à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour faire exécuter des travaux au poste de pompage des eaux usées de l'Érablière<sup>16</sup>. Dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM), le projet permettra entre autres le remplacement de la robinetterie et de la tuyauterie des quatre pompes d'eaux usées existantes, l'ajout d'une nouvelle pompe de même que la réalisation de travaux connexes. Toutes ces interventions ont pour but d'augmenter la capacité de pompage au cours des périodes de pluie ou de fonte des neiges. Le poste de pompage principal de l'Érablière qui dessert la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac verra ainsi son efficacité augmentée de façon considérable.

### Des modes de transport plus écologiques : les trains de banlieue



Le train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes.



Source : Agence métropolitaine de transport



Les environs de la gare sur le chemin d'Oka, vers 1958.

Source : Archiv-Histo

Le 10 avril 1985, une enveloppe budgétaire de 74 000 000 \$ est prévue par les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, pour la modernisation des lignes ferroviaires et des trains de banlieue. Le 8 novembre 1989, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se prononce en faveur de l'amélioration des services de transport par trains. Il s'agit d'un mode de transport sécuritaire, fiable en tout temps et fort rapide lorsque les équipements sont convenablement utilisés et entretenus. En plus d'être écologique et de réduire la congestion sur les routes, la desserte de trains est par ailleurs la seule à pouvoir offrir à certaines catégories de voyageurs un minimum de mobilité, entre autres les personnes

<sup>16</sup> <http://www.communiqes.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqes/GPQF/Juin2010/09/c3411.html> (recherche du 21 décembre 2010).

âgées et les étudiants. Or, la compagnie Via Rail a entrepris des efforts de rationalisation et de modernisation de ses activités. Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est pour sa part d'avis que le gouvernement fédéral doit mesurer les impacts locaux qu'occasionneront ces interruptions de services chez Via Rail. « Le gouvernement fédéral a une responsabilité constitutionnelle envers les régions du pays et leurs citoyens en matière d'égalité des chances et de redistribution de richesse, qu'il se doit d'assumer correctement »<sup>17</sup>.

Le 11 mars 2009, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est desservie par la ligne ferroviaire de transport de banlieue Montréal-Deux-Montagnes, administrée depuis peu par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Malgré les changements d'horaire pour permettre l'ajout de départs additionnels durant la semaine, plusieurs retards ont été constatés. Les témoignages d'insatisfaction de la part de citoyens affluent de toute part. Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac exprime donc à l'agence gouvernementale (AMT) « sa solidarité avec les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui subissent des inconvénients et sont mécontents de la situation qui prévaut actuellement »<sup>18</sup>. Il intercède auprès de l'AMT afin que les travaux de mise à niveau soient réalisés dans les meilleurs délais de façon à ce que les usagers puissent jouir de services de qualité. La construction d'une nouvelle gare et d'un stationnement à Saint-Eustache s'avère également nécessaire pour faire du train de Deux-Montagnes un « joyau », lequel est au service de près de 70 000 usagers, dont plusieurs citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac<sup>19</sup>.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



L'industrie de la construction est prospère à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Une série de nouvelles maisons du quartier du parc des Anges.

17 P.-v., 8 novembre 1989.

18 P.-v., 11 mars 2009.

19 <http://www.cyberpresse.ca/actualites/regional/montreal/200811/06/01-36719-trains-de-banlieue-lamt-convoite-lemprise-du-cn.php>: (recherche en date 31 mai 2011).

### Le bien-être des familles

En 2008, sous la direction de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac élabore une politique familiale qui s'articule autour de recommandations formulées par le comité Famille. À titre de chargée de projet, Isabelle Poulin est mandatée pour chapeauter ce comité et préparer les bases d'une politique qui vise à favoriser le bien-être de la famille à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Le premier comité Famille citoyens regroupe des gens de tous les milieux et de tous les âges. Il est composé de Claude Guérin, Marie Beaumont, Léo Brunet, Liza McLaughlin, Marcel Lapensée, Annie Prévost, Daniel Bellemare et enfin du conseiller municipal François Robillard.

Dans un premier temps, ce comité concentre principalement ses efforts sur l'étude de propositions touchant les domaines qui préoccupent tout particulièrement les familles. L'avant-projet de cette politique familiale est adopté par le conseil en janvier 2008. Puis, en février, une consultation publique a lieu pour recueillir les commentaires de tous les citoyens et cibler les attentes des familles

#### Répartition de la population marthelacquoise selon l'âge

Catégories d'âges	Total	Masculin	Féminin
<b>Population totale</b>	<b>11 310</b>	<b>5625</b>	<b>5685</b>
0 à 4 ans	710	345	365
5 à 9 ans	660	320	345
10 à 14 ans	930	480	450
15 à 19 ans	755	400	355
20 à 24 ans	550	295	255
25 à 29 ans	820	400	420
30 à 34 ans	925	455	470
35 à 39 ans	930	450	485
40 à 44 ans	1065	545	520
45 à 49 ans	940	470	470
50 à 54 ans	735	365	375
55 à 59 ans	695	360	335
60 à 64 ans	500	235	265
65 à 69 ans	395	190	205
70 à 74 ans	310	150	160
75 à 79 ans	205	100	110
80 à 84 ans	125	50	75
85 ans et plus	60	15	40
Âge médian de la population	36,7	36,5	36,8
Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus	79,7	79,6	79,7

Source : Statistique Canada, Profil des communautés, recensement 2006

avant de transmettre ses recommandations au conseil. Plusieurs rencontres sont organisées par la suite dans le but de réaliser cet objectif<sup>20</sup>. En avril 2008, le conseil adopte la première politique familiale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Il faut comprendre que Sainte-Marthe-sur-le-Lac voit depuis ces dernières années sa population augmenter de façon remarquable, le nombre de ses résidents passant de 8742 en 2001 à 11 311 en 2006. Pour preuve, le développement résidentiel toujours en expansion ! Afin de répondre à cette croissance démographique, quelque 1287 habitations sont construites sur le territoire de janvier 2001 à juin 2007<sup>21</sup>. Une tendance qui ne cesse de s'accroître en 2011 puisque la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dépasse désormais les 14 000 habitants.

Tout considéré, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n'est donc pas représentative de la population québécoise quant à sa composition démographique. En 2006, une personne sur cinq a moins de 14 ans et plus de 85 % de la population n'a pas encore atteint l'âge de 60 ans. L'âge médian de la population marthelacquoise se situe donc à 36,7 ans, comparativement à 41 ans pour l'ensemble de la province de Québec. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac abrite, finalement, une population fort jeune et désireuse de recevoir des services axés sur la famille.

À la lumière de toutes ces statistiques, il ne fait aucun doute pour les élus qu'une politique familiale s'impose sur le plan local. Le comité Famille présente donc au conseil municipal 69 recommandations pour l'élaboration d'une politique familiale divisée en huit plans d'action : 1) sécurité publique, 2) environnement, 3) loisirs, culture, services communautaires et événements, 4) urbanisme et habitation, 5) administration municipale et communication, 6) soutien aux jeunes 12-17 ans et aînés, 7) santé, 8) travaux publics et transport.

#### Évolution de la population 1996-2001-2006

Années	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Variation %	Laurentides	Variation %	Québec	Variation %
1996	8295		431 629	13,3	7 138 795	
2001	8742	5,4	461 360	6,9	7 237 479	1,4
2006	11 311	29,4	514 877	11,6	7 546 131	4,3

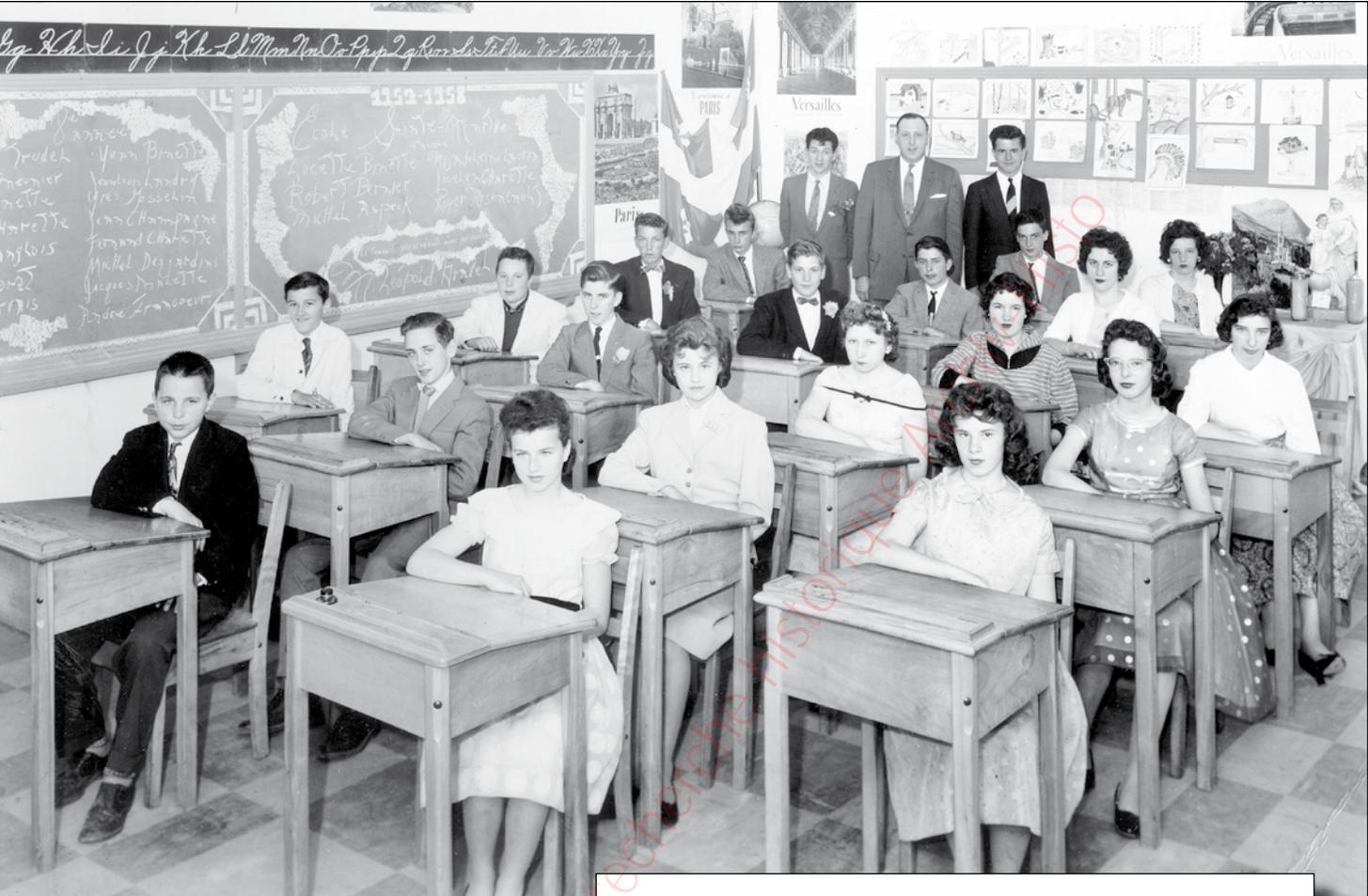
Source : Statistique Canada, Profil des communautés, recensements 1996, 2001 et 2006

Sans entrer dans le détail de toutes ces recommandations, les objectifs à court terme de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac visent donc l'amélioration de la qualité de vie des familles, le développement harmonieux des structures municipales, l'établissement de nouvelles familles et l'augmentation du sentiment d'appartenance à la ville.

<sup>20</sup> *L'Éveil*, 2 février 2008, p. 18.

<sup>21</sup> Isabelle Poulin, *Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Politique familiale, Sainte-Marthe-sur-le-Lac une histoire de famille*, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, 2008, p. 3.

L'éducation et le développement scolaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'hier à aujourd'hui



Source : Henri Binette  
Les élèves des classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années de l'école de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en 1957-1958.



Source : Germain Beauchamp



Ci-haut : l'école de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, aujourd'hui l'école Horizon-du-Lac, située au 3099, chemin Oka.

Source : Archiv-Histo

Quelques centaines d'écoliers de niveau primaire se partagent actuellement deux écoles publiques à Sainte-Marthe-sur-le-Lac : l'école des Lucioles, dirigée par Mme Maryse Villeneuve et située au 320, rue de Sève, et l'école Horizon-du-Lac, dirigée par Mme Diane Sirois et située au 3099, chemin Oka. Les deux établissements relèvent de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et accueillent généralement les enfants de leur quartier. Contrairement à d'autres villes du Québec, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac connaît un boom démographique qui se traduit par une augmentation du nombre d'enfants d'âge scolaire. L'école des Lucioles a donc été construite pour répondre aux besoins de cette clientèle grandissante. La vie scolaire est en pleine effervescence à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

**Perspective démographique de l'évolution  
de la proportion des différents groupes d'âges**

	2005		
	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et +
MRC Deux-Montagnes	24,3%	66,3%	9,5%
Région des Laurentides	22,5%	65,8%	11,7%
Québec	20,3%	65,9%	13,8%
	2015		
MRC Deux-Montagnes	20,3%	65,9%	13,8%
Région des Laurentides	18,9%	64,9%	16,2%
Québec	17,7%	64,4%	17,9%

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques 2005-2015

L'école secondaire publique, Liberté-Jeunesse, située au 2919, boulevard des Promenades, ouvre ensuite la porte aux étudiants. Sa capacité d'accueil est de l'ordre de 500 élèves. Outre l'école, la municipalité met à la disposition des jeunes de la ville de nombreuses activités, telles que des camps de jour qui entendent guider les jeunes vers l'autonomie et la réalisation de soi.



Source : Archiv-Histo

L'école secondaire Liberté-Jeunesse, située au 2919, boulevard des Promenades.

### Le réaménagement du parc municipal

Dans l'esprit de mieux servir les familles, la Ville entreprend des démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de recevoir une aide financière de 716 936 \$, finalement obtenue en 2009 pour le réaménagement du parc municipal. La Ville entend contribuer au projet pour un montant de 837 094 \$, qui servira entre autres à mettre aux normes le terrain de balle existant, à aménager une aire de jeux ainsi que deux terrains de soccer à surface naturelle, puis à construire un bâtiment de services sans pour autant négliger le stationnement et la mise en place de sentiers pédestres<sup>22</sup>.

### Des services intermunicipaux en matière de loisirs : le Complexe aquatique Saint-Eustache

Depuis janvier 2010, les Marthelacquois et Marthelacquoises ont accès au Complexe aquatique Saint-Eustache au même tarif que les Eustachois. Au départ, le Complexe aquatique a été conçu pour desservir une population de 65 000 habitants. Or, en date de janvier 2010, la population des deux municipalités totalise ensemble 55 000 personnes environ. Les citoyens de Saint-Eustache ne peuvent donc que se réjouir de l'entente qui ne nuira pas aux services déjà offerts et permettra un partage des coûts à l'avantage de tous. Selon la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, M<sup>e</sup> Sonia Paulus, la conclusion d'une entente avec Saint-Eustache s'avère le meilleur choix pour la municipalité, compte tenu des coûts élevés qu'engendrerait la construction de telles installations sur son territoire<sup>23</sup>. En vertu de la convention signée, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est tenue de verser annuellement un montant qui équivaut à 22 % des coûts nets d'exploitation, et ce, au prorata des populations respectives. Toute la population de Saint-Marthe-sur-le-Lac est donc à même de profiter des périodes de bain libre, des activités dirigées et des clubs sportifs mis sur pied par le Complexe aquatique de Saint-Eustache.



Passage de la flamme olympique, le 10 décembre 2009, accueillie par la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.

Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

<sup>22</sup> <http://www.mels.gouv.qc.ca/ministere/info/index.asp?page=communiqués&id=325> (recherche du 18 décembre 2010).

<sup>23</sup> <http://www.veilleil.com/Economie/2009-12-11/article-1348177/SaintEustache-et-SainteMarthesurleLac-signent-une-entente-de-trois-ans/1> (recherche du 18 décembre 2010).

# La volonté autonomiste

À peine cinq ans après sa fondation, le spectre de la disparition de ce qui constitue déjà le milieu de vie Sainte-Marthe-sur-le-Lac plane sur la jeune municipalité. Le gouvernement libéral de Jean Lesage qui a pris le pouvoir est favorable au regroupement des municipalités. Pour preuve, la création de Laval qui est le fruit de la fusion de toutes les municipalités de l'île Jésus. Au printemps 1965, l'éventualité d'un regroupement municipal entre la Ville de Saint-Eustache, la municipalité de paroisse de Saint-Eustache, la Cité de Deux-Montagnes et la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac préoccupe la classe politique locale. Bien que le gouvernement québécois propose l'option des fusions volontaires, à quel consensus en viendront finalement les formations municipales de la région des Basses-Laurentides ?



## Lock-out des employés de bureau de la municipalité

Depuis l'automne 2004, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac négocie avec le syndicat des employés de bureau pour un contrat échu en décembre 2003. Les négociations achoppent à un certain moment sur les descriptions de tâches, la retraite et l'assurance médicaments. Sur ces points, la Ville refuse de céder ce qui rompt les pourparlers. Le 13 avril 2005, le conseil municipal mandate le directeur général de décréter le lock-out à un moment jugé opportun. Alors que le 2 mai 2005 la Ville annonce son intention de décréter un lock-out à minuit, on assiste à la reprise des négociations<sup>1</sup>. Après un lock-out de trois jours, les deux parties parviennent finalement à s'entendre.

Le nouveau contrat de travail des cols blancs est de six ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2009. Il prévoit des augmentations de salaire de 2,3 % pour 2004, 2,3 % pour 2005, 2,5 % pour 2006, 2,5 % pour 2007, 2,7 % pour 2008 et 2,8 % pour 2009. Les augmentations des deux dernières années sont assorties d'une garantie d'IPC (indice des prix à la consommation). Un bonus de signature de 400 \$ accompagne ces augmentations<sup>2</sup>.

## Fusion ou autonomie

Un comité provisoire composé des maires de la région voit le jour et s'entend pour en confier l'étude à des experts, dont les frais seront payés au prorata des populations regroupées dans chaque municipalité. L'idée reste lettre morte puisque le regroupement des quatre municipalités ne se concrétisera pas. Toutefois, le 14 mai 1965, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac vote le règlement n° 54 qui vise à fusionner la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la Cité de Deux-Montagnes. De toute évidence, l'idée n'a pas l'heur de plaire à tous les membres du conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, lequel reste profondément divisé sur la question. Les conseillers favorables, René Larin, Philibert Lachance et Jean-Claude Brisebois, font face à des opposants farouches en Maurice Leblanc, Elzéar Chevalier et Arthur Pouliot. Devant l'égalité des voix, le maire, René Lagarde, est forcé de trancher en faveur du projet de fusion.

Or, à l'été 1965, les électeurs marthelacquois sont invités à se présenter aux urnes pour choisir des conseillers et un nouveau maire. Les trois conseillers et le maire qui ont voté favorablement pour la fusion des deux municipalités voient leur siège mis en jeu. Une nouvelle équipe, composée des conseillers Jean Gaudry, Willibald Laurin et André Painchaud, sous l'égide du maire François Lespérance, occupe désormais l'hôtel de ville. Elle ne tardera pas à renverser la vapeur. Dès le 4 août 1965, le conseil abroge à l'unanimité le règlement n° 54. La population s'étant prononcée, la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac conserve sa pleine autonomie.



Source : Jeanne Larocque

Réunion des membres de la MRC de Deux-Montagnes, à Sainte-Scholastique. Sont rassemblés les maires des différentes municipalités; à gauche, le maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Hervé Larocque.

Quelque trente ans plus tard, le gouvernement du Québec, dirigé par le Parti québécois, s'affiche en faveur de la fusion des municipalités ayant des intérêts

1 *La Concorde*, 11 mai 2005.

2 [www.scp.qc.ca/librairies/sfv/telecharger.php?fichier=1849](http://www.scp.qc.ca/librairies/sfv/telecharger.php?fichier=1849) (recherche du 5 octobre 2011).

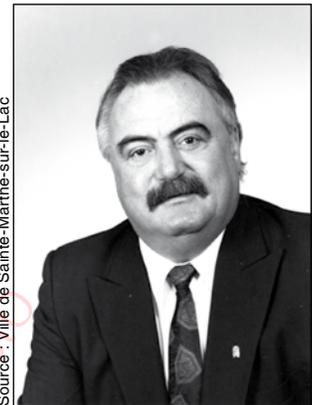
communs. Il prône également la décentralisation d'un certain nombre de services communautaires et sociaux dans les administrations municipales. Aux dires du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la structure actuelle de la majorité des municipalités du territoire de la MRC de Deux-Montagnes permet difficilement la prise en charge de nouvelles responsabilités.

Le conseil s'adresse donc au ministère des Affaires municipales afin que soit réalisée une étude de faisabilité de différents scénarios de fusion municipale qui tiennent compte de la spécificité du territoire de la MRC de Deux-Montagnes. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne pouvant agir seule, le conseil demande l'appui des municipalités voisines en vue de procéder à la création d'un comité réunissant des représentants de chacune des municipalités.

En septembre 1999, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac apporte un bémol à l'idée des fusions avec les municipalités voisines. Elle prend ses distances avec les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Deux-Montagnes. Trop de questions préoccupent les élus municipaux. Quel sera l'impact de la fiscalité municipale et du niveau de taxation compte tenu des services impliqués ? Quelles seront les priorités sociales dont il faudra tenir compte eu égard à la population ? Qu'advient-il du réaménagement des services administratifs ? Que restera-t-il du partage de l'actif et du passif des différentes infrastructures ?

Au printemps 2000, le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'intéresse particulièrement au livre blanc de Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, qui devrait normalement apporter réponse au questionnement que soulève cette nouvelle ère de fusionnement municipal. Certaines orientations gouvernementales inquiètent cependant la table du conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elles seraient l'expression d'une vision trop technocratique et dépassée mettant de côté le pouvoir des citoyens de décider eux-mêmes de leur avenir. Aux yeux de l'équipe municipale, cette vision va à l'encontre du principe de l'autonomie locale, en plus de n'apporter aucun règlement à la question de la sous-traitance qui constitue une source importante d'irritants pour bon nombre de municipalités. De surcroît, le constat est plutôt affligeant en ce qui concerne le gouvernement du Québec, qui aurait abdiqué ses responsabilités quant à la juste redistribution de la richesse. Les municipalités ont dû aussi compenser largement pour les erreurs du gouvernement du Québec. Aussi serait-il de bon ton « que le gouvernement du Québec réaffirme son rôle de partenaire et de responsable de la redistribution de la richesse collective »<sup>3</sup>. Le conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac demande que le Livre blanc de la ministre Harel soit retiré afin de permettre aux municipalités et aux régions de formuler des solutions aux problématiques actuelles.

Le 14 février 2001, l'équipe municipale conduite par le maire Michel Leroux s'adresse à la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, pour lui faire part de son intention de réaliser une étude sur le regroupement éventuel de l'ensemble des municipalités du



Michel Leroux, maire.



Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la métropole 1998-2002.



3 P.-v., 10 mai 2000.



Source : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Lucie Leblanc, mairesse.

territoire de la MRC Deux-Montagnes. Pour mieux jauger tous les enjeux de la fusion, les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant et Thornton sont chargés d'évaluer la faisabilité du projet. Il ressort de leur rapport que plus de 35 % du budget de la Ville de Saint-Marthe-sur-le-Lac est déjà consacré à des services intermunicipaux (police, incendie, cour municipale, Régie d'eau potable, Régie d'assainissement des eaux et Commission intermunicipale de transport), notamment avec la Ville de Deux-Montagnes. Il importe cependant aux yeux des dirigeants de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de consulter sa population eu égard à tout projet de fusion.

Le 30 octobre 2003, le conseil municipal, dirigé par Lucie Leblanc, vote un référendum consultatif sur le regroupement volontaire des villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes. En vue de ce référendum, les maires de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pierre-Benoît Forget et Lucie Leblanc, plaident en faveur de la fusion et soutiennent qu'il en résulterait pour les deux municipalités des économies substantielles. La mairesse Leblanc rappelle que tout projet de regroupement mis de l'avant pourrait bénéficier d'une subvention gouvernementale de 792 000 \$. Par ailleurs, il ne reste, à l'avis des deux maires, peu de services à mettre en commun entre les deux municipalités<sup>4</sup>. Or parallèlement s'organise un comité du Non présidé par Richard Fortin auquel se joindront par la suite M<sup>e</sup> Sonia Paulus et François Robillard. Ce comité est



Source : Archiv-Histo

Perspective de la rue Valérie, en 2011.

d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de se fusionner attendu la croissance accrue de son secteur résidentiel qui devrait constituer une source importante de revenus pour les années à venir. Du reste, elle dispose, contrairement à Deux-Montagnes, de terrains vacants pouvant donner lieu à de nouveaux projets domiciliaires. Pourquoi partager ces revenus qui pourraient profiter uniquement à la communauté de Saint-Marthe-sur-le-Lac?<sup>5</sup>. Le scrutin a finalement lieu le 14 décembre 2003.

<sup>4</sup> L'Éveil, 1<sup>er</sup> novembre 2003, p. 3.

<sup>5</sup> Le Journal de Montréal, 7 décembre 2003, p. 8.

Les électeurs sont invités à répondre à la question suivante : « Êtes-vous favorables au regroupement volontaire des villes de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac ? » Or, les deux tiers des électeurs se prononcent contre la fusion municipale, ce qui clôt le débat. Il semblerait que le nouveau développement résidentiel aurait incité plus d'un citoyen à maintenir le statu quo<sup>6</sup>. Somme toute, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'est toujours employée à défendre son autonomie municipale même si cela signifiait surmonter un mur d'obstacles. Elle s'engage donc dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec une confiance tranquille acquise grâce à ses réussites passées et à l'action de ses instances municipales.

Habitué que nous sommes au pouvoir étatique dans notre vie quotidienne, il est rare que nous nous interroguions sur l'évolution des responsabilités des élus municipaux envers les citoyens. Pourtant, ces responsabilités furent toujours nombreuses à Sainte-Marthe-sur-le-Lac comme du reste dans les autres municipalités du Québec, bien qu'elles se soient modifiées considérablement au fil des années.

À Sainte-Marthe-sur-le-Lac, les interventions municipales ont touché peu à peu tous les domaines allant de la voirie à l'approvisionnement en eau, à la protection contre les incendies et à l'organisation des loisirs. Un mode d'intervention plus sociale se dessine cependant à l'aube des années 1990, qui consiste à venir en aide à la famille et à prévoir pour elle un environnement propice à son épanouissement et à son bien-être. Si l'on peut suivre cette évolution par la lecture des procès-verbaux de la municipalité, il apparaît évident que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'appête à devenir une banlieue recherchée. Qu'on en juge par la hausse de l'immobilier sur son territoire, la plus importante des dix dernières années, toutes catégories confondues, sur la Rive-Nord de Montréal<sup>7</sup>.

Somme toute, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peut imaginer son futur en tenant compte de son passé, l'avenir se construisant sur les efforts des générations précédentes. C'est ce que traduit l'action du corps municipal à travers les années, l'histoire se faisant tous les jours, et au moyen d'une foule de décisions et d'orientations prises à un moment ou à un autre par cette instance institutionnelle que représente une municipalité, ici celle de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui célèbre ses cinquante ans.

---

6 *L'Éveil*, 20 décembre 2003, p. 17 et *La Concorde*, 17 décembre 2003, page 3.

7 Spécial immobilier Ville ou banlieue ? *L'Actualité*, 1<sup>er</sup> avril 2011 : p. 22-28.



*Les familles de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac*



Mariage d'Osias Binette et d'Ida Lacroix, en 1917.

## Famille Éloi BARBE et Suzanne GAUTHIER

Suzanne Gauthier voit le jour à Deux-Montagnes le 4 avril 1949, fille de Léonard et de Thérèse Saulnier, originaires de Chicoutimi. Œuvrant au sein de la paroisse, Léonard officie comme bedeau pour l'église de Deux-Montagnes pendant que Thérèse seconde le curé au presbytère.

Éloi Barbe, fils de Roméo et de Jeannette Paquin vient au monde le 13 janvier 1944 dans la paroisse voisine de Saint-Benoit. Dans les années 1950, cette belle famille de cultivateurs transporte ses pénates dans le rang Lafrenière à Saint-Eustache.

Éloi rencontre Suzanne en 1964. Ils se fréquentent pendant quatre ans, avant de convoler en justes noces le 10 août 1968 à Saint-Agapit des Deux-Montagnes et de s'établir à Saint-Eustache. Le 12 novembre suivant, Suzanne donne naissance à leur fils Martin. Désireux de changer d'environnement, les Barbe déménagent à Deux-Montagnes en 1980 et à Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1986.



Éloi Barbe et Suzanne Gauthier, en 1968.

Délaissant l'agriculture, Éloi trouve de l'emploi à titre de pompiste en 1966. Il devient laitier et livreur de pizzas deux ans plus tard. En 1971, désireux de voler de ses propres ailes, il met sur pied la compagnie Barbe aluminium, qu'il gère toujours à 67 ans.

De son côté, son épouse Suzanne œuvre comme gardienne d'enfants à partir de 1964. Secrétaire de Barbe aluminium, elle prend une retraite bien méritée. Adorant les fleurs, elle aménage un jardin de toute beauté, qui fait l'envie du voisinage.



La résidence de la rue Lambert, en 1986.



Éloi Barbe et Suzanne Gauthier.



La résidence de la rue Lambert, en 2010.

**Éloi Barbe** (Roméo et Jeannette Paquin) et **Suzanne Gauthier** (Léonard et Thérèse Saulnier)  
m. 10 août 1968 Saint-Agapit

Roméo Barbe (Arthur et Rose-de-Lima Rochon)  
m. 9 mars 1943 Saint-Eustache  
Jeannette Paquin (Éloi et Clémentine Savard)



Léonard Gauthier (Joseph et Marie-Jeanne Pelletier)  
m. 30 octobre 1944 Saint-Alphonse-de-Liguori, La Baie  
Thérèse Saulnier (David et Laurette Tremblay)

## Famille Martin BARBE et Sonia DAOUST



**S**onia Daoust, fille d'Arthur et de Régina Villeneuve, naît le 17 juillet 1969 à Saint-Benoît, maintenant partie intégrante de la municipalité de Mirabel. Martin, fils d'Éloi et de Suzanne Gauthier, fait son entrée au sein de la famille le 12 novembre 1968. Il passe sa jeunesse à Deux-Montagnes, avant de s'établir à Sainte-Marthe-sur-le-Lac avec les siens dans les années 1980.



Régina Villeneuve, Sonia et Arthur Daoust.

Martin consacre sa vie professionnelle à la construction. Sonia élève ses deux enfants et fait des petits travaux. En 2003, le couple décide de partir la compagnie Barbe aluminium et fils. En 2005, ils ouvrent leur magasin sur le chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Maxime commence à travailler avec son père à compter de 2011; Noémie, toujours aux études, envisage d'embrasser la profession de psychologue.

Désireux de gagner sa vie, il travaille avec son père dans la construction. Il se fait malencontreusement électrocuter par une décharge de 25 000 volts. Déterminé et plein de bonne volonté, il retrousse vaillamment ses manches et reprend le collier trois mois après sa mésaventure.

En 1991, il fait une rencontre providentielle : celle de Sonia Daoust, propriétaire d'une station-service dans le voisinage. Le jeune couple déménage à Deux-Montagnes en 1992. Deux couverts s'ajoutent autour de la table familiale, ceux de Maxime (6 novembre 1992) et de Noémie (6 février 1994). Ils trouvent un nouveau domicile à Sainte-Marthe en 1998, puis unissent officiellement leurs destinées le 4 juillet 2004, en présence de leurs enfants.



Sonia et Martin.

Maxime, Sonia, Martin et Noémi.



Maxime, Sonia, Noémi et Martin.



Suzanne Gauthier, Maxime, Éloi, Martin, Noémi et Sonia Daoust.

**Martin Barbe** (Éloi et Suzanne Gauthier) et **Sonia Daoust** (Arthur et Régina Villeneuve)  
m. 4 juillet 2004 Oka

Éloi Barbe (Roméo et Jeannette Paquin)  
m. 10 août 1968 Saint-Agapit  
Suzanne Gauthier (Léonard et Thérèse Saulnier)



Arthur Daoust (Arthur et Marie-Reine Pilon)  
m. 24 septembre 1960 Saint-Augustin  
Régina Villeneuve (Lionel et Melvina Pilon)

Le 24 septembre 1917 à Saint-Eustache, Osias Binette prend pour épouse Ida Lacroix, fille de cultivateur. Ils s'installent alors sur une terre et y élèvent onze enfants, l'aînée Laurentine et dix garçons : Laurent, Raymond (décédé à l'âge de 2 ans), Florent, Gaétan, Germain, Adrien, Paul, Jean, Robert et Georges.

Sur une terre pas très fertile, ils cultivent des légumes et font l'élevage de quelques vaches pour les besoins de la maison. Les enfants participent aux travaux agricoles jusqu'à ce qu'ils partent chacun leur tour sur le marché du travail à l'extérieur. Une petite érablière produit du sirop consommé par la famille. Heureusement, Osias possède des talents de menuisier; on le demande pour faire quelques travaux. Il accepte donc des contrats tout en poursuivant sa besogne sur la terre.

Après quelques années, Pine Beach et Plage Roger attirent les gens de la ville pendant l'été. Osias commence à bâtir des chalets au cours des années 1950. Vers 1955, la famille donne un terrain pour la construction d'une chapelle où se trouve aujourd'hui le Pavillon de la jeunesse. Plus tard, elle fait également don d'une partie du terrain du cimetière.



Mariage d'Osias Binette et d'Ida Lacroix, en 1917.

Ida décède à l'âge de 63 ans, fatiguée et usée par tout le travail accompli auprès de sa nombreuse famille. Osias s'éteint à 84 ans. Ils vécurent toujours dans la même maison située au 3661, chemin d'Oka, aujourd'hui rénovée.

Florent vient au monde le 3 décembre 1923 dans la maison paternelle. Il se souvient des années de récession où l'argent devient plus rare. Ses parents s'en sortent quand même bien grâce aux produits de la terre. Plusieurs familles ne profitent pas de cette chance et perdent pratiquement tous leurs biens.

À l'âge de 18 ans, pour ne pas aller à la guerre, Florent travaille sur une barge sur le lac des Deux Montagnes. Il siphonne du sable dans le fond du lac, lequel sera par la suite acheminé à Montréal pour l'entretien des rues en hiver. Il effectue également divers travaux de construction. Il y travaille pendant quatre ans. Un peu plus tard, vers 1948-1949, il participe à la construction du pont Arthur-Sauvé de Saint-Eustache. Puis, il achète une « route de lait » lui permettant de répondre quotidiennement aux besoins de consommation d'à peu près tous les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. En 1966, il cesse cette activité pour se consacrer à un tout autre projet : la construction d'un terrain de golf.



Quelques fils d'Osias et d'Ida : Adrien, Florent, Gaétan, Paul, Claude Desormeaux (beau-frère), Germain et Laurent, en 1950.

Entre-temps, le 11 octobre 1958, Florent épouse Gabrielle Bérubé, une institutrice originaire de Saint-Arsène non loin de Rivière-du-Loup. Gabrielle se trouve dans la région de Sainte-Marthe-sur-le-Lac car elle est venue y enseigner avec deux de ses cousines. Florent se bâtit une maison sur un lot que ses parents lui lèguent sur leur terre. Gabrielle quitte son poste d'institutrice pour se consacrer à l'éducation de leurs sept enfants : Manon (Edmond Lavallée), Christiane (Jacques Laporte), Line (Serge Bossé), Benoit, Bernard (Yolande Lallemand) et les jumelles Chantal (Jean-Sébastien Desrosiers) et Nathalie (Philippe Fortin).

En 1963, deux de ses frères lui proposent de se joindre à eux pour l'achat d'une terre en vue d'y bâtir un terrain de golf. Il accepte et travaille avec acharnement à l'aménagement dudit terrain, alors baptisé le Club de golf Bel-Air, situé à Saint-Augustin de Mirabel. En 1966, il devient seul propriétaire du terrain et continue à opérer cette entreprise. Durant plus de 30 ans, il administre ce petit terrain comportant neuf trous à cause de l'expropriation pour l'aéroport, à laquelle il doit faire face en 1969. Tous les enfants y travaillent durant de nombreux étés et contribuent ainsi à instaurer l'ambiance familiale et chaleureuse tant appréciée des clients.

En 1996, il décide de prendre sa retraite pour profiter des quelques années qui lui restent. Il se met alors à la lecture, aux mots croisés et aux cartes.



Première rangée: Nathalie, Florent, Gabrielle et Line; deuxième rangée: Benoit, Chantal, Manon, Bernard et Christiane.

Gabrielle participe à de nombreuses activités dont les quilles et la danse. Elle l'accompagne également dans ses passe-temps. Aujourd'hui, Gabrielle et lui regardent grandir leurs enfants et treize petits-enfants dont ils se montrent très fiers.



Mariage de Florent Binette et de Gabrielle Bérubé, en 1958.



Première rangée: Thomas et Charles-Antoine; deuxième rangée : Vincent-Olivier, Gabrielle, Jeanne, Florent, Mélissandre et Floriane; troisième rangée : Claudia, Jonathan, Alix, Guillaume, Benjamin, Simon, Gabriel et Myriam.

**Florent Binette** (Osias et Ida Lacroix) et **Gabrielle Bérubé** (Simon et Marie-Anne Chouinard)  
m. 11 octobre 1958 Saint-Arsène de Rivière-du-Loup

Osias Binette (Julien et Élisabeth Brunette)  
m. 24 septembre 1917 Saint-Eustache  
Ida Lacroix (Olivier et Adéline Langlois)



Simon Bérubé (Dominique et Ernestine Dionne)  
m. 9 juillet 1919 Saint-Arsène de Rivière-du-Loup  
Marie-Anne Chouinard (Arsène et Marie Murray dit Lapierre)

Le 7 septembre 1944, au moment où Churchill et Roosevelt s'envolent pour la conférence de Québec afin de discuter des enjeux de l'après-guerre, Albert voit le jour à Saint-Joseph-du-Lac. Ses parents, Roland Binette et Suzanne Dumoulin, sont comblés de joie par la naissance de leur enfant. Il faut dire que l'arrivée d'un garçon au sein d'une famille d'agriculteurs constituait alors une très bonne nouvelle.

Non loin de là, en 1952, Paul-Émile Lajoie et Marie-Ange Sylvain adoptent un deuxième enfant, une jolie petite fille prénommée Lise. Deux ans auparavant, ils connaissaient les joies de la parentalité pour la toute première fois en adoptant leur fils Gilles. Tout au long de sa vie, ce dernier rend de fiers services à la population marthelacquoise, qui reconnaît en lui une joie de vivre et un courage exemplaires.



Gilles Lajoie, frère de Lise, sur un tricycle.

Bien que baptisée à Saint-Eustache, Lise Lajoie conserve son ascendance franc-saskoise, puisque sa mère vient de Lac Pelletier, en Saskatchewan. Arrivée à Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1958, Lise se considère néanmoins marthelacquoise dans le cœur et l'âme, ayant même été la toute première paroissienne à faire sa première communion en l'église paroissiale au printemps 1959.



La maison, en 1966.



Mariage de Lise et d'Albert. Au premier plan : Paul-Émile Lajoie, Marie-Ange Sylvain, Suzanne Dumoulin et Rolland Binette.

En 1968, Lise fait la connaissance d'Albert. Personnage connu de tous, ce dernier tient déjà son salon de barbier au cœur de la vie communautaire. Ce salon situé aux abords du Vieux chemin d'Oka, aujourd'hui la route 344, a son histoire. En effet, logeant dans une maison de papier-brique rouge construite en 1892, le salon abrite d'abord l'école de la paroisse de Saint-Eustache, faisant aujourd'hui partie du territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le salon est inauguré par Albert en 1966.

Mariés le 25 septembre 1971 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Albert et Lise accueillent dans cette demeure, qui sera munie d'une rallonge, leur premier fils Éric, en 1974, puis Jean-François en 1976. La progéniture s'intègre rapidement à la vie sportive de la communauté. Les garçons deviennent tour à tour porte-couleurs des équipes de hockey et de baseball de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



La maison, en 2010.

Transmettant à leurs enfants l'héritage légué par leurs parents et grands-parents, Albert et Lise se montrent fiers du chemin parcouru par leurs fils. Éric décide de marcher sur les traces de son père en s'y associant en 1996. Depuis, on parle du Salon chez Albert et Éric. Jean-François devient lui aussi son propre patron en fondant son entreprise de transport par camion.

Quant à Lise, le fait de voir à l'éducation de ses deux fils ne l'empêche pas de connaître une brillante carrière dans le monde de la mode en tant que vendeuse et conseillère. Depuis 25 ans, elle exerce son métier avec passion et professionnalisme. Elle œuvre depuis onze ans au sein de la boutique Mijo, dont la réputation dans le domaine de la mode haut de gamme s'étend dans toute la région.

Aujourd'hui, tous les membres du clan Binette élisent domicile au sein de la ville qui les vit naître et grandir. Éric partage la vie d'Amélie Ladouceur. Jean-François et Josée Pagé voient grandir Shanie (2002) et Matis (2004).

Tous fervents de voyages et de découvertes, les Binette considèrent néanmoins Sainte-Marthe-sur-le-

Lac comme leur véritable terre-patrie. Ils poursuivent chacun le chemin de leur vie, espérant que les prochaines générations s'y établiront, afin d'écrire de nouveaux chapitres à ce qui pourrait s'appeler une belle histoire de famille.



À l'avant : Shanie, 8 ans et Matis, 6 ans; à l'arrière : Jean-François, 34 ans et Josée Pagé, sa conjointe.



Albert et Lise.



Amélie Ladouceur et Eric Lajoie, 36 ans, leur fils.

**Albert Binette** (Roland et Suzanne Dumoulin) et **Lise Lajoie** (Paul-Émile et Marie-Ange Sylvain)  
m. 25 septembre 1971 Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Roland Binette (Gaspard et Emma Lamanque)  
m. 20 avril 1939 Saint-Joseph-du-Lac  
Suzanne Dumoulin (Napoléon et Marie-Jeanne Pilon)

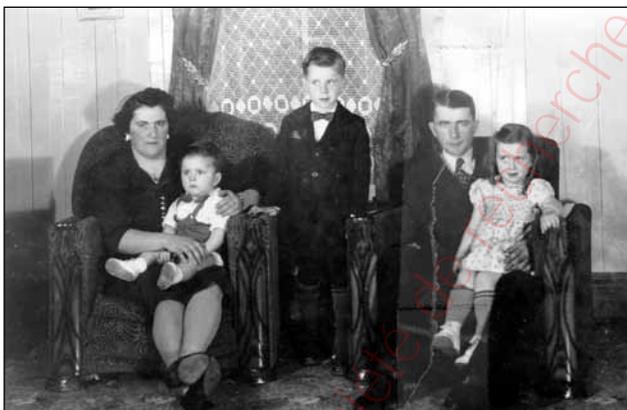


Paul-Émile Lajoie (Émile et Clémentine Chalifoux)  
m. 26 juillet 1947 Saint-Jacques, Montréal  
Marie-Ange Sylvain (Hormidas et Marie-Anne Lacroix)

Les grands-parents paternels Binette naissent à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, autrefois la paroisse Saint-Eustache. Le cultivateur Lambert Binette et Annie Larocque habitaient la maison en face de l'école actuelle Horizon-du-Lac. Ils voient grandir sept enfants : Henri, Alcide, Yvonne, Victorien, Maurice, Germaine et Roland.



Le 16 novembre 1938, Henri choisit pour épouse Pauline Dumoulin, native de Saint-Joseph-du-Lac. Elle lui donne six chérubins: Rémi, Lucette, Yvan, Lorraine, Jocelyn et Diane.



La famille, en 1945 : à gauche, Pauline avec Yvan sur ses genoux ; au centre, Rémi à cinq ans ; à droite, Henri avec Lucette.



Lorraine, fée des étoiles, lors de la fête du père Noël organisée par le Service des loisirs de la Ville, avec Christiane Tourangeau.



Henri réalise son rêve en construisant une maison au 3105, rue de l'Église et l'habite à compter du 22 mai 1959. Malheureusement, il décède le 24 décembre 1961. Sylvie Dorval achète la résidence le 14 juin 2001.



La première maison, en 1945. Elle est vendue ensuite à Jean-Claude Tourangeau. Elle abrite aujourd'hui une résidence pour personnes âgées, à l'angle de la rue de l'Église et du chemin d'Oka. En arrière, Rémi (5 ans) et Lucette (3 ans) ; en avant, Yvan (1 an).



Diane (3 ans) et Jocelyn (5 ans), près du puits sur le terrain de monsieur Charbonneau, patron de leur père. La famille habite alors la petite école située en face du couvent des Sœurs Bénédictines.



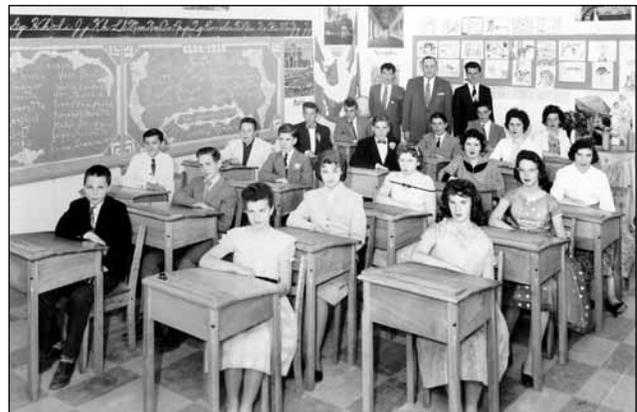
La famille, chez Lorraine, en 1984. Assises : Diane, Pauline et Lorraine; debout : Jocelyn, Lucette, Rémi, Henri et Yvan.



Le chalet construit par Henri à la plage Roger.



Henri, à la plage, avec Rémi (11 mois), en août 1940.



Classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années avec le professeur et principal Léopold Gravel, en 1957-1958.

**Henri Binette** (Lambert et Annie Larocque) et **Pauline Dumoulin** (Raoul et Bernadette Desjardins)  
m. 16 novembre 1938 Saint-Joseph-du-Lac

Lambert Binette (Julien et Élisabeth Brunet)  
m. 22 février 1909 Saint-Eustache  
Anny Larocque (Hyacinthe et Élise Théorêt)



Raoul Dumoulin (Cyrille et Onésime Valiquette)  
m. 15 juin 1908 Saint-Joseph-du-Lac  
Bernadette Desjardins (Arthur et Méлина Cloutier)

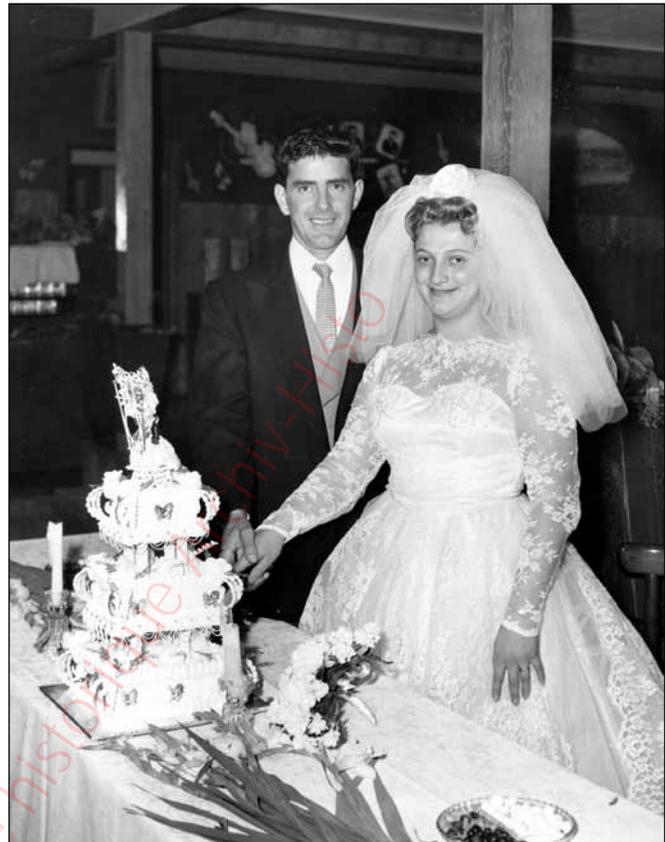
Quelle belle histoire d'amour... Jean Binette, surnommé Ti-Jean, naît le 9 novembre 1930. Il est le fils d'Osias et d'Ida Lacroix. Il se marie le 17 septembre 1960 à l'église Saint-Théophile de Laval à Gisèle Dostaler, fille de Roger et de Blandine Méryneau, née le 10 octobre 1940. Jean étant natif de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le couple décide de construire leur nid familial sur la 22<sup>e</sup> Avenue.

De cette union, deux magnifiques enfants viennent combler leur bonheur. Roger, né le 29 novembre 1961, est camionneur de métier. Il se marie le 2 août 2003 à Mirabel avec Rose-Mai Lamoureux. Ils ont deux enfants : Nicolas âgé de 18 ans et Amélie âgée de 16 ans. Des-Neiges, née le 1<sup>er</sup> avril 1963, épouse Yves Lamoureux le 2 juillet 1983 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Avec son mari, elle devient propriétaire du IGA Extra Marché Lamoureux, à Saint-Joseph-du-Lac. Ils ont quatre enfants : Janick, âgé de 25 ans, Mylène, âgée de 24 ans, Cédric, âgé de 21 ans et le dernier Hugo, âgé de 20 ans.

Jean a travaillé comme camionneur dans les années 1960 et comme barman les fins de semaine à l'hôtel Pine Beach, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Pour sa part, Gisèle, une personne courageuse et si généreuse, était prête à aider son prochain en tout temps. Cette mère extraordinaire ne vivait que pour le bonheur de son mari et de ses chers enfants. Elle mordait aussi à belles dents dans la vie. Rassembleuse et cuisinière accomplie, son plus grand bonheur consistait à réunir tous ceux qu'elle aimait autour de sa table pour festoyer, s'amuser et savourer d'excellents plats.



Yves Lamoureux et Des-Neiges Binette.



Mariage de Jean et de Gisèle, en septembre 1960.

Nous nous souviendrons toujours de la saveur de son ragoût de boulettes et de sa divine tarte au sucre. Tout ce qu'elle cuisinait était tellement délicieux ! Le souvenir de l'odeur qui embaumait sa cuisine ne s'oubliera jamais. Que de bonheur ! Elle était la serveuse préférée de tous, pour de bons déjeuners matinaux au resto du coin chez M. Mondou.

Après quelques années, notre père vend son camion pour acheter une pépinière, afin de travailler dans



Janick, Hugo, Cédric et Mylène.

l'excavation. Quelques temps plus tard, il vend la machinerie pour devenir avec notre mère chauffeur d'autobus scolaire. Ils garderont cet emploi jusqu'à leur retraite bien méritée.

Notre père était un passionné de la chasse au chevreuil et à l'orignal; il transmet à son fils le même engouement. Nos parents adoraient aussi le golf et les voyages en véhicule motorisé, pour être toujours ensemble. À la retraite, ils prennent le temps de vivre et de rendre régulièrement visite à leurs enfants et petits-enfants, leur joie de vivre et leur fierté.

En septembre 2006, papa, un homme au grand cœur, est hospitalisé pour des problèmes de santé. Il nous quitte onze jours plus tard, le 11 septembre 2006, à l'âge de 75 ans. Maman en souffre terriblement; elle le pleure et s'ennuie vraiment, seule à la maison sans son Ti-Jean. Sa santé se détériore tranquillement. Elle le rejoint trois ans plus tard, à l'âge de 68 ans, le 16 juillet 2009.

Ils ont demeuré 49 ans sur la 22<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, du début de leur mariage à leurs décès respectifs. Merci à vous deux, Papa et Maman ! Nous sommes fiers et heureux de marcher dans vos traces. Votre audace, votre générosité et votre amour de la vie et du travail nous accompagnent chaque jour. Ni le temps ni les ans ne vous effaceront de notre mémoire. Vous êtes là, près de nous, et vous guidez encore nos pas, jour après jour. Merci, Papa et Maman, pour ce bel héritage d'amour et de tendresse !



La maison familiale, construite en 1960.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac nous permet, par cet album-souvenir, de laisser l'empreinte de notre famille. Nos parents auraient été très heureux de participer à ce grand événement. Nous voulons, par amour pour eux, les rappeler à la mémoire de tous. À vous deux, qui êtes Là-Haut, nous vous saluons avec beaucoup de tendresse. Nos plus chaleureuses félicitations à la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en l'honneur de son 50<sup>e</sup> anniversaire !

*Des-Neiges et Roger*



Roger, Jean, Gisèle, Amélie, Rose-Mai et Nicolas.



Roger.

**Jean Binette** (Osias et Ida Lacroix) et **Gisèle Dostaler** (Roger et Blandine Méryneau)  
m. 17 septembre 1960 Saint-Théophile, Laval-Ouest

Osias Binette (Julien et Élisabeth Brunette)  
m. 24 septembre 1917 Saint-Eustache  
Ida Lacroix (Olivier et Adéline Langlois)



Roger Dostaler (Alphonse et Rosa Désy)  
m. 13 avril 1936 Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement, Montréal  
Blandine Méryneau (Magloire et Cordélia Lépine)

Dans les années 1950, plusieurs grandes familles peuplaient la paroisse. Parmi celles-ci, on retrouve celle d'Osias Binette et d'Ida Lacroix, qui prend racine dans la maison maternelle située au 619 (maintenant le 3019), chemin d'Oka. Ils convolent en justes noces le 24 septembre 1917 à Saint-Eustache et voient grandir onze enfants: Laurentine, Laurent, Raymond, Florent, Gaétan, Germain, Adrien, Paul, Jean, Robert et Georges. Parmi cette ribambelle d'enfants, fait partie Robert, l'homme de tous les métiers.



Mariage de Gilberte Chouinard et de Robert Binette en 1958.

En 1956, il rencontre Gilberte Chouinard, fille de Joseph et de Marie-Claire Michaud, une jeune fille native de Saint-Arsène, dans le comté de Rivière-du-Loup. Elle arrive dans la région en compagnie de sa sœur Georgette et de sa cousine Gabrielle Bérubé. Troisième d'une famille de quinze enfants, Gilberte se devait d'aider financièrement ses parents à faire instruire les autres enfants de la famille. Régulièrement, elles envoyaient une petite somme d'argent. C'était la façon de faire de l'époque.



Le personnel enseignant de l'école Sainte-Marthe-sur-le-Lac; en avant: Madeleine Brunet, le directeur Léopold Gravel et Gabrielle Bérubé; en arrière: Georgette Chouinard, Paulette Brunet, Gilberte Chouinard et Rachel Lauzon.



Famille d'Osias Binette et d'Ida Lacroix.

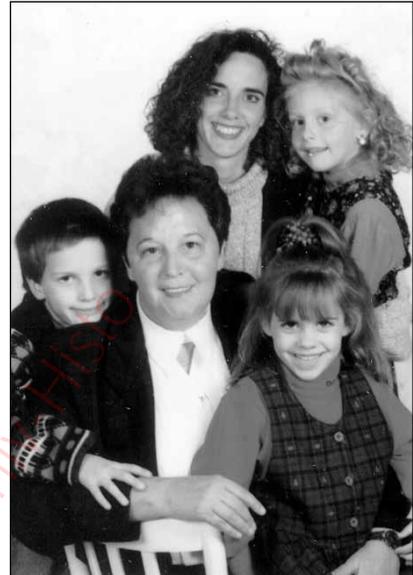
Toutes trois accueillies par les commissaires Henry Binette et Raymond Francoeur, elles joindront le corps enseignant de l'école Sainte-Marthe. L'adaptation à ce nouveau milieu de vie s'avère plutôt favorable. À l'époque, l'école compte au total 128 élèves, de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>e</sup> année. Puis sont ajoutées quatre classes supplémentaires au deuxième étage sur les côtés.

Gilberte était loin de penser qu'elle enseignerait 34 ans dans cette petite école, et que finalement elle y passerait toute sa vie. Dans la fleur de l'âge, qui eut cru qu'elle tomberait sous le charme d'un jeune homme venu lui emprunter un balai pour nettoyer la patinoire de la Ville. Le 31 mai 1958 à Saint-Agapit, ils unissaient leurs destinées. De cette union naîtront trois charmantes jeunes filles: Renée, France et Josée. À leur tour, elles participeront à la multiplication des pains en donnant le jour aux sept plus beaux petits-enfants de la région.

La paroisse prenant une grande expansion, Robert devient en 1960 premier policier de la Ville pour la saison estivale. Aidé de son frère Paul, il construit un garage au coin de la 30<sup>e</sup> Avenue. Une station de réparation d'automobiles, d'essence et de remorquage complète le service de livraison d'huile à chauffage et d'entretien de fournaises mis sur pied par Robert en 1954.



Robert, policier, en 1960.



À gauche : Gilberte Chouinard et Robert Binette; au centre : leurs trois filles, Renée, France et Josée; à droite, leurs petits enfants.

En 1969, le couple se fait construire au bord de l'eau une maison entourée d'un mur de ciment. En 1972 et 1974, cette protection ne suffit pas à retenir les eaux qui causent de grands dommages. En 1976, la municipalité érige une digue mettant l'ensemble des citoyens habitant au sud du chemin d'Oka à l'abri des inondations.

Gilberte, sa fille Josée et trois petits-enfants : Joanie, fille de Josée ainsi qu'Olivier et Stéphanie Brière, enfants de Renée.

En 1996, on retrouve pour la première fois trois générations à l'école Horizon-du-Lac, soit Gilberte Chouinard-Binette et sa fille Josée comme enseignantes, ainsi que trois des petits-enfants de la famille : Joanie (fille de Josée), Olivier et Stéphanie Brière (enfants de Renée). L'année 1997 verra Gilberte partir pour une retraite bien méritée après 34 ans de bons et loyaux services à l'école Sainte-Marthe. L'année suivante, sa fille Josée s'installe dans sa classe, y œuvrant toujours à titre d'enseignante. Et la vie continue...



Inondation, en 1972.



La station-service de Robert, construite en 1961.



Dernière classe de Gilberte, à l'école Sainte-Marthe.

**Robert Binette** (Osias et Ida Lacroix) et **Gilberte Chouinard** (Joseph et Marie-Claire Michaud)  
m. 31 mai 1958 Saint-Agapit

Osias Binette (Julien et Élisabeth Brunette)  
m. 24 septembre 1917 Saint-Eustache  
Ida Lacroix (Olivier et Alexina Langlois)



Joseph Chouinard (Arsène et Marie Murray)  
m. 3 janvier 1934 Cacouna  
Marie-Claire Michaud (Alexis et Claire Martin)

**M**arcel, fils de Joseph Benoit et d'Églantine Favreau, vient au monde à Montréal le 23 novembre 1940. Diane, fille de Sylvio Francoeur et d'Émilienne Déry, voit le jour à Cloridorme, en Gaspésie, le 6 novembre 1945. Ils unissent leurs destinées le 9 mai 1970 à l'église Saint-Marc de Montréal.

Dans les années 1970, une des sœurs de Marcel achète une maison à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Un peu plus tard, un de ses frères l'imitera et viendra s'y établir à son tour.

Lors d'une visite rendue à sa famille en 1975, Marcel en profite pour se promener dans la municipalité. Il achète un chalet sur la 14<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et le rénove pour le rendre habitable sur une base annuelle. En 1981, Marcel et Diane emménagent dans leur résidence et y demeurent encore aujourd'hui. Quelques années plus tard, un autre frère de Marcel vient également s'y installer.

Marcel travaille de soir. Il peut voyager facilement, même en habitant loin de son ouvrage. Diane prend



Diane et Marcel à son party de retraite.

le train pour se rendre au travail pendant plusieurs années, et ce, jusqu'à sa pension.

Maintenant retraités, Marcel et Diane s'offrent du bon temps pour les loisirs : petits voyages, pétanque et danse en ligne. Marcel s'implique également au sein de la Popote roulante. Il rejoint également les rangs des Chevaliers de Colomb en plus de faire partie du comité de l'Âge d'Or de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Diane se montre active au sein du comité de Danse de l'Amitié.



Le chalet, à l'origine.



Le chalet, après rénovations.

**Marcel Benoit** (Joseph et Églantine Favreau) et **Diane Francoeur** (Sylvio et Émilienne Déry)  
m. 9 mai 1970 Saint-Marc, Montréal

Joseph Benoit (Alexandre et Marie-Louise Beaugard)  
m. 18 novembre 1931 Verchères  
Églantine Favreau (Joseph et Églantine Chagnon)



Sylvio Francoeur (Ernest et Lydia Fortin)  
m. 7 juillet 1943 Grande-Vallée  
Émilienne Déry (Arthur et Adélaïde Francoeur)

Les parents de Jean, Jules-W. Boileau et Albertine Leduc, viennent respectivement de Chrysler et de Lemieux en Ontario. Le petit-fils du docteur Jules-Mathias Boileau et d'Agnès Parisien descend des Boileau de l'île Bizard, dont le premier, Pierre, baptisé le 11 mars 1692 à Malansac (Morbihan), est arrivé au Québec vers 1713 comme soldat. La famille s'établit dans la région dans les années 1940. Vers 1947, Jean vient passer ses étés avec ses parents dans un chalet situé à Saint-Eustache-sur-le-Lac, aujourd'hui Deux-Montagnes, plus précisément au 253 de la 5<sup>e</sup> Avenue.

Le 23 septembre 1961, devant le curé de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce à Montréal, Jean unit sa vie à Marie Gervais, fille de Paul-Olivier et de Graziella Quéry. Elle travaille à Fresnière avec son père, qui dans les années 1950, exploite un moulin à grains connu sous le nom de Paul Gervais & Fils. Jean réside jusqu'en 1968 à Deux-Montagnes, où naît Danielle, puis à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Après des études primaires à Laval-des-Rapides, Jean se dirige vers le cours classique, d'abord au collège Sainte-Marie, puis à l'externat classique Saint-Viateur d'Outremont, où il obtient un baccalauréat. L'Université de Montréal lui décerne un diplôme de pharmacien en 1961, année de son mariage avec Marie. Ils s'installent à Deux-Montagnes, où Jean passait ses étés de jeunesse. Il travaille comme pharmacien pour la chaîne Leduc, à Montréal. Représentant médical pour la compagnie Eli Lilly durant trois ans, il se retrouve ensuite à l'emploi de la Pharmacie Rexall de Deux-Montagnes. Claude Allard venait d'en faire l'acquisition.

Après quelques discussions, les associés Jean et Claude ouvrent en décembre 1966 un établissement sous la bannière Rexall au 3080, chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. On pourra lire l'histoire de cette pharmacie dans une autre page. Jean la prenant en charge, il décide de venir demeurer à proximité de son travail. Au début de 1968, il transporte ses pénates au 86 de la 30<sup>e</sup> Avenue. Il peut s'impliquer



Marie Gervais, Danielle et Jean Boileau, en 1968.

davantage dans sa communauté d'adoption. Quelques années plus tard, il achète des frères Politik deux terrains adjacents, à l'angle de la rue Louise et de la 29<sup>e</sup> Avenue. Il fait construire une magnifique résidence, où il emménage en 1975 et demeure avec sa famille jusqu'en 2005.

Durant plusieurs années, Jean et Marie travaillent ensemble à la pharmacie. Ils s'impliquent dans diverses organisations locales, dont le Club Optimiste. Jean devient membre fondateur de l'Association des gens d'affaires. Marie s'intéresse au niveau scolaire; elle devient membre du comité d'école et initiatrice, de concert avec la Caisse populaire, des dépôts des élèves de l'école primaire. Parallèlement, le couple participe à plusieurs festivités. Grâce à leur travail jugé utile, ils servent avec plaisir la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Leur fille Danielle fait ses études à l'école Mamie à Saint-Eustache, puis à l'école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Après avoir fréquenté les écoles secondaires La Mennais, Saint-Pierre et la polyvalente Deux-Montagnes, elle prend la direction du collège Marie-Victorin à Montréal, graduant en éducation spécialisée. Elle s'illustre dans ce domaine pendant une douzaine d'années, tout en décrochant un baccalauréat en enseignement primaire à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle œuvre présentement pour le Gouvernement du Québec, comme agente socioéconomique à Lachine.

Après toutes ces années passées à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, soit de 1968 à 2005, Jean et Marie décident de retourner vivre à Montréal. Ils habitent présentement aux Pyramides olympiques, un endroit entouré de verdure, notamment par le parc Maisonneuve, le golf municipal et le Jardin botanique. Cet environnement, situé à quelques minutes du centre-ville de la métropole, leur rappelle la campagne. Comme ils continuent de pratiquer l'aquaforme au Centre sportif Mathers trois fois par semaine, ils en profitent pour revenir dans leur patelin et visiter parents et amis. C'est pourquoi on les voit souvent dans les parages.

---

**Jean Boileau** (Jules-William et Albertine Leduc) et **Marie Gervais** (Paul-Olivier et Graziella Quéry)  
m. 23 septembre 1961 Notre-Dame-de-Grâce, Montréal

Jules-William Boileau (Jules-Mathias et Agnès Parisien)  
m. 17 juin 1918 Notre-Dame, Ottawa  
Albertine Leduc (Joseph et Rachel Leduc)



Paul-Olivier Gervais (Henri et Georgiana Prieur)  
m. 23 mai 1925 Saint-Clément, Montréal  
Graziella Quéry (Alfred et Agnès Métivier)

## Petite histoire d'une grande famille

Les Boisvert d'Amérique sont issus des ancêtres Jean Joubin dit Boisvert (arrivé vers 1690 de Saint-Benoit-de-Carmaux au Languedoc), époux de Françoise-Élisabeth Renaud, ainsi que d'Étienne Denevers dit Brentigny (venu vers 1649 d'Espinay en Champagne), époux d'Anne Hayot. L'Association des Boisvert regroupe une des plus anciennes et nombreuses familles-souches du Québec. Elle possède des armoiries, avec la devise Fierté - Espérance - Égalité.

### Les Boisvert de la rue Lambert

Plus près de nous, il y a les Boisvert de la rue Lambert. Paul-Émile naît en 1926 à Pierreville. Le 2 mai 1949, il se marie avec Claire St-Germain, née en 1929 à Yamaska. Issus tous les deux de familles de cultivateurs, ils viennent s'établir à Montréal, pour voir grandir leurs enfants Diane (1950), Claude (1954) et Luc (1960). Au début, ils achètent un petit dépanneur de quartier, revendu quelques années plus tard. Par la suite, Paul-Émile se procure un taxi, puis un deuxième, et finit par posséder une importante flotte de véhicules. Fatigué de travailler jour et nuit, il décide de s'en départir pour se concentrer sur la gestion des immeubles à logements acquis au fil des années.



Paul-Émile et Claire, le 2 mai 1949.

## Voici comment tout commença :

Venus voir des amis de Montréal qui possédaient un chalet à Sainte-Marthe, Paul-Émile et Claire tombent en amour avec le lac des Deux-Montagnes et ses plages de sable, et décident de louer un pied-à-terre pour une saison à Pointe-Calumet. L'été suivant, ils en trouvent un autre sur la 31<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Marthe et ensuite sur la rue Lambert, au bord de l'eau. Le coup de foudre final les pousse à acheter un chalet d'été sur pilotis en 1963. Les printemps suivants, ils doivent endurer les caprices du lac, avec les inondations répétées. Ils comprennent pourquoi les propriétés ne possèdent pas de sous-sol dans le secteur. Il leur fallait d'ailleurs une

chaloupe pour s'y rendre quelques semaines par année. Voilà une bien petite épreuve pour ce couple venant de villages habitués aux caprices du lac Saint-Pierre, des rivières Yamaska et Saint-François.

Remontant le terrain à quelques reprises, rénovant le chalet et faisant construire des fondations en béton, ils font ériger, de concert avec leurs voisins, un haut mur protecteur en béton tout le long du rivage. Les problèmes semblent réglés. Mais des crues plus importantes submergent de nouveau rues et terrains, inondant des maisons et chalets que l'on croyait jusqu'alors inaccessibles. La nature voulut reprendre les terres qu'on lui vola. Devant la menace des glaces toujours présentes sur le lac, la mu-



Le 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage, en 1999.  
En avant, Claire et Paul-Émile; en arrière, leurs enfants Claude, Diane et Luc.

unicipalité décrète l'état d'urgence : évacuation des résidents, mise en place de barrages temporaires de poches de sable dans les ouvertures où la glace peut passer et autour des chalets en danger. Ces blocs immenses se déplacent, arrachant des clôtures en fer forgé et lampadaires, mais qui se trouvent finalement bloqués par de gros arbres devant le chalet. Ils s'accumulent sans causer plus de dommages. Après plusieurs printemps de misère pour les résidents, la mise en vigueur par le gouvernement de digues protectrices et d'un réseau de drainage des zones inondables règle le problème pour de bon.

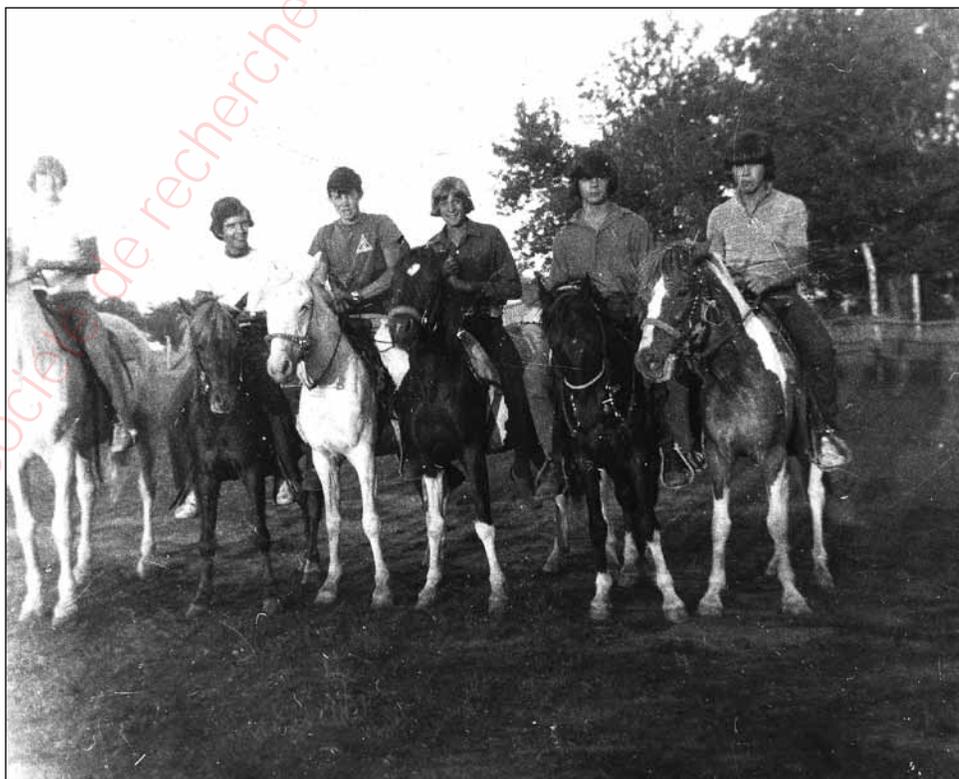
### **Une époque de loisirs, fêtes de famille et rassemblements populaires de quartier**

Quand on pense à nos premières années à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, seuls des souvenirs heureux nous remontent en tête. À moins d'une heure de Montréal, voilà un lieu de vacances idéal, de réjouissances et d'entraide. Les gens y viennent pour se reposer pendant les fins de semaine et vacances d'été. La vie quotidienne des villégiateurs, des familles avec des enfants en grand nombre, comprend des loisirs et activités qui rassemblent les gens peu importe leur origine. Dans bien des cas, des liens se tissent et durent encore aujourd'hui, 50 ans plus tard.

Rappelons-nous certains de ces passe-temps. La baignade dans le lac occupait une bonne partie des journées, avec les promenades en bateau, le ski nautique et la pêche. Au parc de la 31<sup>e</sup> Avenue, les jeunes s'amusaient dans les balançoires et autres jeux. Le tennis était aussi très populaire chez tous les groupes d'âges se préparant tous au tournoi amical annuel. Un peu partout, les gens jouaient aux fers et à

la pétanque sur leurs terrains. Ailleurs dans le village, Gerry présentait au Pavillon de la jeunesse des films à 25 cents le vendredi soir, sans oublier les go karts de Pedro et les centres d'équitation de Réjean Charrette et de M. Robert. Les jours de pluie, les jeunes allaient se réfugier et faire tourner leurs disques préférés dans les juke box ou jouer avec les machines à boule et au billard à la plage Roger, au Pavillon blanc ou chez Théo. Les activités de la plage attiraient des gens de partout, venus en auto ou en train pour passer la journée sur le sable, faire un pique-nique et participer au jeu de la petite souris blanche, qui permettait de gagner des prix si on avait misé sur la jolie maisonnette où le mignon rongeur allait se cacher.

Dans les secteurs retirés de la ville, plusieurs groupes de jeunes érigeaient des cabanes dans les arbres, avec des restes de matériaux de construction tirés des chalets de leurs parents. Isolés de la sorte, ils géraient eux-mêmes leurs petits domaines. Que de choses s'y déroulaient, mais comme dit le dicton, ce qui se passe dans le bois reste dans le bois. Pour les adultes, les salles de spectacles de l'hôtel Montlieu et du Pine Beach présentaient les grandes vedettes de



Les joyeux cavaliers, en juillet 1971 : Jean-François Bertrand, Jean-Marc Legault, Michel Chevalier, Serge Lefebvre, Michel Ménard et Claude Boisvert.

l'époque. Remplissant l'endroit, les fêtards y dansaient jusqu'à la fermeture.

### Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la campagne à quelques minutes de la ville

Au début des années 1960, Sainte-Marthe constituait un lieu privilégié où la faune fort variée était omniprésente. Les grandes forêts de son territoire abritaient des animaux et oiseaux de toutes sortes qui égayaient les journées de leurs chants mélodieux. Le soir venu, les chauves-souris prenaient le contrôle du ciel. Les nombreux marécages hébergeaient beaucoup d'espèces aquatiques : canards, volatiles de rivage et tortues venant y pondre au printemps. Pendant les inondations, les grosses carpes utilisaient les ponceaux et rues submergées pour se rendre à leurs lieux de fraye, souvent séparés du lac par de nouveaux obstacles et constructions. Le soir venu, les maudits maringouins ramenaient les enfants à la maison, où ils s'endormaient avec le chant des grenouilles et ouaouarons.



Paul-Émile aimait beaucoup s'occuper des fleurs devant sa maison. Il remporte d'ailleurs le 3<sup>e</sup> prix en 1989.

### En conclusion

Paul-Émile Boisvert a quitté les siens en 2007, mais Claire et ses enfants se rappellent de leurs amis et voisins des premiers jours du quartier de la Terrasse des Deux-Montagnes. Plusieurs ont quitté pour un autre monde, une ville différente ou un mode de vie plus moderne. Tous ceux qui liront ces lignes se remémoreront de bons souvenirs. Des moments heureux de leur jeunesse passée à Sainte-Marthe-sur-le-Lac qu'ils ne peuvent sans soute oublier et qui contribuent à faire d'eux les hommes et les femmes qu'ils sont aujourd'hui.

À l'occasion de l'anniversaire de fondation de la ville, nous saluons les Lavigne, Legault, Bertrand, Ménard, Meilleur, Savage, Chevalier, Turbide, Charbonneau, Charrette, Gervais, Varin, Latour, Morand, Larivière, Létourneau, Doré, Lauzon, Carpentier et tous les autres présents au début, contribuant à leur manière, de faire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ce qu'elle représente aujourd'hui.



Déménagement du premier chalet, en 1963, faisant place à la maison actuelle.

**Paul-Émile Boisvert** (Séraphino et Alida Dupuis) et **Claire St-Germain** (Philippe et Aurore Cournoyer)  
m. 2 mai 1949 Yamaska-Ouest

Séraphino Boisvert (Godefroy et Jesse Jutras)  
m. 10 février 1917 Pierreville  
Alida Dupuis (Benoit et Fidèle Houle)



Philippe St-Germain (Georges et Exilda Cournoyer)  
m. 26 octobre 1915 Yamaska  
Aurore Cournoyer (Hercule et Marie Lamothe)

Deuxième génération des Boisvert à s'établir à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Claude y rencontre sa future épouse. Michelle, fille de Robert Arbour et de Lucille Marion. Née en 1956 à Montréal, les parents de Michelle transportent leurs pénates à Sainte-Marthe alors qu'elle est tout jeune, sans doute à l'origine de son attachement profond à cette localité. Après avoir habité un petit chalet sur la 40<sup>e</sup> Avenue pendant quelques années, ses parents y font construire une grande maison, tout comme plusieurs autres Marion, bien connus dans les environs.

À l'époque de l'adolescence de Claude et de Michelle, les jeunes sont bien actifs et jouent dehors. Le terrain de balle à l'arrière de l'église accueillait alors les équipes de garçons et de filles. L'hiver, les patinoires prenaient la relève, de bonnes places pour y faire des rencontres...

Michelle et Claude s'unissent le 10 juin 1978 à Sainte-Marthe. Ils érigent une maison sur un terrain de la 35<sup>e</sup> Avenue, au nord du chemin d'Oka. Comme beaucoup d'autres familles établies en même temps qu'eux, ils l'habitent toujours, y voyant grandir leurs enfants Stéphanie (1980) et Nicholas (1982). Ils sont aujourd'hui les grands-parents de Laurence (2010), fille de Nicholas et de sa conjointe Véronique Laviolette, de Saint-Joseph-du-Lac, et d'Émilio (2010), garçon de Stéphanie et de son mari Raphaël Guerra, de Saint-Eustache. Suite à sa carrière chez G.M. Boisbriand, Claude agit maintenant à titre de consultant en santé-sécurité.

Au cours de cette période, le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se développe rapidement. La campagne fait place à la ville, avec le rasage des forêts et la disparition des arbres centenaires, dont certains virent arriver les premières familles établies sur des fermes et d'autres dans de petits chalets près des berges du lac.

Les vieilles demeures et les commerces, témoins du passé, tombent sous le pic du démolisseur. Le dézonage des terres agricoles permet aux promo-



La famille : Claude, Michelle, Stéphanie et Nicholas.

teurs de construire des centaines de maisons accueillant de nouveaux arrivants. Le visage de Sainte-Marthe change rapidement, la vie accélère et les origines du petit village de jadis se perdent. Le développement domiciliaire à tout prix remplace le respect des valeurs humaines et de la nature, qui attiraient les gens au début.

Les marques du passé de ce petit village devenu une ville s'effacent peu à peu. Que deviendra ce paradis au cours des prochaines années ? Les citoyens en décideront, mais l'avenir ne pourra refléter les temps immémoriaux. La vie passée à Sainte-Marthe-sur-le-Lac a été des plus heureuses pour la famille Boisvert. Ils sont fiers d'avoir su profiter de ce milieu idéal pour y élever leurs enfants.

---

**Claude Boisvert** (Paul-Émile et Claire St-Germain) et **Michelle Arbour** (Robert et Lucille Marion)  
m. 10 juin 1978 Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Paul-Émile Boisvert (Séraphino et Alida Dupuis)  
m. 2 mai 1949 Yamaska-Ouest  
Claire St-Germain (Philippe et Aurore Cournoyer)



Robert Arbour (Charles et Agnès Mininch)  
m. 16 juillet 1949 Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement, Montréal  
Lucille Marion (Lucide et Jeannette Paquette)

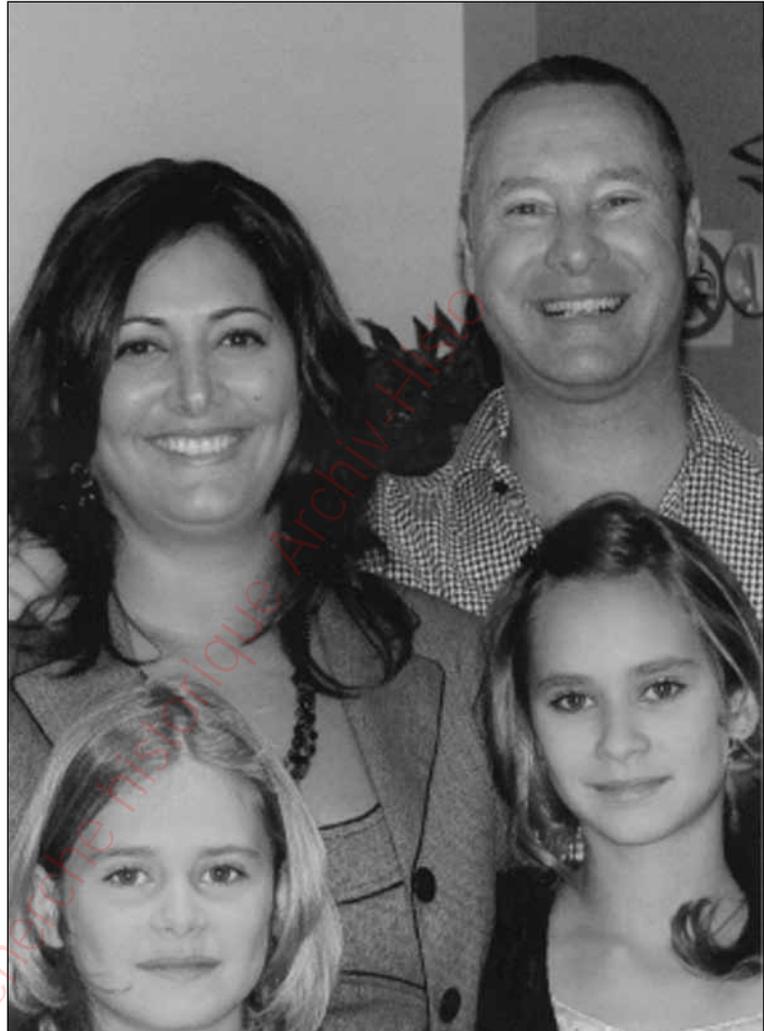
Sylvain, fils du photographe Alain Brouillard et de la couturière Florianne Roger, vient au monde le 13 février 1963, à Montréal. Avec ses sœurs aînées, Nicole et Francine, la famille passe la majeure partie de ses étés à la plage Roger, qui appartient à Euclide Roger, parrain de Sylvain. En 1996, la maison d'été devient la résidence principale. Les parents de Sylvain, âgés de 83 ans, y habitent encore.

Annie-Claude, fille unique de l'opérateur Claude Lacombe et de la caissière Michèle Montpetit, voit le jour, le 26 août 1974, à Montréal. La famille habite à Laval plusieurs années, dans une des propriétés d'Armand Laporte, arrière-grand-père paternel d'Annie-Claude.

En avril 1994, le couple commence à se fréquenter. Deux ans plus tard, il décide de s'installer sur la 31<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. De cette union naît Alexia le 11 novembre 1999. Trois années s'écoulent; la famille aménage dans une maison plus grande sur la 30<sup>e</sup> Avenue, pour accueillir Noémi, le 26 septembre 2002.



Noémi et Alexia.



La famille : Annie-Claude, Sylvain et les filles, Noémi et Alexia.

Depuis, les Lacombe-Brouillard habitent la municipalité, déménageant à proximité de la plage Roger. Le rêve de Sylvain devient une réalité. Les deux travaillent comme huissiers de justice au bureau de Sylvain à Laval. Annie-Claude devient conseillère municipale aux élections de 2009. Les enfants, âgés de douze et de neuf ans, s'adonnent avec joie à leurs activités sportives et scolaires. Les grands-parents paternels voient, avec bonheur, leurs petits-enfants grandir près d'eux.

**Sylvain Brouillard** (Alain et Florianne Roger) et **Annie-Claude Lacombe** (Claude et Michèle Montpetit)

Alain Brouillard (Lucien et Jeanne Vallée)  
m. 11 septembre 1948 Notre-Dame-du-Rosaire, Montréal  
Florianne Roger (Omer et Blanche Spénard)



Claude Lacombe (Paul et Réjeanne Laporte)  
m. 17 juillet 1971 Sainte-Madeleine-Sophie, Montréal  
Michèle Montpetit (Jean et Yvette Paquette)

**G**illes Brunet, fils de Léo et de Rita Bourgeois, voit le jour à Montréal en octobre 1957. Richard, son frère aîné de deux ans, vient au monde en juillet 1955. Depuis sa naissance, il passe tous ses étés à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ses plus beaux souvenirs sont incontestablement au petit chalet de la 13<sup>e</sup> acheté de M. St-Louis par son père; on disait « monter à Pine Beach ». Parmi les autres souvenirs tout aussi heureux que cocasses, il y a bien :

- La plage au bout des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Avenues et celle des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>, où il se baigne avec ses amis retrouvés au mois de juin.



Richard et Gilles Brunet au chalet, à l'été 1961.

- Le petit dépanneur Chez Auclair au coin de la 13<sup>e</sup> qui installait des collants à mouches au-dessus des friteuses.

- Le samedi soir, pour 50 cents, il assistait à une vue de monstres, mangeait des chips et buvait un gros Coke au Pavillon de la jeunesse. Il revenait à pied par le chemin d'Oka et passait sous le viaduc noir et sombre de la rue Louise, sans oublier la maison brûlée et hantée au coin de la 18<sup>e</sup>, une expérience fort troublante...

- Le sablonnière et la belle forêt qui longeaient la voie ferrée derrière le magasin de M. Lespérance.



Pauline, Louis-Pier, Gilles et Simon, en décembre 1987.

- Les petits étangs de l'autre côté de l'autoroute 640, aujourd'hui le boulevard des Promenades, derrière la *curve* de la mort, où les enfants capturaient des grenouilles à pleine chaudière, les libérant par la suite sur le terrain du chalet, au grand désarroi de leur mère.



Gilles et Pauline, aujourd'hui.

Le 12 août 1978, dans la paroisse Saint-Pie-X, à Laval, il unit sa destinée à Pauline Major, fille de Bona et de Paulette Purenne, née en décembre 1957. Ils s'établissent en 1981 sur la 25<sup>e</sup> Avenue dans une charmante maison canadienne, construite avec l'aide de M. Fortin.

Simon (août 1984) et Louis-Pier (avril 1986) y construisent des cabanes et jouent dans la même forêt que leur père et leur oncle. Elle n'existe plus, cédant sa place aux maisons, écoles et centres d'achats. On n'arrête pas le « progrès ». Les parents, grands-parents et Louis-Pier habitent toujours à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Simon fonde une famille à Saint-Eustache avec Caroline Gagnon-Fréchette. Elle lui donne deux belles filles : Mahéva et Naomie.



La première maison, sur la 25<sup>e</sup> Avenue, de 1981 à 2009.

**Gilles Brunet** (Léo et Rita Bourgeois) et **Pauline Major** (Bonaventure et Paulette Purenne)  
m. 12 août 1978 Saint-Pie-X, Laval

Léo Brunet (Adélard et Laura Joly)  
m. 21 juillet 1951 Saint-Stanislas-de-Kostka, Montréal  
Rita Bourgeois (Léopold et Annie Beauvais)



Bonaventure Major (Oscar et Geneviève Guénette)  
m. 2 septembre 1946 Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Verdun  
Paulette Purenne (Henri et Délisca Boyer)

**A**délard Brunet sert dans les Forces canadiennes pendant la Grande Guerre, s'illustrant sur la crête de Vimy, dans le Pas-de-Calais, au nord de la France. Un éclat d'obus le blesse deux semaines avant la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918. Revenu au pays, il trouve une épouse dans le village d'Alfred, en Ontario. Les parents de Laura Joly y exploitent une boulangerie pendant 60 ans.

Opposé à la conscription obligatoire, son fils Léo déserte à 18 ans lors de la Seconde Guerre mondiale. Le 7 juillet 1950, à Sainte-Marthe Pine Beach, il rencontre Rita Bourgeois, celle qui deviendra sa femme. En effet, ce jour-là un ami lui présente la fille de Léopold Bourgeois et d'Anna Beauvais. Rita et Léo se marient le 21 juillet 1951 en la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka à Montréal. En 1952, ils font l'acquisition d'un chalet à Sainte-Marthe, y venant seulement l'été dans les premières années.

Deux enfants naissent de l'union de Léo et de Rita. Leur premier fils Richard (7 juillet 1955) et Danielle Delorme voient grandir Guillaume et Francis. Leur second fils Gilles (16 octobre 1957) et Pauline Major élèvent Simon et Louis-Pierre.

Léo Brunet travaille 42 ans aux ateliers ferroviaires de la compagnie Canadien Pacifique, dans l'est de Montréal. Il débute sa carrière comme magasinier, et la termine comme surintendant de la division est du Canada. Désireux d'assurer aux siens un revenu supplémentaire, il occupe également des postes de serveur à la taverne Angus sur la rue Rachel, pendant 26 ans, et aide-serveur à l'hôtel Pine Beach de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Léo et Rita en 2000.

Rita Bourgeois œuvre près de dix ans pour l'Office national du film. De 1968 à 1984, elle travaille aux communications pour le premier ministre libéral Pierre Elliot Trudeau.



Mariage de Léo et de Rita, en 1951.



Léo Brunet et son fils Richard, en 1956.



Léo jouant au hockey, à l'âge de 7 ans.



Richard, Rita, Léo et Gilles, vers 1980.

**Léo Brunet** (Adélarde et Laura Joly) et **Rita Bourgeois** (Léopold et Anna Beauvais)  
m. 21 juillet 1951 Saint-Stanislas-de-Kostka, Montréal

Adélarde Brunet (Georges et Angèle Lecomte)  
m. 3 mars 1919 Saint-Victor, Alfred (Ontario)  
Laura Joly (Ludger et Cordélia Lauzon)



Léopold Bourgeois (Charles et Malvina Gougeon)  
m. 12 juin 1912 Saint-Denis, Montréal  
Anna Beauvais (Joseph et Mélina Handfield)

**F**ernand, issu du mariage d'Ubald Charette et de Laurette Théorêt, vient au monde le 20 janvier 1943 à Saint-Eustache.

Il demeure à Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis le jour de sa naissance. Il partage la vie de sa conjointe Gisèle Lauzon, fille de Simon et d'Antoinette Gascon, sa fille Chantal (Christian L'Allier) et ses quatre petits-enfants : Mathieu, Anouk, Valérie et Martin.

Après ses études primaires à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, il fréquente l'école secondaire Jacques-Labrie à Saint-Eustache. Il obtient un diplôme technique en ajustage mécanique, décerné par l'Institut technique Laval, à Montréal.

Il travaille une dizaine d'années au sein de la compagnie Aviation électrique. Propriétaire d'une crèmerie sur le chemin d'Oka, il fonde ensuite une fruiterie et un centre de jardin sur la ferme paternelle, s'y affairant pendant plus de 28 ans. Avec sa conjointe Gisèle, il met sur pied Fergivert Inc., une firme active dans l'aménagement paysager depuis une dizaine d'années.



Gisèle et Fernand, en 2009.



Le kiosque fruitier.

**Fernand Charette** (Ubald et Laurette Théorêt) et **Gisèle Lauzon** (Simon et Antoinette Gascon)

Ubald Charrette (Cléophas et Virginie Brosseau)  
m. 20 juillet 1932 Saint-Eustache  
Laurette Théorêt (Edmond et Valentine Latour)



Simon Lauzon (Ernest et Hermina Lebuis)  
m. 21 octobre 1933 Saint-Louis de Terrebonne  
Antoinette Gascon (Édouard et Anna Valiquette)

J'ai longtemps hésité à participer à l'écriture de l'histoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, mais après réflexion, j'ai pensé que ce serait le moment idéal de rendre hommage à Pauline Landry et Victor Charette, mes parents.

Ils sont certainement artisans de la fondation de notre ville. Cultivateur, héritier de la terre de ses beaux-parents, mon père fut un grand travailleur, louant même la terre entourant l'abbaye pour augmenter ses récoltes.

Tout en prenant soin de ses parents, ma mère eut quatre enfants, mes trois frères et moi. Ils furent de bons parents qui nous ont inculqué de beaux principes et donné une vie heureuse, pleine de beaux souvenirs. On a travaillé sur la terre et pris soin des animaux. Puis notre environnement est devenu une sablière, étant donné la qualité du sol.

Ma mère s'impliquait dans notre vie scolaire mais aussi dans des projets communautaires. Elle était appréciée et aimée. Malheureusement, elle nous a quittés toute jeune, à l'âge de 43 ans, à la suite d'une courte maladie. Notre père est décédé à 76 ans.

J'aimerais qu'il soient encore là pour voir l'immense changement qu'a connu notre petite paroisse. Ils ont vu ériger notre église, notre conseil municipal



Victor Charette et Pauline Landry.



Angéline Charette, participante à un reposoir pour la Fête-Dieu.



Michel Charette.



François Charette et Paul Landry.

mais n'ont pu assister à la croissance de la population.

Les quatre enfants de Victor Charette et de Pauline Landry sont devenus tous travailleurs dans le domaine du transport : mes trois frères, conducteurs de camions et moi dans le transport scolaire. Depuis 36 ans, je circule dans les rues de cette ville voyant de près les nouvelles maisons, les grands changements.

Je suis mariée à Robert Jarvis qui lui aussi a contribué de par son métier de contracteur en construction au développement de la ville.

On est fiers de nos racines et d'appartenir à une famille qui était là dans les premiers temps de la fondation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Enfants de feu Victor Charette et de feu Pauline Landry : feu Paul-Ubald, feu François, Angéline et Michel.

Les petits-enfants : Sylvie, Robert, Sylvain, feu Chantal Yvon et Diane Charette. Manon, André et Johanne Jarvis. Ont suivi douze arrière-petits-enfants, un arrière-arrière-petit-fils et un autre en route.

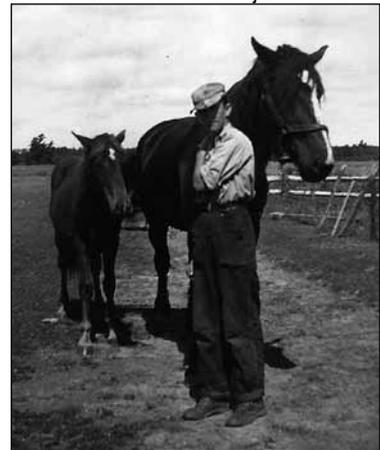
*Angéline et Michel Charette*



Paul-Ubald Charette et Trajana Binette.



Paul-Ubald Charette.



François Charette.



La maison familiale.

**Victor Charette** (Cléophas et Célanire Desjardins) et **Pauline Landry** (Paul et Trajana Binette)  
m. 17 octobre 1936 Saint-Eustache

Cléophas Charette (Sévère et Élisabeth Larente)  
m. 21 août 1911 Saint-Eustache  
Célanire Desjardins (Jean-Baptiste et Exupère Demers)



Paul Landry (Michel et Hermeline Raby)  
m. 22 juin 1908 Saint-Eustache  
Trajana Binette (Cyrille et Délima Théorêt)

**U**bald, fils de Cléophas et de Virginie Brosseau, naît à Saint-Eustache le 4 juin 1907. Issu d'une famille de cultivateurs, il perd ses parents très jeune. Ubald ne fréquente pas l'école très longtemps, car il doit aider les siens à vivre des fruits de la terre.

Désireux de fonder une famille, il rencontre vers 18 ans la perle rare en la personne de Laurette Théorêt, fille d'Edmond et de Valentine Latour. Ils convolent en justes noces le 20 juillet 1932 à Saint-Eustache. De cette union naissent quatre enfants.

Le jeune couple achète la ferme d'Évariste Lamanque au 3191, chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Malgré le fait qu'il travaille dur pour cultiver ses champs, Ubald dénicher d'autres emplois à l'extérieur de la ferme pour arrondir ses fins de mois. Désireux de s'impliquer dans la vie communautaire de son patelin natal, il occupe le poste de commissaire d'écoles en 1951-1952. Il décède en 1984; Laurette va le rejoindre dans le repos éternel huit ans plus tard.



Laurette Théorêt et Ubald Charette lors de leur voyage de noces.

*Laurette Théorêt*

*Ubald Charette*

**Ubald Charette** (Cléophas et Virginie Brosseau) et **Laurette Théorêt** (Edmond et Valentine Latour)  
m. 20 juillet 1932 Saint-Eustache

Cléophas Charrette (Sévère et Élisabeth Larente)  
m. 9 juillet 1888 Saint-Joseph-du-Lac  
Virginie Brosseau (Alexandre et Mélanie St-Jean)



Edmond Théorêt (Siméon et Malvina Charrette)  
m. 2 mars 1908 Saint-Joseph-du-Lac  
Valentine Latour (Alexandre et Joséphine Costin)

### Les Cloutier de la 13<sup>e</sup> Avenue

**C**En 1947, les Montréalais Alexandre Cloutier et sa conjointe Robella Godin venaient avec leurs enfants Jean-Guy et Robert passer leur été à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Ils deviennent propriétaires de la salle de danse Cloutier, située au 2948, chemin d'Oka. Cette bâtisse abrite aujourd'hui un commerce d'encadrement. À cette époque, ils font l'acquisition de quatre chalets sur la 17<sup>e</sup> Avenue, près des numéros civiques actuels 19 à 22. Pour se rapprocher de la salle de danse, ils érigent un chalet sur le chemin d'Oka, non loin de la 16<sup>e</sup> Avenue.

L'été, les gens arrivent par train et passent à travers le bois, où se trouve aujourd'hui le parc Félix-Leclerc, pour se rendre à la salle de danse, aux plages Roger et Pine Beach, à l'hôtel Montlieu et participer à toutes les activités estivales offertes à l'époque. La salle de danse Cloutier ferme ses portes en 1964.

En 1956, Jean-Guy et Lise Monette, fille de Léopold et d'Élizabeth Newell (cette dernière originaire de Birmingham en Angleterre), commencent la construction de leur future maison sur la 13<sup>e</sup> Avenue. Ils y élisent domicile après leur mariage célébré à Saint-Laurent, le 14 septembre 1957. Ils voient grandir deux enfants : Michel (1961) et Linda (1965). Lise demeure toujours à la même adresse et continue de danser.



Mariage de Jean-Guy Cloutier et de Lise Monette en 1957.



Salle de danse Cloutier.



Chalet, sur le chemin d'Oka, en 1950.

**Jean-Guy Cloutier** (Alexandre et Robella Godin) et **Lise Monette** (Léopold et Elizabeth Newell)  
m. 14 septembre 1957 Saint-Laurent

Alexandre Cloutier (Athanasie et Cordélia David)  
m. 19 septembre 1929 Notre-Dame-des-Neiges, Montréal  
Robella Godin (Cyprien et Laura Beaumont)



Léo Monette (Fortunat et Rose Boire)  
m. 29 janvier 1934 Saint-Jacques, Montréal  
Elizabeth Newell (James et Margaret McKeown)

**D**ans cette maison ancestrale avec 30 arpents de terre sur le chemin d'Oka, plusieurs familles passèrent leur existence. Citons entr'autres les Théorêt et les Périllard.

Les grands-parents Vitalis Pépin et Eugénie Marineau y élevèrent onze enfants. À la génération suivante, Edmond Sabourin et Victorine Pépin voient grandir une progéniture de trois rejetons : Adrienne, Cécile et Thérèse. Généreux de nature, ils adoptent Jean-Guy, futur policier décédé prématurément à 35 ans. Pendant dix ans, ils gardent en pension Marcel, Serge, Gilles, Roger et André Gaudreau, vers 1945. Victorine Pépin termine ses jours le 29 juillet 1960; Edmond Sabourin, né le 12 septembre 1896, va la rejoindre dans l'au-delà le 21 novembre 1978.



La résidence familiale des Sabourin.

Leur fille Thérèse se laisse courtiser par Jean-Guy Cloutier, fils de Gustave-Eustache et de Cécile Sauriol. Ils deviennent mari et femme le 30 avril 1966 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le jeune couple prend possession de la maison paternelle en juin 1980, un rêve caressé par Thérèse depuis deux ans. Ils y apportent plusieurs rénovations pour en améliorer le confort.

Jean-Guy et Thérèse désirent ardemment assurer la continuité du ranch qui appartenait à André Gaudreau. Ils commencent par acheter sept chevaux avec des attelages complets. À ce moment, Michelle (38 ans), la fille de Thérèse, œuvrait comme guide et gérante des bêtes. La famille loue les chevaux 5,00 \$ l'heure pour l'équitation et demande 90 \$ pour la pension mensuelle.

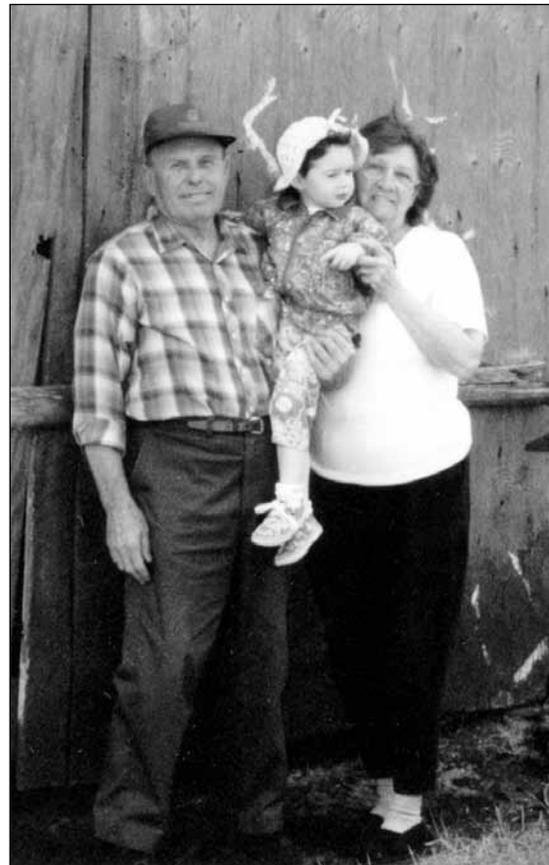
Jean-Guy Cloutier, Mélissa et Thérèse Sabourin.



Le vieux poulailler.



La vieille grange des Sabourin.

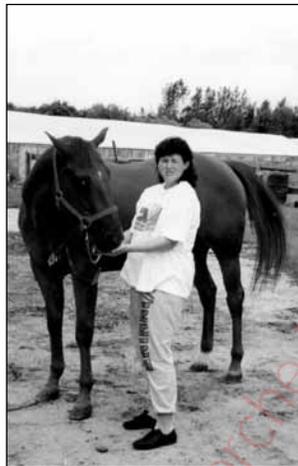


De l'union de Jean-Guy et de Thérèse naît un fils, Daniel. Lui et sa conjointe Brigitte Larocque voient grandir deux enfants : Mélissa (16 ans) et Kaven (5 ans). En 1993, la famille vend le ranch à Robert Miron.

Même rendue à 80 ans, Thérèse adore encore les chevaux, qu'elle craignait pourtant dans sa jeunesse. Sa fille Michelle décède le 8 décembre 2002.



Michelle Sabourin.



Brigitte Larocque, devant la nouvelle grange.



Daniel et son cheval.



Thérèse Sabourin et Brigitte Larocque.



Kevin Larocque-Cloutier, 4 ans et Mélissa, 8 ans.



Daniel, Martin et François, devant la grange de 32<sup>e</sup> Avenue.

**Jean-Guy Cloutier** (Gustave-Eustache et Cécile Sauriol) et **Thérèse Sabourin** (Edmond et Victorine Pépin)  
m. 30 avril 1966 Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Gustave-Eustache Cloutier (Joseph et Valentine Cusson)  
m. 18 novembre 1931 Saint-Maxime, L'Abord-à-Plouffe  
Cécile Sauriol (Gustave et Éloïse Dumoulin)



Edmond Sabourin (Joseph-Louis et Malvina Daoust)  
m. 6 août 1927 Saint-Benoit-du-Lac  
Victorine Pépin (Vitalis et Eugénie Marineau)

Les familles viennent de deux villages voisins de la région des Bois-Francis, entre Victoriaville et Thetford Mines : les Côté de Saint-Fortunat, et les Boissonneault de Saint-Julien, plus à l'est. Comme le veulent les us et coutumes de l'époque, les épousailles se déroulent dans la paroisse de la fiancée. Le 17 août 1958, le curé de Saint-Julien accorde sa bénédiction nuptiale au nouveau couple formé par Ernest Côté, fils de Rolland et de Rose-Aimée Labrie, et Lauriette Boissonneault, fille de Robert et de Thérèse Cyr. Les années s'écoulent, et trois couverts s'ajoutent autour de la table familiale.

**Luc** (9 octobre 1969) et **Stéphanie Brungton** : Ann-Marie, Louis et Gabrielle.

**Stéphanie** (31 décembre 1974) et **Guy Guernon** : Jonathan et Vicki.

**Francis** (10 juin 1979) et **Stéphanie Mainville** : Alex, Sabrina, Océane et Mathieu.

Ernest gagne sa vie comme chauffeur de camions pour les compagnies Val-Royal, Brico et Probec pendant trente-huit ans, puis devient homme de cour pour BMR durant cinq ans. Dans ses loisirs, il complète des mots-mystère. Lauriette œuvre dans des restaurants et résidences pour personnes âgées, avant d'accepter en 2000 une route de facteur rural à Saint-Joseph-du-Lac. Elle aime la lecture, le magasinage et la compagnie de ses petits-enfants.



Ernest Côté et Lauriette Boissonneault, à leur 40<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

Désireux de découvrir un nouveau coin de pays, les membres de la famille Côté arrivent à Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1976, comme locataires sur la 20<sup>e</sup> Avenue. Deux ans plus tard et désireux de s'établir dans leur patelin d'adoption sur des bases plus solides, ils achètent de l'ancien propriétaire, monsieur Métril, une maison située au 101 de la 31<sup>e</sup> Avenue. Ernest et les siens travaillent fort pour améliorer leur environnement, achetant une piscine, déboisant le terrain, asphaltant l'entrée de la cour, allongeant le garage de 20 à 40 pieds, ajoutant une grande galerie à l'arrière de la maison et rénovant l'intérieur au grand complet. Ils apprécient grandement vivre à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Francis et Stéphanie, Alex, Sanbrina, Océane et Mathieu.



Stéphanie et Guy, Jonathan et Vicki.



Luc et Stéphanie, Ann-Marie, Louis et Gabrielle.

**Ernest Côté** (Rolland et Rose-Aimée Labrie) et **Lauriette Boissonneault** (Robert et Thérèse Cyr)  
m. 17 août 1968 Saint-Julien

Rolland Côté (Achille et Adéline Côté)  
m. 11 juillet 1942 Saint-Fortunat  
Rose-Aimée Labrie (Elzéar et Amanda Girard)



Robert Boissonneault (André et Célanière Guoin)  
m. 30 août 1947 Saint-Julien  
Thérèse Cyr (Victorio et Éva Daigle)

Le 19 juillet 1947, se déroule en l'église de Sainte-Thérèse le mariage de Réjean Cyr, fils de Louis et d'Augustine Charron, avec Jeannine Robineau, fille de Théodore et de Maria Sabourin, originaires de Ripon, dans l'Outaouais. Six enfants viennent égayer leur existence : Serge, Colette, Murielle, Richard, Marjolaine et Carole.

Le 15 avril 1960, par un bel après-midi, une balade dominicale les amène à partir de Sainte-Thérèse pour visiter des chalets à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ils arrêtent au 74 de la 32<sup>e</sup> Avenue. Quelle surprise! Un beau grand chalet avec un terrain immense, un hangar à outils et des toilettes intérieure et extérieure. Quelle joie pour les enfants de passer des vacances dans une aussi belle place ! Les érables majestueux et les nombreux bouleaux créent beaucoup d'ombre. Les jeunes s'amuse à jouer à la cachette et à ramasser les feuilles à l'automne. Une semaine après, les Cyr achetaient le chalet construit par Hervey Laroque en 1960 que ce dernier habitait avec son fils.



Jeannine et Réjean.

Au grand plaisir de tous, la famille arrive au chalet pour les vacances d'été après la fin des classes, le 20 juin 1960. Les enfants profitent d'un havre de joie et de paix à cinq minutes du bord de l'eau et de la plage sablonneuse, un endroit fantastique pour les pique-niques. Richard et Murielle font du ski nautique, s'adonnent à la pêche et jouent au badminton. Les parents fréquentent aussi l'église tous les dimanches avec leurs enfants pour remercier Dieu de les diriger ainsi vers Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ce merveilleux bonheur dure depuis 50 ans.



Avec les petits-enfants :  
Stéphanne, Améli, Mario, Valérie, Martin, Rachel et Véronique.



Le 40<sup>e</sup> anniversaire de mariage :  
Serge, Colette et Murielle; Réjean, Jeannine, Richard, Marjolaine et Carole.



Serge et Carole Jacques en chaloupe sur la rue inondée, en 1974.

**Réjean Cyr** (Louis et Augustine Charron) et **Jeannine Robineau** (Théodore et Maria Sabourin)  
m. 19 juillet 1947 Sainte-Thérèse

Louis Cyr (Pierre et Philomène Valiquette)  
m. 16 octobre 1918 Sainte-Thérèse  
Augustine Charron (Léandre-Arthur et Rose-Délina Gascon)



Théodore Robineau (Frédéric et Delphine Parent)  
m. 3 mars 1919 Ripon  
Maria Sabourin dit Choinière (François-Amédée et  
Denise-Phélonise Louis-Seize)

**Y**van, aîné des trois enfants du Montréalais Gaston Desjardins et de l'Ontarienne Roméa St-Onge, naît le 8 août 1939. Il se trouve l'arrière-petit-fils d'Alphonse Desjardins, fondateur des caisses populaires. Il réside depuis 1951 à Sainte-Marthe.

Diplômé des Beaux-arts de Montréal, Yvan est propriétaire de l'imprimerie des Pins, une PME au service de la population depuis 50 ans. Il embauche son fils aîné Gaston comme imprimeur et sa fille Kim à titre de présidente. Dessinateur pour plusieurs journaux à Montréal et à Québec, Yvan devient membre des Chevaliers de Colomb (conseil 9592, grand chevalier, député de district et capitaine au 4<sup>e</sup> degré), président du Club de patinage artistique de Saint-Eustache, fondateur et vice-président des loisirs locaux et fondateur de la Jeunesse ouvrière de Sainte-Marthe.

Bénévole par excellence en 2010, grand officier pendant 22 ans, commandant de la Garde côtière GCRC de 1998 à 2007, unité Lac des Deux-Montagnes, il illumine notre ciel lors des fêtes de la Saint-Jean.

En 1959 à Oka, la JOC lui fait rencontrer Pierrette. Future couturière et grande bénévole 2000, la



Yvan et Pierrette, le 16 septembre 1961.



Yvan, capitaine 4<sup>e</sup> degré.

deuxième des dix enfants de Magloire Binette et de Bérengère Lamanque, vient au monde le 8 avril 1942. Le couple s'épouse le 16 septembre 1961 à Oka. Célébrant ses 50 ans de mariage en 2011, il voit grandir trois enfants, huit petits-enfants et un arrière-petit-fils, Antoine.



Garde côtière canadienne sur le lac des Deux-Montagnes.



Le commerce familial.



**Gaston**, imprimeur (Isabelle Langelier), deux enfants : Sabrina (Charles Lortie, parents d'Antoine) et Nikola (étudiant).



**Erick**, contracteur en ventilation (Stéphanie Girard, secrétaire chez Bombardier), quatre enfants : Jade, Lorie, Alexie et Emilie.



**Kim**, professeur de patinage artistique (Pierre Trahan, pompier de Laval), deux enfants : Kyara et Maika.



La maison familiale.

**Yvan Desjardins** (Gaston et Roméa St-Onge) et **Pierrette Binette** (Magloire et Bérengère Lamanque)  
m. 16 septembre 1961 Oka

Gaston Desjardins (Edgar et Laure Lespérance)  
m. 1<sup>er</sup> août 1936 Notre-Dame-du-Rosaire, Montréal  
Roméa St-Onge (David et Albina Duhamel)



Magloire Binette (Émile et Dumontine Théorèt)  
m. 25 avril 1940 Saint-Eustache-sur-le-Lac  
Bérengère Lamanque (Évariste et Élisabeth Binette)



Johanne Guilbert et Jean Doré.



Vue de l'inondation.



Camion et inondation.



La 32<sup>e</sup>  
Avenue,  
en 1956.



La résidence paternelle, en juin 1974.



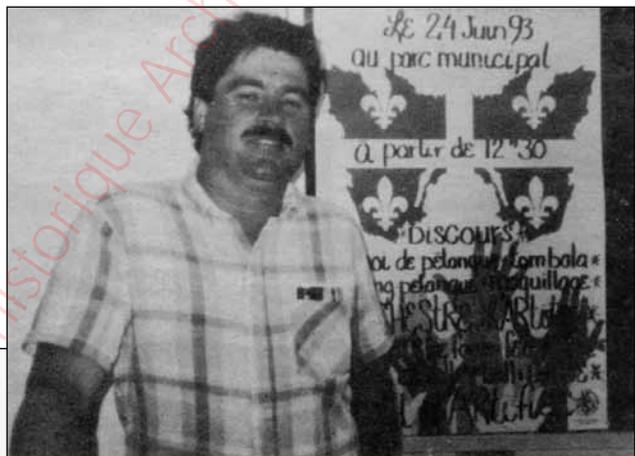
Les deux premiers baptêmes dans la nouvelle église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 17 septembre 1959. Les deux baptisés furent : Joseph-Jimmy-Gary Caron, fils de Raymond Caron et de Myra O'Neill, et Joseph-Léo-Jean Doré, fils de Réal Doré et de Yolande Précourt. Au premier plan, on peut voir le prêtre officiant l'abbé Gaétan Lajeunesse.



Un groupe de résidents de Sainte-Marthe compétitionnant contre les employés du Canadien National.



Hôtel Montlieu.



Jean Doré à titre de président de la nouvelle Corporation de la Fête nationale de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Préparatifs pour la course sur le lac, en 1992.

**Jean Doré** (Réal et Yolande Précourt) et **Johanne Guilbert** (André et Lise Lamothe)

Réal Doré (Hector et Alexandrina Bélair)  
m. 15 août 1953 Sainte-Philomène, Montréal  
Yolande Précourt (René et Exilda Albert)



André Guilbert (Edmond et Émiliana Fluet)  
m. 11 juillet 1959 Notre-Dame-de-la-Paix, Verdun  
Lise Lamothe (Marcel et Gabrielle Leblanc)

Jacqueline Tessier, fille de Lorenzo et de Thérèse La-Rochelle, vient au monde le 20 janvier 1929 à Montréal, tout comme Robert Damico, né le 21 août 1928, fils d'Antonio et de Rhéa Vidal. Les tourtereaux se marient le 18 juin 1949 dans la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix et s'établissent à Montréal. Quatre enfants naissent de leur union: Ghyslaine, Normand, Diane et Louise. Trois petits-enfants viendront s'ajouter à la famille. Robert gagne sa vie comme chef de section en mesurage pour Hydro-Québec, et Jacqueline œuvre comme gérante pour la boutique Thérèse Bergeron dans le centre commercial Alexis-Nihon.



Mariage de Robert et de Jacqueline.

sur la rue Belleville à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Diane et Louise, leurs deux filles, y habitent déjà. Ils bâtissent des liens d'amitié et s'impliquent bénévolement dans leur communauté. En 1990, ils se joignent à mesdames Mariette et Jacqueline Chassé comme membres fondateurs de l'organisme Danse de l'Amitié, Robert à titre de secrétaire-trésorier et Jacqueline comme directrice.

Robert décède prématurément le 20 mars 1991, âgé de 62 ans, au retour d'une excursion de ski. L'organisme Danse de l'Amitié demande alors à Jacqueline d'occuper le poste de secrétaire-trésorière. En 2010, elle y œuvre toujours à ce titre. Bénévole pres-

qu'à temps plein, elle organise depuis plusieurs années des sorties et des escapades pour les gens de la région. Durant quatre ans, elle fait du bénévolat à l'hôpital de Saint-Eustache, au sein du comité des loisirs de la Ville de Sainte-Marthe pendant un an, et pour l'Âge d'Or local.

qu'à temps plein, elle organise depuis plusieurs années des sorties et des escapades pour les gens de la région. Durant quatre ans, elle fait du bénévolat à l'hôpital de Saint-Eustache, au sein du comité des loisirs de la Ville de Sainte-Marthe pendant un an, et pour l'Âge d'Or local.

Âgés de 60 ans en 1988, ils prennent leur retraite, vendent leur maison à Montréal et en achètent une

Jacqueline Damico est fière de présenter ici sa famille. Si elle perd malheureusement son fils unique décédé subitement le 19 novembre 2004 à l'âge de 52 ans, elle se réjouit de compter dans les rangs de sa famille un nouveau membre avec la naissance de son arrière-petit-fils survenue le 3 mars 2007.



Les petits-enfants, de gauche à droite : Terry, fils de Diane, Christine, fille de Ghyslaine, Jacqueline et Tristan, son arrière-petit-fils dans ses bras, et Stéphanie, fille de Diane.



Jacqueline et ses enfants : Normand, Louise, Jacqueline, Diane et Ghyslaine.

**Robert Damico** (Antonio et Rhéa Vidal) et **Jacqueline Tessier** (Lorenzo et Thérèse LaRochelle)  
m. 18 juin 1949 Notre-Dame-de-la-Paix, Verdun

Antonio Damico (Carmino et Osala Creco)  
m. 6 juin 1922 Sainte-Cunégonde, Montréal  
Rhéa Vidal (Philippe et Marie Bigaouette)



Lorenzo Tessier (Jean-Baptiste et Angéline Vallée)  
m. 24 novembre 1928 Saint-Vincent-de-Paul, Montréal  
Thérèse LaRochelle (Mastaï et Marie Prairie)

*L'homme et la dame au cœur d'or*

**F**ernand, fils de Salvatore Fantauzzi et de Bianca Mignacca, voit le jour à Montréal le 12 octobre 1931. Au théâtre montréalais Rialto, il fait la rencontre de la charmante Hélène Di Fruscia, fille d'Isidorio et d'Antonietta Bisanti, née le 7 mai 1934. Les deux familles viennent de la péninsule italienne, respectivement de Balsorano (Aquila) et de Gallucio (Caserta). Le 9 octobre 1954, les cloches de l'église paroissiale Notre-Dame-de-la-Défense à Montréal sonnent à toute volée pour proclamer leur union nuptiale.

Fernand œuvre au Canadien Pacifique puis pour *La Presse* et le *Journal de Montréal*. Désireux de travailler à son compte, il se lance bravement dans l'aventure à titre de camionneur pour les Breuvages d'Oka. Hélène œuvre pendant 42 ans pour les peintures Crown Diamond.

Le couple arrive à Sainte-Marthe en 1975. Ne pouvant voir grandir des enfants, il aide ceux qui font partie de familles dans le besoin, tout en s'occupant de malades et d'infortunés de la région. Hélène cuisine des soupers-spaghetti pour l'organisme Enfants soleil. En 1986, Fernand fait partie des fondateurs du Conseil 9592 des Chevaliers de Colomb, à titre de membre au 4<sup>e</sup> degré.



Mariage de Fernand et d'Hélène.



La maison de Fernand et d'Hélène.

Fernand,  
Chevalier de Colomb  
du 4<sup>e</sup> degré.



**Fernand Fantauzzi** (Salvatore et Bianca Mignacca) et **Hélène Di Fruscia** (Isidorio et Antonietta Bisanti)  
m. 9 octobre 1954 Notre-Dame-de-la-Défense, Montréal

Salvatore Fantauzzi (Alessio et Laureta Capone)  
m. 20 novembre 1916 Notre-Dame-de-la-Défense, Montréal  
Bianca Mignacca (Domenico et Marie-Louise Groulx)



Isidorio Di Fruscia (Michele et Magdalena Di Stasio)  
m. 20 juin 1921 Notre-Dame-de-la-Défense, Montréal  
Antonietta Bisanti (Domenico et Apollonia Bisante)

**D**urant les années 1940 Raymond Francoeur, originaire de L'Abord-à-Plouffe, actuellement Chomedey, Laval, s'installe à Saint-Eustache-sur-le-Lac, aujourd'hui Deux-Montagnes, avec son épouse Lucy Thériault et ses deux filles, Georgina et Roberta. Très rapidement, il se fait connaître dans la région grâce à son habileté dans le domaine de la construction et pour son ardeur au travail. À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, devenu entrepreneur en construction résidentielle, Raymond Francoeur est déjà un personnage connu et apprécié dans toute la région. Au cours de cette période, sa famille s'accroît de deux fils, André et Roger.



petits commerces d'un autre temps. Mais dans les années 1950 comme le disait le premier ministre Duplessis « Notre province est française, catholique et agricole » et Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne faisait pas exception avec ses grandes familles agricoles comme les Binette, Laroque, Charrette, Langlois, etc.

Tout en dirigeant son entreprise, Raymond continue à œuvrer dans le domaine de la construction et c'est ainsi qu'il fut choisi pour la construction de la « grande » école de Sainte-Marthe. En 1952, les

commissaires d'école réalisent que la petite école de rang sur le chemin d'Oka, ne suffit plus à la demande et votent pour la construction d'une nouvelle « grande » école : au rez-de-chaussée, une grande salle, la chaufferie, les toilettes et une salle pour les enseignantes-résidentes et, à l'étage, quatre grandes classes. Au fil des ans, cette école s'est agrandie pour devenir l'actuelle école Horizon-du-Lac.



Raymond Francoeur, lors de la construction de la maison familiale.

La nature entreprenante de Raymond Francoeur le pousse à investir son talent et son argent dans la construction d'un atelier de fabrication de portes et fenêtres et il choisit alors de s'établir à Saint-Eustache-Ouest, qui deviendra en 1961 Sainte-Marthe-sur-le-Lac. En 1949, il construit au 491, chemin Oka, sur la terre achetée à Gaston Landry, *sa shop à châssis*. À cette manufacture de portes et fenêtres s'ajoute quelques années plus tard une petite quincaillerie pour créer *PINE HARDWARE & MILLWORK LTD.*

Rapidement son commerce devient un point de repère dans la municipalité naissante de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. À cette époque, Saint-Eustache-Ouest était agricole et lieu de villégiature; on se souvient des plages *Le Pine-Beach*, *La Plage Roger*, des hôtels *Montlieu* et *Pine-Beach*, du restaurant-salle-de-danse *Le Pin Blanc*, des épiceries, *Marché Maher* et *Marché Robinson*, etc. Petite municipalité,

Durant les décennies 1950 et 1960, toute la famille Francoeur contribue à la croissance de l'entreprise familiale. Alors que Raymond gère sa fabrique de portes et châssis et poursuit dans la construction domiciliaire, son épouse Lucy a la responsabilité de la quincaillerie. Sa fille aînée, Georgina, remplace régulièrement à la quincaillerie mais préfère travailler à l'atelier de peinture et à la vitrerie. Sa fille Roberta participe peu puisqu'elle décide de prononcer ses vœux, dès l'âge de 16 ans, à l'Abbaye bénédictine Sainte-Marie des Deux-Montagnes.



Raymond Francoeur, devant son commerce.

Durant la période estivale alors que le travail quintuple en même temps que la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, les deux fils contribuent au travail. André, alors étudiant au séminaire de Sainte-Thérèse, s'occupe dans l'atelier de bois ou à la livraison alors que le benjamin Roger se prépare déjà à prendre la relève. C'est ainsi que, pendant les décennies 1950 et 1960, en plus de la famille, plusieurs personnes de la région ont travaillé dans l'entreprise de Raymond Francoeur.

En 1969, Raymond décide de vendre son commerce pour se consacrer, en association avec son fils Roger, à la construction domiciliaire. Malheureusement le décès tragique de Roger en 1974 met un terme à ses espoirs de partenariat père-fils et par la suite Raymond se cantonne dans la rénovation domiciliaire dans la région. La construction du restaurant de M. Luigi Puma est le dernier grand projet réalisé par Raymond. Il passe ses dernières années en semi-retraite partageant son temps entre le travail les journées pluvieuses, le golf avec son ami Laurent Binette les journées ensoleillées et les hivers en Floride. Raymond Francoeur décède en 1997 et sera suivi par son épouse Lucy en 2006.



Que reste-t-il ?

Sa fille Georgina contribue aussi à l'essor de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en s'associant avec Luigi Puma en 1978 pour fonder *Le Restaurant Luigi P* qui deviendra, pendant quelques décennies, un des hauts lieux de la gastronomie italienne des Basses Laurentides. On se souvient d'elle, derrière le comptoir, tous les matins dès 6 heures pour le service du café, toasts, œufs et bacon et le soir à la porte, pour recevoir les clients de la célèbre table d'hôte de Luigi. Elle est actuellement à la retraite et réside toujours à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Sa fille Carole Lauzon habite aussi la même municipalité.



La famille de Raymond Francoeur : Roger, Georgina, Raymond, Lucy et André; Roberta, cloîtrée, est absente de la photo.

Roberta devenue Soeur Gemma est toujours cloîtrée et regarde de sa haute colline le développement spectaculaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis quelques années.

Son fils André, retraité de l'enseignement, demeure à Deux-Montagnes avec son épouse Ginette Durand. Leurs enfants, Genséric, Anouk et Nadine ainsi que leurs petits-enfants, se retrouvent toujours dans la région.

Roger, fils et associé de Raymond, décédé en 1974, laisse deux fils de son mariage avec Monique Latour. L'aîné, Martin, œuvre dans le milieu de l'enseignement dans la région et demeure avec son épouse et ses enfants à Saint-Joseph-du-Lac. Son second fils, Sylvain, est entrepreneur en esthétique automobile à Laval; on le rencontre régulièrement dans les environs.

La maison familiale construite par Raymond Francoeur et située au 2879, chemin d'Oka est encore aujourd'hui reconnue comme une des belles maisons de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. L'atelier est toujours là, témoin silencieux du travail et de la persévérance de son fondateur, Raymond, qui a contribué à sa façon, au développement de sa ville.

La famille Francoeur profite de cette page pour souhaiter longue vie et prospérité à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et à tous les Marthelacquois et Marthelacquoises.

Georgina et André Francoeur

Lise Rousseau aimerait ici partager avec les lecteurs l'histoire de sa famille. Lambert Binette et Annie Larocque se prennent pour mari et femme le 22 février 1909 à Saint-Eustache. Quant à Lewis Rousseau et Élisabeth Brunette, ils convolent en justes noces le 6 mars 1916 à Saint-Eustache.



Germaine Binette et Aimé Rousseau, devant l'église Sainte-Eustache, en 1945.

Aimé Rousseau voit le jour le 1<sup>er</sup> mars 1919 à Deux-Montagnes, ou Saint-Eustache-sur-le-Lac. Germaine Binette vient au monde le 27 mars 1918 sur le territoire actuel de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le curé de Saint-Eustache leur accorde sa bénédiction nuptiale le 15 septembre 1945. De leur union naissent six enfants : Lise (Yves Fortier), Ginette (Guy Robitaille), Francine (René Dufresne, Yves (France Létourneau), Johanne (Daniel Mondor) et Daniel (Viviane Beauchamp).



Lise Rousseau et Yves Fortier.

Yves Fortier, fils d'Antonio et d'Anne-Marie Maringer, convole en justes noces le 19 août 1967 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac avec Lise Rousseau. Elle lui donne trois filles. Deux demeurent à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

**Chantal** (13 mars 1969) et Daniel Lavoie : Maxime, Alexis et Cédric. Elle œuvre comme technicienne en documentation à la Société québécoise d'information juridique. **Josée** (9 mai 1971) et Martin Perreault : Vincent, William, Elliot et Océane. Elle s'occupe de l'éducation de sa progéniture à Blainville. **Mélanie** (29 janvier 1976) et Christian Côté : Benjamin et Ophélie. Elle gère une garderie en milieu familial.

Avec les années, la descendance d'Aimé et de Germaine compte aujourd'hui 11 petits-enfants et 15 arrière-petits-enfants.

Yves Fortier prend une retraite bien méritée, après 21 ans de bons et loyaux services à titre de concierge à l'école Emmanuel-Chenart, de la Commission scolaire seigneurie des Mille-Iles.



Josée, Mélanie et Chantal.



Les petits-enfants : première rangée : Alexis, Vincent, Ophélie et Océane; deuxième rangée : Cédéric, Eliote, William et Benjamin; dernière rangée : Maxime.



Lise Rousseau, Ginette, Francine, Yves, Johanne et Daniel.

**Yves Fortier** (Antonio et Anne-Marie Maringer) et **Lise Rousseau** (Aimé et Germaine Binette)  
m. 19 août 1967 Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Antonio Fortier (Uldéric et Clara St-Maurice)  
m. 8 août 1936 Sainte-Scholastique  
Anne-Marie Maringer (Camille et Éliisa Calvé)



Aimé Rousseau (Lewis et Élisabeth Brunette)  
m. 15 septembre 1945 Saint-Eustache  
Germaine Binette (Lambert et Annie Larocque)

**Y**olande Petit, fille de Wilfrid et de Marie Parenteau, vient au monde à Montréal le 9 mai 1931. Elle passe son enfance dans le quartier Hochelaga. Après sa graduation de l'école tenue par les Sœurs-des-Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, elle gagne sa vie dans la confection de robes pour dames.

Fernand en 1985. Sa conjointe et lui occupent leurs loisirs avec la pêche, été comme hiver. Fernand travaille le bois et fabrique des meubles. Il décède en décembre 1993. Yolande se consacre à la couture et au bénévolat. Depuis 18 ans, la Popote roulante offre un service de livraison de repas chauds à domicile pour les personnes malades.

Fernand Gagnon, fils d'Albert et de Blanche Maisonneuve, voit le jour à Montréal, le 25 septembre 1927. Il fréquente l'école Saint-Louis-de-France, dans sa paroisse natale. Il travaille pendant 30 ans comme mécanicien dans l'outillage de la chaussure.

Ils s'unissent par les liens sacrés du mariage en l'église de Saint-Jean-Baptiste-de-LaSalle à Montréal, le 6 mai 1950. Leurs filles Jocelyne (30 janvier 1952) et Diane (24 mars 1956) leur donnent cinq petits-enfants: Nancy (32 ans), Martine (31 ans), Julie (30 ans), Luc (26 ans) et Isabelle (25 ans). La génération suivante compte six arrière-petits-enfants: Samuel (4 ans), Guillaume (3 ans), Myriam (4 ans), Laurianne (6 mois), Marylie (18 mois) et Zacharie (3 ans).

Après plusieurs années vécues à Montréal, la famille arrive à Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la retraite de



Mariage de Fernand et de Yolande (6 mai 1950).



Mariage de Jean-Paul et de Diane (26 juin 1976).



Bénévoles de la Popote roulante: Sam Côté, Léo Brunet, Yolande Gagnon et Pierrette Marion.



Mariage de Jocelyne et de Raymond (23 juin 1973).

**Fernand Gagnon** (Albert et Blanche Maisonneuve) et **Yolande Petit** (Wilfrid et Marie Parenteau)  
m. 6 mai 1950 Saint-Jean-Baptiste-de-LaSalle, Montréal

Albert Gagnon (Joseph et Cordélia Charbonneau)  
m. 9 avril 1927 Saint-Louis-de-France, Montréal  
Blanche Maisonneuve (Athanasie et Claurance Charade)



Wilfrid Petit (Elzéar et Malvina Rock)  
m. 1<sup>er</sup> juillet 1930 Saint-Jean-Baptiste-de-LaSalle, Montréal  
Marie Parenteau (Arthur et Philomène Vadnais)

## Famille Gille GAGNON et Ginette LAUZON

**M**arcel Gagnon (19 octobre 1925) et Rita Urbain (30 décembre 1928) convolent en justes noces le 31 mai 1947 à Sainte-Marguerite-Marie de Montréal. Gille (18 octobre 1953), leur deuxième fils, s'établit à Sainte-Marthe-sur-le-Lac avec sa famille en 1968. Personne très impliquée au sein de sa communauté, il fait partie du Club Optimiste local pendant plusieurs années.



Gille Gagnon.



Ginette Lauzon.

Claude Lauzon (19 avril 1933) et Hélène Binette (18 avril 1925) se marient le 21 juillet 1951 à Saint-Agapit de Saint-Eustache-sur-le-Lac. Ginette, leur première fille, vient au monde le 20 août 1952 dans la demeure familiale à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, située à côté de l'école Horizon-du-Lac. Elle œuvre au sein de cet établissement scolaire à compter du 12 septembre 1977. Pendant plus de 30 ans, elle se rend à



La famille Gagnon; en bas: Shanna, Véronique et Dany; au milieu: Gille, Étienne, Maïna, Josée et Laura; en haut: Ginette, Audrey et Jean-François; en médaillon: Jacob, fils de Dany, né à l'automne 2010.

son travail à pied, empruntant toujours la même rue, plus tard nommée en l'honneur de Ginette.

Le 29 septembre 1973, Gille et Ginette unissent leurs destinées à l'église Sainte-Marthe. En 1977, ils bâtissent une maison sur la 29<sup>e</sup> Avenue. Ils y habitent toujours. De leur union naissent deux enfants: Josée et Dany. Ils passent toute leur jeunesse à Sainte-Marthe, y demeurant jusqu'à l'âge adulte. Au fil du temps, la famille s'agrandit. Voici ses membres en 2011.



Gille et Ginette.



Josée et Dany.

**Gille Gagnon** (Marcel et Rita Urbain) et **Ginette Lauzon** (Claude et Hélène Binette)  
m. 29 septembre 1973 Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Marcel Gagnon (Trefflé et Anna Miller)  
m. 31 mai 1947 Sainte-Marguerite-Marie, Montréal  
Rita Urbain (Armand et Gilberte Laurin)



Claude Lauzon (Maurice et Jeanne Lauzon)  
m. 21 juillet 1951 Saint-Agapit, Saint-Eustache-sur-le-Lac  
Hélène Binette (Polydore et Délicsa Binette)

**J**acques, deuxième fils de Rémi Godmer et de Marie-Rose Gauthier, naît à Sainte-Scholastique (aujourd'hui intégrée à la grande municipalité de Mirabel), le 7 avril 1949. En 1975, il décide d'emménager dans une maison située sur la 8<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Il gagne sa vie comme surintendant pour un contracteur général sur la Rive-Sud. Amateur de chasse et de pêche, il joint les rangs du Club Optimiste local pendant plusieurs années.



François Boucher-Legault (membre des Forces canadiennes) demeurent au Saguenay. Sainte-Marthe-sur-le-Lac sera témoin de leurs années d'enfance et le demeure jusqu'à ce que chacun atteigne l'âge adulte. Les réunions de famille sont toujours de belles occasions de se remémorer ces bons souvenirs. Grand-papa Jacques voit grandir, avec grand bonheur, ses petits-fils.

Jacques Godmer et Anne Bertrand.

Anne, quatrième enfant de Marcel Bertrand et de Madeleine Racicot, vient au monde le 27 octobre 1962 à Sainte-Rose de Laval. Sur le plan professionnel, elle exerce à titre de conseillère en transformation dans le réseau des Caisses populaires Desjardins. Elle consacre ses loisirs au vélo, à l'entraînement physique, à la couture et à la lecture. En 1991, elle s'installe à Sainte-Marthe-sur-le-Lac avec Jacques et ses trois filles, Suzie, Julie et Mélanie.



La famille de Julie : Stéphane Jr., Stéphane, Julie et Kevin (Alexandre absent).

Suzie (vice-présidente-opérations), habite à Oka. Julie (acheteuse) habite Saint-Lin-Laurentides avec Stéphane Hurteau (représentant syndical) et Mélanie (maman à temps plein) et son mari



La famille de Suzie : Samuel, Suzie et Frédéric.



La famille de Mélanie : François, Justin, Mathis et Mélanie.

**Jacques Godmer** (Rémi et Marie-Rose Gauthier) et **Anne Bertrand** (Marcel et Madeleine Racicot)

Rémi Godmer (Aldéric et Cécile Lebrun)  
m. 25 mai 1946 Saint-Benoît (Mirabel)  
Marie-Rose Gauthier (Ferdinand et Exilia Lafond)



Marcel Bertrand (Lucien et Berthe Diotte)  
m. 25 mai 1957 Saint-Jean-Marie-Vianney, Gatineau  
Madeleine Racicot (Jean-Charles et Marguerite Campeau)

Le 7 juillet 1926, Josaphat Guindon conduit Léontine Lauzon au pied de l'autel d'Oka. En 1943, ils louent de M. Matisse une maison à Sainte-Marthe, face au couvent des Bénédictines. En 1947, ils achètent un terrain de Gaston Landry au pied du couvent, agrémenté par une grande cour arrière au paysage bucolique. Un immense saule et un ruisseau tortueux réjouissent les petits-enfants. Josaphat bâtit sa maison pour Simone (1927), Jean-Marie (1928), André (1929), Denis (1930), Thérèse (1935), Claudette (1940), Louise (1945) et Michel (1950).



Léontine et Josaphat, en 1963.

pour épouse Hélène Prud'homme, originaire de Saint-Eustache. Ils louent la petite maison de M. Racette sur le chemin d'Oka à Sainte-Marthe, puis déménagent à Saint-Eustache, sur le chemin Rivière Sud, où Denis construit sa demeure. Sept enfants se greffent à la famille : Roger (1953), Gisèle (1954), Gilles (1955), Guylaine (1956), Guy (1959), Jacynthe (1962) et Jean (1965).

Il poursuit sa carrière au sein de différentes entreprises et se retire à 60 ans. Il met à profit son expérience en construisant des maisons et bâtiments de ferme pour ses enfants et sa famille. Dans leur refuge du

Menuisier, Joseph affûte des lames d'outils à la maison. Connu dans la région pour la qualité de son ouvrage, tous lui confient leurs instruments, sachant qu'il en augmentera l'efficacité et la durabilité. Il transmet ses talents à son fils Denis. De 1954 jusqu'à l'âge de 63 ans, il œuvre comme concierge à l'école des arts graphiques de Montréal, aujourd'hui le cégep Ahuntsic. Il emprunte l'autobus provincial passant à la porte de la maison sur le chemin d'Oka. Malgré une leucémie diagnostiquée en 1962, il aiguise des lames aux limites de son énergie. Cette passion pour le travail bien fait le suit jusqu'à sa mort à 64 ans.

Léontine demeure à Sainte-Marthe jusqu'en 1969. Avec Maurice Mailhot, épousé en secondes noces, elle déménage à Saint-Eustache. La modeste maison où s'éteint Josaphat brûle vers 1970. Veuve à nouveau, Léontine revient à Sainte-Marthe. En 1994, elle passe un an chez sa fille Simone, puis s'installe dans une résidence pour personnes âgées sur la 17<sup>e</sup> Avenue, de 1995 à 2002. Suite à une chute et une fracture de la hanche, elle décède en 2005 au Manoir Sainte-Eustache, à l'âge vénérable de 98 ans.

À treize ans, Denis arrive à Sainte-Marthe puis gagne le marché du travail. À 18 ans, il suit les traces de son père comme menuisier. Le 6 octobre 1951, il choisit

chemin Rivière Sud, Hélène et Denis voient grandir dix-neuf petits-enfants et six arrière-petits-enfants; deux autres naîtront en 2011.

En avant :  
Hélène,  
Jacynthe et  
Denis; au  
centre :  
Guylaine et  
Gisèle; en  
arrière : Guy,  
Gilles, Jean  
et Roger, en  
1981.



En avant :  
Josaphat,  
Michel et  
Léontine; en  
arrière :  
Louise,  
Jean-Marie,  
Claudette,  
André,  
Thérèse,  
Denis et  
Simone, en  
1963.

**Denis Guindon** (Josaphat et Léontine Lauzon) et **Hélène Prud'homme** (Eustache et Clérilda Taillefer)  
m. 6 octobre 1951 Saint-Eustache

Josaphat Guindon (Joseph et Maria Lacroix)  
m. 7 juillet 1926 Oka  
Léontine Lauzon (Hermas et Émilie Brisebois)



Eustache Prud'homme (Eustache et Philomène Carrière)  
m. 4 janvier 1922 Saint-Eustache  
Clérilda Taillefer (Adélard et Onésime Turcot)



Sylvie et Jean-Guy.



La maison familiale.

**J**ean-Guy junior, fils de Jean-Guy Lajeunesse et Léona Hogan, voit le jour à Saint-Eustache le 27 janvier 1966. Pendant 20 ans, il œuvre au sein de B.B. Palettes inc., un manufacturier de palettes de bois de sa ville natale. Sylvie, fille de Réal Lefebvre et Micheline Quevillon, y vient également au monde le 19 février 1968.

Sylvie et Jean-Guy se rencontrent pour la première fois en 1986 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Désireux de partager leurs existences, ils achètent en 1988 un terrain pour bâtir leur maison à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Au fil du temps qui passe, ils élèvent quatre enfants : Frédéric (14 avril 1989), Mélissa (5 juin 1991), Alexandre (17 février 1995), pris en famille d'accueil en 1996, et Carolane (20 juin 1996). Désireux de participer activement à la vie sociocommunautaire de son patelin, Jean-Guy joint les rangs des Chevaliers de Colomb. Propriétaire d'un commerce d'encadrement dans

sa ville depuis 2003. Il siège au conseil municipal depuis 2009.

En 1991, Sylvie quitte son emploi à la Banque nationale pour ouvrir un service de garde en milieu familial. Tous les membres de la famille s'impliquent dans les œuvres organisées périodiquement par les Chevaliers de Colomb, dont la guignolée pendant le temps des Fêtes.



En avant : Carolane, Mélissa, Sylvie et Alexandre; en arrière : Frédéric et Jean-Guy.

---

**Jean-Guy Lajeunesse** (Jean-Guy et Léona Hogan) et **Sylvie Lefebvre** (Réal et Micheline Quevillon)

Jean-Guy Lajeunesse (Oscar et Marie-Laure Girard)  
m. 28 décembre 1963 Saint-Théophile, Laval-Ouest  
Léona Hogan (Jeremiah et Regina Vansfield)



Réal Lefebvre (Hector et Hélène Lamanque)  
m. 6 mai 1967 Saint-Eustache  
Micheline Quevillon (Oscar et Simone Laroche)

**N**ormand, fils d'Adrien Laframboise et de Germaine-Blanche Larocque, voit le jour le 20 janvier 1929, dans le quartier de la Petite Patrie à Montréal, popularisé par le romancier Claude Jasmin. Thérèse, fille de Joseph Dagenais et d'Aurore Patry, naît le 6 mars 1928 à Oka.

Ils se marient le 24 septembre 1949. Dans les premières années de leur vie de couple, ils habitent Montréal pour ensuite déménager à L'Abord-à-Plouffe. C'est dans ce coin de Laval que naissent Michel et Christiane.

Par la suite, ils viennent s'établir pendant quelques années à Saint-Joseph-du-Lac. Normand entreprend la construction d'un garage qui lui permet de pratiquer son métier de débosseleur. C'est dans cette municipalité que naît la cadette Guylaine.

En 1965, la famille s'établit à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ils deviennent propriétaires du restaurant Au Pin Blanc. Situé à l'angle de la 20<sup>e</sup> Avenue et du chemin d'Oka, le commerce sert aussi de salle de réception. Par la suite, Normand occupe le poste de policier pour devenir chef du service pendant huit ans.



Normand et Thérèse.



Le restaurant Au Pin Blanc.



Normand, en uniforme de policier.

Membre fondateur du Club Optimiste de la municipalité, il revêt le costume du père Noël pour le grand bonheur des petits enfants de Sainte-Marthe, ceci pendant une période de dix ans. Il possède également la compagnie de transport Les Sables Oka. En 1984, il la vend pour profiter d'une retraite bien méritée.

De son côté, après avoir dirigé le restaurant pendant quelques années, Thérèse se joint à l'équipe des marguilliers de la fabrique.

Pendant ce temps, la famille s'agrandit. Michel élargit sa maisonnée avec trois filles, Julie, Amélie et Myriam. Christiane donne naissance à deux fils, Guillaume et Maxime. Ce dernier est le père de Nathan et de Thomas. De son côté, Guylaine donne naissance à une fille, Rosalie et un fils, Jean-Christophe.

Normand décède le 29 octobre 1994, son épouse vit encore.



Guylaine et Christiane.



Michel.



La maison familiale.

**Normand Laframboise** (Adrien et Germaine-Blanche Larocque) et **Thérèse Dagenais** (Joseph et Aurore Patry)  
m. 24 septembre 1949 Oka

Adrien Franche dit Laframboise (Joseph et Angéline Proulx)  
m. 6 septembre 1910 Saint-Joseph-du-Lac  
Germaine-Blanche Larocque (Rodrigue et Cordélia Théorêt)



Joseph Dagenais (Philius et Élyse Clermont)  
m. 13 avril 1920 Saint-Joseph-du-Lac  
Aurore Patry (Napoléon et Alexandrine Brisebois)

**M**ichel, fils de Normand Laframboise et de Thérèse Dagenais, vient au monde le 3 octobre 1952 à L'Abord-à-Plouffe, aujourd'hui intégrée à Laval. Marcelle, fille de Gabriel Chaurette et de Marguerite Charbonneau, voit le jour à Saint-Augustin (Mirabel) le 1<sup>er</sup> août 1952.

En 1979, ils deviennent officiellement propriétaires d'une maison à Saint-Marthe-sur-le-Lac. Suite à sa vente cinq ans plus tard, ils entreprennent la construction d'une autre résidence qui abritera leur petite famille. Trois filles naîtront de cette union : Julie (24 août 1981), Amélie (20 août 1984) et Myriam (20 avril 1989).

En 1969, encore étudiants, ils se rencontrent à la polyvalente Deux-Montagnes. Leurs fréquentations assidues les conduisent à un mariage célébré le 1<sup>er</sup> mai 1976 à l'église de Saint-Augustin.



Julie.



Amélie.



Myriam.



Michel et Marcelle.

Michel, passionné de la route, est camionneur depuis l'âge de 18 ans. Il devient propriétaire d'un camion semi-remorque et d'un garage sur le chemin Oka, qui lui permet d'entretenir sa machinerie. Marcelle développe ses précieux talents de couturière. Prenant à cœur l'éducation de sa progéniture, elle joint les rangs du comité d'école de Sainte-Marthe pendant neuf ans. Elle s'implique fort activement lors des activités parascolaires des jeunes du primaire.



Le garage sur le chemin Oka.



Notre maison.

**Michel Laframboise** (Normand et Thérèse Dagenais) et **Marcelle Chaurette** (Gabriel et Marguerite Charbonneau)  
m. 1<sup>er</sup> mai 1976 Saint-Augustin

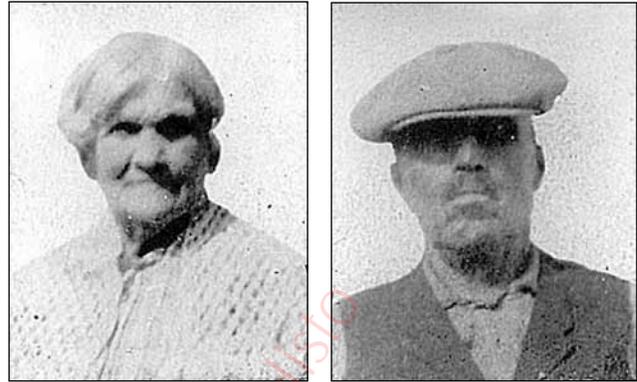
Normand Laframboise (Adrien et Germaine-Blanche Larocque)  
m. 24 septembre 1949 Oka  
Thérèse Dagenais (Joseph et Aurore Patry)



Gabriel Chaurette (Joseph-Henri et Rose-Alba L'Allier)  
m. 2 octobre 1948 Saint-Augustin  
Marguerite Charbonneau (Michel et Gabrielle Binette)

**J**ean-Claude Langlois est issu d'une famille modeste de cultivateur constituée de douze enfants. Son père, Adonel Langlois, était également apiculteur. Ce dernier épouse Simone Laviolette, originaire de Saint-Joseph-du-Lac. Après leur mariage, ils s'établissent sur une terre agricole en bordure du chemin d'Oka, faisant maintenant partie de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Cet espace avait d'ailleurs été occupé, dès 1812, par leur ancêtre Jean-Baptiste Langlois, à peine 40 ans après la fondation de Saint-Eustache.

C'est de l'union du fils de Jean-Baptiste, Luc, qu'est né Prospère, le grand-père de Jean-Claude, suivi de son père Adonel, qui vivra du travail de la terre familiale. La famille Langlois connaîtra de génération en génération la vie rude de la campagne et des tâches liées à l'exploitation de la terre, à une époque où les moyens financiers étaient limités et la machinerie agricole peu présente.



Tharsile Charette et son époux, Prospère Langlois.

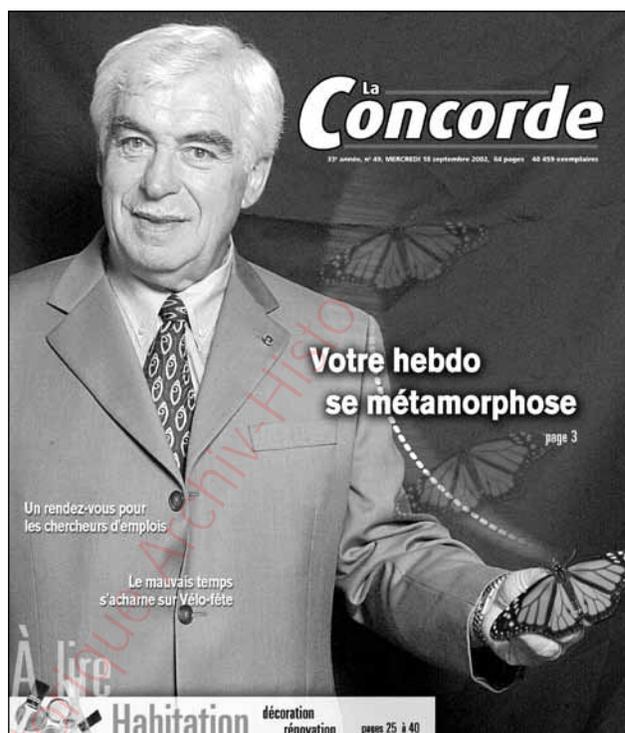
De l'union de Jean-Claude et de Simone naîtront Gisèle, Normand, Gilles, Yvan, Francine, Marie-Paule, Jean-Claude, Rita, Rolande, Réjean, Gérald et Jean-Guy. Tous les enfants participeront au labeur quotidien et plus spécialement encore Jean-Claude, l'aîné des garçons. Très tôt, il secondera son père dans son travail à la ferme, très exigeant sur le plan physique.



Les enfants Langlois, réunis autour de leurs parents :  
Gisèle, Normand, Adonel, Gilles, Simone, Yvan, Francine, Marie-Paule, Jean-Claude, Rita, Rolande, Réjean, Gérald et Jean-Guy.

Jean-Claude se mariera très tôt, à l'âge de 19 ans, à Carmen Locas. Deux fils, Serge et Michel, et une fille, Claude, naîtront de cette union. Fort respecté dans sa profession d'enseignant, qui durera 13 ans, il mènera cette carrière dans la région, avec conviction et satisfaction. M. Langlois est connu pour avoir inventé et développé le fameux Mot mystère.

À la fin des années 1960, Jean-Claude Langlois met sur le marché son invention et débute sa carrière d'homme d'affaires. Il fonde notamment *La Concorde* qui est distribuée pour la première fois en 1969. Peu de temps après, il lance, en 1973, *L'Éveil*, assurant sa place dans la MRC de Deux-Montagnes. Il étendra son territoire à la MRC de Thérèse-De Blainville avec l'achat du *Nord Info* en 1976 et de *La Voix des Mille-Îles* qui viendra s'ajouter, en 1990, à son entreprise Les Éditions Blainville Deux-Montagnes créée en 1979. Parallèlement, au début des années 1970, Jean-Claude Langlois utilise une partie de la terre familiale pour donner naissance au Domaine des maisons modulaires Deux-Montagnes.



Au début du nouveau millénaire, l'éditeur Jean-Claude Langlois modifie la facture visuelle de l'ensemble de l'hebdo *La Concorde*, fondé 30 ans plus tôt.



En 2009, Jean-Claude Langlois est récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale en 2009. Par son sens des affaires et son engagement communautaire, il figure parmi les personnes de marque de la région. Nul doute que la famille Langlois s'inscrit au rang des bâtisseurs de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Jean-Claude Langlois et ses enfants, Claude, Michel et Serge, devant assurer la continuité de son entreprise.

**Jean-Claude Langlois** (Adonel et Simone Laviolette) et **Carmen Locas** (Antonio et Simone Lacasse)  
m. 31 juillet 1954 Saint-Agapit

Adonel Langlois (Prospère et Tharsille Charrette)  
m. 8 juin 1932 Saint-Joseph-du-Lac  
Simone Laviolette (Maxime et Emma Lefebvre)



Antonio Locas (Joseph et Lilly Beauchamp)  
m. 4 juin 1923 Saint-Enfant-Jésus, Montréal  
Simone Lacasse (Eugène et Éléonore Poirier)

Dans cette campagne bucolique, autrefois la paroisse de Saint-Eustache devenue Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1960, la maison ancestrale Larocque a pignon sur rue depuis 1845. Plusieurs générations de Larocque y demeurent, à partir de l'arrière-grand-père :

Hyacinthe et Élise Théorêt : Arthur, Annie, Léontine, Ida et Léonie.

Arthur et Éva Binette : Alcide, Henri, Eugène, Hervé, Eugène, Thérèse, Ida, Léopold, Arthur, Fernand, Yves et Gertrude.

De l'union matrimoniale d'Hervé avec Corinne Lavallée, fille de Joseph et de Marie-Louise Guindon, célébrée le 14 juin 1933 à Saint-Joseph-du-Lac, naissent sept enfants : Yvette, Éva, Jeanne, Claude, Marcel, Denise et Serge. Jeanne et Noël Charbonneau s'unissent le 14 septembre 1974 à Sainte-Marthe. Leur fils Alain et sa conjointe Stéphanie Lauzon leur donnent Noémie, adorée de papi et de mamie.



Hervé et Corinne, le 14 juin 1933.



Éva Binette et Arthur Larocque.



Noémie, Stéphanie Lauzon et Alain Charbonneau.



Marcel, Jeanne et Denise Larocque, Gilles Lanthier, un cousin et Claude Larocque.



La maison ancestrale Larocque, bâtie en 1845.



Debout : Yvette et Hervé Larocque; sur le tracteur : Denise, Serge, Claude et Marcel.

Hervé et Corinne se portent acquéreurs de la ferme de 90 arpents, sur un lot portant le numéro 157 de la paroisse Saint-Eustache. Occupant la famille entière, elle comprend douze vaches, deux chevaux, poules, cochons et dindes. Au mois de mars, le temps des sucres représente de beaux souvenirs pour les enfants. Le grand-père Arthur fait bouillir l'eau d'érable pour en produire un bon sirop. Tous dégustent la tire sur la neige en sa compagnie.

En avril, arrive la période du remisage du bois de chauffage pour l'hiver suivant. Mai et juin correspondent au temps des semences dont l'avoine et les légumes, tomates, concombres, blé d'Inde, carottes et patates. L'été les occupe avec la récolte des fraises et du foin pour le bétail et la vente des légumes de porte en porte aux plages Rainbow, Duquette, Roger, Pine Beach et Val-Saint-Pierre.

À l'automne, on besogne activement : récolte et battage de l'avoine, cannage des légumes, arrachage des patates, labours, boucherie des animaux de la ferme et grand ménage, de la cave au grenier. Par la suite, viennent les grandes préparations pour la période des Fêtes : ragoûts de boulettes, tourtières et différentes tartes. On va également dans la forêt pour couper l'arbre de Noël afin de décorer la maison. Le jour de l'An est l'occasion de réunir toute la famille Larocque, avec les oncles, tantes et cousins. Après un temps de répit après le temps des Fêtes, on s'attaque à divers travaux domestiques : courtepointes, tapis, broderie et confection des casseaux de fraises.

En plus d'œuvrer vaillamment sur la ferme, Hervé construit 22 chalets au bord du lac des Deux-Montagnes, 2 maisons sur la ferme et 2 autres à Deux-Montagnes. Il occupe divers métiers : laitier, évaluateur, premier président de la Commission scolaire en 1952 et premier maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1960. Que de beaux souvenirs gravés dans le cœur de nos pionniers et merci pour votre apport.



La famille. En avant : Hervé Larocque, Corinne Lavallée et Jeanne; en arrière : Claude, Marcel, Yvette et Serge.



Noël Charbonneau et Jeanne Larocque, en août 2009.



La ferme Larocque.



Chalets construits par Hervé Larocque.

**Hervé Larocque** (Arthur et Éva Binette) et **Corinne Lavallée** (Joseph et Marie-Louise Guindon)  
m. 14 juin 1933 Saint-Joseph-du-Lac

Arthur Larocque (Hyacinthe et Élise Théorêt)  
m. 30 juillet 1901 Saint-Eustache  
Éva Binette (Julien et Élisabeth Brunet)

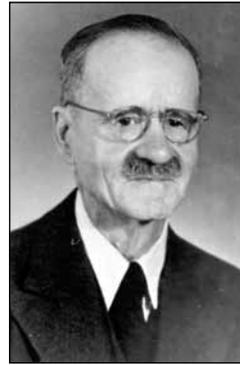


Joseph Lavallée (Joseph et Elmire Damours)  
m. 2 mai 1898 Saint-Joseph-du-Lac  
Marie-Louise Guindon (Aldéric et Marie-Louise Lauzon)

Voici le fruit de cinq générations. D'aussi loin que nous puissions remonter à travers le temps, la famille Laurin habite le territoire. Tout au cours de son évolution, ce dernier connaîtra différentes appellations pour finalement être désigné sous le nom de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le 8 mai 1905 à Saint-Eustache, Isaïe dit Oswald Laurin (car lors du baptême on ne se souvenait plus du prénom choisi de Oswald), né le 22 août 1876, conduit fièrement au pied de l'autel la jeune Rose-Anna Lamanque, fille d'Olivier et de Mathilda Ouellette, née en 1889.



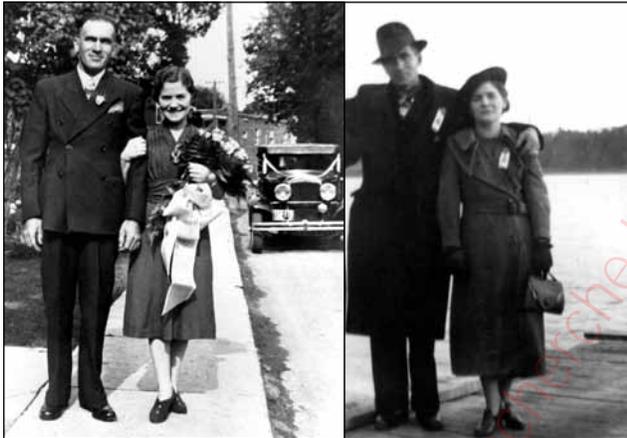
Rose-Anna Lamanque.



Oswald Laurin.

le-Lac, y habitant jusqu'à leurs décès respectifs. Willibald nous quitte le 10 février 1997, à 87 ans. Rose Alma va le rejoindre alors qu'elle est âgée de 90 ans, le 16 juillet 2003, jour de la naissance de son arrière-petit-fils Adam.

Machiniste de formation et propriétaire de la terre paternelle vouée à la culture maraîchère, Willibald participe activement à la vie de la communauté, à titre de marguillier pendant deux termes, puis sur la scène municipale en tant qu'échevin. Il œuvre également plusieurs années comme président de la Société Saint-Vincent-de-Paul.



Mariage de Rose Alma et de Willibald, le 21 septembre 1939 et le retour du voyage de noces.

De leur union naissent huit enfants, dont quatre meurent en bas âge et quatre survivent : Willibald, Armand, Paul-Émile et Carmen. L'aîné Willibald, venu au monde le 4 août 1909, convole en justes noces le 21 septembre 1939 avec Rose Alma Sennett (Marie), d'origine irlando-écossaise, fille d'Abraham et de Rose-de-Lima Beauchamp, née à Montréal le 1<sup>er</sup> septembre 1912. Lors de ses fréquentations avec son prétendant, la petite coquine de Rose Alma ne voulait pas révéler son prénom. Elle fut surnommée Marie car Willibald, en homme rationnel de son époque, était au fait que toutes les filles portaient le prénom de Marie. Dès lors, elle fut toujours appelée Marie tant par son époux que par son entourage.

Après un court séjour dans la métropole, le jeune couple transporte ses pénates à Sainte-Marthe-sur-



Première rangée: Madeleine, Nicole et Rita; deuxième rangée: Paul-Émile, Carmen, Rose Alma et Oswald; troisième rangée: Armand et Willibald; en médaillon: Liette et Luc.

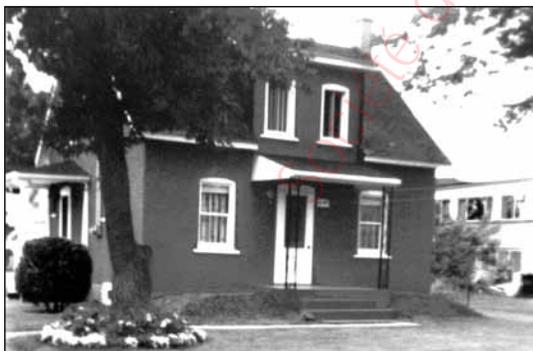
Passionné par le progrès, il devient le premier propriétaire d'une automobile à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Les membres de son entourage sollicitent ses précieux services pour les véhiculer dans différents villages du comté... jusqu'à Montréal. Toute la région le connaît pour son don quasi-magique d'arrêter le sang. Les gens l'envoyaient chercher ou l'appelaient et il répondait toujours : «Nul besoin de voir la personne, juste savoir son nom et son âge suffit». Croyez-le, cela fonctionnait à merveille.



En avant: Madeleine, Liette, Nicole; à l'arrière: Rita; Luc (en médaillon).

De plus, Willibald savait s'amuser et divertir les gens des environs. Joueur de violon et d'accordéon avec son frère Armand, ils devenaient l'orchestre qui faisait danser les belles, au bras de leurs cavaliers, lors des mariages et soirées du bon vieux temps. Rose Alma s'occupait avec amour de ses cinq enfants. Lors des accouchements de ses voisines, elle devenait sage-femme, en prêtant son concours au docteur du temps. «L'hôpital existe pour les malades et on accouche à la maison», se plaisait-elle à dire. Chaque village possédait ainsi sa maison des naissances.

Willibald et Rose Alma engendrèrent sept enfants, dont deux mort-nés. Tous leurs rejetons ont résidé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac au moins une vingtaine d'années, jusqu'à leur départ pour les études, le travail ou le mariage dans les villes environnantes, comme Montréal, Laval et Saint-Eustache. Liette habite toujours Sainte-Marthe.



Maison paternelle de la famille Laurin.

#### Rita et Guy Pontbriand

- Line et Luc Paiement : Sarah-Jane
- Francis et Michèle Mercier : Alexis.

#### Madeleine et Claude Pontbriand

- Patrice et Monique Bordeleau : Antoine et Sophie
- Benoit et Nikki Middlemiss
- Isabelle et Michel Milot

#### Nicole et Serge Leblanc, puis René Latulippe

- Julie et Alain Villeneuve : Jonathan, Zackary, Julien-Félix et Maève

- François et Anne-Marie Pennino : Mattéo et Nicola.

#### Liette et André Pontbriand

- Annie et Pascal Bissonnette : Adam et David
- Martin et Julie-Anne MacDonald.

#### Luc et Ginette Caty, puis Ginette Dubé

- Tanya et François Thibault
- Maxime.

La famille Laurin, par son implication et son souci d'une justice sociale à Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis 50 ans, demeure fière de contribuer à l'essor et à l'épanouissement de cette belle municipalité. Puisse cet album-souvenir rendre hommage à ces hommes et femmes qui firent de cette ville un endroit où il fait bon vivre aujourd'hui et où nous pourrions assurer une qualité de vie pour les générations futures.



En avant : Willibald, Luc, Rose, Alma et Madeleine; en arrière : Nicole, Rita et Liette en 1979, au mariage de Luc.

**Willibald Laurin** (Isaïe-Oswald et Rose-Anna Lamanque) et **Rose Alma Sennett** (Abraham et Rose-de-Lima Beauchamp)  
m. 21 septembre 1939 Sainte-Thérèse-de-Blainville

Isaïe-Oswald Laurin (Noël et Olympe Proulx)  
m. 8 mai 1905 Saint-Eustache  
Rose-Anna Lamanque (Olivier et Mathilda Ouellette)



Abraham Sinette (André et Sophie Tapp)  
m. 7 mai 1906 Saint-Jacques, Montréal  
Rose-de-Lima Beauchamp (Urgel et Éloïse Quevillon)

## Famille Réjean LEBEAU et Rollande BRUNELLE

**R**éjean, fils d'Edna Roy et de Charles Lebeau, naît à Montréal le 30 juillet 1939. Rollande, fille de Jeanne Bolduc et de Fernando Brunelle, naît à Gentilly le 26 août 1942. Ils unissent leurs destinées le 5 octobre 1963 dans la paroisse Immaculée-Conception à Montréal.

En 1959, Réjean devient propriétaire d'un chalet près du lac des Deux Montagnes à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le jeune couple y passe des étés merveilleux. Après quelques années de bonheur, leur première fille, Sophie, naît le 3 mars 1968. Suite à cet heureux événement, ils transforment leur joli chalet en une coquette maison juste assez grande pour que d'autres petits pieds puissent y courir allègrement. À partir de l'été 1969, Réjean et Rollande consacrent leur temps et leur amour à la rénovation de leur nouvelle résidence. Bien installé dans la ville, idéale pour une famille, le jeune couple donne naissance à deux autres enfants : Martin (28 mars 1971) et Manon (10 septembre 1973).



Inondation sur la 32<sup>e</sup> Avenue entre la rue Louise et la rue Pierre.



En avant: Réjean et Rollande; en arrière: Manon, Martin et Sophie.



Martin et Vicky Adkins et leurs enfants, Justin, Jasmine et Julia.

Réjean s'implique activement dans la vie communautaire de sa ville. Il joue un rôle déterminant dans plusieurs associations visant le mieux-être des gens et le développement de la jeunesse. Plusieurs se souviendront de sa participation au sein de l'association de la Terrasse Deux-Montagnes, des Loisirs du Pavillon de la jeunesse et du Club Optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, organisme dont il fait partie depuis 34 ans. De plus, il siège durant huit ans au sein du conseil d'administration du HLM La Villa du Bonheur.

Rollande joue un rôle de soutien auprès de son époux, en s'assurant que la famille puisse s'épanouir dans ce bel environnement. Femme d'action, elle crée et gère durant 25 ans son entreprise Trophées R. Lebeau.

Les enfants grandissent, se marient et fondent leurs propres foyers. Retraités actifs, Réjean et Rollande partagent leur passion

commune pour les voyages. Entre deux croisières, ils reçoivent et gâtent leurs petits-enfants : Charles (14 ans), Simon (12 ans), Anne (9 ans), Hugo (6 ans), Jasmine (5 ans), Justin (3 ans) et la petite dernière Julia (née le 7 janvier 2010).



Carnaval 1980.

Fiers de leur héritage, Réjean et Rollande se montrent particulièrement heureux de voir leur fils Martin prendre la relève avec sa famille au sein de la communauté de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

**Réjean Lebeau** (Charles et Edna Roy) et **Rollande Brunelle** (Fernando et Jeanne Bolduc)  
m. 5 octobre 1963 Immaculée-Conception, Montréal

Charles Lebeau (Auguste et Georgina Lacombe)  
m. 21 février 1939 Saint-Léon, Westmount  
Edna Roy (Jean-P. et Yvonne Roy)



Fernando Brunelle (Ernest et Alphonsine Provencher)  
m. 21 octobre 1931 La Croche, canton Langelier  
Jeanne Bolduc (Georges et Rose-Anna Chouinard)

Émile, fils de Joseph Périllard et d'Élodie Théorêt, vient au monde le 12 mai 1887. De son mariage avec Malvina Lauzon, fille de Cyrille et d'Aglæ Clément, célébré le 7 février 1910 à Saint-Joseph-du-Lac, naît une fille, Laurette.



Le 60<sup>e</sup> anniversaire de mariage d'Émile Périllard et de Malvina Lauzon.

En 1925, Émile achète de Cléophas Charette un terrain s'étendant du chemin d'Oka jusqu'au lac des Deux Montagnes. Cultivant les champs, Émile et Malvina y passent toute leur vie. Les plus âgés se rappellent encore d'Émile parcourant les rues de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en vendant ses fruits et légumes transportés sur sa charette à cheval.



Une autre époque.

À Saint-Eustache, le 7 octobre 1943, Laurette se laisse conduire au pied de l'autel par Maurice Leblanc, fils de Mathias et d'Alphonsine Brunet, devant la famille et les amis

rassemblés pour la circonstance. Ils habitent la maison familiale avec leurs parents et trois enfants : Nicole, Claude et Monique.

Maurice s'implique activement dans la vie communautaire de son milieu. Il s'occupe d'une équipe de hockey, puis devient président des loisirs, inspecteur et conseiller municipal.

En 1968, le Camping Deux-Montagnes achète la partie du terrain au sud de la rue Louise qui devient la frayère et la 26<sup>e</sup> Avenue. En 1975, le Camping se porte acquéreur de l'autre section, entre la piste cyclable et le lot habité par Laurette, maintenant connue sous le nom de Terrasse Émile-Périllard.



Soir de victoire pour le nouveau conseiller.

Au fil du temps qui passe inexorablement, Émile, Malvina et Maurice quittent tour à tour leur famille. Laurette a régné sur son petit domaine au cœur de la belle ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, jusqu'au 16 mai 2011.



La maison familiale.



Notre plage devenue «Frayère».



Les grands champs ayant fait place à Terrasse Émile-Périllard.

**Maurice Leblanc** (Mathias et Alphonsine Brunet) et **Laurette Périllard** (Émile et Malvina Lauzon)  
m. 7 octobre 1943 Saint-Eustache

Mathias Leblanc (Firmin et Philomène Cardinal)  
m. 12 janvier 1904 Saint-Polycarpe  
Alphonsine Brunet (Herménégilde et Adéline Théorêt)



Émile Périllard (Joseph et Élodie Théorêt)  
m. 7 février 1910 Saint-Joseph-du-Lac  
Malvina Lauzon (Cyrille et Aglæ Clément)

**F**rançois Lespérance, fils d'Albert et de Rosa Angrignon, voit le jour à Saint-Benoît-des-Deux-Montagnes en 1929. Yolande Labelle, fille de Zotique et d'Aurore Théorêt, naît en 1929 à Saint-Joseph-du-Lac. Ils se marient le 17 septembre 1955, à l'église de Saint-Barthélemy de Montréal. Quatre enfants vont naître de cette union.

Claude (baptisé à Saint-Agapit, 1956) marié à Sylvie Livernoche;  
 Louis (le premier baptisé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac avec Louise Legault, en 1958) marié à Sylvie Lessard;  
 Sylvie, médecin de profession (baptisée à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, 1960);  
 André (baptisé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, 1961) marié à Lucie Grenier.

Au fil des ans, la famille s'agrandira de treize beaux petits-enfants.

Marchand de matériaux, François ouvre son premier magasin en 1955. Puis, cinq ans plus tard, il passe sous la bannière BMR, dont il figure au nombre des fondateurs. Après un certain temps, il choisit celle de Rona Rénovateur. Résident de Sainte-Marthe pendant 35 ans, il fut un des grands responsables de la construction de l'église et il devient maire de la municipalité au cours des années 1960 pour un terme. Avec ses trois fils, il ouvre cinq nouveaux centres de matériaux de construction et aussi un centre de distribution entre les années 1967 et 2000. Il vit présentement une retraite heureuse et bien méritée.



La famille : Claude, Yolande, François, Sylvie, Louis et André.

**François Lespérance** (Joseph-Albert et Rosa Angrignon) et **Yolande Labelle** (Zotique et Aurore Théorêt)  
 m. 17 septembre 1955, Saint-Barthélemy, Montréal

Joseph-Albert Lespérance (Pépin et Délia Paquette)  
 m. 7 juillet 1907, Cathédrale, Ottawa  
 Rosa Angrignon (Pierre et Eugénie Chartrand)



Zotique Labelle (Victor et Virginie Vaillancourt)  
 m. 28 novembre 1928 Saint-Joseph-du-Lac  
 Aurore Théorêt (Hormidas et Flore Clément)

**A**vec beaucoup de bonheur, la fille de Paul Marion et de Rose Ruel souhaite raconter ici l'histoire de ses parents, mariés le 15 décembre 1949 en la paroisse de Saint-Vincent-Ferrier à Montréal. Voilà 60 ans, après leur union, ses parents, respectivement originaires de Montréal et de Chaudière-Appalaches, vinrent construire leur chalet sur la 40<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Paul Marion et Rose Ruel.



Rose Ruel, devant le chalet.

À l'époque, cette artère se nommait boulevard Duquette, dans la partie ouest de la paroisse Saint-Eustache. Près de dix ans plus tard, ils décident d'ériger une maison permanente, toujours sur la 40<sup>e</sup> Avenue. La grande famille, les frères et les sœurs, vient alors aider pour l'avancement des travaux.

Peu à peu tous les membres de la famille Marion viendront s'établir à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et en feront leur terre d'adoption. Marcel et Pierrette Jean; Lucille et Robert Arbour; Jean-Guy et Huguette Clavette; Maurice et Laurette Clavette; Lorraine, André et Ginette Marion emboîteront le pas avec enfants et petits-enfants.



La résidence familiale.

Ces fondateurs, dont certains vivent encore dans la municipalité, veulent montrer ici quelques photos d'époque et vous dire la joie qu'ils partagent toujours de vivre à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

*La fille de Rose Ruel-Marion*



Le chalet familial.



Rose, Paul, Nicole, Marcel et Pierrette.

**Paul Marion** (Lucide et Jeannette Paquette) et **Rose Ruel** (Alphonse et Marie-Anne Fontaine)  
m. 15 décembre 1949 Saint-Vincent-Ferrier, Montréal

Lucide Marion (Sylva et Lumina Martineau)  
m. 19 juillet 1924 Saint-Denis, Montréal  
Jeannette Paquette (Anselme et Alida Gauthier)



Alphonse Ruel (Cyrille et Céline Boissonneault)  
m. 29 juin 1908 Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland  
Marie-Anne Fontaine (Joseph et Adèle Boulet)

**A**rrivée à Sainte-Marthe en 1956, la famille Marion s'établit sur la rue Duquette, maintenant 40<sup>e</sup> avenue. La plupart des membres de la famille y résidait alors : le grand-père Lucide et ses enfants, dont mon père Maurice (Laurette), mes oncles Paul (Rose), Fernand (Denise), Marcel (Pierrette), Jean-Guy (Huguette), André (Ginette) et mes tantes Lucille (Robert) et Lorraine (Joseph).

À l'époque de notre jeunesse, la Plage Roger (37<sup>e</sup> avenue) était notre salle de danse. Les rencontres amoureuses ont alors lieu sur le bord du Lac des Deux-Montagnes. Soucieux de la bonne conduite de leurs enfants, les parents venaient y chercher leurs filles avec une lampe de poche.

Maurice Marion (mon père) alors propriétaire du « Restaurant Théo » sur la rue Deauville (38<sup>e</sup> avenue), possédait des machines à boules, tables de billard, machines à bowling, salles de danse et de cinéma. Le vendredi soir, l'animation était assurée par Johnny. Les gars de Saint-Henri, qui appelaient mes parents mon oncle et ma tante, se faisaient un



Lucide et ses enfants.

plaisir de descendre de la ville, comme on disait à l'époque, pour venir manger les déjeuners préparés par Laurette, ma mère. Il arrivait même à Laurette de troquer des déjeuners contre des tomates, concombres, etc., car les gars n'avaient d'argent que pour les bécanes.

Le train reliant Montréal à Pointe-Calumet offrait une halte juste à côté du restaurant. L'arrivée des plaisanciers, le vendredi soir, donnait un air de joie et de plaisir. Le dimanche matin, le conducteur allant à Pointe-Calumet me commandait un sandwich pour le retour. Puis, le dimanche soir, avec le dernier train, les gens se racontaient plein d'histoires à



savoir un tel s'est fait une blonde, l'autre a perdu aux cartes etc. Ils venaient au resto chez papa, s'achetaient un coke, un chip et beaucoup d'amertume disparaissait.

Monsieur Arthur Lépine venait tous les dimanches matins prendre son petit coke et chercher son journal. La belle Lucienne l'attendait l'autre côté de la rue. Durant les fins de semaine, la famille venait rendre visite à Laurette. Recevoir toute cette belle famille des Clavette en provenance de la Gaspésie nous assurait un plaisir fou. Les familles Marion et Clavette échangeaient entre elles, oncles tantes, neveux et nièces se retrouvant à jouer à branche à branche ou encore dans les fossés et dans les arbres. De bien doux souvenirs. Quand l'été finissait, à la fête du travail, ils fermaient les chalets et s'en retournaient dans leurs résidences principales et nous, on était content car c'était plus tranquille.

Il ne faut pas oublier que dans la famille de Maurice Marion, on était six enfants : Jeannette (Yvon Trépanier), Diane (Yvon St-Onge), Lucille (Rémi St-Denis), Gisèle (Richard et Yvon), Daniel (Sylvie Thibault) et finalement mon frère Richard (Diane) qui est décédé à 48 ans cette année d'un cancer.

Maurice aura donné une autre vie à son commerce devenu aujourd'hui Dépanneur Marion, original non ? Présent et ouvert douze mois par année, ceci permettait à un nombre toujours plus grand de résidents de s'y retrouver. Pour que nous puissions l'ouvrir à l'année car il commençait à y avoir de plus en plus de gens résidents.

Finalement, Maurice fait l'acquisition de l'hôtel Montlieu, le restaurant \*La petite École, Le bar à Lacroix (coin 23<sup>e</sup> avenue), Le restaurant le Spécialiste, maintenant chez Farsa.

Après le décès de ma mère, mon père déménage au moins sept fois dans la ville de Sainte-



Marthe-sur-le-Lac. Il agit à titre de directeur des travaux publics, ensuite comme conseiller municipal dans le temps du maire Monette.

Aujourd'hui, Maurice est âgé de 84 ans et demeure encore dans la ville. Sa vie, il la vit entouré de ses petits-enfants : Suzie, Stéphane, Steve, Sandra, Marc, Marie-Eve, Brigitte, Patrick, Vanessa, David, Marylin et Maxime. Plusieurs arrière-petits-enfants sont venus encore agrandir sa famille : Mike, Nicholas, Mickaël, Frédérick, Sandrine, Érika, Jade, Zackary, Alexandra, Esteben, Delphine, Jessy, Élory, Zack, Malik et un autre en décembre le comblant de bonheur.



**Maurice Marion** (Lucide et Jeannette Paquette) et **Laurette Clavette** (Elzéar et Palmyre Côté)  
m. 13 juillet 1957 Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Lasalle

Lucide Marion (Sylva et Lumina Martineau)  
m. 19 juillet 1924 Saint-Denis, Montréal  
Jeannette Paquette (Anselme et Alida Gauthier)



Elzéar Clavette (Elzéar et Alphonsine Coulombe)  
m. 18 mai 1897 Cloridorme  
Palmyre Côté (Georges et Malvina Lebreux)



## Famille Robert MONTMARQUETTE et Rolande DUPRAS

Hommage d'en parler et plaisir d'y avoir vécu

**R**obert, fils d'Uldéric Montmarquette et de Joséphine Verdon, naît à Montréal le 6 septembre 1931. Il obtient un diplôme de 9<sup>e</sup> année à l'école Philippe-Aubert-de-Gaspé. Le 1<sup>er</sup> juillet 1955 à Saint-Grégoire-le-Grand de Montréal, il épouse Rolande, fille de Léger Dupras et de Marie-Rose Paquette. Guy (1956) et Lise (1963) leur donnent quatre petits-enfants.

Robert commence à travailler, en 1947, comme opérateur dans une manufacture de chaussures. Après huit ans, il bifurque vers la vente de souliers au détail. Il gravit les échelons, devenant gérant puis superviseur pour la compagnie Bally. Il prend sa retraite en 1994, après 28 ans de bons et loyaux services.

Ses souvenirs de la Plage Roger remontent à 1945. Ses parents louent un chalet sur la 37<sup>e</sup> Avenue, proche de la salle de danse et du restaurant de M. Allard. Une douzaine de chalets bordent la rue Louise et le chemin de fer. La famille voyage sur une navette de train entre Deux-Montagnes et Pointe-Calumet. La plage se remplit à chaque fin de semaine. Les gens arrivent par train, autobus et auto. Les pique-niques, baignades et jeux de souris agrémentent leurs loisirs.



Le chalet, sur la 36<sup>e</sup> Avenue, en 1970.



Rolande et Robert, à leurs noces.



Rolande et Robert, un matin en décembre 1987.

En 1963, Robert commence à louer des chalets pour la saison d'été. En 1970, il en achète un sur la 36<sup>e</sup> Avenue. Il s'y rend avec sa femme et ses enfants tous les étés. En 1983, ils viennent y résider sur une base annuelle. En 1995, Rolande et lui commencent à s'impliquer dans leur milieu: loisirs, Âge d'Or, pétanque et activités paroissiales. La famille se montre heureuse de vivre à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

**Robert Montmarquette** (Uldéric et Joséphine Verdon) et **Rolande Dupras** (Léger et Marie-Rose Paquette)  
m. 1<sup>er</sup> juillet 1955 Saint-Grégoire-le-Grand, Montréal

Uldéric Montmarquette (Napoléon et Euchariste Perras)  
m. 8 janvier 1914 Saint-Édouard, Montréal  
Joséphine Verdon (Alfred et Rose-Anna Dussault)



Léger Dupras (Urgel et Philomène Crosse)  
m. 25 novembre 1913 Mascouche  
Marie-Rose Paquette (Wilfrid et Lucille Dupras)

Voici la petite famille Pigeon de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Détrompez-vous, elle possède des antécédents plus élargis qu'elle laisse croire...

Rita Ménard, fille de Rito et de Lucienne Séguin, une bénévole accomplie depuis plusieurs années pour la Ville, possède une ascendance indienne. Son arrière-grand-mère maternelle, Delmerise, vivait dans une réserve huronne à L'Ancienne-Lorette, au nord de Québec. Sa fille Lucia Beaupré s'engage comme gouvernante auprès d'un notable de Montréal, Adélarde Séguin, et en tombe amoureuse. De cette union naît Lucienne, la mère de Rita, à Montréal-Nord. André Pigeon, fils d'Armand et de Mélinda Cyr, y voit également le jour. Son grand-père paternel y possède une terre agricole dont la résidence de ferme devient la Maison du citoyen, sur le boulevard Gouin. À Montréal-Nord, la rue Pigeon honore sa mémoire.

Cinq ans après leur rencontre, Rita et André se prennent pour mari et femme le 17 juillet 1954 dans la paroisse Saint-Vital de Montréal-Nord. En 1957, ils font l'acquisition d'un chalet sur la 15<sup>e</sup> Avenue, anciennement rue des Ormes, recouverte de sable, dans la paroisse Sainte-Marthe-sur-le-Lac, autrefois Saint-Eustache-Ouest. Ils se baignaient dans le lac des Deux-Montagnes, bordé de superbes plages.

Le 21 juillet 1958 naît leur premier enfant, Normand, qui vit aujourd'hui à Lachenaie. Étudiant, il travaille pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la compagnie Steinberg, propriétaire d'une épicerie sur le boulevard des Promenades. Le 20 octobre 1983, Line vient au monde. Tout comme son frère, elle fait ses études élémentaires à l'école de Sainte-Marthe. Depuis 23 ans, elle pratique la profession d'avocate à Saint-Eustache.



En avant : Chadéric et Magalie;  
deuxième rangée : Normand et Line;  
troisième rangée : André et Rita.

En 1967, Raymond Francoeur, Indien né à Oka et résident à Sainte-Marthe, transforme le chalet de fond en comble. La famille Pigeon fait alors son nid à Sainte-Marthe. Rita et André demeurent encore aujourd'hui au même endroit.

Plusieurs se souviennent que Rita travailla plus de dix ans au centre de rénovation appartenant à la famille Lespérance, situé à l'époque sur le chemin d'Oka. Elle organise plusieurs vernissages au Pavillon de la jeunesse, afin d'exposer ses œuvres et celles de ses élèves pour le bénéfice des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle s'occupe activement des activités de la pétanque.

André demeure à la tête de l'entreprise Abel Enseignes durant 35 ans. Rita et lui deviennent les premiers résidents à vivre à l'année sur la 15<sup>e</sup> Avenue. Pour André, aucune circulation pour se rendre chez ses clients le matin !

Le 14 septembre 1988, Line donne naissance à Magalie Pigeon-Latour, aujourd'hui décoratrice et citoyenne de Saint-Eustache. Son frère Chadéric (27 avril 1991), possède sa propre entreprise de déneigement et d'entretien paysager dans la région.

Que le temps passe vite, que de beaux souvenirs ! Vous rappelez-vous, entre la 12<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup>, de la Chatterie, la Bijouterie Sylvain Richard et la Caisse populaire alors située 15<sup>e</sup> Avenue ? Et pour les plus vieux, l'hôtel des Pins (Pine Beach), chez Mondou, le restaurant des Pelletier et le dépanneur des Auclair ? Tout cela ne nous rajeunit pas !



André et  
Micheline  
Pigeon,  
devant le  
chalet, en  
1958.

**André Pigeon** (Armand et Mélina Cyr) et **Rita Ménard** (Rito et Lucienne Séguin)  
m. 17 juillet 1954 Saint-Vital, Montréal-Nord

Armand Pigeon (Alphonse et Stéphanie Pesant)  
m. 20 novembre 1922 Saint-Bernardin-de-Sienne, Montréal  
Mélina Cyr (Dominique et Amélie Collette)



Rito Ménard (Henri et Rosalia Bélanger)  
m. 17 juillet 1933 Saint-Vital, Montréal-Nord  
Lucienne Séguin (Adélarde et Lucia Beaupré)

**S**onia Paulus est la fille aînée de Marie-Ève Glazounow et de Jean-Baptiste Paulus. Deux enfants sont issus de cette union formée d'une mère d'origine allemande, et d'un père ayant passé une bonne partie de sa jeunesse au Vietnam. Née le 21 octobre 1956, Sonia est l'aînée des enfants Paulus, son frère Roland ayant vu le jour le 10 juillet 1958.

La famille a vécu à Chomedey (aujourd'hui un quartier de la ville de Laval), et a dû déménager à Montréal pour faciliter les déplacements de Jean-Baptiste, qui occupait un emploi à Radio-Canada sur un horaire variable.



Sonia.



Roland et Sonia.

En 1974, alors qu'elle est étudiante au cégep, Sonia occupe son premier emploi d'été au Club de Golf Le Cardinal de Sainte-Dorothée. Elle y travailla toute la durée de ses études. Débrouillarde depuis son jeune âge, Sonia fait l'acquisition d'une roulotte qu'elle installe à Sainte-

mière propriété sur la 36<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

À l'âge de 30 ans, un premier grand défi se dresse devant Sonia : le cancer. Elle surmontera l'épreuve avec succès. La victoire contre le cancer aura toutefois eu pour conséquence d'empêcher Sonia



Sonia et son père, Jean Paulus.

Marthe-sur-le-Lac au camping Deux-Montagnes, afin de se rapprocher de son emploi estival. C'était son premier coup de foudre avec la communauté Marthelacquoise ! Au terme de ses études en communications, en 1981, elle fait l'acquisition de sa pre-



Sonia, Marie-Ève Glazounow, sa mère, son frère Roland et son père Jean Paulus à la salle à manger d'un bateau de croisière.

de profiter du bonheur d'être mère. Ce sont les deux filles de Roland, Léa et Érika, qui profitent depuis de la générosité maternelle de leur tante Sonia ! Elle prend la décision de réorienter sa carrière et d'aller suivre ses cours en droit. Depuis 1991, elle gère son propre cabinet d'avocate à même son domicile en droit matrimonial.

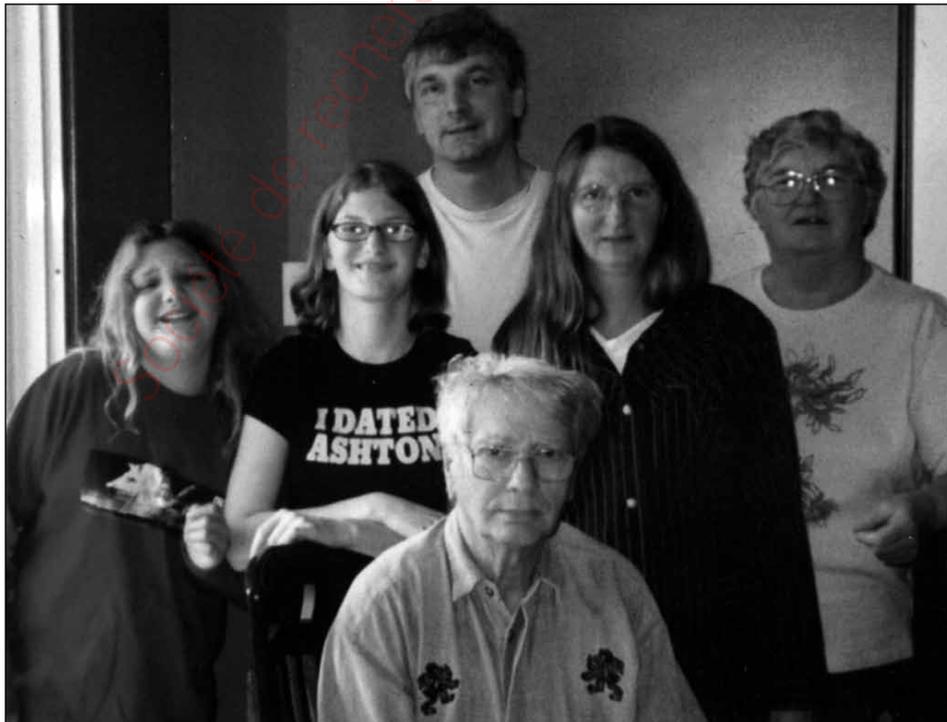
Un deuxième défi interpelle Sonia en 2003. En effet, alors qu'elle s'implique dans le camp du Non au référendum sur le projet de regroupement entre Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, plusieurs voient en elle une mairesse en devenir. Il faut dire que son travail acharné et sa détermination l'ont fait se démarquer. C'est ainsi que M. Yves Legault (un ancien conseiller à l'époque qui a repris du service en 2005) a insisté auprès de Sonia pour qu'elle se porte candidate à la tête d'une équipe à laquelle M. François Robillard souhaitait se joindre si elle en était la chef.

Rétrospectivement, Sonia reconnaît que le choix n'a pas été facile entre sa pratique de droit et la mairie. Le dilemme a pris fin lorsque son frère Roland, en mai 2005, lui a dit : «Vas-y, je te connais, ce sera une Ville où ça va marcher droit. Je plains celui qui va essayer de magouiller sous ta gouverne !» Il connaissait bien sa sœur...

En novembre 2005, Sonia a été élue avec cinq de ses six conseillers. Et elle a été réélue en novembre 2009 avec autant d'équipiers, à l'exception que, quelques mois plus tard, le conseiller de l'opposition, M. François Racine, a joint les rangs de son équipe. C'est ainsi que tous les membres du conseil, sans exception, travaillent dans l'harmonie à faire grandir Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Érika et Léa,  
filles de Roland.



Assis : Jean; deuxième rangée : Léa, Érika et Sonia; dernière rangée : Roland et Marie-Ève Glazounow.

Notre ancêtre portait le nom de Michel Rabouin et a été baptisé le 31 janvier 1715 à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire) en Anjou. Il s'établit à Saint-Joseph de Maskinongé. Le 16 août 1734, il signe devant le notaire Antoine Puppéroux de La Fosse un contrat de mariage avec Geneviève Banliac. Par la suite, les familles Rabouin migrent dans les régions de la Mauricie et de l'Abitibi.

Lucette Lantin et Réjean Rabouin se marient à Grand'Mère le 3 juin 1967. Ils s'établissent en premier lieu à Sainte-Thérèse-de-Blainville, puis transportent leurs pénates à Blainville et Auteuil (Laval). Finalement, en 2003, ils décidèrent de se fixer à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, avec l'intention d'y demeurer longtemps.

Ils voient grandir leurs deux enfants : Luc, né le 13 septembre 1968 et Steve né le 8 février 1977; c'est un pur bonheur.



Réjean et Lucette au bord de la piscine, en Floride, en 2010.

Réjean travaille de 1966 à 1977 comme assembleur à l'usine de General Motors à Boisbriand. Par la suite, Réjean exploite plusieurs commerces avec son épouse Lucette, dont quelques boutiques de vêtements, un commerce de rénovation et construction, puis la Quincaillerie Prince-Rupert à Auteuil. En 1989, Réjean décide de suivre un cours en immobilier et il est courtier en immobilier depuis ce temps.



Notre fils Steve et son épouse Paola.



Notre fils Luc, son épouse Nadège et leurs enfants, Lia et Alexis.

**Réjean Rabouin** (Henri et Bertha Pronovost) et **Lucette Lantin** (Alfred et Yvonne Morissette)  
m. 3 juin 1967 Grand-Mère

Henri Rabouin (Alphonse et Gratia Lajoie)  
m. 15 novembre 1939 Villemontel, Abitibi  
Bertha Pronovost (Pierre et Prudence Veillette)



Alfred Lantin (Raymond et Élisabeth Henderson)  
m. 16 septembre 1935 Sainte-Justine  
Yvonne Morissette (Misaël et Marie Carbonneau)

### Le projet d'une vie

**S**elon les recherches en cours par la société d'histoire, le 3058, chemin d'Oka date approximativement de 1850.

Comme en font foi certaines trouvailles appartenant à une autre époque, la maison et son lot étaient à l'origine une terre agricole et une ferme.

La maison acquise par Pierre en 1981 nécessita de longs et minutieux travaux répartis sur plusieurs années, tout en respectant, le plus possible, l'histoire et l'architecture.

Depuis quelques années, Andrée partage la vie de Pierre ainsi que sa passion pour la maison.

Éventuellement, les deux garçons de Pierre, Francis et Carl assureront la relève pour conserver ce patrimoine familial.



Pierre Racette et Andrée Lamoureux.

**Carl** (4 août 1985). Il est diplômé en histoire et études allemandes de l'Université de Montréal.



Carl Racette.

Francis Racette.

**Francis** (1<sup>er</sup> août 1977). Après plusieurs années au service d'un employeur, il fonde sa propre compagnie de plomberie.



La maison au 3058, chemin Oka, en 1980.

---

**Pierre Racette** (Roger et Thérèse Gagnon) et **Andrée Lamoureux** (Claude et Berthe Migneron)

Roger Racette (Alphonse et Florence Lefebvre)  
m. 15 juillet 1950 Saint-Enfant-Jésus, Montréal  
Thérèse Gagnon (Louis-Antonio et Marguerite Traynor)



Claude Lamoureux (Charlemagne et Irène Asselin)  
m. 19 mai 1956 Saint-Eustache  
Berthe Migneron (Léon et Florida Martimbeau)

Après avoir vécu la majorité de leur vie à Laval, la famille Racine/Tanguay s'établit à Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 2003.

François (25 février 1955) et Marlene (18 septembre 1955) se rencontrent à l'adolescence. Ils occupent alors tous les deux un emploi d'été dans un *driving range* où ils sont initiés au golf. Ils fréquentent aussi la même école secondaire Saint-Maxime.

François devient policier à Ville de Laval en 1975, alors que Marlene poursuit ses études pour devenir avocate en 1978. François et Marlene se marient le 22 septembre 1979. De leur union vont naître deux garçons, Marc-Philippe (7 juin 1981) et Jean-François (2 août 1983).



La famille Racine : François, Marlene, Marc-Philippe et Jean-François.

Marc-Philippe est technicien en génie civil et travaille pour l'entrepreneur J. Dufresne de Laval alors que Jean-François est avocat-fiscaliste pour la firme internationale de comptable K.P.M.G.

Marlene, qui avait mis sa carrière en veilleuse pour prendre soin de ses petits garçons, retourne aux études durant les années 1990 pour ensuite faire carrière en tant que chercheuse-documentaliste à la Société générale de financement du Québec d'où elle prend sa retraite en 2011.

François débute sa retraite comme policier (grade de lieutenant), en 2003, à l'âge de 48 ans. C'est à ce moment que sa famille s'établit à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Il profite de sa nouvelle vie pour s'impliquer dans le monde municipal. En 2009, il se présente aux élections municipales dans un parti adversaire de l'équipe Paulus. De son équipe, il est le seul candidat élu au poste de conseiller municipal. Il

convainc rapidement la mairesse, madame Sonia Paulus, qu'il est disposé à travailler avec elle pour le bien de la population marthelacquoise. Madame Paulus et le conseil municipal vont accueillir François dans leur équipe peu de temps après.

Marlene et François sont des passionnés de voyages. Ils aiment fréquenter des amis et s'adonnent toujours au golf...



François Racine, lors de l'assermentation comme conseiller municipal.



La résidence à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

**François Racine** (Bernard et Denise Trudel) et **Marlene Tanguay** (Jean-Guy et Sophie Korman)  
m. 22 septembre 1979 Saint-Maxime, Laval

Bernard Racine (Arthur et Léa Valiquette)  
m. 6 octobre 1951 Saint-Denis, Montréal  
Denise Trudel (Hubert et Lia Leroux)



Jean-Guy Tanguay (Donat et Dolores Fortin)  
m. 8 juillet 1952 Val-d'Or  
Sophie Korman (A.-Joseph et Esther Korman)

La famille Robinson exploite ce commerce entre 1956 et 1990. Arnold Robinson vient au monde à la Fresnière nord, et Marcelle Goyer à la Grande côte de Saint-Eustache.

Le couple gère une épicerie familiale au 3166, chemin d'Oka, au coin de la 37<sup>e</sup> Avenue (plage Roger) pendant 35 ans. Leurs enfants Robert, Murielle et Marcel passent une bonne partie de leur vie sur la 35<sup>e</sup> Avenue, tandis que Donald s'installe à Saint-Joseph-du-Lac et Alain à Saint-Eustache.

- Robert et Diane Greffard : Patrick, Dany et Karine.
- Murielle et Claude Théorêt : Isabel et Éric.
- Alain et Diane St-Germain : Steve et Carl.
- Donald et Nicole Paquin : Patrick et Samuel.
- Marcel et Pauline Rhéaume (propriétaires du restaurant le Mystic) : Fanny et Valérie.

Le Marché du Lac fonctionne sous plusieurs bannières, dont Axep. En 1995, Robert et Donald achètent la bâtisse et lui donnent une nouvelle vie, comme manufacture de tapis de jeu destinés aux casinos. En 2003, Donald devient seul propriétaire. Travaillant comme consultant à l'ouverture de plusieurs casinos au Canada, il investit stratégiquement dans des

équipements et techniques modernes, afin d'assurer son succès à long terme. L'entreprise, maintenant connue sous le nom de Création Robco inc., se spécialise dans les tapis de jeux haut de gamme et conventionnels pour tous les casinos de ce monde. Elle distribue aussi des produits dérivés comme des tables de *black jack* ou de *poker*, jetons et jeux de cartes. Elle se démarque dans la location d'équipement de jeux pour les téléseries, court métrages ou films.



Marcelle Goyer et Arnold Robinson.



Marcel et Donald, en 1960.



L'équipe de baseball. En avant : Donald Robinson, Claude Théoret, Claude Primeau, Daniel Goyette et Yves Drouin; en arrière : Yvan Binette, Richard St-Onge, Robert Robinson, Normand Poirier et Marcel Robinson.

**Arnold Robinson** (Earl et Ada Stafford) et **Marcelle Goyer** (Odilas et Delphine Papineau)  
m. 25 janvier 1944 Saint-Eustache

Earl Robinson (William et Elizabeth Alexander)  
m. 19 avril 1922 De Lorimier Methodist, Montréal  
Ada Stafford (George et Anna Elizabeth Mahoney)



Odilas Gohier (Pierre et Rose de Lima Caille-Jasmin)  
m. 22 novembre 1916 Saint-Vincent-de-Paul, Laval  
Delphine Papineau (Joseph et Délima Ouimet)

Il était une fois, en juillet de l'année 1973, une jeune fille de Ville Saint-Michel et un jeune homme de Côte-des-Neiges qui se connurent sur le chemin de la plage du Camping Deux-Montagnes, propriété de Jean-Claude Langlois. À la troisième rencontre en autant de fins de semaine, ils sortaient officiellement ensemble. Après trois ans de fréquentations, Carole Levasseur, âgée de 19 ans, fille de Jeannine Dufour et de Roger Levasseur et Jacques Robillard, âgé de 21 ans, fils d'Annette Therrien et de Roger Robillard, se marièrent le 17 juillet 1976 à l'église Saint-René-Goupil de Ville Saint-Michel. Date mémorable, s'il en est une, puisqu'au même moment, à Montréal, se déroulaient les cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques.



Mariage de Carole et de Jacques, 17 juillet 1976. Derrière les colonnes du clocher de l'église Saint-René-Goupil à Ville Saint-Michel.

Après quelques années de camping, ils emménagèrent, en octobre 1979, dans la maison mobile achetée du gérant de l'époque, Serge Langlois. Profitant toujours de la vie sociale du camping les fins de semaine, ils s'en donnèrent à cœur joie : pétanque, fers, shuffleboard et volley-ball pour Carole, balle-molle et volley-ball pour Jacques. Lors des deux années qui suivirent, tous deux profitèrent de chaque occasion pour s'intégrer à la vie communautaire de la ville.



Baptême de Mathieu, octobre 1985, à l'église Sainte-Marthe-sur-le-Lac. De gauche à droite : Carole, Mathieu, Jacques, François et Julie.

Le 22 mars 1981 naquit François, l'aîné des trois enfants.

*François possède un esprit combatif. Il est curieux et toujours prêt à tenter différentes expériences. Mieux connu sous le nom de Zazou auprès des jeunes marthelacquois du camp de jour, François est aimé de tous les participants. Maintenant, conseiller municipal, il est fort apprécié des gens du troisième âge.*

Le 11 février 1983 arriva Julie, la cadette.

*Grand cœur bohème et aventurière dans l'âme, Julie est la voyageuse de la famille. Elle n'hésite pas à quitter son confort pour parfaire son instruction et son éducation. Revendicatrice et féministe, l'intellectuelle de la famille rédige présentement son mémoire de maîtrise.*

Le 16 août 1985, est né le petit dernier, Mathieu.

*Mathieu est le sportif qui excelle dans toutes les disciplines, dont le hockey et le golf. C'est sans compter ses aptitudes pour la menuiserie. Homme de peu de paroles, il est très drôle : toujours le bon mot au bon moment. Très méticuleux dans son travail, il est très apprécié de son employeur et de ses collègues de travail.*

Entretemps, le 1<sup>er</sup> juillet 1983, la famille déménagea dans une grande maison construite sur un vaste terrain situé sur la 8<sup>e</sup> Avenue où elle y demeure encore. Durant les premiers hivers, Jacques fabriquait une glissade et arrosait la patinoire dans la cour arrière pour le plus grand bonheur des enfants. Pendant ces années, les enfants en profitèrent, rirent, coururent et jouèrent : que ce soit dans le carré de sable, dans la cour à la « banane mouillée », dans la rue avec leurs « big wheels » ou sur le terrain vacant devant la maison des Ménard pour une partie de baseball ou de hockey. Que dire des partys, nombreux et combien mémorables, à l'extérieur pour célébrer les finales de baseball, entre autres choses.

Travailleur acharné, Jacques consacra toujours ses fins de semaine et ses vacances annuelles à la famille. Combinant plaisir, sport et famille, Jacques fut entraîneur au baseball mineur pour les trois enfants, au hockey mineur pour les deux garçons et à la ringuette pour Julie. Il joua à la balle-molle au parc municipal, au hockey pendant quelques années à Saint-Eustache avant de se joindre, il y a 28 ans, à la Ligue des amis Sainte-Marthe le vendredi soir à la patinoire Deux-Montagnes.

*Toujours aussi proche de ses enfants, Jacques évolue maintenant avec ses fils qui se sont greffés à son équipe dans la ligue du vendredi soir et apprécie grandement, et quelques fois avec obstination, les discussions avec sa fille sur différents sujets. Il joue aussi au hockey le mercredi soir en tant que remplaçant avec ses deux beaux-frères. Depuis quelques années, il est le maître de cérémonie par excellence au tournoi de golf de la mairesse.*

Carole donna, quant à elle, de son temps pendant quelques années aux Olympiades du Club Optimiste et pendant les fins de semaine de la Revue sur glace du Club de patinage artistique de Saint-Eustache lorsque Julie évoluait pour ce club. Son rire résonne toujours à l'école Horizon-du-Lac où elle joua au volley-ball et au centre communautaire après ses nombreuses séances de danse aérobique.



Devant la maison familiale, en mai 2011.  
À l'avant : Mathieu, Julie et François; derrière : Carole et Jacques.



Fête de Noël de la compagnie Sunoco inc., en décembre 1992, au complexe « Les 4 glaces de Brossard ». De gauche à droite : Julie, Jacques, Mathieu, Carole et François.

*Carole travaille à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis novembre 2000. Appréciée de ses collègues et de tous ses proches pour sa joie de vivre, sa chaleur humaine, son rire communicatif et ses qualités de communicatrice, elle reçoit les citoyens, à l'hôtel de ville, famille et amis, à la maison, avec une bonne humeur contagieuse.*

Pendant plus de quatre ans, Carole et Jacques firent partie du comité organisateur du Tournoi de hockey novice de Deux-Montagnes. Quelle tâche colossale d'organiser ce tournoi mais quelle satisfaction de voir les jeunes de huit et neuf ans patiner avec vigueur, cœur au ventre et en récolter le plaisir d'une saine compétition sur la glace.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac a beaucoup changé, la population a crû, le développement résidentiel est en expansion et la circulation se fait plus dense. Cependant, notre attachement à notre quartier paisible, qui d'ailleurs était appelé le petit Westmount de Sainte-Marthe au début des années 1980, est profond et inébranlable. Nous apprécions notre voisinage et surtout... nous sommes toujours aussi heureux.

Merci de nous donner l'occasion d'écrire notre page d'histoire.

**Jacques Robillard** (Roger et Annette Therrien) et **Carole Levasseur** (Roger et Jeannine Dufour)  
m. 17 juillet 1976 Saint-René-Goupil, Montréal

Roger Robillard (Léopold et Ernestine Trottier)  
m. 26 décembre 1953 Notre-Dame, Montréal  
Annette Therrien (Octave et Edwidge Roy)



Roger Levasseur (Joseph et Anna Dubé)  
m. 4 juillet 1955 Saint-Marc, Montréal  
Jeannine Dufour (Adélarde et Alice Michaud)

**M**arthelacquois pure laine, mes parents, tous deux montréalais, se sont rencontrés à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Après un court séjour dans le parc de maisons mobiles, mes souvenirs commencent sur la 8<sup>e</sup> Avenue : les parties de hockey de rue et les joutes de baseball sur le terrain vacant en biais de chez nous, les promenades en bicyclette entre la 5<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> Avenue (une directive que l'on contournait à l'occasion...) etc. Je ne peux que me souvenir en souriant du gars du dépanneur rouge qu'on faisait capoter, parce qu'on arrivait en gang avec une ou deux piastres chacun pour s'acheter des bonbons mélangés à une cenne (parce qu'il les comptait !!!). Il y avait aussi Le Roxy vidéo, où l'on passait le vendredi pour louer la console de Nintendo pour la fin de semaine.

Sportif, j'ai joué toute ma vie au hockey organisé, ainsi qu'au baseball. Ma carrière de joueur de baseball fut brève, j'ai cependant continué dans le baseball mais en tant qu'arbitre et entraîneur. Bien meilleur au hockey, j'ai joué inter-cité toute ma vie, au début avec les Voisins de Blainville-Deux-Montagnes et par la suite avec les Panthères de l'A.H.M.L.D.M.. Après le hockey mineur, j'ai joué, pendant ses deux années d'existence, junior BB à Deux-Montagnes. Je m'adonne toujours au hockey dans une ligue de garage.

Mon premier emploi d'été fut de garder deux jeunes garçons, William et Christopher. Pendant mes 14 et 15 ans, je me suis amusé à jouer avec eux et leur chien Watson. Deux étés mémorables, parce qu'une relation particulière est née entre William et moi qui se poursuit encore aujourd'hui.

À 16 ans, je suis devenu Zazou, moniteur de camp de jours à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et ce, pendant quatre ans. Des années de bonheur à travailler avec des groupes d'enfants âgés de 6 à 8 ans et des moniteurs hors pair. Ma famille d'été, la gang de moniteurs, nous avons vécu, tout au long de ces années, des moments de pures folies et de plaisir, dont je me rappellerai toute ma vie. Je vous salue tous où que vous soyez.

Après mes études secondaires à la polyvalente Deux-Montagnes et mon diplôme d'études professionnelles à l'école Le Chantier (bienvenue dans le monde des grands !!!), j'ai débuté ma carrière d'électricien en 2001, en pensant que ma vie allait être ainsi jusqu'à ma retraite...

L'année 2003 fut remplie de surprises. Tout a commencé lorsque le conseil municipal en place annonça que la Ville était en déficit de plusieurs millions lors d'une séance publique au centre communautaire. Puis, quelque temps après, on



Mini Jeux du camp d'été; François et Marianne Forgues.



François et William, lors de la confirmation de ce dernier, en 2000.

nous annonce un projet de fusion avec la ville voisine, Deux-Montagnes. Moi qui ne s'étais jamais impliqué en politique et qui n'y avais jamais même songé, le début d'une nouvelle passion venait de surgir en moi. Pendant cette campagne référendaire, j'ai milité avec ferveur contre ce projet, ce qui fut une surprise pour grand nombre de personnes. Un jeune homme à « casquette » de 22 ans prenant position comme je l'ai fait, c'était pour le moins inhabituel. Après une victoire cinglante du camp du non, j'ai continué à m'impliquer politiquement, en assistant pendant deux ans aux assemblées publiques municipales.

En 2005, à l'âge de 24 ans, je me présente aux élections municipales. Le 6 novembre de la même année, je deviens conseiller municipal en remportant le suffrage du district 1. Un monde nouveau s'ouvre à moi. Pendant ce premier mandat, plusieurs réalisations dont je suis fier se concrétisent : l'adoption de la première politique familiale, la naissance du parc des Anges, lequel est toujours en évolution, la création au niveau national de la Commission jeunes et démocratie à l'Union des municipalités du Québec dont je suis toujours vice-président, la tournée des jeunes élus municipaux en cavale, une tournée de toutes les régions du Québec en 18 jours, ainsi que la conférence donnée par les sœurs de l'abbaye Sainte-Marie sur l'histoire de leur communauté. Réélu aux élections de 2009, ma passion pour la politique est plus forte que jamais.

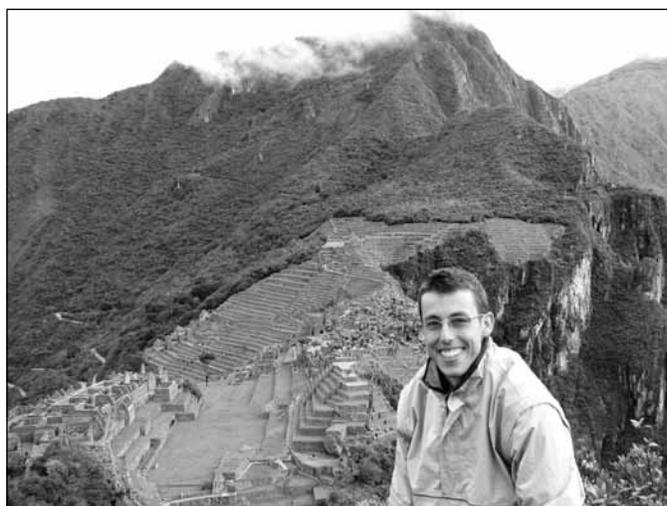
À ma famille, mes grands-parents, mes amis (Walsh, Pic et Dan), mon filleul Jacob ainsi qu'à Sonia, Yves, Léo parleur, Jean et à tous ceux que je connais, un grand merci.

J'aurai enfin toujours grand plaisir à voir évoluer Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la ville à laquelle je suis fort attaché. Elle est de plus en plus belle, alors ne vous gênez pas pour vous l'approprier car elle n'attend que ça.

Voyage au Pérou au Machu Picchu.



François, conseiller municipal.



**François Robillard** (Jacques et Carole Levasseur)

Jacques Robillard (Roger et Annette Therrien)  
m. 17 juillet 1976 Saint-René-Goupil, Montréal  
Carole Levasseur (Roger et Jeannine Dufour)



La famille habite Sainte-Marthe depuis 1968. La paroisse subissant chaque année la menace des inondations printanières, Laurent y sensibilise le député d'alors, Jean-Paul L'Allier, devenu plus tard maire de Québec. Par la voie de la correspondance, il lui répondra : « Nous devons assumer nos responsabilités, mais qui va payer ? » Effectivement, il existait trois juridictions : fédérale, provinciale et municipale.



De gauche à droite : Julie, Émilienne, Laurent et Martin.



Plaque de la plage Laurent-Savage.

Pendant dix ans, aidé de son épouse Émilienne Maillé, Laurent pilote le dossier des travaux de voirie qui atteignent 55 millions de dollars : 45 % assumés par le fédéral, 45 % par le provincial et 10 % par la Ville. Des endiguements solutionnent finalement le problème. Lors de l'inauguration du barrage de la rivière des Mille-Îles, le ministre de l'Environnement déclare : « Voilà de l'argent bien dépensé ». Merci à Michel Maillé, président de la Terrasse de Deux-Montagnes, pour son idée de baptiser la plage du nom de Laurent-Savage.

Élu marguillier en 1976, Laurent se rend compte que le budget d'entretien provient de la quête dominicale, de la dîme et des recettes du bingo hebdomadaire au sous-sol de l'église. Il propose d'utiliser la méthode de M. Bombardier, de la Rive-Sud, pour le partage des frais d'administration. De 1600 \$ en 1975, la dîme passe à 52 000 \$ en 1976. Après l'extinction de la dette paroissiale en 1989, l'évêque de Saint-Jérôme consacre notre église.

La Fabrique possédait un boisé sur la 25<sup>e</sup> Avenue, derrière le cimetière. Le conseil des marguilliers suggère donc à la Ville l'échange de ce boisé contre le terrain de jeux pour l'agrandissement du cimetière. Une clôture métallique haute de dix pieds est également installée pour éviter le passage des piétons à la recherche d'un raccourci dans l'intention de se rendre aux endroits publics, une idée réalisée aux frais de la Ville de Sainte-Marthe.

Félicitations à Jean-Guy Lajeunesse et à son équipe, qui offrent aux paroissiens intéressés un bel album-anniversaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



Le parc Laurent-Savage.



La maison Savage.

**Laurent Savage** (Lorenzo et Albina Séguin) et **Émilienne Maillé** (Athanase et Éva Racine)  
m. 6 avril 1968 Marie-Reine-du-Monde, Montréal

Lorenzo Savage (Adrien et Marie Prudhomme)  
m. 12 août 1912 Saint-Pascal-Baylon, Ontario  
Albina Séguin (Alphonse et Angèle Parker)



Athanase Mayer (Joseph et Rose-de-Lima Leroux)  
m. 19 mai 1919 Cheneville  
Éva Racine (Télesphore et Rose-Anna Desabrais)

## Famille Gustave TAILLEFER et Réjeanne RENAUD



**A**imé Taillefer épouse Thérèse Lamarche le 10 janvier 1921 à Saint-Eustache. Ils voient grandir trois enfants: Réjeanne (Émilien Laurin), Gustave (Réjeanne Renaud) et Fernande (Henri Renaud). Propriétaire de la ferme située au 3305, chemin d'Oka, Aimé élève un troupeau laitier en plus de cultiver le tabac et produire du sirop d'érable. Thérèse adore prendre soin de son jardin et de ses fleurs.



Aimé Taillefer et Thérèse Lamarche.

Après la vente de la terre et la construction du Domaine du rêve, André se porte acquéreur de la résidence pour la troisième génération pendant que Michel perpétue la tradition du temps des sucres pour le plus grand plaisir de la famille Taillefer. Gustave quitte les siens en novembre 2003 et Réjeanne demeure le phare de la famille, fière de participer à cet album du 50<sup>e</sup> de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, un souvenir tangible pour les générations à venir.

Gustave prend possession de la ferme en 1951.

Il épouse Réjeanne Renaud la même année, le 9 juin 1951 à Saint-Eustache.

Travaillant comme ouvrier, il continue parallèlement à exploiter la ferme. Il participe également à la construction de l'église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Toute sa vie, Gustave prend plaisir à s'adonner au bricolage en plus de profiter annuellement du temps des sucres. Réjeanne possède ses propres passions, l'horticulture et l'art culinaire dans lequel elle excelle pour le plaisir de tous.



La ferme, en octobre 1946.



Enfants de Réjeanne et de Gustave : Pierrette, Michel, Line, Gisèle, André et Lorraine, en mai 2008.

De leur mariage sont issus six enfants : Pierrette (Pierre Gauthier), Gisèle (Guy Gauthier), Line (Normand Prud'homme), André (Johanne Lafrance), Michel (Francine Lavigueur) et Lorraine (Gordon Miller). Au fil du temps, la famille s'agrandit et compte à ce jour quinze petits-enfants, Pierrette (Annie, Christine et Marie-Pierre), Gisèle (Sébastien, Philippe, Marc-André et Julien), Line (Julie et Chantale), André (Sabrina et Alex), Michel (Benoit et Carl), Lorraine (Alexis et Caroline) et douze arrière-petits enfants.



Mariage de Réjeanne et de Gustave, en 1951.



Cinquantième anniversaire de mariage de Gustave et de Réjeanne.

**Gustave Taillefer** (Aimé et Thérèse Lamarche) et **Réjeanne Renaud** (Émile et Corinne Bélanger)  
m. 9 juin 1951 Saint-Eustache

Aimé Taillefer (Adélard et Onésime Turcot)  
m. 10 janvier 1921 Saint-Eustache  
Thérèse Lamarche (Victor et Cordélia Carrière)



Émile Renaud (Hormidas et Céline Lanthier)  
m. 27 février 1914 Saint-Eustache  
Corinne Bélanger (Adolphe et Elvina Touchette)

Les Théorêt depuis la fin des années 1800

À travers les temps, plus de quatre générations de cette famille exercèrent le rôle de cultivateurs sur le rang du Lac, maintenant le chemin Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac : Simon et Malvina Charrette, Émile et Florence Sauvé, René et Rachel Duquette, François et Marie-Paule Roy. Les faits relatés ici décrivent principalement la période où vécurent Émile Théorêt et Florence Sauvé, parents de René et grands-parents de Denise, Claudine, Claude et François.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la ferme située au 3225, chemin Oka sert principalement à la culture maraîchère (fruits et légumes). On vend alors les produits au détail, de porte à porte et jusqu'à Thurso, au moment où René se porte acquéreur d'un camion Ford. Au début des années 1900, les labours et la préparation du terrain se font manuellement avec des chevaux. René fait ensuite l'acquisition d'un tracteur dans les années 1950.



Émile Théorêt, vendant des légumes, au bord du chemin Oka.



Florence Sauvé et Émile Théorêt.



Rachel Duquette et René Théorêt, en 1950.

On utilise la grange pour quelques animaux : chevaux pour les travaux agricoles, quelques vaches, veaux, porcs et une trentaine de poules. À chaque automne, grands-parents et parents font boucherie. La viande des veaux et porcs sert à la consommation pour la famille, l'hiver et le printemps. Avec le peu de moyens dont on dispose jusqu'au milieu du



La maison familiale, en hiver.



Le temps des foins, en famille.



René et Rachel Théorêt, entourés de Claude, Claudine, Nicole (fille de Jacqueline), Denise et un ami de la famille.

XX<sup>e</sup> siècle, on ne peut rester insensible devant la besogne acharnée de nos grands-parents et parents. Ils consacreront leurs vies à une passion, le travail de la ferme, qui leur assure une grande joie de vivre et la protection de leur patrimoine.

En 1975, François prend la relève de l'exploitation agricole, continuant les produits maraîchers. Au début des années 1980, il introduit la culture en serres, se spécialisant dans les tomates et les concombres. François œuvre sur la terre jusqu'en 2005, moment où la continuation de son exploitation s'avère impossible, à cause des développements résidentiels environnants. Toujours passionné par l'agriculture, François se relocalise à Saint-Joseph-du-Lac.

Quant aux autres enfants de René Théorêt et de Rachel Duquette, Denise prend sa retraite du magasin à rayons Eaton où elle travaille pendant plus de 30 ans; Claudine profite de sa pension après une carrière dans le domaine bancaire; et Claude, comptable agréé, demeure toujours actif au sein de cette profession. En guise de conclusion, ils disent merci à leurs ancêtres pour tout le travail accompli toutes ces années et les belles valeurs transmises à ceux qu'ils côtoient.



Rachel Duquette et René Théorêt, entourés de Denise, Claudine, François et Claude.



Marie-Paule Roy, François, Sophie et Martin Théorêt.

**René Théorêt** (Émile et Florence Sauvé) et **Rachel Duquette** (Eugène et Antoinette Lahaie)  
m. 11 novembre 1939 Saint-Eustache

Émile Théorêt (Siméon et Malvina Charrette)  
m. 25 mai 1914 Saint-Joachim, Pointe-Claire  
Florence Sauvé (Napoléon et Maggie Whalen)



Eugène Duquette (Euclide et Georgiana Pesant)  
m. 24 avril 1911 Saint-Eustache  
Antoinette Lahaie (Jean-Baptiste et Julie St-Pierre)

Edmond, fils de Siméon Théorêt et de Malvina Charette, voit le jour en 1884 à Saint-Eustache. Le 2 mars 1908, les cloches de l'église paroissiale de Saint-Joseph-du-Lac sonnent à toute volée, pour marquer la célébration solennelle de son mariage avec Valentine Latour, née en 1883, fille d'Alexandre et de Joséphine Castin. De cette union naissent cinq filles : Éliane (Paul-Émile Lavallée), Laurette (Ubaldo Charette), Blanche (décédée de la grippe espagnole en 1919), Jeannine (Roméo Villeneuve) et Gilberte (Jules Lorrain).

Cultivateur, Edmond trime dur pour faire prospérer sa ferme, située aux limites de Sainte-Marthe et de Saint-Joseph-du-Lac. Il termine son existence le 12 mai 1980; Valentine le précède dans la tombe le 25 août 1967.

La famille Théorêt est fière de participer à cet album de commémoration soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Faire partie de cette municipalité, c'est joindre une belle grande famille. Amour, santé et prospérité, voici les souhaits qu'elle adresse à toute la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.




Edmond Théorêt et Valentine Latour.

**Edmond Théorêt** (Siméon et Malvina Charrette) et **Valentine Latour** (Alexandre et Joséphine Castin)  
m. 2 mars 1908 Saint-Joseph-du-Lac

Siméon Théorêt (François-Xavier et Émélie Meloche)  
m. 11 juin 1883 Saint-Eustache  
Malvina Charrette (Augustin et Esther Laurin)

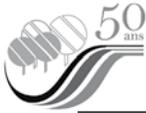


Alexandre Latour (Alexandre et Elmire Rochon)  
m. 29 mars 1880 Saint-Télesphore  
Joséphine Castin (François et Sophie Desjardins)

*Les commerces  
et les organismes de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac*



Raymond Francoeur, devant son commerce.



## Barbe Aluminium & Fils

En 1971, Éloi Barbe, alors résident de Saint-Eustache, fonde la compagnie Barbe Aluminium Inc. Désireux d'assurer une certaine expansion à son entreprise florissante, il décide de transporter ses installations dans la paroisse voisine de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, plus précisément au 3106, rue Lambert. Sa clientèle est composée de particuliers mais surtout de contracteurs de la région des Basses-Laurentides et même de Laval. Barbe Aluminium Inc dessert un vaste territoire propice aux développements domiciliaires pour tous les goûts et selon tous les budgets. Il offre à sa clientèle des revêtements et gouttières en vinyle et aluminium, garantis pour une période de cinq ans.



Par la suite, il décide de vendre son inventaire et laisse la desserte des contracteurs à son fils, qui travaille pour lui depuis 1986. Éloi demeure encore aujourd'hui très actif dans son domaine. En 2003, Martin met sur pied sa propre compagnie, Barbe Aluminium et Fils, en collaboration avec sa conjointe Sonia Daoust. Voulant élargir la gamme de produits offerts à sa clientèle, il décide d'ajouter des rampes et divers accessoires complémentaires, sans oublier un service de pliage d'aluminium en feuilles ou en rouleaux.

Il ouvre un magasin de détail situé dans une bâtisse au 3114C, chemin d'Oka et dispose d'un stock impressionnant de matériel. Souhaitant marcher dans les traces de ses parents, Maxime intègre le commerce familial le 1<sup>er</sup> juin 2010. Espérons qu'il prendra la relève et assurera la continuité de l'entreprise.



Martin Barbe et Sonia Daoust.

**Barbe Aluminium & Fils**  
3114C, chemin d'Oka  
450-974-7656



40 000 membres qui chantent *Bonne fête,*  
c'est aussi ça **la coopération!**

Au nom de tous ses membres, la Caisse Desjardins de Saint-Eustache–Deux-Montagnes vous souhaite un joyeux 50<sup>e</sup> anniversaire.

Engagée au cœur de la vie citoyenne et associative des Marthelacquois, la Caisse est fière de coopérer avec vous depuis maintenant 33 ans. Faire partie de votre grande famille est un honneur qui nous procure énergie et inspiration.

La Caisse s'est établie à Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1977, alors que la Ville n'avait que 17 ans. C'est avec plaisir que nous avons vu grandir et avons contribué à l'essor de cette municipalité au potentiel immense.



Nous sommes confiants que ces cinquante premières années n'étaient qu'un avant-goût de nombreuses autres décennies de croissance, richesse et bien-être collectif.

*Joyeux 50<sup>e</sup>!*



**Desjardins**

Caisse de  
Saint-Eustache–Deux-Montagnes

**1** 974 : En avril, des dames de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se réunissent pour tricoter. Elles décident de créer un Cercle de fermières. La fondatrice Lucie Lépine, aujourd'hui décédée, devient la première présidente. Les femmes se retrouvent à l'école où elles organisent des ateliers le lundi soir.

1977 : Elles achètent un métier à tisser de 27 pouces avec tous les accessoires. Elles le montent pour la première fois dans une petite chambre au 2<sup>e</sup> étage chez madame Gionet et tissent des linges à vaisselle. Le métier se promène de maison en maison en l'absence de local. La première exposition se tient le 23 mai 1978 au Pavillon de la jeunesse.

1979 : Elles achètent un métier de 60 pouces et tissent dans le jubé de l'église où elles préparent une autre exposition.

1983 : Les métiers déménagent au Centre d'achat Les Promenades. Les dames animent des ateliers, participent aux carnivals, décorent des chars allégoriques, organisent des tricotons, défilés de mode et des expositions intercercles et locales.

1987 : Les trois métiers (27, 60 et 110 pouces) déménagent chez Diane Thibault, dans son sous-sol. On tisse des couvre-lits.

1989 : Le centre communautaire se bâtit. Le maire Michel Leroux tient sa promesse et donne leur local actuel.

1991 : Avec honneur, le Cercle reçoit 300 dames pour fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération 16.

1996 : L'Hôpital Sainte-Justine demande au Cercle de confectionner des jaquettes et des pyjamas pour Leucan.

1997 : Ateliers de couture avec les enfants de l'école Horizon-du-Lac.

1998 : Ateliers de tissage avec les enfants de l'école Horizon-du-Lac.

1999 : Cours de courpointes, exposition et ateliers de tricot avec les élèves de l'école Horizon-du-Lac.

2001 : Journée des comités où le Cercle de fermières de Sainte-Marthe-sur-le-Lac reçoit les autres cercles de Fermières des alentours.

2003 : Journée des comités pour recevoir les autres cercles en provenance des Basses-Laurentides.

Depuis 2004 : Le Cercle continue ses activités.



Les membres du Cercle, en 2009-2010.

DE L'ADRESSE  
RÉFÉRENCE  
AU COEUR DES  
AFFAIRES



### Le porte-parole des gens d'affaires depuis 1961

À la veille de célébrer ses cinquante ans d'histoire en 2011, la Chambre est intimement liée au développement de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La Chambre est un regroupement de gens d'affaires qui répond aux besoins de ses membres et voit à leurs intérêts afin de favoriser le développement économique et social de sa région. Représentatif et influent, la Chambre est la référence en matière de développement des affaires.

Près de 500 membres composent la Chambre qui se démarque par son accréditation avec la mention distinction depuis 2007.

C'est en 1961 qu'un petit groupe d'hommes d'affaires de Saint-Eustache crée la Chambre de commerce de Saint-Eustache dont le premier président est Monsieur Jean Constantin, concessionnaire d'automobiles. Groupement dynamique, une première femme est nommée à la présidence en 1986. Au cours des ans, les territoires de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac joindront la Chambre. Le président pour le terme 2009-2010 est Monsieur Stéphane Lacombe, de Solutions de bureau Lacombe. Ce 39<sup>e</sup> président est **Marthelacquois et entrepreneur à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.**



La permanence de la Chambre est mise en place en 1985 par la création du poste de directeur général. Monsieur Michel Goyer occupe actuellement cette fonction.

Lors des célébrations soulignant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre, celle-ci met en place le cercle des Gouverneurs composé de tous les anciens présidents de la Chambre, et ce, depuis sa fondation.

Le désir de la Chambre d'assurer son autonomie financière se traduit par l'obtention en 1992 d'un mandat de la Société d'assurance automobile du Québec pour la gestion du bureau d'immatriculation. Les services liés à l'immatriculation, au permis de conduire et à la carte d'assurance maladie sont offerts sous le même toit que ceux de la Chambre. En décembre 2006 la Chambre et le bureau d'immatriculation déménagent dans leurs locaux actuels situés au 67, boulevard Industriel à Saint-Eustache.

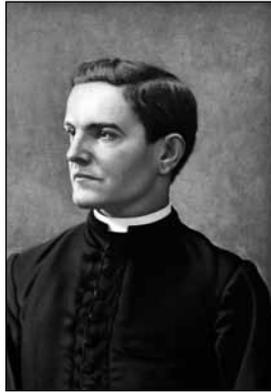
La Chambre organise plus de 40 activités par année : dîner conférences, Réseau-Matin, Concours Les Monarques Reconnaissance Entrepreneurs, 5 à 8, Réseautage, formations, tournoi de golf, etc. Il y a en pour toutes les clientèles ! Aussi, la Chambre est active au niveau du développement économique de la région en proposant, depuis 2009, le programme d'achat local Mes folies... je les fais ici ! 100 % local.

La communauté d'affaires et la population est invitée à mieux connaître la Chambre en visitant le [www.chambrecommerce.com](http://www.chambrecommerce.com)

Reconnue pour son dynamisme et son engagement dans le milieu, la Chambre continuera son rayonnement pour les années à venir. C'est avec fierté qu'elle soulignera, elle aussi, ses 50 ans d'histoire au cours de l'année 2011.



L'Ordre des Chevaliers de Colomb a été fondé à Newhaven, Connecticut, en 1882, par un jeune prêtre de paroisse, âgé de 32 ans, Michael J. McGivney, afin de venir en aide à la veuve et à l'orphelin.



Michael J. McGivney

L'Ordre s'établit au Canada en 1897. Le Conseil 9592 Sainte-Marthe-sur-le-Lac voit le jour en 1987. Après 23 années d'existence, il compte 105 membres en règle.

Conseil 9592



## Fondateurs

Normand Beaulieu  
Serge Beaulieu  
Raymond Bélair  
Fernand Bélisle  
Art. Bernadinucci  
Pierre Bernier  
Séraphin Champagne  
Raymond G. Deegan  
Jean Delafontaine  
Pierre Desjardins  
Francis Desmartin  
Guy DeRepentigny  
Daniel Descoeurs  
Roger Descoeurs  
Pierre Desormeaux  
Marcel Dumouchel  
Fernand Fantauzzi  
Claude Ferro  
Réjean Filion  
Pierre Forest  
Gilles Gauvreau  
Roger Giroux  
André Godmer  
André Hardy  
Roger Harvey  
Maurice Julien

Rémi Labbé  
Gaston Lachance  
Jean-Guy Lalande  
Joffre Latulippe  
Donat Lecompte  
Marcel Legault  
Louis-P. Lemieux  
Julien Marleau  
Yvon Marleau  
Fernand Migneault  
Patrick Migneault  
Gilles Morin  
Maurice Morin  
Roch Paquin  
Denis Parent  
Hubert Picard  
Jacques Plourde  
André Poitras  
André Provençal  
Guy Robitaille  
Laurent Rondeau  
Pierre Sarrasin  
Normand St-Jean  
Roméo Talty  
Charles Trépanier

Poursuivant la vision de notre fondateur de venir en aide aux plus démunis de notre société, à travers ces années, nos membres ont donné de nombreuses heures de bénévolat pour différentes causes.

## Réalisations

- Projet d'hôtellerie : maison d'hébergement pour accueillir les proches d'une personne atteinte du cancer qui nécessite des soins hors de sa région.
- Réparation des portes principales et du balcon de l'église de même que d'autres travaux d'entretien et de rénovation.
- Monument au cimetière L'Enfant à Naître.
- Achat d'une rampe adaptée, d'un fauteuil roulant, d'une mini-fourgonnette pour personne à mobilité réduite, d'un fauteuil électrique et d'un triporteur que nous prêtons au besoin.
- Projet passeport pour les enfants, en collaboration avec la police.
- Billets colombiens, brunchs, soupers bénéfiques et guignolées annuelles pour les plus démunis tout au long de l'année.
- Dons en argent à divers organismes : Opération Enfant Soleil, Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache, Fondation canadienne du cancer, Fondation Mira et nombreuses autres.

Assemblée 2770



L'Ordre des Chevaliers de Colomb constitue le plus grand regroupement de gentilshommes catholiques au monde, avec 1 800 000 membres. Les hommes intéressés à joindre nos rangs pour contribuer à la poursuite de notre rôle d'aide aux gens dans le besoin demeurent les bienvenus au sous-sol de l'église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (450) 491-7453.

*Donald Lavoie, Grand Chevalier 2010*

## Nos grands chevaliers



Fernand Fantauzzi  
(1987-1988)



Joffre Latulippe  
(1988-1991, 2006-2008)



André Godmer  
(1991-1993)



Ramon Sirois  
(1993-1994)



Gaston Lachance  
(1994-1999)



Yvan Desjardins  
(1999-2001)



Pierre Desormeaux  
(2001-2003)



Gilles Morin  
(2003-2006)



Donald Lavoie  
(2008-2010)

### Au début de 1972

Monsieur le maire André Monette et son secrétaire-trésorier Roger Cofsky voient la nécessité d'un club de services à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Ayant habité antérieurement tous les deux le quartier du Plateau Mont-Royal à Montréal, et y côtoyant de nombreux amis dont des membres Optimistes, ils ont sitôt recours à leur expérience pour venir informer la communauté de la municipalité sur ce mouvement.

Une trentaine de personnes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se réunissent dans l'enceinte de l'ancien hôtel de ville pour se faire expliquer les buts d'un Club Optimiste par des experts, tels que Maître Parent, des hommes d'affaires, MM. Touchette et Hébert, ainsi qu'un officier, M. Gilles Pratt. L'apport de ce mouvement convainc l'assemblée, qui se lance dans le recrutement afin de trouver les 35 personnes requises pour la fondation d'un club. Le 19 avril 1972, avec la remise de la charte, le Club était fondé, terminant l'année avec 42 membres. Il est reconnu, qu'en moyenne, une personne demeure cinq ans comme membre actif. Grâce à un recrutement perpétuel, la survie du Club est assurée pendant ces trente-huit premières années.

Après quelque années, d'anciens membres nous reviennent. Mais la mort emporte les fondateurs Joseph Scopolleti (membre de 1972 à 1988) et Roger St-Pierre (de 1972 à 1985). Que dire de Paul Binette entré comme membre en 1973 et qui nous quitte en 2008! Ces personnes, des exemples de persévérance, deviennent des amis de la jeunesse au service de la communauté.

### Un lieu de rencontre

Il appert qu'un des plus gros handicaps du Club, durant ses douze premières années d'existence, ait été un manque d'endroits stables pour tenir ses réunions. Durant le terme 1984-1985, il doit déménager dans quatre locaux différents. Cela active l'idée de posséder notre chez-nous. Avec la collaboration de l'Archevêché de Saint-Jérôme, les administrateurs de la paroisse et quelques officiers du Club prennent une entente voies et moyens qui servit autant à la paroisse qu'au Club. Avec un grand dévouement, de la persévérance et naturellement plein d'optimisme, nous partageons les lieux en

1991 de concert avec les Loisirs du Pavillon de la jeunesse afin que nos rencontres puissent s'y dérouler. Il sert aussi aux activités jeunesse et communautaires.

### Et les activités sociales ?

Et oui ! Ces dépenses sont retirées des cotisations des membres, qui sont de 60 \$ par année. De plus, lors des réunions hebdomadaires, des périodes d'amendes visent les turbulents. Avec beaucoup de plaisir, ceux-ci enrichissent avantageusement les fonds d'administration du Club.

### Les présidents

Tous les Clubs Optimistes doivent élire un nouveau président à chaque année. En trente-huit ans d'existence, autant de présidents ou présidentes ont dirigé le Club de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Au fil des ans, chacun (e) a su profiter des expériences de son prédécesseur, qui lui avait pour mission de supporter le nouvel élu dans la mesure du possible. Aujourd'hui, vingt-trois anciens présidents demeurent encore membres, ce dont le Club est grandement fier.

Trente-huit années de services par les membres Optimistes, il a fallu le faire. Cela doit continuer, mais on ne pourra y parvenir sans la bonne volonté de personnes solides qui pourraient se joindre au Club, afin d'en assurer la survie pour le bien-être de la jeunesse et de la communauté futures. L'Optimisme international décerna des certificats d'honneur au Club de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au terme des années 1978, 1979, 1981, 1985, 1987, 1988, 1990, 1993, 1994, 1996, 1999, 2000, 2002, 2004, 2005 et 2010 en plus des hommages de distinction pour 1978, 1979, 1987, 1994, 1996, 2001 et 2002.

### Une place pour la famille

Le mouvement Optimiste veut servir la jeunesse et la communauté. En premier lieu, un membre se doit de voir à sa propre famille. En participant aux activités Optimistes, il prend de l'expérience qui l'aidera auprès des siens. Lorsque ses enfants atteignent un certain âge, il doit leur consacrer plus de temps. Quand ces derniers deviennent matures, le parent peut devenir plus actif au Club et même se faire accompagner par les membres de sa famille. La richesse de servir se vit et se partage !

### Les présidents de 1972 à 2010

Raymond Lacroix (fondateur en 1972). Viendront ensuite successivement à titre de président ou de présidente : Roger Lequy (1972-1973), Roger Cofsky (1973-1974), André Gervais (1974-1975), Jean-Pierre Genest (1975-1976), Jean-Claude Lamoureux (1976-1977), Maurice Berthelet (1977-1978), Paul Binette (1978-1979), Réjean Lebeau (1979-1980), Gaétan Lebeau (1980-1981), Claude De Repentigny (1981-1982), Jacques Besner (1982-1983), Yves Legault (1983-1984), Philippe-Alphonse Chassé (1984-1985), Guy Lauzon (1985-1986), André-R. Gibeau (1986-1987), Jean Létourneau (1987-1988), Gilles Gagnon (1988-1989), Michel Lauzon (1989-1990), Michel Lalonde (1990-1991), Herman Stroombergen (1991-1992), Germain Lacroix (1992-1993), Conrad-J. Guindon (1993-1994), Jacques Godmer (1994-1995),

Yves Ménard (1995-1996), Pierre Forest (1996-1997), Denis Pilon (1997-1998), Richard Paquette (1998-1999), Lily Bolduc (1999-2000), Alain Carrier (2000-2001), Martin Lebeau (2001-2002), Nancy Talty (2002-2003), Pierre Gonzalez (2003-2004), Lise Lamarre (2004-2005), Normand Pelchat (2005-2006), Sylvain Goudreault (2006-2007), Louise Choquette (2007-2008), John Gagné (2008-2009), Linda Georgeff (2009-2010) et Daniel Lévesque (2010-2011).

Enfin, le mouvement des Clubs Optimistes gardera toujours sa raison d'être tant et aussi longtemps qu'il y aura des enfants.

P.-A. Chassé  
Membre Optimiste présent depuis 1972



L'organisme Danse de l'Amitié a débuté en septembre 1990. Madame Jacqueline Chassé a été l'instigatrice de cette activité dans notre ville. Suite à l'annonce de la Ville de Deux-Montagnes de ne plus offrir de cours de danse en ligne, une compagne suggéra à madame Chassé d'effectuer des démarches afin de créer un comité de danse en ligne à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Après avoir obtenu la collaboration de madame Gisèle Marion, directrice des loisirs, pour l'utilisation de la salle du Centre communautaire, Jacqueline Chassé et sa belle-sœur Mariette Chassé recrutent le nombre d'élèves nécessaire pour justifier les cours. Mesdames Chassé présentent un professeur à madame Marion, qui sitôt l'engage. La Ville fournit un système de son, malheureusement pas assez performant pour les cours de danse en ligne. Une demande de subvention est complétée et accordée dans le cadre du programme Nouveaux horizons, dans le but d'acheter les équipements nécessaires.

En octobre 1990, le comité fondateur de Danse de l'Amitié est élu par les élèves; Jacqueline Chassé en est la présidente, Mariette Chassé, la vice-présidente et Robert Damico, le secrétaire-trésorier. Les directeurs sont Jacqueline Damico, Yvette Harvey, Gustave Lavigueur, Thérèse Monette, Charles-Eugène Paradis, Gilberte Paradis, Annette St-Onge et Nicole Stroombergen.



Dès la première session, le nombre d'élèves dépasse les attentes des membres du comité, désormais bien établi. On organise des dîners et soirées pour souligner la fin des sessions de cours. Durant les cinq premières années, les

buffets pour les dîners sont concoctés par les membres du comité. Chacun prépare des mets et un menu varié est ainsi donc offert aux élèves.

En mars 1991, le comité subit sa première épreuve. Robert Damico décède subitement sur la route au retour d'une excursion de ski avec Gustave Lavigueur, qui miraculeusement s'en tire avec des blessures mineures et un bon choc nerveux. On demande à Jacqueline Damico, alors directrice, de remplacer son mari au poste de secrétaire-trésorière; elle l'occupe toujours en 2010. En juin 1991, Gilberte et Charles-Eugène Paradis annoncent leur départ.

Depuis, plusieurs bénévoles œuvrent au sein du comité de Danse de l'Amitié : René Brisebois (1991-1993), Claire Rocheleau (1991-1993), Gabrielle Deschênes (1991-2003), Roger Brunet (1992-1996), Jannine Brunet (depuis 1992), Lise Charbonneau (1994-1998), Lise Lecours (depuis 1994), Aline Bernier (1995-1996), Carole Duclos (depuis 1996), Jean-Claude Lecours (depuis 1996), Claudette Cloutier (1994-2005), Gisèle Cyr (depuis 2004), Louise Damico (depuis 2007) et Diane Benoit (depuis 2009).



Le comité fondateur, en septembre 1990. Rangée du haut : Jacqueline Damico, directrice, Robert Damico, secrétaire-trésorier, Jacqueline Chassé, présidente, Mariette Chassé, vice-présidente, Yvette Harvey, directrice; rangée du bas : Nicole Stroombergen, directrice, Gustave Lavigueur, directeur, Annette St-Onge, directrice, Gilberte Paradis, directrice, Charles-Eugène Paradis, directeur et Thérèse Monette, directrice.

Après quelques années, la Ville change de politique et n'engage plus de professeurs. Le comité de Danse de l'Amitié se rend alors responsable de la rétribution du professeur de danse. En 2010, Danse de l'Amitié célèbre son 20<sup>e</sup> anniversaire et désire souligner le dévouement et la persévérance des membres qui eux aussi célèbrent leurs 20 ans de service auprès de l'organisme, soit Jacqueline Chassé, Jacqueline Damico, Yvette Harvey et Nicole Stroombergen. Nos remerciements vont également à madame Mariette Chassé qui y a consacré 19 ans. D'autres membres sont aussi digne de mention : Jeannine Brunet qui célèbre 18 ans à son poste; Lise Lecours, membre depuis maintenant 16 ans, Jean-Claude Lecours et Carole Duclos, membres depuis 14 ans.

Tous les membres du comité de Danse de l'Amitié gardent comme objectif d'offrir aux gens une activité leur permettant de danser, et ce, sans partenaire. Les élèves se retrouvent dans une atmosphère conviviale et en même temps exercent une activité

physique excellente à tous les niveaux. Tous les fonds amassés retournent aux élèves, sous forme d'événements, tels que dîners et soupers de fin de session, journées de sucre et méchouis.

Grâce à la participation des élèves, pour un bon nombre depuis plusieurs années, des membres anciens et actuels du comité, Danse de l'Amitié célèbre son 20<sup>e</sup> anniversaire en 2010. Nous tenons à souligner la précieuse collaboration de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que celle de son service des loisirs. Nous remercions particulièrement madame Gisèle Marion pour son support et son dévouement tout au long de ces 20 ans.

Voici le comité 2010 de Danse de l'Amitié : le président Jean-Claude Lecours, la vice-présidente Louise Damico, la secrétaire-trésorière Jacqueline Damico, les directrices Jacqueline Chassé, Yvette Harvey, Nicole Stroombergen, Jeannine Brunet, Lise Lecours, Carole Duclos, Gisèle Cyr et Diane Benoit.

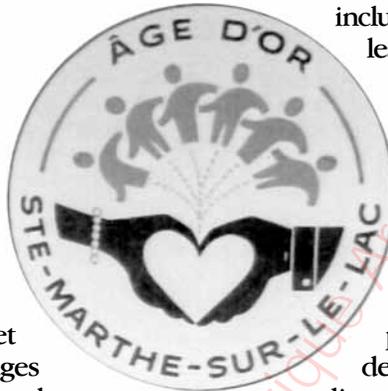


Le comité, le 8 mai 2010. Rangée du haut : Louise Damico, vice-présidente, Lise Lecours, Nicole Stroombergen et Diane Benoit, directrices, Jacqueline Damico, secrétaire-trésorière, Yvette Harvey et Jeannine Brunet, directrices; rangée du bas : Jean-Claude Lecours, président, Gisèle Cyr, Carole Duclos et Jacqueline Chassé, directrices.

La fondation du Club remonte au 14 novembre 1972. Yvonne Marion, ménagère au presbytère de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, demande au curé Fernand Proulx d'annoncer en chaire la tenue d'une rencontre dans le but de fonder un club de l'Âge d'Or pour les aînés de la paroisse. Les membres choisissent Réjean Cyr comme président et Yvonne Marion à titre de secrétaire. Voici la liste des présidents :

Réjean Cyr (1972-1979)  
 Émile Leduc (1979-1998)  
 Maurice Vachon (1998-1999)  
 Normand Pelchat (1999-2008)  
 Madeleine Racicot (2008-)

Les buts du Club consistent à fraterniser ensemble par des loisirs sains et créateurs, peupler la solitude en luttant contre l'isolement et agrémenter les journées par des voyages et activités récréatives, sociales et culturelles.



Parmi les nombreux événements organisés par le Club au fil des ans, plusieurs se souviendront de fort agréables voyages, notamment aux chutes Niagara, au site spectaculaire d'Ausable Chasm, au parlement d'Ottawa, au jardin zoologique de Québec, dans les Mille-Îles, en visite à l'Isle-aux-Coudres et bien d'autres encore. Que dire des soupers de la Fête des mères ou des pères, de la célébration en l'honneur du couple de l'année et des inoubliables réveillons de Noël incluant toujours la visite du Père Noël avec les nombreux cadeaux, dons des commerçants locaux.

Encore aujourd'hui, le Club organise des activités pour ses membres : voyages d'une journée, visite et repas à la cabane à sucre, soupers de Noël et de fin de saison en mai. Les membres s'adonnent à la pétanque et aux jeux de cartes, lors des rencontres hebdomadaires du mardi soir tenues au sous-sol de l'église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis au-delà de 35 ans.



Comité actuel : Marcel Bellemare, Yolande Gagnon, Monique Lavoie, Jean-Guy Rivard, Madeleine Racicot, Marcel Benoit et Pierrette Marion.

**C**En 1964, le pharmacien Claude Allard devient seul propriétaire de la Pharmacie Rexall à Deux-Montagnes, après l'achat des parts de son associé Germain Poulin. En même temps, Jean Boileau entre à son emploi comme pharmacien. En 1966, Claude et Jean forment une société et ouvrent un commerce sous la bannière Rexall au 3080, chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

En 1970, Maurice Binette, pharmacien propriétaire à Deux-Montagnes, meurt. Claude et Jean joignent leurs forces à Jacques Maisonneuve, de Saint-Eustache, achetant la pharmacie Binette et prenant le nom de Pharmacies BAM.

Boileau, Allard et Maisonneuve regroupent deux pharmacies à Deux-Montagnes, une à Saint-Eustache et une à Sainte-Marthe. Plus tard, on transforme la pharmacie Rexall à Deux-Montagnes en un centre beauté-santé et on achète la pharmacie Jetté à Saint-Eustache pour la fermer. Avec trois établissements, trois pharmaciens associés couvrent un grand territoire, d'Oka à Saint-Eustache.

Au cours de ces années, BAM progresse beaucoup : relocalisation des succursales à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le boulevard Arthur-Sauvé à Saint-Eustache, achat d'un ancien local d'automobiles à Saint-Eustache pour le convertir en entrepôt, rapprochement avec d'autres pharmaciens de Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme et Laval-Ouest pour former un groupe d'achat portant le nom de Pharmaxi. À Deux-Mon-



Jean Coutu, après rénovations.

tagnes, la pharmacie BAM occupe dorénavant le local au coin de la 9<sup>e</sup> Avenue. À Sainte-Marthe, on vendra l'ancienne bâtisse au docteur Michel Desnoyers, de la Clinique médicale Sainte-Marthe. La pharmacie opère dorénavant dans ses locaux au 3078, chemin d'Oka.

Dans les années 1980, la pharmacie BAM profite de l'accroissement de la population. Forts de leur association, les trois compères se concentrent sur le service à la clientèle face à une demande croissante. Durant cette période, François Allard, qui débuta jeune dans l'organisation et en connaissait tous les rouages, devient directeur général. Il s'occupe du côté marketing de l'entreprise, ce qui libère les pharmaciens des tâches administratives et leur permet de demeurer plus présents pour fournir les services exigés.



Jean Coutu, avant rénovations.

Au début des années 1990, les associés vieillissaient. Le problème de la relève, soulevé depuis quelques années, s'avérait problématique. Après une année de discussions et d'études diverses, la vente de l'entreprise apparaît comme la meilleure solution.

On considère le groupe Jean Coutu comme un acheteur intéressant pour les pharmacies, l'entrepôt et les bâtisses. La transaction se réalise le 1<sup>er</sup> mai 1993. Tous les employés, sans exception, purent rester en poste, selon leur choix. Encore aujourd'hui, 18 ans après la vente, plusieurs d'entre eux demeurent encore là.

Le site du Domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes est un endroit résidentiel situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Il est en partie lié à l'existence de la plage du parc Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Un endroit très apprécié des résidents et des vacanciers qui ont commencé à le fréquenter durant les années 1960. Dans le milieu de cette même décennie, Jean-Claude Langlois fait l'acquisition des parts de ses frères et sœurs du terrain familial pour créer un terrain de camping comprenant, à ses débuts, une centaine d'espaces.

Situé en bordure du lac des Deux Montagnes, l'emplacement de villégiature a été grandement fréquenté pendant les quelque 20 années d'existence du camping. C'est en 1987 que le camping ferme officiellement.

C'est à la fin des années 1980 que le site devient le Domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes. Inspiré par des projets similaires aux États-Unis, il comprend aujourd'hui 231 emplacements disposés sur une superficie totale de 50 arpents.

Le Domaine ressemble à un microdéveloppement particulièrement harmonieux où les résidents bénéficient d'une salle communautaire, de terrains de jeux et de tennis et d'une piscine. Occupé en grande partie par des retraités, le site se veut un lieu paisible et agréable à vivre. Jusqu'en 2002, le site possède même sa propre usine d'épuration d'eaux usées. Aujourd'hui, ce sont les mêmes infrastructures qui



Voici l'annonce de la plage du parc Sainte-Marthe-sur-le-Lac que l'on retrouvait sur le chemin d'Oka. Ce parc allait devenir un camping fort prisé durant les années 1970 et 1980.

servent à la relier à la municipalité, à la suite d'investissements majeurs faits par l'entreprise dans celles-ci.

Dès la création du Domaine, en 1987, plusieurs emplacements en location sont déjà occupés. En cours de projet, Jean-Claude Langlois a eu l'idée de vendre lui-même les maisons modulaires. L'homme d'affaires décide de proposer plusieurs modèles. En deux ans et demi, 66 unités sont vendues et le site devient complet. La gestion du domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes est maintenant assurée par les trois enfants de Jean-Claude Langlois. Un domaine qui demeure encore aujourd'hui, habilement intégré à la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



L'une des premières maisons modulaires à avoir été implantées graduellement dans le Domaine des maisons modulaires Deux-Montagnes.

Après 20 ans à l'emploi d'une manufacture de palettes de bois pour le transport de marchandises diverses, soit de 1983 à 2003, Jean-Guy Lajeunesse prend la décision courageuse de voler de ses propres ailes, au lieu de travailler pour le compte d'un employeur. Voulant construire sur des bases solides, il suit une formation au cégep Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse pour démarer sa propre entreprise.

Avec l'appui du Centre local de développement de la M.R.C. Deux-Montagnes pour la rédaction d'un plan d'affaires, l'obtention d'une subvention de départ et des cours d'appoint en administration, commerce et comptabilité, offerts par diverses institutions, il fonde les Encadrements F.M.C.A., du nom de ses enfants Frédéric, Mélissa, Carolane et Alexandre.

Pour commencer dans des locaux adéquats, il décide en avril 2003 de se porter officiellement acquéreur de la bâtisse sise au 2948, chemin Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dans une municipalité accueillante où il réside déjà.

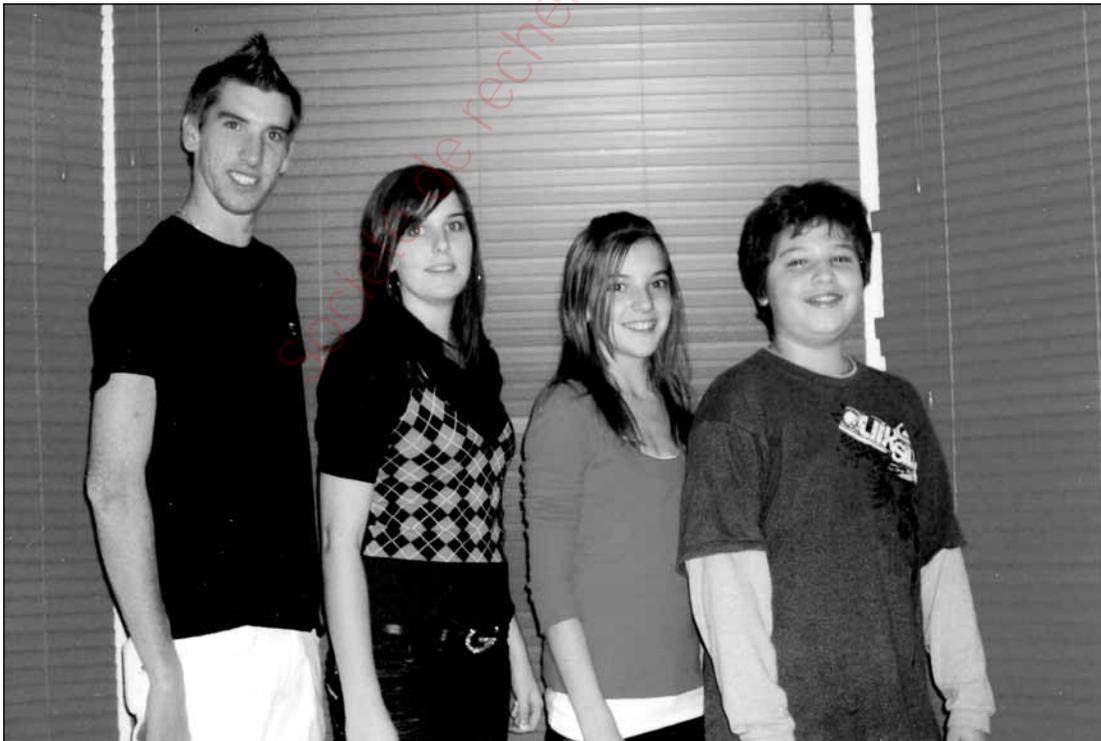
Le 10 avril 2003, le magasin ouvre enfin ses portes, pour la plus grande joie de la population, avide de découvrir ses nouveaux produits.



La carte d'affaires.

Le commerce offre un service d'encadrement fait sur place et sur mesure par des professionnels qualifiés, selon les besoins exprimés par chacun.

La clientèle se compose en grande partie des artistes de la région des Basses-Laurentides. Les Encadrements F.M.C.A. offrent aussi des services de laminage sur plaques de bois et matériaux divers, plastification des documents et étirement de toiles, sans oublier une grande variété de tableaux, articles pour sportifs et encadrement de souvenirs et diplômes académiques, et ce, pour tous les budgets.



Frédéric,  
Mélissa,  
Carolane et  
Alexandre.



En 1979, à l'aube d'une récession qui allait en toucher plus d'un, Yvon Garneau, travailleur de la construction, perd son emploi. Avec sa femme Suzanne, ils fondent, à Ste-Marthe-sur-le-Lac, Les Épices Garno Ltée.

Les Épices Garno font leurs premières armes dans le secteur des marchés aux puces et des marchés publics où ils installeront leurs premiers comptoirs de vente. Les Garneau prennent invariablement goût à ce commerce et, à mesure que la diversité de leurs épices augmente, les points de vente se multiplient.

Les Épices Garno font l'acquisition en 1988 d'un mélangeur à épices; c'est alors que Yvon et Suzanne Garneau décident de concocter leurs mélanges exclusifs. Cette décision, fort judicieuse, donnera des ailes à leur commerce. De fait, ils connaissent un succès insoupçonné lors de la mise en marché des mélanges «La Jardinière» et «La Capitaine».

Aujourd'hui, Les Épices Garno nous propose des épices et des assaisonnements provenant des quatre coins du monde. Des fines herbes de Provence au Garam Masala en passant par La Jardinière, Les Épices

Garno offre toutes les catégories d'herbes et d'épices ainsi qu'un nombre impressionnant d'assaisonnements.

Parmi ceux-ci, une grande majorité sont des recettes exclusives aux Épices Garno qui détient l'unique droit d'exploitation. Des produits vedettes comme La Jardinière, La Louisiane, La Capitaine, l'Épice à bifteck, les assaisonnements pour croustilles et mais soufflé «Popop», les vinaigrettes pour salades ont fait la renommée des Épices Garno. En plus des trois cents variétés d'épices et d'herbes, Garno innove encore et vous présente une gamme complète de bases de soupe, de crèmes, de potages, des sauces, des trempettes, une foule de produits rarissimes ainsi que des produits sans sel.

Multitude de promotions, lancements de nouveaux produits, coupons-rabais, certificats-cadeaux... Une équipe de personnes qualifiées assure aux Épices Garno une mise en marché polyvalente qui tient compte de la diversité des points de vente et permet ainsi la conception d'une stratégie marketing adaptée pour chacune, qui maximise la visibilité des produits et la notoriété de la marque.



Avec une flotte réunissant une dizaine de véhicules, Les Épices Garno s'assure que toutes les commandes arrivent à bon port et ce, dans les délais prescrits. Québec, Montréal, Ontario, Nouveau-Brunswick, petits et grands marchés publics, fruiteries, grandes chaînes d'alimentation, avec ses soixante-dix points de vente, ne cherchez plus. Les Épices Garno sont partout!

Véritable ribambelle de saveurs et d'arômes, la liste des épices, des herbes et des assaisonnements que Garno vous propose est unique. Transformez vos repas quotidiens en véritables festins. Surprenez vos amis et réinventez la gastronomie. Grâce aux Épices Garno, vous donnerez naissance à de nouveaux plats aux couleurs et parfums exaltants. L'imagination prendra le pouvoir et les frontières tomberont sous le charme de vos créations culinaires. Appréciez tous les plaisirs gustatifs que vous procurent les Épices Garno et partez à la découverte du monde...

3158 chemin Oka,  
Ste-Marthe-sur-le-Lac  
(Québec) Canada  
J0N 1P0  
Tél.: (450) 491-1255  
Fax: (450) 472-0240  
garno@videotron.ca  
www.garno.com



**F**ondée en 1995 au 3240, chemin Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Garderie éducative Cœur d'enfant accueille 78 chérubins, âgés entre 18 mois et cinq ans.



Quant à la Garderie éducative Cœur d'enfant II, sa création remonte à 2009. Elle se veut destinée aux jeunes au nombre de 15, dont l'âge varie entre 3 et 18 mois.



La garderie administrée par Véronique Bourgault, une maman de quatre enfants, offre au total 93 places disponibles afin de desservir les familles de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et des environs.



La Garderie éducative Cœur d'enfant sait mettre en confiance le parent pressé par le travail en offrant un endroit sécuritaire, chaleureux et paisible pour son petit. Un personnel dévoué, attentionné et qualifié assure un service hors pair entre 7h00 et 18h00. Des activités variées et amusantes captivent l'auditoire tout en créant un sentiment d'appartenance. Tous les enfants se sentent comme si la garderie constituait leur deuxième famille.



3248, chemin Oka  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
J0N 1P0  
Tél. (450) 472-6265  
Fax. (450) 472-2151  
coeurdenfant@bellnet.ca  
www.coeurdenfant.ca



À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de notre ville, Jacques se joint avec énormément de plaisir à ses concitoyens marthelacquois pour souligner cet événement marquant.

Jacques Gervais arrive à Sainte-Marthe-sur-le-Lac en 1978. Il voit sa population plus que tripler depuis ce temps. En septembre 1978, il ouvre sa clinique de denturologie sur la 24<sup>e</sup> Avenue, à proximité du chemin d'Oka et voisin de l'ancien bureau de poste. En 2000, il la déménage au 3039, rue Paul, dans sa résidence.

Il voit grandir deux enfants. Jean-Marc, résident de Toronto, œuvre comme responsable du service de traduction de H&M Canada. Julie, conseillère en finances personnelles à la Caisse populaire de Longueuil, partage la vie de son mari Sylvain Comte, cuisinier dans un centre jeunesse en Montérégie.

Ils font de Jacques un fier grand-père. Marc-Antoine étudie en administration au cégep de Gaspé. Marie-Ève étudie en sciences humaines au cégep Édouard-Montpetit.

Bon anniversaire, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Jacques Gervais, D.D.  
Denturologiste  
3039, rue Paul  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0  
(450) 472-1670

**F**ort d'une riche expérience de plus de 35 ans en mécanique automobile, Richard Vaillancourt, appuyé par Louise Héroux, qu'il épouse à Saint-Eustache le 3 avril 1982, décide d'ouvrir un atelier de mécanique automobile à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

En 1997, il s'installe au 2956, chemin d'Oka. Il voit sa clientèle s'agrandir de jour en jour, grâce à ses connaissances et sa ténacité reconnues au travail. Indépendant, il n'arbore aucune bannière.

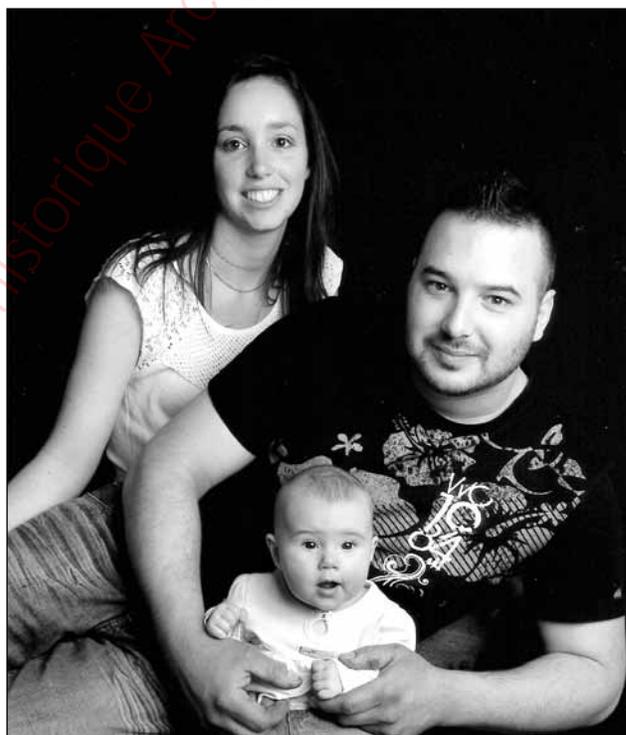
En 2003, son fils Jean-Sébastien se joint à l'entreprise familiale. Avec l'expansion continue de la municipalité, les consommateurs se font de plus en plus nombreux. Faisant preuve d'un professionnalisme inégalé, Mécanique Richard Vaillancourt sert la population de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et aussi celles des localités environnantes.

Richard Vaillancourt et Louise Héroux voient grandir trois enfants : Jean-Sébastien, Marc-André et Catherine. Au fil du temps, ils deviennent avec bonheur les grands-parents de la jeune Lily, fille de Jean-Sébastien et de Jaïna Viau, originaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

À notre aimable et fidèle clientèle, merci de votre support et heureuses célébrations à notre belle municipalité.



Richard Vaillancourt et Louise Héroux.



Jaïna Viau, Lily et Jean-Sébastien.



Jean-Sébastien,  
Katherine et  
Marc-André.

Mécanique Richard Vaillancourt.



**G**érard Miron et Jeannette Dufresne, mariés le 23 septembre 1944 à Oka, voient grandir dix enfants : Jean-Claude, Marie-Paule, Normand, Florent, Jacques, Francine, Robert, Yvon, Raymond et Rolland. La famille arrive à Sainte-Marthe-sur-Lac en 1955.

En 1959, le mécanicien Gérard Miron fonde un garage pour l'entreposage des pièces de voiture. Il acquiert donc un parc d'automobiles pour trouver les morceaux nécessaires aux réparations ultérieures à effectuer.

En juillet 1979, après une carrière professionnelle dans l'arpentage et la construction, Robert, le septième enfant de Gérard et de Jeannette, se donne un nouveau défi et reprend le flambeau des mains de son père. En avril 1980, Daniel Plante s'associe à lui. L'année suivante, ils achètent ensemble des terres environnantes pour agrandir le commerce. Dans la décennie suivante, ils les subdivisent pour favoriser des projets domiciliaires sur plus de 200 terrains.

Le président de Miron Pièces d'auto usagées, Robert Miron, ainsi que le vice-président, Daniel Plante, accroissent leur parc de véhicules. L'entreprise se transforme progressivement en centre de récupération. Membre de l'Association des recycleurs de pièces d'auto et camions, ce commerce offre des pièces « vertes », préservant ainsi les ressources tout en épargnant l'argent des consommateurs.

Les clients et garagistes bénéficient de la riche expertise développée par l'équipe au fil des ans. Les marques et modèles se diversifient grandement avec le temps. Une gestion et une logistique remarquables aident à fournir des pièces de qualité. L'inventaire comprend aujourd'hui 850 automobiles et camions légers nord-américains et importés, avec plus de 30 000 pièces sur une superficie de 600 000 pieds carrés.

Avec fierté, le Centre de recyclage Miron Pièces d'auto usagées célèbre en 2009 son 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.



Vue aérienne de la propriété.

**L**e Parc d'amusement Deux-Montagnes se trouve en affaires depuis 1962. Il prend continuellement de l'expansion depuis 50 ans, faisant honneur à sa réputation de plus ancienne entreprise toujours existante à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Il offre à sa clientèle un circuit fermé de go-kart comme autrefois, mais ajoute également la vente et la réparation de véhicules récréatifs de la marque Polaris : motoneiges, motomarines et véhicules tout terrain, sans oublier un service d'entreposage intérieur et extérieur.

Le propriétaire actuel, Pierre Caron, l'achète en 1976 des mains de Yvon Lalonde et d'André Paré. Résident de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis 1957, Monsieur Caron voit grandir trois enfants et trois petits-enfants.

**Geneviève** (2 septembre 1972), conjointe de Stéphane Tremblay et mère de Raphaël (10 ans) et Loïc (8 ans), enseigne au primaire à Deux-Montagnes.

**Mélanie** (16 août 1975) gagne sa vie comme dessinatrice 3-D à Vancouver.

**Jean-Sébastien** (9 juillet 1979) œuvre comme pilote commercial d'hélicoptère dans le nord du Québec. Sa conjointe Isabelle Langlois-Toupin lui donne une fille, Théa (4 ans).



Parc d'amusement Deux-Montagnes, en 2010.



Parc d'amusement Deux-Montagnes, en 1999.



Parc d'amusement Deux-Montagnes, en 1977.



Parc d'amusement Deux-Montagnes, en 1962.



Parc d'amusement Deux-Montagnes, en 1962.





**C** En 1994, la famille Robinson exploite le casse-croûte situé au 3174, chemin d'Oka, réputé pour sa meilleure poutine en ville. Marcel Robinson, son associée Pauline Rhéaume et leurs filles Fanny et Valérie, demeurent fidèles au rendez-vous. Ils offrent des menus pour toute la famille. Après un bon repas léger, une partie de mini-golf. Pourquoi pas ?

En 2005, le petit casse-croûte devient le Mystic. Une nouvelle aventure commence alors. Cette étape n'est en fait qu'une continuité pour Marcel Robinson, après une longue carrière en restauration entière-

ment passée dans la région. L'engagement, la contribution du développement et l'achat local demeurent au cœur de ses actions.

Du déjeuner au souper, tout cela dans un décor chaleureux entre amis, et en saison une belle terrasse, finit bien la journée avec le soleil couchant. Le Mystic offre deux salles pouvant contenir 35 personnes en toute intimité pour y célébrer tous les événements. Vous désirez passer un souper en tête à tête ou en famille à prix abordable, le Mystic, voilà l'endroit idéal !



### À propos de Tigre Géant

Tigre Géant est un magasin familial à rabais franchisé canadien, bien établi depuis 1961.

- Tigre Géant compte plus de 7000 employés.
- Un marché de produits de plus de 2000 fournisseurs.
- Une approche du commerce de détail simple, mettant l'accent sur le rapport qualité-prix.
- Nous offrons à notre clientèle des vêtements et des chaussures de qualité, un département d'épicerie, de pâtisserie, de produits nettoyants, de papeterie, de jouets, des articles pour la maison, ainsi que des produits de cosmétiques et de santé, et ce, aux plus bas prix possible.
- Nous possédons maintenant des magasins en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

### Nos forces

- Bien établi depuis 1961, Tigre Géant est le chef de file des magasins à rabais canadiens.
- Grâce à un accord de franchises important avec la compagnie North West, il y aura, d'ici les trente prochaines années, 72 ouvertures de magasins Tigre Géant dans l'ouest canadien.
- Notre centre de distribution, qui est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, dessert tous les magasins Tigre Géant.
- Tigre Géant possède sa propre division de transport.
- Les bonnes aubaines et le magasinage type « chasse aux trésors » qui caractérisent Tigre Géant attirent environ 800 000 clients par semaine.
- Les propriétaires des magasins vivent et s'impliquent dans leur communauté.

### Notre stratégie

- Nous efforcer de réduire nos prix en améliorant constamment notre efficacité.
- Maximiser notre pouvoir d'achat d'abord en générant des ventes, en ouvrant des magasins, et en détenant un bon groupe d'acheteurs.
- Augmenter nos parts du marché dans des marchés existants grâce à un processus continu de modifications des magasins et de la marchandise selon les besoins du marché.
- S'intégrer dans de nouveaux marchés grâce à une



expansion bien étudiée et planifiée.

- Accorder une attention particulière aux programmes de relations entre employés, afin de créer un environnement de travail ouvert et honnête
- Encourager et récompenser le succès individuel et le travail d'équipe dans le but d'améliorer les produits et services que nous offrons à nos clients.

### Événements marquants

**1961** Le samedi 13 mai, le fondateur, président et directeur général, Gordon Reid, ouvra son premier magasin à Ottawa, situé au 98, rue George,

dans le Marché By. C'était le premier magasin d'escomptes de la ville. Il se lança en affaires avec un investissement de 15 000 \$. Dès sa première année, le magasin enregistra des ventes de 139 781 \$.

**1968** Une autre idée simple s'ajouta au concept de Tigre Géant : le franchisage. Le premier magasin franchisé ouvrit ses portes à Maniwaki, au Québec.

**1990** Tigre Géant établit un bureau d'achats de vêtements et de chaussures à Montréal dans le but de se rapprocher de ses fournisseurs et de ses fabricants. En conséquence, la compagnie put rester à l'affût des dernières tendances et fut en mesure d'envoyer la marchandise aux magasins plus rapidement.

**2005** Tigre Géant déménage et opte pour un nouvel entrepôt neuf à température contrôlée, de 40 000 pieds carrés, à Brockville (Ontario), avec suffisamment d'espace dans le cas d'une éventuelle croissance de magasins. Cet entrepôt dessert tous les magasins de la région de Toronto ayant des produits réfrigérés et surgelés.

**2011** Le cinquantième anniversaire ! Tigre Géant compte maintenant 200 magasins, et ses ventes annuelles surpassent 1,3 milliard de dollars. Les magasins Tigre Géant ont plus de 7000 employés, avec des magasins en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.





# Index onomastique

Allard, Claude	185	Bisson, Daniel-B.	55
Andegrave dit Champagne, Cyrille	30	Blouin, Richard	53
Angrignon, Jean-Paul	49, 76	Boileau, Jean	109
Arbour, Michelle	113	Boisbriand voir Dugué	
Auclair, Placide	58	Boissonneault, Lauriette	124
		Boisvert, Claude	113
Barbe Aluminium et fils	174	Boisvert, Gilles	52-53
Barbe, Éloi	96, 174	Boisvert, Paul-Émile	110
Barbe, Martin	97	Boucher, Pierre	62
Beaumont, Marie	84	Bourgault, Véronique	189
Bélair, Isaïe	19	Bourgeois, Hervé	58
Bélisle, Placide	31	Bourgeois, Rita	116
Bellefeuille voir De Bellefeuille		Brière, Fernand	43
Bellefeuille, Gilles	75	Brisebois, Jean-Claude	90
Bellemare, Daniel	84	Brisebois, René	43
Bellineau (Du), Catherine	14	Brossard, André	81
Belzile, Charles	33	Brouillard, Sylvain	114
Benedicta voir Mathys		Brulotte, Téléphore	42
Benoit, Marcel	108	Brunelle, Rollande	150
Bergeron, Jean-Pierre	52	Brunet, Gilles	115
Bernier voir Charbonneau		Brunet, Joseph	19
Bernier, Antonio	33	Brunet, Léo	84, 116
Bernier, Pierre	76	Brunette, Paul	31
Bertrand, Anne	137		
Bérubé, Gabrielle	98	Caisse de Saint-Eustache–Deux-Montagnes	175
Besner, Jacques	49	Calarme, Laurent	24
Béthanie (de), Lazare	12	Callières (de), Louis-Hector	14
Béthanie (de), Marie-Madeleine	12	Cardinal, Léopold	32
Béthanie (de), Marthe	12	Caron, Pierre	193
Beulance, Raymond	22	Cazabon, Gilles, Mgr	25
Binette, Albert	100	Cercle des Fermières	176
Binette, Des-Neiges	47	Chaboillez, Louis	17
Binette, Eugène	22, 33	Chabot, Gilles	75
Binette, Florent	22, 98	Chambellé (de), Perrine	13
Binette, Gaétan	24	Chambre de commerce et d'industrie	177
Binette, Henri	22, 102	Champagne voir Andegrave	
Binette, Jean	104	Charbonneau, Joseph	20
Binette, Maurice	22, 32	Charbonneau, Pierre	75
Binette, Paul	24	Charbonneau-Bernier, Nicole	51, 53
Binette, Pierrette	126	Charette, Fernand	117
Binette, Robert	36, 106	Charette, Ubald	120
Binette, Yvan	42-43, 45	Charette, Victor	118

Charron, André	56	Dumoulin, Pauline	102
Chartrand, Jean-Louis	20	Dupras, Rolande	156
Chassé, Jacqueline	182	Dupuy, Suzanne	14
Chassé, Philippe-Alphonse	181	Duquette, Rachel	170
Chaurette, Marcelle	142	Durham voir Lambton	
Chevalier, Elzéar	90		
Chevaliers de Colomb, conseil 9592	178	Elgin, James Bruce	29
Choquette, Jérôme	62	Elkas, Sam	63
Chouinard, Gilberte	106	Encadrements F.M.C.A. inc.	187
Chrétien, Jean	71	Épices Garno	188
Clavette, Laurette	154	Épices Marché du Lac	163
Cloutier, Jean-Guy	121-122	Fantauzzi, Fernand	131
Cloutier, Lucien	22	Flamand, Antonio	76
Club de l'Âge d'Or	184	Forget, Pierre-Benoît	59, 63, 92
Club Optimiste	180	Fortier, Yves	134
Cofsky, Roger	44	Fortin, Richard	92
Côté, Ernest	124	Francoeur, Diane	108
Côté, Renaud	22	Francoeur, Raymond	58, 132
Cyr, Réjean	125	Frenette, Émilien Mgr	20, 22, 24
Dagenais, Thérèse	140	Gagnon, Fernand	135
Damico, Robert	130	Gagnon, Gille	136
Danse de l'Amitié	182	Galarneau, Lucien	21
Daoust, Sonia	97, 174	Gamelin, Ignace	16
De BAM voir Jean-Coutu	185	Garderie Cœur d'enfant inc.	189
De Bellefeuille, Pierre	42	Garneau, Yvon	188
Délisle, Jean-Guillaume	17	Garno voir Épices Garno	
Deneault, Émery	58	Gaudry, Jean	90
Denonville (de), Brisay	13	Gauthier, Georges	19, 21
Denturologiste voir Jacques Gervais		Gauthier, Suzanne	96
Desjardins, Gaston	58	Genest, Jean-Pierre	42
Desjardins, Yvan	126	Gervais, Jacques	190
Desjean, Roland	62	Gervais, Marie	109
Desormeaux, Vianney	31	Globensky, Frédéric-Eugène	18
Desroches, Henri-J.	32	Godmer, Jacques	137
Di Fruscia, Hélène	131	Gohier, Marcelle	161
Dilullo, Mateo	43	Goldbloom, Victor	42
Domaine de maisons modulaires Deux-Montagnes	186	Goudreault, Sylvain	55
Doré, Jean	128	Goyer, Michel	177
Doré, Joseph	30	Guérin, Claude	84
Dostaler, Gisèle	104	Guilbert, Johanne	128
Drapeau, Jean	40	Guindon, Josaphat	138
Dufresne, Jeannette	192	Guindon, Roland	24
Dugué de Boisbriand, Marie-Thérèse	14-15		
Dugué de Boisbriand, Michel-Sidrac	13	Hamel, Olivier	55
Dugué de La Boulardière, Pierre	13	Harel, Louise	91
Dugué, Charlotte	14	Héroux, Louise	191
Dugué, Marie-Charlotte	14-15		
Dumont voir Lambert		Jean Coutu (pharmacie)	185
Dumoulin, Eugène	33	Julien, Maurice	47, 75-76

La Boulardière voir Dugué		Leblanc, Lucie	59, 92
La Fontaine, Louis-Hippolyte	30	Leblanc, Maurice	90, 151
Labelle, André	53	Leclair, François-Xavier	30
Labelle, Joseph	30	Lecours, Jean-Claude	183
Labelle, Yolande	152	Lefebvre, Sylvie	139
Lachance, Philibert	90	Lefrançois, Roméo	42, 49
Lacombe, Annie-Claude	114	Legault, Céline	50
Lacombe, Stéphane	175	Legault, Yves	55
Laframboise, Michel	142	Leroux, Michel	50, 59, 62-63, 69, 71, 81, 91
Laframboise, Normand	140	Lesage, Jean	89
Lagarde, René	90	Lespérance, François	37-38, 58, 90, 152
Lajeunesse, Jean-Guy	139, 187	Létourneau, Jean	42, 49, 76
Lajoie, Lise	100	Levasseur, Carole	164
Lalonde, Robert	36	Lévesque, Daniel	181
Lamanque, Évariste	28	Limoges, Octave	30
Lambert-Dumont, Charles-Louis	18	Locas, Carmen	144
Lambert-Dumont, Eustache	15-16	Lorrain, Stanislas	58
Lambert-Dumont, Eustache-Louis	16-18	Louis XV	14
Lambert-Dumont, Louis-Sévère	18		
Lambert-Dumont, Marguerite-Virginie	18	Maher, Fernand	58
Lambert-Dumont, Marie-Louise-Angélique	17-18	Maillé, Emilienne	168
Lambert-Dumont, Nicolas-Eustache	17-18	Major, Pauline	115
Lambton, comte de Durham, John George	28	Maloni, Jean (John)	42-43
Lamontagne, Calixte	28	Marion, Maurice	154
Lamontagne, Jacques	75-76	Marion, Paul	153
Lamoureux, Andrée	161	Marion, Yvonne	184
Landry, Armand	22	Masson, François	16
Landry, Carmen	53	Mathys, Clothilde	21
Landry, Pauline	118	Mathys, François-Benoit	21
Langlois, Ismaël	28	McClish, Eugène	75
Langlois, Jean-Claude	144, 186	McGivney, Michael J.	178
Langloiserie voir Piot		McLaughlin, Liza	84
Lantin, Lucette	160	Mécanique Richard Vaillancourt inc.	191
Lapensée, Marcel	84	Ménard, Rita	157
Larin, René	90	Ménéclier de Montrochon, Sophie	18
Larivée, Lauréat	32	Menu, Jean-Pierre	53, 63
Larivière, Léo	43	Miron Pièces d'auto usagées	192
Laroche, Napoléon	36	Miron, Gérard	192
Larocque, Eugène	22, 31	Monette, André	39, 42-43, 46
Larocque, Hervé	32, 38-39, 58, 61, 90, 146	Monette, Lise	121
Larose, J.-C.	49	Montmarquette, Robert	156
Latour, Valentine	172	Montrochon voir Ménéclier	
Laurin, Willibald	22, 90, 148	Mulcair, Thomas	79
Lauzon, Ginette	136	Mulroney, Brian	71
Lauzon, Gisèle	117		
Lauzon, Léontine	138	Normandeu, Nathalie	79
Lauzon, Robert	62		
Laval (de), François Mgr	13	Painchaud, André	90
Lavallée, Corinne	146	Papineau, Guy	43
Lavoie, Donald	178	Paquette, Édouard	31
Lebeau, Réjean	150	Paquette, Richard	55

Paquin, Jacques	18, 42-43	Rousseau, Lise	134
Parc d'amusement Deux-Montagnes	193	Roy, Gabriel	18
Parr, Clifford	42	Roy-Bush, Maria-Sophia	18
Paulus, Sonia	54-56, 68, 77, 84, 88, 92, 158	Ruel, Rose	153
Payment, Joseph	30	Ryan, Claude	53, 65
Pépin, Jean-Luc	42		
Pépin, Robert	51, 53	Sabourin, Jean-Guy	40
Périllard, Laurette	151	Sabourin, Thérèse	122
Perrault, François-Marie	13	Saint-Amant, Jacques	45
Petit de Verneuil, Jacques	14	Saint-Denis, Pascal	52-53
Petit, Anne	14	sainte Marthe voir Béthanie	
Petit, François	16	Saint-Pierre, André	32
Petit, Jean	13	Saulnier, R.-H.	32
Petit, Pierre	14	Savage, Laurent	168
Petit, Yolande	135	Scott, William Henry	29
Pigeon, André	157	Sennett, Rose Alma	148
Pilon, Denis	51-53	Simard, Joseph-P.	22
Piot de Langloiserie, Charles-Gaspard	13-15	Sirois, Diane	87
Piot de Langloiserie, Martin	14	Solesmes (de), Abbé	21
Poulett voir Sydenham		Spénard, Charles-André	17
Pouliot, Arthur	90	Spénard, Jean-Baptiste	17
Prévost, Annie	84	St-Germain, Claire	110
Primeau, Claude	49	Surprenant, Claude-Guy	76
Proulx, Jean-Baptiste	30	Sydenham, Charles Edward Poulett Thomson	28
Prud'homme, Guy	32		
		Taillefer, Gustave	169
Rabouin, Réjean	160	Tanguay, Francyne	64
Raby, Yves	40	Tanguay, Marlene	162
Racette, Pierre	161	Tessier, Jacqueline	130
Racicot, Madeleine	184	Théorêt, Edmond	172
Racine, François	162	Théorêt, Laurette	120
Reagan, Ronald	76	Théorêt, René	170
Rémillard, Lucien	79	Thériault, Lucy	133
Renaud, Henri	45	Thomson voir Sydenham	
Renaud, Nelson	31	Tigre Géant	195
Renaud, Réjeanne	169	Tousignant, René	53
Restaurant le Mystic	194	Tremblay, Denis-G.	50
Rhéaume, Pauline	195	Trudel, Rémy	80
Rigaud de Vaudreuil, François-Pierre	14		
Ringuette, Marcel	62	Vaillancourt, Richard	191
Robillard, François	55, 84, 92, 166	Vaudreuil voir Rigaud	
Robillard, Jacques	164	Verneuil voir Petit	
Robillard, Joseph	30	Villeneuve	28
Robineau, Jeannine	125	Villeneuve, curé	19
Robinson, Arnold	58, 163	Villeneuve, Maryse	87
Robinson, Marcel	195	Vincent, Jacques	45
Rodrigue, Louis-Joseph	24		
Roger, Euclide	22, 58	Waddel, Jean-Baptiste	22, 24
Rousseau, Aimé	33		

# Table des matières

Les dignitaires	3
Chapitre 1 - Les origines	11
Un nom empreint de sainteté	12
Aux origines seigneuriales	12
Partage de la seigneurie des Mille-Îles	15
La vie des premiers colons	15
La prairie de Spénard	17
Morcellement de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne	17
La véritable héritière, Virginie Lambert-Dumont	18
Une paroisse du nom de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	19
• L'abbaye Sainte-Marie-des-Deux-Montagnes	21
Chapitre 2 - L'évolution de l'institution municipale	27
De Durham à la création des municipalités	28
De la fondation d'une municipalité	32
Un nouveau cadre réglementaire	34
L'amélioration des voies de communication	36
Un programme ambitieux :	
de nouveaux services municipaux d'égouts et d'approvisionnement en eau	37
Pourvoir au déblaiement de la neige	39
• Mort d'un citoyen marthelacquois en devoir à Montréal	40
Chapitre 3 - En route vers la modernisation	41
La municipalité de paroisse devenue ville	42
• Les vols commerciaux à l'aéroport de Mirabel	42
Une ville sous surveillance	42
La construction de l'hôtel de ville	45
• La création d'un service municipal de loisirs	46
La construction d'un centre communautaire	46
La bibliothèque municipale	47
Des rues inondées : l'élévation d'une digue	48
• Le parc de la Frayère	51
Une tempête... de sable !	51
• La plage de la sablière	52
Des années de contestation	53
• Le verglas	53
Un code d'éthique pour une meilleure gestion de la ville	54

Chapitre 4 - La mise en commun des ressources	57
La protection contre l'incendie à l'heure des ententes intermunicipales	58
La régionalisation du service de police	61
• La Cour municipale de Deux-Montagnes	64
Non aux compressions municipales !	65
• Les plaisirs de la villégiature	66
• M <sup>e</sup> Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	68
Un environnement paisible et sans violence	69
• Un enjeu de taille : la TPS	71
Chapitre 5 - La création d'un milieu de vie agréable	73
L'approvisionnement en eau	74
• Les pluies acides	76
L'élimination des déchets	78
L'assainissement des eaux usées	79
Des modes de transport plus écologiques : les trains de banlieue	82
Le bien-être des familles	84
• Tableau - Répartition de la population marthelacquoise selon l'âge	84
• Tableau - Évolution de la population 1996-2001-2006	85
L'éducation et le développement scolaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac d'hier à aujourd'hui	86
• Tableau - Perspective démographique de l'évolution de la production des différents groupes d'âges	87
Le réaménagement du parc municipal	88
• Des services intermunicipaux en matière de loisirs : le Complexe aquatique de Saint-Eustache	88
Chapitre 6 - La volonté autonomiste	89
Fusion ou autonomie	90
Les familles	95
Les commerces	173
Index onomastique	197